

Xavière MALABOUCHE

Icart III

1999/2000

DE LA SAUVEGARDE

DES BIENS CULTURELS

D'AFRIQUE NOIRE

Professeur de mémoire : M. GROUX

Parrain de mémoire : Mme BLAZY

SOMMAIRE

INTRODUCTION	pp. 6-7
I- LES CONCEPTIONS EUROPEENNES	pp. 8-52
I-1- L'Europe et la notion de culture	pp. 9-15
I-1-1. Le terreau européen	pp. 9-12
I-1-2. Une prise de conscience précoce de la notion de culture et de bien culturel	pp. 12-13
I-1-3. Un bien culturel selon l'UNESCO	pp. 13-14
I-2- L'Européen et l'Africain	pp. 15-39
I-2-1. De la complexité des rapports entre Européens et Africains	pp. 15-20
I-2-2. Historique de l'intérêt des Européens pour la production africaine	pp. 20-27
I-2-3. Destructures, vols et pillages perpétrés par les Européens	pp. 27-33
• Destruction par les missionnaires	p. 28
• Butins de guerre	p. 29
• Pillage à l'occasion des grandes expéditions ethnographiques	pp. 30-32
• Pillage des sites archéologiques	pp. 32-33
I-2-4. Les influences étrangères sur l'Afrique	pp. 33-37
• Effets de l'islamisation	pp. 33-34
• Un modèle européen à imiter	pp. 34-35
• Evolution dans le domaine religieux	p. 35
• Influence dans le domaine de la santé	p. 35
• Influence sur les arts plastiques	pp. 35-36
• Une influence toujours actuelle	pp. 36-37
I-2-5. De la manière de racheter les erreurs du passé	pp. 37-39

I-3- Quel circuit en Occident pour les biens culturels africains ?	pp. 40-52
I-3-1. Comment se détermine la valeur de ces objets sur le marché ?	pp. 40-41
I-3-2. Les marchands	pp. 41-43
I-3-3. Le commerce des objets dits "de surface"	pp. 43-47
I-3-4. Le commerce des objets dits "de fouille"	pp. 47-50
I-3-5. Les collectionneurs	pp. 50-52
I-3-6. Dans les collections des musées occidentaux	p. 52
 <i>Transition</i>	 p. 53
 II- LES CONCEPTIONS AFRICAINES	 pp. 54-88
 II-1- L'Afrique et son histoire ou le problème des sources	 pp. 55-59
II-1-1. Les sources écrites	pp. 55-56
II-1-2. Les traditions orales	pp. 56-57
II-1-3. Le langage des signes et des formes	pp. 57-58
II-1-4. Les sources archéologiques	pp. 58-59
 II-2- La pérennité des croyances	 pp. 60-65
 II-3- Les populations africaines et la conservation des objets	 pp. 66-78
II-3-1. La notion d'art pour les Africains	pp. 66-67
II-3-2. Les objets de culte, dits "objets de surface"	pp. 67-72
II-3-3. Les pièces archéologiques, dites "objets de fouille"	pp. 72-78
 II-4- La récente prise de conscience des gouvernements africains	 pp. 79-88

III- LES MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS	pp. 89-119
III-1 - Pourquoi et depuis quand ?	pp. 90-92
III-2 - Mesures au niveau national	pp. 93-100
III-2-1. Mesures prises par les pays africains	pp. 93-98
III-2-2. Mesures prises par les pays "importateurs"	pp. 98-100
III-3 - Mesures au niveau international	pp. 100-114
III-3-1. Conventions de l'UNESCO	pp. 100-103
III-3-2. Recommandations de l'UNESCO	pp. 104-105
III-3-3. Convention d'UNIDROIT	pp. 105-108
III-3-4. Actions de l'ICOM	pp. 108-112
III-3-5. Des accords bilatéraux	pp. 113-114
III-4 - Les mesures prises par les acteurs du marché de l'art	pp. 115-119
<i>Transition</i>	p. 120
IV – PREVISIONS ET BILAN PROVISOIRE	pp. 121-143
IV-1 - Les prévisions des acteurs du marché de l'art	pp. 122-127
IV-2 - Quelle efficacité pour ces mesures en Afrique ?	pp. 128-137
IV-2-1. Mépris ou incompréhension des réalités économiques	pp. 128-132
IV-2-2. Problème des relais locaux et nationaux pour appliquer les mesures : lourdeur des administrations, etc.	p. 132
IV-2-3. Textes inefficaces en raison de l'absence d'un arsenal répressif selon l'avis des institutionnels	p. 133

IV-2-4. Incohérence des actions, formation des personnels et moyens insuffisants	pp. 134-135
IV-2-5. Les aspects positifs	pp. 135-137
IV-3- Problèmes nouveaux liés aux différentes conventions	pp. 138-140
IV-4- Un avis personnel	pp. 141-143
CONCLUSION	pp. 144-145
BIBLIOGRAPHIE	pp. 146-148

INTRODUCTION

Les Occidentaux n'ont admis que très tardivement que l'Afrique ait une âme, une culture, un art. Ainsi, une lecture attentive des écrits sur l'Afrique datant d'avant la décolonisation montre que la question des sentiments africains par rapport à la collecte d'objets n'est devenue que récemment un objet de réflexion ou de débat.

Défendre, protéger, garantir les biens culturels de la destruction, les nations occidentales disposent depuis longtemps de l'arsenal nécessaire pour le faire. Elles savent ce qu'est un patrimoine à sauvegarder. Mieux encore, tous les codes sont fondés sur la manière occidentale de comprendre les choses. Associée à un sentiment d'identité, de religion, de territoire communs, les nations occidentales ont cru pendant longtemps pouvoir attribuer leur définition de la culture à l'Afrique noire, sans tenir compte de ce que les autochtones pouvaient en penser. C'est sur un critère anthropologique que repose, en principe, la définition admise d'Afrique "noire" : peuplée d'hommes à la peau foncée, l'Afrique subsaharienne est dite Afrique noire. La race noire ou mélano-africaine est de loin la plus nombreuse des races aujourd'hui représentées au sud du Sahara, dont tous les peuples ont pour dénominateur commun de ne pas avoir utilisé l'écriture comme vecteur de transmission de leurs cultures. Mais en fait, parler d'Afrique noire en matière de culture est aussi imprécis que de parler de pierres en gemmologie.

Depuis que le monde daigne ouvrir les yeux sur les cultures d'Afrique, pullulent un certain nombre de rumeurs dont le fondement reste à prouver. L'intérêt porté aux cultures africaines depuis les dernières décennies aurait rendu plus difficile la conservation du patrimoine. Les Africains, trompés et volés, les marchands et les collectionneurs sans scrupules seraient les principaux acteurs de la transmission des biens culturels africains.

En faisant de ces considérations le centre du débat, les membres des institutions occidentales et africaines ont montré une réalité qui nous a semblé tronquée. Aussi il importera, dans cette étude, d'observer la réalité dans toute sa complexité et son ambiguïté, et de poser des questions, sans prétendre toutefois donner les réponses idéales. Interrogations et propositions convergeront vers un seul but : sauvegarder les biens culturels d'Afrique noire. Ce sera d'autant plus important que cette question, jusqu'à aujourd'hui, est restée vierge de solutions efficaces.

Un choc entre deux cultures, une réalité mal cernée, tels seront les écueils à éviter. Ces pièges qui ont généré une incompréhension massive et paralysé le règlement de bien des conflits devront, une fois décelés, nous permettre de proposer une analyse de la situation différente de celles qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Afin de considérer le problème dans son ensemble, il nous a semblé logique de l'étudier sous quatre angles et d'étayer nos propos par l'exemple cultures issues de l'Afrique subsaharienne dont sont issus la plupart des objets proposés sur le marché de l'art africain. En premier lieu, nous rappellerons la naissance et l'histoire du sentiment culturel en Occident et son influence déterminante dans les relations entre l'Afrique et l'Europe. Parce

que le regard de l'Européen ne saurait prévaloir sur celui de l'Africain, nous nous intéresserons ensuite à l'univers africain, ses mentalités, ses croyances, ses rapports à la "culture". Cela nous conduira naturellement à analyser les mesures prises en faveur de la sauvegarde des biens culturels d'Afrique noire avant de conclure sur un bilan provisoire de la situation.

CHAPITRE I



LES CONCEPTIONS EUROPEENNES

I-1-

L'EUROPE ET LA NOTION DE CULTURE

I-1-1. Le terreau européen

L'Europe est une vieille dame. De la Finlande au large de l'Océan Atlantique et de la mer Méditerranée, de la Préhistoire à nos jours, notre continent, vaste de 10 000 000 de km² a été forgé dans un creuset où lentement, à force de luttes, de conquêtes, de croisades, d'échanges, d'emprunts, d'intégrations, des hommes de différents territoires, victimes des mêmes maux, bénéficiaires des mêmes évolutions, ont participé à la naissance de ce sentiment de culture commune qui ne nous quitte plus.

La passion qui pousse depuis des siècles, des millénaires, les hommes à s'attacher aux objets du passé, constitue un des traits les plus surprenants de l'histoire occidentale. Passion d'autant plus instructive à analyser qu'elle atteint son apogée à l'aube de ce nouveau siècle. Elle est si forte qu'elle s'est muée en virus. Et nombre de nos contemporains, qui se prétendent uniquement intéressés par le profit, la conservation du capital, rampent pourtant fiévreux aux pieds des idoles du passé, égyptiennes, grecques, romaines, amérindiennes, africaines. Malgré les fluctuations de goût, emplies de mystère, de rareté, elles se sont depuis longtemps métamorphosées en quelque chose d'infiniment plus "sûr" que des lingots dans des coffres clos. Elles sont devenues gardiennes de "valeurs".

Les relations entre les créateurs et les collectionneurs ont toujours été hautes en couleurs, passionnelles, comme ont pu l'être leurs relations avec les œuvres. L'histoire de l'art occidentale est riche de ces noms et de ces épisodes qui ont jalonné le parcours des artistes et des mécènes. Le sentiment d'appartenance à une culture commune s'est diffusée ainsi dans toute l'Europe, au gré des voyages et des expériences des uns et des autres.

Il est important d'ailleurs d'évoquer la position du créateur au cours de ces nombreux siècles. Elle est incertaine. Peindre, sculpter : on constate dans le même temps combien la société avait là-dessus des attitudes ambiguës et souvent contradictoires. L'exercice des arts considérés comme infiniment délicat, était interdit par édit public aux esclaves dans l'Antiquité. Par ailleurs, s'il était conseillé aux "fils de famille" de s'y adonner, ceux-ci ne pouvaient en aucune manière espérer en tirer le moindre profit. Là s'est esquissée la règle majeure qui prévaudra au XVII^e siècle, à la cour de Louis XIV : ne pas déroger. Signe de bon goût, de culture, de civilisation, cela conduira les Européens à adopter une attitude que l'on observera vis à vis des peuples qu'ils ont soumis à l'esclavage : le refus de leur reconnaître la capacité de produire un art digne de ce nom.

Traquer l'image de l'homme, donner de lui sa plus parfaite ressemblance, fut très tôt synonyme de talent. Cette affirmation, restée vraie pendant des siècles dans l'esprit de tous expliquera également l'incapacité des Européens à comprendre et accepter cette sculpture dite "primitive" qu'ils découvriront lors de leurs conquêtes. Ces arts qualifiés alors "d'indigènes", de "sauvages", présentant des canons esthétiques différents, des aspirations

très éloignées de celles des Occidentaux, resteront incompris et méprisés par la majeure partie des Occidentaux jusqu'à l'aube du XX^e siècle.

On sait qu'à Athènes, à Thèbes, à Rome, la mode était au figuratif : on aimait à retrouver, modelées dans la cire, les effigies de ceux qui avaient contribué à la gloire de la cité, auxquelles on mêlait les traits des parents les plus célèbres, sénateurs, généraux et proconsuls. Les narrateurs évoquaient volontiers ces témoins du passé. On connaît également le goût de l'Antiquité pour l'expressionnisme : on sait par exemple qu'un sculpteur, célèbre en son temps, apprenant que le roi faisait vendre aux enchères des prisonniers capturés, acheta l'un d'eux, l'amena à Athènes et, désireux de le peindre sous les traits de Prométhée, le fit mettre à la torture : sous la douleur, le supplicié expira, mais le panneau exposé dans le temple d'Athéna connut un vif succès.

Dès le IV^e av. J.-C., il y eut des ventes aux enchères. A Rome, dès l'époque républicaine (qui a débuté vers 509 av. J.-C.), des salles étaient réservées pour les ventes aux enchères. On a même retrouvé des publicités placardées sur les murs de Pompéi. Le système était déjà bien organisé.

Quant à la mutation qui consiste à passer de l'idéalité à la conception d'un musée, on la découvre déjà au III^e siècle avant notre ère dans un poème d'Hérodoas, où deux femmes en visite dans le temple d'Asclépios à Cos se pâment d'admiration devant les bas-reliefs et les peintures murales. "Si le goût pour l'objet l'emporte sur la piété, c'est la marque que le ver est dans le fruit, que le curieux, plutôt que de s'incliner devant l'idole, rend hommage à l'artiste qui l'a façonnée, au peintre qui l'a brossée"¹.

A l'époque de Virgile (70 – 19 av. J.-C.), on appréciait déjà l'art ancien vieux de plusieurs siècles. On a conservé des témoignages de gens admiratifs devant l'œuvre de tel ou tel artiste.

Horace (65 – 8 av. J.-C.) remarque dans ses Epîtres : "C'est par l'art que la Grèce conquise fit la conquête de ses farouches vainqueurs". En effet, le tout Rome riche rêvait de déposséder la Grèce de ses plus somptueux trésors du passé. On connaît également la passion de Néron (37 – 68 ap. J.-C.) pour les objets d'art. Des satiristes comme Martial (40 –104 ap. J.-C.) nous informent de la folie des riches qui n'hésitent pas à déboursier des sommes exorbitantes pour tel ou tel objet. Dès l'origine, le rapport avec l'argent a en effet été très puissant.

Depuis le VI^e siècle av. J.-C. jusqu'au V^e siècle de notre ère, l'art gréco-romain, le "classique", convient si bien au regard de tous, répond tant à des sensibilités communes, que, dans tout l'Occident, les formes offertes par les sculpteurs et les peintres s'adressent aussi bien à des curieux qu'à des croyants. On dira de cet art en "vogue" qu'il répond parfaitement au polythéisme, au culte des dieux. S'il conserve encore pendant deux ou trois siècles un semblant de vie, c'est que la foi nouvelle n'a pas jusqu'alors trouvé de miroirs assez satisfaisants pour réfléchir ses idéaux.

Aussi, à la fin du IV^e siècle, détruire les temples devient d'autant plus utile que l'Antiquité est en quelque sorte passée de mode : ses images de marbre, de bronze, ses peintures n'émeuvent plus qu'une poignée de vieux sénateurs. Contre elles s'acharne saint Martin, évêque de Tours, qui, à la tête de ses moines, fracasse au long de ses périple tout ce qui pouvait demeurer des croyances exécrées. A l'aube du V^e siècle, Théodose conserve comme une plaie ouverte le souvenir de Julien, de son apostasie, de la restauration des

¹ Maurice RHEIMS, *Les fortunes d'Apollon. L'Art, l'argent, les curieux, de Crésus aux Médicis*, Ed. du Seuil, 1990.

idoles. Il redoute que revienne le vieil esprit. En effet, l'Eglise conservant le souvenir meurtri de ses débuts, entendait venger ses martyrs et les persécutions. Ces frontons de temple, ces statues de marbre, il faut les détruire, se venger sur ces objets, témoins et causes à la fois de ces martyrologes. Ces saints torturés, victimes de faux dieux, expliquaient la colère de la populace contre les idoles. Mais, amusant paradoxe, c'est parmi les prêtres que se rencontrèrent ceux qui, les premiers, volèrent au secours des arts du passé : l'Eglise, grâce à sa clientèle cultivée, à ses papes, ses prélats, s'était entichée de cet art païen d'hier. Il ne s'agissait plus d'idolâtrie ni même de passion, mais simplement de révérence envers ce qui ressortait du génie humain, qu'il fallait sauver.

Au VI^e siècle par exemple, Grégoire de Tours s'émerveilla à la vue de temples en ruine dont il mesura les cotes, et célébra la beauté des sarcophages romains. Le pape Grégoire le Grand, quant à lui, fit preuve également de réalisme, lorsque dans une missive adressée au moine Augustin, il écrivit : " Plutôt que de mettre à bas les vieux temples, qu'on se contente de briser leurs idoles ; les édifices, si les murs sont bons, qu'on les asperge d'eau bénite, ainsi les libérera-t-on des démons pour les mettre au service de Dieu." Certains prélats étaient passionnés au point d'inciter leurs ouailles à venir déposer à leur logis ce que la chance leur ferait découvrir. L'engouement se hissa jusqu'aux plus hauts degrés du pouvoir. Plutôt que de confier à des sculpteurs le soin de tailler des apôtres dans les marbres, le pape trouva plus économique et probablement plus logique de confier à des entrepreneurs le soin de procéder à des fouilles et d'exhumer les plus belles divinités. En effet, ces objets, une fois défaits de leur mystique païenne, devenaient des œuvres d'art.

Ce n'est guère qu'à partir du VIII^e siècle que l'art chrétien réussit à donner des signes de sa vivacité, secouant le passé. Ces images du paganisme, dont on ne sut totalement se débarrasser, conduisirent à la veille de la guerre de Cent Ans, à la constatation que la vision de l'Antiquité demeurait en "réserve", comme si une élite, les "antiquaires" et plus tard les collectionneurs, la gardait en prévision de jours meilleurs.

Rome était si riche de ses trésors archéologiques que tous, souverains, prélats, princes, ambitionnaient de rapporter dans leur pays d'origine quelques fragments : merveilles qui devenaient du même coup autant d'ambassadeurs de la culture latine. La ferveur du collectionneur égala dès lors, sinon dépassa, celle du croyant. Devant pareille hémorragie, déjà les collectionneurs italiens, et en premier lieu les pontifes, s'inquiétèrent. Au long des siècles à venir, on les trouva ardents défenseurs du patrimoine de la cité. Ils furent quelquefois contraints de céder mais le plus souvent ils luttèrent ouvertement contre les ambassadeurs de François 1^{er} ou encore de Louis XIV, excellences muées pour la circonstance en déménageurs. Dès le XV^e siècle, il suffisait d'écarter l'herbe pour que surgissent mille vestiges. Ils étaient traités selon les antiques règles du commerce.

La volonté d'acquérir des choses, qu'elles soient anciennes ou contemporaines existe donc depuis l'Antiquité. Depuis lors, tout obsède les Occidentaux : le marbre, le bois, une fresque, une médaille, une histoire, etc. Qui les a taillés, peints, gravés ? Entre les mains de qui sont-ils passés, qui les a collectionnés ? Des rois, des prélats envoyaient des courtiers chercher des objets d'art. Des marchands, dès le XIII^e siècle, fondèrent même leur fortune sur le négoce de ces objets d'exception. Leur champ d'activité s'étendait au-delà des frontières de l'Europe et ils faisaient des profits considérables.

Au vu de cette riche histoire, Maurice Rheims, ancien commissaire-priseur, parle d'ailleurs de "la passion aventurière du collectionneur"¹. Or le "Petit Robert", définit l'aventurier

¹ Maurice RHEIMS, *Les fortunes d'Apollon. L'Art, l'argent, les curieux, de Crésus aux Médicis*, Ed. du Seuil, 1990.

comme une personne qui cherche l'aventure, par curiosité et goût du risque, sans que les scrupules moraux l'arrêtent. Mais les collectionneurs sont-ils réellement tous des aventuriers ? C'est ce que pensent leurs détracteurs. Maurice Rheims va plus loin en parlant même de "collectionnomanie", comme si cette passion pour les objets qui sont la preuve que "l'histoire est vraie"¹ relevait plus de la pathologie que de la sensibilité envers l'histoire et à l'esthétique.

Le débat est loin d'être clos.

I-1-2. Une prise de conscience précoce de la notion de culture et de bien culturel

Le transfert du patrimoine culturel et naturel a donc probablement commencé dès les débuts de l'histoire de l'humanité, pour des raisons de curiosité ou d'intérêts, pour faire des cadeaux ou du commerce. Les Grecs anciens collectionnaient les offrandes votives et les conservaient dans les temples. Quand l'Empire grec est tombé aux mains des Romains, ces objets furent pris comme butin et exposés dans les temples de Rome et d'autres cités. Les exemples de ce type sont nombreux.

C'est parce que ces échanges ont commencé très tôt que les nations indo-européennes ont pris conscience, de façon précoce, d'appartenir à une culture commune tout en reconnaissant l'existence de cultures particulières dans ce moule commun. La "culture" partagée par ces groupes ne pouvait donc déjà que faire référence à une unité durable sur un vaste territoire.

On n'appréciera d'ailleurs jamais assez le rôle fédérateur que la religion chrétienne a eu dans ces esprits. Un dieu commun, des croyances communes, les mêmes textes de référence – l'Ancien et le Nouveau Testament –, les mêmes rites (baptême, communion, ...) suffisent aux hommes de différentes contrées à se sentir unis par un mystérieux et indéfectible lien. Leurs scientifiques et leurs penseurs se comprenaient tous à l'aide de deux langues considérées comme savantes, le latin et le grec dont leurs langues vernaculaires ont souvent tiré leur étymologie. Cet inconscient collectif façonné par la religion, les langues, les coutumes, est le terreau dans lequel s'est développé le sentiment d'appartenance à une même culture.

C'est ainsi que ces peuples, au cours des siècles, ont perçu puis compris l'existence d'une pensée, d'une culture communes, partagées par nombre de personnes identiques et différentes à la fois. Ainsi naquit le respect de l'Autre, qui est autre mais pas si éloigné de soi. C'est ce qui fut entre autres à l'origine de la naissance des grands empires d'Orient et d'Occident. Cela évidemment ne se fit pas sans douleur et l'on connaît le mal que ce sentiment d'appartenance à une même nation (nation de Dieu ...) a pu causer tout au long de l'histoire (Croisades, Inquisition, ...).

Comme nous l'avons vu, le patrimoine était considéré dès l'Antiquité comme l'ensemble des traces culturelles et matérielles laissées par le genre humain depuis son apparition sur terre. L'ensemble de ces traces constituait certes un potentiel – une réserve d'informations dans laquelle toutes les sciences puisaient – mais aussi un bien matériel à conserver à tout prix. On pensait même qu'une petite quantité de ces informations suffisait, qu'il s'agisse d'un continent entier, d'un village ou d'une famille.

Comme les peuples d'Europe occidentale avaient perçu qu'ils étaient identiques et différents à la fois, ils comprirent que de la même manière, il existait un patrimoine mondial fait de convergences et de différences. Instinctivement, par leurs choix, ils ont peu à peu dressé un catalogue de ces "objets" dignes d'être inscrits dans le patrimoine mondial. Ce patrimoine mondial était constitué de l'ensemble des patrimoines particuliers, attachés à des cultures, des lieux, des moments.

Sous les effets des intempéries, des catastrophes, des guerres, de la cupidité des hommes, des milliers d'objets appartenant aux patrimoines particuliers ont disparu et continuent de disparaître. Mais il nous a semblé à nous, nations occidentales, qu'il était cependant possible et nécessaire d'y porter remède par une politique culturelle à la fois attentive, pédagogique et de longue durée. Cela supposait évidemment des choix politiques qui étaient souvent très neufs pour les pays qui étaient touchés, dont les gouvernements étaient généralement peu préparés : en effet, il fallait envisager des choix nouveaux au niveau de l'éducation, de la politique intérieure ou internationale.

C'est pourquoi les nations occidentales ont décidé de prendre la situation en main en créant des organisations, en prévoyant des mesures, en nous posant comme arbitre et conseiller international. Cela a abouti à la création de l'UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture – et à l'élaboration de la définition, aujourd'hui internationalement reconnue, de bien culturel.

I-1-3. Un bien culturel selon l'UNESCO

Il existe plusieurs conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel : elles concernent les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels.

Selon les termes de la Convention, sont considérés comme biens culturels les biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par chaque Etat comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science, et qui appartiennent aux catégories ci-après : les biens concernant l'histoire de façon générale (histoire des sciences et des techniques, histoire militaire et sociale, biographie des dirigeants, penseurs, savants et artistes nationaux), les événements d'importance nationale, le produit des fouilles archéologiques (régulières et clandestines) et des découvertes archéologiques, les éléments provenant du démembrement de monuments artistiques ou historiques et des sites archéologiques ; les objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge, le matériel ethnologique, les biens d'intérêt artistique tels que les tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main sur tout support et en toutes matières (à l'exclusion des dessins industriels et des articles manufacturés à la main), les productions originales de l'art statuaire et de la sculpture en toutes matières, les assemblages et montages artistiques originaux en toutes matières également ainsi que les objets d'ameublement ayant plus de cent ans d'âge et les instruments de musique anciens. (article 1)

Ces biens culturels qui font partie du patrimoine culturel de chaque Etat sont les biens culturels nés du génie individuel ou collectif de ressortissants de l'Etat considéré ou créés sur le territoire de cet Etat par des ressortissants étrangers ou par des apatrides. On trouve également les biens culturels ayant fait l'objet d'échanges librement consentis et ceux reçus à titre gratuit ou achetés légalement avec le consentement des autorités compétentes de leur pays d'origine. (article 4)

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée à Paris le 16 novembre 1972 donne une définition du patrimoine culturel dans son article premier : tout d'abord, les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; en second viennent les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; enfin viennent les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

L'UNESCO considère que l'échange de biens culturels entre nations à des fins scientifiques, culturelles et éducatives approfondit la connaissance de la civilisation humaine, enrichit la vie culturelle de tous les peuples et fait naître le respect et l'estime mutuels entre les nations. Les biens culturels sont un des éléments fondamentaux de la civilisation et de la culture des peuples, et ils ne prennent leur valeur réelle que si leur origine, leur histoire et leur environnement sont connus avec la plus grande précision. Chaque Etat a le devoir de protéger le patrimoine constitué par les biens culturels existant sur son territoire contre les dangers de vol, de fouilles clandestines et d'exportation illicite comme ceux de toutes les nations. Les musées, les bibliothèques et les archives, en tant qu'institutions culturelles, doivent veiller à ce que la constitution de leurs collections soit fondée sur des principes moraux universellement reconnus. L'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels entravent la compréhension mutuelle des nations, que l'UNESCO a le devoir de favoriser, entre autres en recommandant aux Etats intéressés des conventions internationales à cet effet. Pour être efficace, la protection du patrimoine culturel, doit être organisée tant sur le plan national qu'international et exige une étroite collaboration entre les Etats.

Nous aborderons les propositions de l'UNESCO de façon plus précise dans le chapitre où nous traiterons des mesures prises pour la sauvegarde du patrimoine.

L'EUROPEEN ET L'AFRICAIN

I-2-1. De la complexité des rapports entre Européens et Africains

Plusieurs siècles avant notre ère, les empereurs de l'Afrique Noire, loin d'être des roitelets, inspiraient chez eux le même respect que leurs contemporains les plus puissants d'Occident. On peut même sur la foi des documents que nous possédons aller plus loin et insister sur le fait que les empires néo-soudanais ont précédé de plusieurs siècles l'existence d'empires comparables en Europe occidentale. La magnificence de l'Empire de Ghana par exemple, qui a été créé au plus tard aux environs de 300 ap. J.C., a duré jusqu'en 1240. Or, on sait que Charlemagne, créateur du premier Empire d'Occident, après les invasions barbares, fut couronné en 800.

A cette époque, où dans le Moyen Age occidental on ne rencontrait que des monarques absolus, en Afrique Noire, les monarchies étaient déjà constitutionnelles : le roi était déjà assisté par un Conseil du Peuple dont les membres étaient choisis parmi les différentes catégories sociales. Ce type d'organisation politique était valable pour le Ghana, Mali, Gao, Yatenga, Cayor, etc. Il ne pouvait pas être un commencement, mais l'aboutissement d'une longue évolution dont les débuts nous reportent jusqu'à la Nubie et à l'Egypte. Il existe une réelle continuité. En effet, de quelque côté qu'on envisage l'histoire de l'Afrique, on retombe sur le Soudan Méroïtique et l'Egypte.

Pourtant, au Moyen Age, le souvenir d'une Egypte noire ayant civilisé la terre, s'était déjà estompé en Occident par suite de l'oubli de la tradition antique cachée dans les bibliothèques ou ensevelie sous les ruines. Elle s'estompera davantage encore au cours des quatre siècles d'esclavage.

Tels étaient donc les Etats d'Afrique au moment où ils allaient entrer en contact avec l'Occident des temps modernes.

Imbus de leur récente supériorité technique, les Européens avaient, a priori, un mépris pour tout le monde noir dont ils ne daignaient toucher que les richesses. L'ignorance de l'histoire antique des Africains, les différences de mœurs et de coutumes, les préjugés ethniques entre deux races qui croient s'affronter pour la première fois, jointes aux nécessités économiques d'exploitation, tant de facteurs prédisposaient l'esprit de l'Européen à fausser complètement la personnalité morale de l'Africain et ses aptitudes intellectuelles.

A l'époque de la Renaissance européenne, l'Afrique était très vulnérable du point de vue technique. Cela fit d'elle une proie tentante, irrésistible pour l'Occident pourvu d'armes à feu et de marine au long cours. L'essor économique de l'Europe de la Renaissance poussa donc à la conquête de l'Afrique qui se fit rapidement. On passa du stade des comptoirs côtiers à celui de l'annexion par ententes entre nations occidentales suivies d'une conquête intérieure par les armes, dite "pacification". C'est au début de cette période que l'Amérique fut découverte par Christophe Colomb et que le trop-plein du vieux continent se déversa sur le nouveau. La mise en valeur des terres vierges nécessita une main d'œuvre à bon marché. L'Afrique sans défense apparut alors comme le réservoir humain tout indiqué où il fallait puiser une telle main d'œuvre avec le minimum de frais et de risques. La traite

moderne des esclaves noirs devint une nécessité économique avant l'apparition de la machine. Elle dura jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Les besoins en main œuvre des planteurs blancs de l'Amérique et des Antilles (qui ne pouvaient compter sur les Indiens, rebelles à ces travaux agricoles ou purement et simplement éliminés) sont la cause du trafic négrier, élément principal d'un commerce maritime qui, sous sa forme parfaite, comprenait ces trois termes : exportation vers l'Afrique de marchandises consistant essentiellement en pacotille, en poudre, en armes à feu et en alcool ; transfert des Africains ainsi achetés vers le Nouveau Monde où ils étaient vendus comme esclaves ; importation en Europe des denrées produites par cette main œuvre employée surtout à cultiver la canne, pourvoyeuse de sucre et de rhum. Les Portugais, que la recherche de l'or et des épices avait amenés dès le XV^e siècle à reconnaître les côtes africaines, eurent la haute main sur la traite jusque vers la fin du XVI^e siècle. Vinrent ensuite les Hollandais, puis les Anglais et les Français, et c'est au XVIII^e siècle que le commerce négrier parvint à son apogée. Cause pour l'Afrique de terribles dommages, la traite européenne des Noirs a, en revanche, donné lieu à une certaine diffusion des cultures africaines. En effet, entre la traite des Noirs par les Musulmans et celle opérée par les Occidentaux, au total plus de 30 000 000 d'Africains ont été arrachés en douze siècles à l'Afrique pour être utilisés à l'extérieur.

A l'époque de la traite, les pays européens intéressés se contentaient d'un certain nombre de comptoirs sur la côte et ne cherchaient pas à pénétrer l'Afrique, laissant aux autochtones le soin de leur procurer des esclaves. Les Européens se gardaient bien de pénétrer à l'intérieur d'un pays qui leur paraissait totalement hostile, ce qui fit bien l'affaire des tribus côtières qui contrôlaient ainsi le commerce avec l'intérieur. Aussi, l'influence des Européens était-elle en quelque sorte diluée au travers des relais constitués par tous les intermédiaires entre les ports et les tribus de l'intérieur. Les coutumes et les traditions purent donc demeurer intactes jusqu'au début du XIX^e siècle lorsque les Blancs décidèrent d'explorer l'intérieur de l'Afrique. En effet, quand les idées démocratiques se répandaient et le système esclavagiste s'avérait un mode d'exploitation périmé dans la période de développement du capitalisme industriel, la traite - interdite par l'Angleterre dès 1807 et par la France en 1815 - ne fut plus qu'une pratique illégale en voie de disparition, les pays européens soucieux essentiellement d'acquérir des matières premières et de s'assurer des débouchés, furent conduits non seulement à renforcer leurs "positions maritimes" mais à s'établir à l'intérieur du continent. Ainsi s'amorça, en même temps que l'exploration méthodique de l'Afrique, une véritable course dans laquelle furent bientôt engagées la plupart des nations de l'Europe occidentale. A l'orée du XX^e siècle, le partage de l'Afrique était chose faite et ses colonisateurs exerçaient leur domination directe ou indirecte sur l'ensemble de ses territoires, à l'exception de l'Ethiopie et de la faible enclave représentée sur la côte guinéenne par la république du Liberia, où des esclaves affranchis avaient été amenés des Etats-Unis à partir de 1822 et qui fut reconnue indépendante en 1847.

Une image négative du Noir avait été nécessaire et même indispensable à la justification de l'esclavage et, comble de cynisme, la colonisation avait été présentée comme un devoir d'humanité, en invoquant la mission civilisatrice de l'Occident auquel incombait la charge d'élever l'Africain au niveau des autres hommes. Désormais le capitalisme était à l'aise. Il pouvait exercer les plus féroces exploitations à l'abri de prétextes moraux. C'est pour ces raisons que l'on pouvait lire dans le "Larousse" de cette époque :

Nègre : "Homme, femme à peau noire. C'est le nom donné spécialement aux habitants de certaines contrées d'Afrique ... qui forment une race d'hommes noirs, inférieurs en intelligence à la race blanche dite race caucasienne ..."

Nous sommes évidemment très loin de la notice du "Petit Larousse" 1998 :

Nègre : "Personne de couleur noire. (La connotation fréquemment raciste de ce mot rend préférable l'emploi du terme Noir) ..."

On notera d'ailleurs que les sens abstraits du mot "noir" ont subsisté jusqu'à nos jours : "mauvais, méchant ; atroce, odieux, pervers, ...".

"Nègre" était donc synonyme d'être primitif, "inférieur, doué d'une mentalité pré-logique". Et comme l'être humain est toujours soucieux de justifier sa conduite, on ira même plus loin : le souci de légitimer la traite des esclaves et la colonisation – autrement dit, la condition sociale du "Nègre" dans le monde moderne – engendra toute une littérature descriptive des prétendus caractères inférieurs du "Nègre". L'esprit de plusieurs générations européennes sera ainsi progressivement faussé. L'opinion occidentale se cristallisera et admettra instinctivement comme une vérité révélée que "Nègre" = Humanité inférieure.

Tout au plus reconnaîtra-t-on au Noir des dons artistiques liés à sa sensibilité d'animal inférieur. Telle est l'opinion du Français Gobineau, précurseur de la philosophie des nazis qui, dans son livre tristement célèbre "De l'inégalité des races humaines" (1853-1855), décrète que le sens de l'art est inséparable du sang des Noirs ; mais il réduit l'art à une manifestation inférieure de la nature humaine : en particulier le sens du rythme est lié aux aptitudes émotionnelles du Noir.

Après la guerre de 1870, le directeur du Jardin d'acclimatation à Paris, Albert Geoffroy Saint-Hilaire avait cherché le moyen de "relancer" son établissement. Il avait alors eu l'idée de faire venir des "spécimens" de ces peuples étranges, qui fascinaient tant son public, plus proches de "l'animalité" que de "l'humanité", ainsi que l'écrivaient les scientifiques de l'époque ou les acteurs de la conquête coloniale qui captaient alors l'attention des Français. Rien de plus "naturel" donc de les mettre dans un zoo. Puisque ce sont des "sauvages", rien de plus "normal" de créer une distanciation par un enclos ou un grillage, en reconstituant un décor exotique. Le succès est d'ailleurs immédiat. En 1874, commence une série d'exhibitions "ethnographiques". 985 000 visiteurs sont enregistrés en 1878. Un peu partout en Europe, les attractions "ethnographiques" se multiplient, on s'échange le "matériel humain" qu'il s'agit de rentabiliser au maximum. Pendant plus de trente-cinq ans, les Français vont se passionner pour ces exhibitions. Le public lance de la nourriture et de la verroterie par dessus les grilles. On rit, on chuchote, on vient surtout pour se faire mirer. Rares seront les voix scandalisées. L'anticolonialisme est balbutiant. "L'intérêt dénué de critique portée à l'attraction proposée, pour choquant qu'elle soit, n'est sans doute pas si éloignée du voyeurisme de certaines pratiques touristiques contemporaines dans les pays du tiers monde" estiment aujourd'hui deux chercheurs, Benoît Coutancier et Christine Barthe. Certain d'être la créature parfaite, l'Européen "toise" cet Autre, qui ne peut être qu'un "brouillon" ou une "copie bâclée", ou une "ébauche", comme l'avait écrit Gobineau. Ce XIX^e siècle finissant produit une nuée de petits Gobineau, atteints de délire classificatoire. Jamais on n'aura autant disserté sur les "races", autant publié de mensurations, de traités sur les nuances de la couleur de la peau. Car il est bien entendu que les travaux de ces géomètres du corps humain n'ont encore qu'un seul but : démontrer la supériorité de l'homme blanc.

A l'avant-veille de la première guerre mondiale, le public commence à se lasser de ces jeux de "sauvages". "Que de nègres exhibés ! On a abusé de la chair noire ! " lance un visiteur. "Les sauvages sont les regardants, et nous les regardés", écrit un autre.

"La "victimisation" est à relativiser. Même si la vraie nature du travail n'est pas révélée, des contrats sont établis. Ils sont rémunérés et traités comme des "travailleurs". Ce n'est pas de l'esclavage." (...) Ces exhibitions périlicent à partir de 1914 parce qu'il "n'est plus question de montrer des "sauvages", cela voudrait dire que le discours civilisateur est un échec. Et puis la guerre est là, la France a constitué une force noire armée, on ne peut pas continuer à affirmer que ce sont des "cannibales" qui vont la défendre." ¹

Voici ce qu'en pense Cheikh Anta Diop, l'équivalent africain des européenocentristes : "Un tel climat d'aliénation a fini par agir profondément sur la personnalité du Nègre, en particulier du Nègre instruit qui a eu l'occasion de prendre conscience de l'idée que le reste du monde se fait de lui et de son peuple. Il arrive très souvent que le Nègre intellectuel perde confiance en ses propres possibilités et en celles de sa race à un point tel que, malgré la valeur des démonstrations exposées au cours de cette étude, il ne sera pas étonnant que certains d'entre nous, après en avoir pris connaissance, éprouvent encore du mal à admettre que nous ayons vraiment assumé le premier rôle civilisateur du monde." ²

C'est seulement après la dernière guerre mondiale que s'est ouverte l'ère de la "décolonisation", processus qui, dans l'immédiat, n'a pas été sans soulever de graves problèmes mais devait logiquement fournir aux cultures africaines les bases de nouveaux développements.

De toutes les aventures dont l'Afrique noire a été le théâtre, l'aventure coloniale est certainement celle qui a introduit dans la vie de ses habitants les plus profonds changements. Malgré toutes les violences et exactions qui ont accompagné et suivi la conquête - en elle-même spoliation, même lorsqu'elle s'effectuait pacifiquement - il est indéniable que le monde africain a tiré de sa colonisation par les Européens certains avantages positifs : progrès sur le plan technique et sur le plan sanitaire, facilité de communication entre les ethnies et les peuples par l'apprentissage de la langue des colonisateurs (français et anglais essentiellement). On a pu observer également la formation, dans de nombreux territoires, d'élites indigènes capables de prendre aujourd'hui les leviers des commandes et d'obliger les puissances mondiales à compter avec elles.

En revanche, les cadres traditionnels ont été ébranlés - et souvent bouleversés - sous des influences diverses dues à la situation coloniale en tant que telle, indépendamment du bon ou du mauvais vouloir du colonisateur. Du fait de la transformation des conditions économiques, suscitant de nouveaux besoins, les Africains ont été amenés à chercher des ressources dans le travail salarié, ne serait ce que pour s'acquitter d'obligations telles que l'impôt. Cela a déterminé un mouvement de la campagne vers les villes où, à côté d'une classe moyenne occidentalisée, s'est créée une population plus ou moins flottante de "détribalisés". L'assujettissement à une administration qui ne peut, quelles qu'en soient les modalités, s'imposer purement et simplement aux organisations locales a entraîné leur affaiblissement ou leur ruine comme elle l'a fait, délibérément ou non, pour de nombreuses institutions. La diffusion du christianisme par les missionnaires catholiques et protestants a tendu fortement à désagréger les structures sociales liées au paganisme.

¹ Régis GUYOTAT, "Zoos humains", *Le Monde*, 16-17/01/00.

² Cheikh ANTA DOP, *Nations nègres et culture*, vol I&II, Ed. Présence Africaine, 1979.

D'une manière générale, la voie de l'enseignement et le seul prestige que les Blancs tirent de leur position de dirigeants ont conduit à présenter le système de valeurs du colonisateur comme répondant à un idéal.

Un auteur comme Cheikh Anta Diop¹ pense même qu'il y a eu une véritable régression en Afrique Noire, surtout au niveau du peuple, due à la colonisation et à l'esclavagisme. Selon lui, on peut imputer, à coup sûr, à ceux-ci, la régression de certaines tribus que l'on a abâtardies progressivement et refoulées dans la forêt. Il serait donc doublement faux d'invoquer aujourd'hui l'état de ces populations devenues primitives, en quelque sorte, pour alléguer que l'Afrique Noire n'a jamais eu de civilisation, de passé, que le Noir a une mentalité primitive, non cartésienne, réfractaire à la civilisation, etc. Seule cette régression peut expliquer que dans un Etat relativement primitif, ces populations gardent encore intacte une tradition qui révèle un état d'organisation sociale et une conception du monde qui ne correspondent plus à leur niveau actuel de culture. A contre argument, on pourrait rappeler que les traditions sont encore très vivaces chez des peuples primitifs qui n'ont connu ni l'esclavage, ni la colonisation (Papous, etc.).

Depuis que la recherche préhistorique s'est élargie au monde entier, on a tendance à négliger l'eurocentrisme des préhistoriens, particulièrement prononcé en France "berceau de la préhistoire" et chez les spécialistes français qu'on pourrait qualifier de francocentristes. Cette tendance a culminé à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Les différences anatomiques constatées parmi les divers squelettes du type Cromagnon découverts en France firent parler de "races". Gobineau et ses théories étaient loin d'être oubliés. La majorité des préhistoriens était prête à trouver des arguments démontrant la supériorité et l'antériorité de la "race" blanche (dite "caucasioïde" dans la terminologie actuelle).

Plus tard, tout occupés à démontrer l'antériorité asiatique dans l'émergence des différents éléments du Néolithique, les préhistoriens occidentaux ont progressivement accepté le développement autonome de l'économie de production dans l'Inde et la Chine. Ce qu'elle a concédé à l'Asie méridionale et orientale, la communauté scientifique a été loin de l'admettre pour l'Afrique. Car si l'on reconnaît volontiers son originalité dans la musique et les arts plastiques, le continent noir apparaît toujours dans les subconscients blancs comme incapable d'inventions techniques. La recherche archéologique a montré que ce n'était plus tout à fait vrai. De nombreuses datations publiées dans les années 1980 prouvent que la fabrication de la poterie utilitaire dans les massifs sahariens a précédé de plus de mille ans sa généralisation dans l'Asie du sud-ouest. A l'antériorité démontrée de la poterie, il faut joindre la priorité capitale et innovante de l'élevage des bovins : c'est aujourd'hui un fait avéré, le Néolithique est né au Sahara.

C'était donc un lieu commun pour les auteurs s'occupant de l'Afrique de dénier à ce continent toute histoire antérieure à l'arrivée des Européens. Il serait cependant injuste envers nos prédécesseurs de penser que tous étaient de cette opinion.

M. C.-F. Volney, dans son recueil "Voyages en Syrie et en Egypte"² disait déjà : "Mais en revenant à l'Egypte, le fait qu'elle rend à l'histoire, offre bien des réflexions à la philosophie. Quel sujet de méditation, de voir la barbarie et l'ignorance actuelle des Coptes, issus de l'alliance du génie profond des Egyptiens, et de l'esprit brillant des Grecs, de penser que cette race d'hommes noirs, aujourd'hui notre esclave et l'objet de nos mépris,

¹ Cheikh ANTA DIOP, *Nations nègres et culture*, vol I & II, Ed. Présence Africaine, 1979.

² Charles VOLNEY, *Voyages en Syrie et en Egypte*, Paris, 1787, Tome I, p. 74 à 77.

est celle-là même à qui nous devons nos arts, nos sciences, et jusqu'à l'usage de la parole ; d'imaginer enfin, que c'est au milieu des peuples qui se disent les plus amis de la liberté et de l'humanité, que l'on a sanctionné le plus barbare des esclavages et mis en problème si les hommes noirs ont une intelligence de l'espèce de celle des hommes blancs !"

Volney a su très bien poser le problème de la plus monstrueuse falsification de l'histoire de l'humanité par les historiens modernes. Il a su, à l'encontre de tous, rendre justice à la race noire en lui reconnaissant le rôle du plus ancien guide de l'humanité dans la voie de la civilisation au sens plein de ce mot.

De même, toute une lignée d'historiens, de Barth à Urvoy, en passant par M. Delafosse, C. Monteil, L. Frobenius, R. Palmer, et autres, n'a pas attendu l'ère des indépendances pour étudier l'histoire des Africains pour eux-mêmes et non en fonction de l'extérieur.

La guerre 1939-1945 et les bouleversements de tout ordre qu'elle a apportés ont donné naissance à une nouvelle génération d'historiens de l'Afrique. Les atrocités nazies et autres ont amené bien des Européens à douter de leurs sacro-saintes valeurs : qui désormais oserait parler de "sauvages" alors qu'au cœur même du continent "civilisé" par excellence, ont flamboyé les noms de Ravensbrück, Buchenwald, Dachau, sans compter les bagnes d'autres régimes ? Que sont par exemple, à côté des génocides du XX^e siècle, les meurtres rituels tant reprochés aux pays du golfe de Guinée par les conquérants européens de la fin du XIX^e siècle ?

Ce ne fut que dans les années 1980 que la primauté africaine dans les débuts de l'histoire de l'humanité ne fut plus guère discutée. En effet, l'image du Noir incapable de toute innovation technique s'était trouvée infirmée par la recherche archéologique récente. Même les plus farouches opposants des années 1960 et 1970 admettaient que le continent noir ait pu être le berceau des singes hommes ou d'hommes singes tenus pour être nos ancêtres les plus lointains vivant il y a plusieurs millions d'années.

Enfin, puisque le sous-sol de l'Afrique Noire est, pour ainsi dire, intact, on peut s'attendre à ce que des fouilles systématiques ultérieures nous livrent des documents insoupçonnés. Il existe donc un réel espoir quant au réveil de l'Afrique, des Afriques et de leurs cultures.

1-2-2. Historique de l'intérêt des Européens pour la production africaine

Sur la côte africaine, les explorateurs européens s'intéressaient au potentiel économique du continent noir, et ramenaient de leurs périples des esclaves, de l'or, de l'ivoire, des épices et, très rarement, des œuvres d'art ou des produits artisanaux. Nous évoquerons rapidement également les contacts des Arabes avec l'Afrique avant l'arrivée des Européens.

Ce furent les Portugais qui entamèrent et poursuivirent l'implantation le long du littoral congolais dès 1482. D'un côté les prêtres convertissaient (le roi du Congo se convertit en 1491) les populations auxquelles le pape ne reconnaîtra avoir une âme qu'au début du XIX^e siècle, et d'un autre les marchands faisaient du commerce.

Une pièce comptable atteste qu'en 1482 Charles le Téméraire avait acquis d'un portugais plusieurs sculptures en bois, provenant sans doute de la côte ouest de l'Afrique, et l'on sait également qu'en 1482 le portugais Diogo Cao avait recueilli des ivoires au Congo.

Sur la côte de l'Océan Indien, porte ouverte à l'Orient puisqu'elle fut abordée jusque par des Chinois (au XV^e siècle, peu avant l'intrusion des Portugais, quand Vasco de Gama eut doublé le cap de Bonne-Espérance), les commerçants arabes, voire persans et indiens, eurent des établissements avant même que l'Islam se fût diffusé en Afrique. Le Zondj Bar, "pays des Noirs", d'où Zanzibar a tiré son nom et où s'est formée par voie de mélanges l'actuelle population des Swahili, fut pour les marchands arabes une source d'approvisionnement non seulement en ivoire et en métaux (or et fer) mais en esclaves, qu'ils achetaient sur place à des intermédiaires et vendaient en Orient. Pratique sur une large échelle jusqu'à une époque récente, ce trafic porta préjudice aux populations, chez qui les chefs noirs en relations commerciales avec les Arabes se procuraient de la marchandise humaine. En échange des produits embarqués dans leurs nombreux comptoirs, les Arabes fournissaient des perles de verroterie et des étoffes asiatiques. Leur activité esclavagiste en Afrique orientale et partout où ils se trouvèrent en contact avec les Noirs apparaît comme l'un des grands fléaux que ces derniers ont subis, à cause non seulement de ses conséquences immédiates (transplantation de nombreux hommes, femmes, enfants dans des conditions matériellement mauvaises et moralement avilissantes) mais aussi des ravages provoqués par les razzias et les expéditions guerrières que les chasseurs d'esclaves étaient amenés à opérer. Razzias et expéditions au cours desquelles on se procure des captifs sont malheureusement classiques dans l'histoire de l'Afrique et furent de pratique courante tant pour les fondateurs des Etats peuls, depuis celui du Fouta Djallon en Guinée jusqu'à celui de l'Adamaoua au Tchad, que pour les leaders des grandes tentatives musulmanes du siècle dernier. Il est intéressant de noter que malgré ces contacts commerciaux avec les Africains qui ont duré plusieurs siècles, les Musulmans ne se sont jamais intéressés aux productions artistiques africaines au point de les "exporter" et de les collectionner.

Au XVI^e siècle, des pièces africaines, dont plusieurs trompes en ivoire, figurent parmi les curiosités que possédait l'archiduc du Tyrol Ferdinand. En 1527, François 1^{er}, visitant la résidence de Jean Ango, le riche armateur dieppois, peut admirer, entre autres objets singuliers, des pointes d'ivoire et des statuettes de provenance africaine. Mais lorsqu'on chercha à administrer différentes régions d'Afrique, les œuvres qui furent réunies et envoyées en Europe, étaient souvent choisies en tant qu'exemples de pratiques barbares, afin d'encourager la mission civilisatrice de l'Occident chrétien.

Au XVII^e siècle, un jésuite, le R.P. Athanasius Kircher, fonda à Rome un musée (l'actuel Musée L. Pigorini) qui contenait notamment une importante collection ethnographique dont font partie aujourd'hui des statuettes en pierre rapportées du bas Congo vers 1695. En 1668 un voyageur hollandais, Dapper, donne une description enthousiaste de la cité de Bénin. Il relève que les cours intérieures du palais royal sont reliées par des galeries couvertes dont les piliers de bois sont ornés de plaques de bronze représentant "des scènes de bataille et des actions guerrières" et il note que des oiseaux de bronze surmontent les multiples tours dont le toit est garni. Longtemps, toutefois, les voyageurs continueront à ne guère admirer que des objets qui doivent à la matière dont ils sont faits une part au moins de leur prestige.

Le XVII^e siècle vit en effet de nombreux voyageurs (explorateurs, navigateurs, marchands de biens et d'esclaves, missionnaires) longer les côtes africaines et décrire les us et coutumes des peuples rencontrés, de façon plus ou moins détaillée et respectueuse.

Avant la fin du XIX^e siècle, les pièces étaient donc collectionnées comme curiosités. C'est en 1897, avec la grande quantité de bronzes et d'ivoire saisis par la marine royale anglaise lors de l'expédition punitive du Bénin, que l'Europe commença vraiment à découvrir l'art africain. On reconnut bientôt que ses représentants possédaient une maîtrise et un sens artistiques considérables, et leurs travaux donnèrent lieu à un grand nombre de livres. Quelques temps après, Leo Frobenius entama ses "expéditions dans l'intérieur de l'Afrique", entamant un processus d'acquisitions délibérées pour l'enrichissement des collections européennes. Si ces pièces n'avaient pas été récupérées, beaucoup seraient détruites aujourd'hui, mais il est regrettable que les acheteurs n'aient que rarement noté leur provenance précise, pratique perpétuée pendant longtemps "pour garantir les sources d'approvisionnement". Ce manque de documentation des collections publiques et privées, limite toute étude qui s'appuierait sur elles. Toutes les grandes collections ethnographiques souffrent de cette insuffisance de documentation. Les chercheurs étudient donc les collections des musées parallèlement avec leur travail sur le terrain, afin d'éclairer l'un par l'autre. En dépit du petit nombre d'œuvres rapportées d'Afrique avant la fin du siècle dernier, nous pouvons glaner quelques informations dans les récits des explorateurs. Paul Beloni du Chaillu par exemple, sensibilisé aux cultures africaines dès son enfance, fut le premier européen à explorer l'intérieur du Gabon et décrire les civilisations Fang, Tsogo et Kele. Une trace durable du passage de Paul du Chaillu est le fait qu'un massif montagneux du Gabon central porte son nom. Au milieu du XIX^e siècle, le premier commandant du fort français de Grand-Bassam, parle même, dans un rapport daté de 1844, d'objets en or qui "accusent parfois une conception facile et intelligente des proportions que l'on rencontre rarement chez un peuple sauvage."

Quand les Anglais s'installent à Ife, l'une des grandes villes proches du delta du Niger, en 1897, ils découvrent, dans la palais du roi local, une collection de têtes en laiton et en bronze, toutes admirables, les Oni. Si classiques, si belles que les Britanniques ne peuvent pas croire qu'elles ont été modelées par des Africains. Ne seraient-elles pas venues de Grèce, grâce à des Siciliens qui les auraient vendues à des caravaniers ? Ont-elles été sculptées par des artistes toscans, échoués sur cette côte nigériane à la Renaissance ? Il a fallu des dizaines d'années pour que l'Europe admette que les têtes Oni faisaient partie de ces riches cultures de l'ouest africain, ignorées, méprisées, occultées. Mais un jour l'Occident a compris la valeur de ces figures.

De même, les terres cuites du Mali, qui atteignent aujourd'hui des dizaines de milliers de dollars aux enchères sur le marché de l'art international, ont pourtant été longtemps boudées. Et pour cause ... Le savoir-faire des artistes africains n'est connu et reconnu, à la fin du XVI^e siècle, que dans les cours royales du Portugal et d'Espagne. A l'époque, princes et nobliaux passent commande de "splendide bimbelerie" en ivoire (trompes, salières) sur laquelle apparaissent à la fois des motifs africains et des thèmes occidentaux. Puis la traite négrière estompe cette reconnaissance de savoir-faire. On ne peut pas vendre des hommes et leur reconnaître, dans le même temps, des qualités de créateurs artistiques. Ce n'est donc que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui voit la fin progressive de la traite des Noirs et la montée des appétits coloniaux, que l'Afrique est à nouveau regardée. Mais avec l'œil condescendant du rationalisme européen : les "Nègres" restent des sauvages et leur art demeure "primitif". Au début du XX^e siècle, ces objets sont collectés, de manières diversement avouables, et mêlées indifféremment à ceux d'Océanie. C'étaient ces "nègreries" en bois, telles qu'on les nommait à l'époque, que les Parisiens pouvaient acheter sur les Grands Boulevards.

D'art purement africain, il n'est point encore question. De bois et terre cuite, encore moins. Avant 1914, l'art africain est présent sur le marché de deux manières : d'un côté, les "nègreries" en bois de "l'Afrique profonde et mystérieuse", de l'autre, un art de cour et de pouvoir en matériaux nobles (bronze et ivoire) dans lequel les Occidentaux peuvent se reconnaître, même s'ils restent fermés à sa signification. L'ethnologie intervient alors pour estampiller ces objets. Il faut bien les classer et d'abord leur donner un nom. A cette époque, rares sont ceux qui cherchent à connaître l'âge des œuvres. Pour les Européens, l'Afrique n'existe pas vraiment dans l'Histoire. Elle reste un continent incongru, car sans écriture. Donc une histoire de l'art africain n'a pas de raison d'être. Seule compte la date de collecte de l'objet : avant ou après l'implantation coloniale. Avant demeure garant de l'authenticité ; mais après introduit le doute, car il y a risque de "pollution" de l'œuvre par le fait colonial.

Ainsi, pour que l'art africain comme tel fasse l'objet d'analyses, il faut attendre que l'Europe ait étendu sa domination sur de vastes régions de l'Afrique et que, de ce fait, les relations entre ces deux parties du monde soient devenues plus étroites. A la fin du siècle dernier, paraissent quatre études de l'Allemand Leo Frobenius, que l'ensemble de son œuvre fait regarder aujourd'hui par nombre d'intellectuels africains comme le premier Européen qui ait rendu aux civilisations noires l'hommage qu'elles méritent. Certes, dès 1875, son compatriote, Georg Schweinfurth avait consacré un ouvrage à la culture matérielle des Zande et autres peuples de l'Afrique centrale. Mais les études de Frobenius sont les premières à traiter expressément de l'activité esthétique des Noirs et malgré leur caractère ethnographique au sens le plus étroit - point de vue dont par la suite cet auteur ne s'écartera que trop - elles lui donnent le rang de précurseur. Puis à l'orée de notre siècle, les anglais Read et Dalton d'une part, Pitt-Rivers d'autre part, suivis de peu par l'allemand F. Von Luschan, traitent de l'art ancien du Bénin, dont de nombreux spécimens sont parvenus en Europe après l'expédition anglaise de représailles menée par le Lieutenant Colonel Pitt-Rivers contre la vieille cité alors passablement décadente. Par ailleurs, en 1879, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro (premier musée exclusivement consacré aux arts et métiers des peuples non européens) avait été fondé à Paris. Et plusieurs expositions consacrées spécialement à l'Afrique eurent lieu dans les dernières années du siècle - à Leipzig (1892), à Anvers (1894), à Bruxelles-Tervuren (1897) avant la constitution du Musée du Congo belge.

Enfin, s'il s'avère qu'on schématiserait avec excès en imputant la découverte de "l'art nègre" aux artistes qui au début de notre siècle furent les promoteurs d'un prodigieux renouveau, il reste que ce fut surtout avec eux que la production sculpturale de l'Afrique Noire acquit ses lettres de noblesse.

Vers la fin de la guerre de 1914-1918 l'Europe reçoit, par une voie différente de celle de la révolution qui sous diverses bannières bouleversait les arts et les lettres, une forme d'art dont la vogue presque immédiate montrera que ces maîtres du rythme que sont la plupart des artistes noirs, sur quelque mode qu'ils s'expriment, offraient à l'Occident de quoi satisfaire une demande implicite. Elaborée dans les milieux de couleur du sud des Etats-Unis, fille du blues, la musique jazz pénétra en Europe à la suite de l'armée américaine. Très vite, elle y trouva ses amateurs, comme "l'art nègre" avait trouvé les siens, mais à la différence de celui-ci, qui même aujourd'hui n'est guère apprécié que d'une élite, elle eut tôt fait de conquérir un public nombreux et divers, grâce au succès des danses dont elle était l'accompagnement.

En 1919, une exposition consacrée aux arts africains et océaniens fut tenue à Paris, à la galerie Devambez et attira nombre de visiteurs. Cette galerie édita *L'art nègre et l'art océanien* de H. Clouzot et A. Level, premier livre de langue française traitant de cette question, et la Gazette des Beaux-Arts, périodique qui était loin de représenter à l'époque ce que l'on appelle une revue d'avant-garde, publia un article sur l'art "nègre" par les deux mêmes auteurs.

En 1920, vinrent d'autres publications qui montraient que l'art et, aussi bien, la littérature des Noirs d'Afrique disposaient désormais d'une audience assez large. En 1921, Cendrars acheva une *Anthologie nègre* qui, publiée en 1921, attira l'attention du public cultivé. Consacré aux traditions orales des Noirs des diverses régions d'Afrique, il offrait un choix de textes plus ample que "Der schwarze Dekameron" de Frobenius, publié à Berlin, quelques années avant la guerre.

Picasso aurait dit à cette époque : "L'art nègre ? Connais pas !" : déclaration d'incompétence, refus de tenir pour de "l'art", au sens courant du terme, les productions africaines, raillerie à l'égard de ceux qui, sans moyens sérieux de datation, jouaient aux historiens d'art en distinguant des "époques", réaction contre l'emploi de l'expression "art nègre" (vague et, de surcroît, vicieuse puisqu'elle postule l'existence d'un lien entre un certain type d'art et une certaine couleur de peau), telles sont les interprétations que pourrait recevoir cette boutade dont l'authenticité est, à vrai dire, douteuse.

Aux Etats-Unis, une exposition à la Brummer Gallery de New York, en 1922 fut suivie, à un an d'intervalle, par celle du Brooklyn Museum of Art. A Paris, une exposition de "L'Art indigène des colonies françaises d'Afrique et d'Océanie et du Congo belge" fut organisée au pavillon de Marsan, puis le mois même où elle s'était ouverte, on présenta "La création du Monde", un ballet d'inspiration africaine dû à la collaboration de Blaise Cendrars et de Fernand Léger entre autres. La création de ce ballet, le 25 octobre 1923, au théâtre des Champs-Élysées, fut une date importante dans l'histoire de la diffusion de "l'art nègre" puisqu'une grande soirée parisienne était placée pour la première fois sous le signe esthétique et mythologique de l'Afrique. Or 1923 fait date aussi dans l'histoire du music-hall afro-américain : c'est en effet, au cours de cette année qu'est représentée au Pavillon Theatre de Londres une revue entièrement interprétée par des Noirs, "Dover St. To Dixie". A ce spectacle succède en 1925 un autre spectacle où le jazz est roi et qui eut à Paris un grand retentissement : la "Revue nègre" du Théâtre des Champs-Élysées. Représentée dans un lieu qui déjà s'était ouvert expressément aux "Nègres", lors de concerts du Southern Syncopated Orchestra de W.H. Wellmon où musique de danse, jazz pur et musique symphonique avaient alterné avec des negro spirituals et des chants de plantation (bientôt en vogue eux aussi), cette revue valut à sa vedette, Joséphine Baker, de prendre rapidement rang de grande étoile parisienne.

Au travers de leur vaste champ d'étude, les musiques d'Afrique ont dès lors suscitées l'intérêt des ethnomusicologues et de nombreux travaux ont fait état de leur diversité comme de leur complexité. Elles rencontrent également aujourd'hui un succès croissant auprès du public et sont devenues une source d'inspiration pour de nombreux musiciens occidentaux. C'est ainsi que les musiques de l'Ouest africain ont joué en Europe un rôle important dans le développement du phénomène nouveau que représente la "world music" et dans la reconnaissance d'une identité culturelle africaine.

Finalement, cette influence africaine, c'est surtout le domaine des loisirs - le moins contrôlé - qu'elle a touché. Mais comme le jazz, il s'agissait de produits très composites qui devaient beaucoup à l'Occident. Parce que les sculptures africaines elles-mêmes

procédaient de civilisations façonnées au cours d'un long passé et que leur simplicité n'était qu'une apparence, de nombreux amateurs n'ont pendant longtemps apprécié dans ces formes d'art ou de divertissement que l'espèce de fraîcheur originelle qui leur semblait en être la vertu capitale.

Malgré tout, si les objets africains ont suscité dès les débuts de notre siècle une vive admiration, c'est parce que ces œuvres, que l'on devine lourdes de sens, ont été conçues, non sur un mode arbitraire mais eu égard à des nécessités précises. Cependant, beaucoup d'œuvres, par-delà leur utilité, peuvent être appréciées d'un point de vue proprement esthétique par les usagers. Il en existe une quantité notable qui, bien qu'agencées conformément aux traditions, portent la marque évidente d'une personnalité créatrice.

C'est ce qu'évoque Emmanuel de Roux dans son article du *Monde*, à l'occasion de l'exposition d'une partie de la collection Barbier Mueller présentée par la Fondation Mona-Bismarck¹ : "Conférer une valeur artistique à une pièce donnée n'entame en rien l'intérêt que l'on peut avoir pour son rôle dans la société qui l'a vue naître. Pour nombre d'amateurs occidentaux, la beauté d'une forme est bien souvent le truchement qui va leur permettre d'aborder un univers de croyances inconnues. La beauté, c'est aussi la clé des mondes qui nous sont étrangers".

Des hommes comme Théodore Monod, Thurstan Shaw, Kenneth Murray, Frank Willet vont découvrir et rendre publiques les preuves – superbes – de l'existence de cultures anciennes non liées aux nôtres dans l'Afrique ancienne. Dès 1938, au Nigeria, le roi d'Ife révèle lui-même au monde un masque en cuivre pur, dit masque d'Obafulon, et une tête en terre cuite représentant l'usurpateur Lajuwa. Des merveilles reconnues immédiatement comme de l'art purement africain. Grâce à la vigilance du roi et de Murray, les sites liés à la culture d'Ife ne sont pas pillés. En 1940, Georges Vieillard met au jour les premiers objets en terre cuite de Jenné (Mali), suivi par Théodore Monod et Raymond Mauny. Enfin, dans les années cinquante, le Français Szumowski pratique des fouilles dans la région de Bamako. Ces découvertes et leur publication entre 1940 et 1960 ne déclenchent alors aucune ruée vers l'art des sites archéologiques de l'ancien Soudan français. Mais peu après l'indépendance du Sénégal et celle du Mali (1960), les antiquaires de Dakar commencent à proposer des terres cuites et des fragments de statuettes provenant du delta intérieur du fleuve Niger. Elles n'intéressent personne, le bois régnant toujours en maître dans le cœur des marchands européens. On dit toujours que c'est à ce moment là que sont intervenus toute une série d'événements qui ont abouti au pillage effréné du patrimoine d'un pays, le Mali.

Dans les années 1970, le Mali devint un site touristique, ce qui rendit nécessaire la création d'une route carrossable pour relier les villes importantes. Lors des travaux de terrassement pour la route reliant Mopti à Jenné, un italien qui dirigeait les travaux, découvrit un jour, près de la ville de Jenné, des terres cuites dégagées par une pelleteuse. Ce site était pourtant connu depuis les années 1940. On y avait déjà trouvé des poteries, figurines, cavaliers sur leur monture, masques, souvent remarquables. Mais l'italien, comme n'importe quel européen, connaissait la valeur des vestiges enfouis. Il commença alors à les vendre en Belgique, qui devint d'ailleurs au début des années soixante-dix, le point d'arrivée privilégié des œuvres du delta intérieur du fleuve Niger. Il encouragea également les ouvriers qui en découvraient à les lui remettre.

¹ Emmanuel de ROUX, "La beauté de l'inconnu dans les masques d'Afrique", *Le Monde*, 28/9/99.

En 1977, deux anthropologues, Susan et Roderick McIntosh, entreprirent sur les conseils de Rogier Bedaux, un archéologue néerlandais qui les avait précédés dans la région, la fouille du site de Jenné Jené qui jouxte la ville actuelle de Jenné. On lit souvent que c'est à la suite de la découverte d'une superbe statue qu'ils datèrent au carbone 14 dont l'origine fut indiscrètement révélée par la presse que les pillages massifs commencèrent. Cependant, nombre de ces objets étaient déjà sortis du territoire sans que nul ne s'en préoccupe. Mais la médiatisation des fouilles des Mc Intosh a fait que l'on parle aujourd'hui d'un avant et d'un après Mc Intosh alors que les autorités connaissaient l'existence de ces pièces et qu'elles étaient proposées à la vente, quoiqu'en petit nombre, dès les années 1960.

Il est vrai cependant que c'est à partir des années 1970-1980 que les vols se développèrent à grande échelle au travers de réseaux qui savaient parfaitement exploiter les difficultés économiques des paysans ruinés par la sécheresse pour les inciter aux fouilles "sauvages".

L'Afrique dès les années soixante-dix est donc devenue moins obscure. Des scientifiques se sont attelés à reconstituer cette histoire, individuellement, ou à travers un travail encyclopédique : *L'Histoire générale de l'Afrique* publiée par l'UNESCO. Ils ont cherché à remonter le temps, à dépasser la mémoire orale des vieux, comme celle du grand écrivain malien Amadou Hampâté Bâ. Entraînés par ce mouvement, collectionneurs et marchands ont découvert que, dans ce continent aussi, un âge vénérable attribué à une sculpture en terre cuite pouvait donner à cette œuvre une juteuse plus-value.

Guy de Montbarbon, un expert des tribunaux de Paris, expliqua d'ailleurs dans la revue *Connaissance des arts* : "Ce qui joue le plus parmi les critères d'achat, c'est l'esthétique, le sujet plaisant, le bel objet ... ainsi qu'une part de snobisme et un côté rassurant : la charge historique."

En 1994, l'exposition "Vallées du Niger", organisée à Paris par l'archéologue Jean Devisse, présentait un large éventail de "jarres cercueils surmontées de remarquables représentations en terre cuite des personnes enterrées". Mises au jour en 1983-1984 à Burra (République du Niger) par l'archéologue nigérien Boubé Gado qui les a datées entre le III^e et le XIII^e siècle, elles étaient alors inconnues aussi bien des visiteurs anonymes que des (rares) spécialistes. Le catalogue de l'exposition représentant en couverture un splendide "cavalier nigérien" attira les amateurs et les marchands d'art africain sur ce nouveau créneau des anciennes céramiques figuratives. Par ailleurs, les "prolongements" de l'exposition parisienne qui auraient dû être tenus¹ dans les pays riverains du fleuve Niger et la propagande faite à leur sujet dans les médias attirèrent l'attention des populations rurales locales sur la valeur marchande, jusqu'alors ignorée, de ce qu'ils pouvaient trouver en labourant leurs champs. Ce fut le début d'une véritable "course au trésor" dans les environs de Niamey. La rumeur se transmit rapidement sur le plateau de Bauchi (Nigeria) où des mineurs professionnels se mirent à creuser pour leur compte dans l'espoir de mettre au jour de nouvelles statuettes cotées très haut sur le marché de l'art africain en raison de leur beauté plastique et de leur grande ancienneté.

Certes, la connaissance des sociétés noires s'est beaucoup étendue et approfondie depuis ces dernières décennies. Il n'en reste pas moins que pour de nombreux occidentaux, même sans préjugés raciaux, les productions esthétiques des Noirs demeurent marginales à un certain degré comme si l'on ne pouvait concevoir de commune mesure entre un fétiche

¹ En effet, l'exposition n'a pu être présentée en Afrique, malgré les crédits alloués pour la réfection des salles.

africain et une vierge médiévale, voire une idole égyptienne ou un bouddha. Certains refusent encore de les considérer comme le legs de grandes civilisations passées.

C'est pour ce type de raisons sans doute que le Musée du Louvre a refusé, en 1985, le legs d'une des plus belles et des plus anciennes collections d'art africain qui ait jamais existé : celle de Charles Ratton (1894-1986), appartenant au groupe légendaire des premiers marchands et collectionneurs d'art africain. La condition imposée par M. Ratton était que le Louvre consacre une salle du musée à l'exposition permanente de sa collection. Suite au refus du Louvre, cette collection, exceptionnelle tant par la quantité que par la qualité des objets, fut dispersée. Nombre des pièces sont alors parties aux USA. Mieux encore, voici quelques lignes parues en janvier 2000¹ et qui sont tout à fait significatives : " Il fallait sans doute changer de siècle pour voir débarquer les "primitifs" au Louvre. Pour beaucoup de conservateurs du "plus grand musée du monde", c'est un séisme. (...) De grands musées occidentaux comme le Metropolitan Museum de New York, ont depuis des décennies ouvert des ailes entières à ces arts dits primitifs. Pourquoi cette réticence à l'égard de ces arts dits primitifs ? Pourquoi cette réticence alors qu'ils devraient nous être d'autant plus familiers qu'ils ont été "découverts" à Paris et qu'ils font partie de l'héritage colonial de la France ? (...) Les "antiprimitivistes" (...) refusent toujours de considérer ces objets sur le même plan que la production artistique occidentale. Ils partagent le point de vue que Jean d'Ormesson exprimait crûment dans une lointaine émission télévisée de Bernard Pivot – rediffusée récemment : " On a beau dire et beau faire, disait-il en substance, les figures du portail d'Amiens seront toujours supérieures aux sculptures nègres." Peut-être l'écrivain a-t-il changé d'opinion aujourd'hui, mais la vieille garde du Louvre refuse de se rendre. Le 15 avril, elle devra déposer les armes. Pour combien de temps ?".

On chuchote en coulisses que les conservateurs refusent que ce soit définitivement ... Voici en tout cas l'opinion qu'exprimait Pierre Rosenberg au mois d'avril 2000 : "Je tiens à réaffirmer ici que le futur musée du Quai-Branly, dont l'ouverture est prévue pour 2004, est une excellente réponse à ceux qui trouvent que les arts de ces continents [Afrique, Océanie et Amérique] n'avaient pas, à Paris, la place qu'ils méritent. Et je me félicite qu'en attendant l'inauguration de ce musée un choix de grande qualité soit exposé au Louvre, qui n'a pourtant pas vocation à présenter l'art de l'ensemble des civilisations de l'humanité. Plus modestement, nos collections n'illustrent que l'art de l'Occident du Moyen Age jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle et celui des civilisations de l'Antiquité qui en sont à l'origine. Cette tâche nous suffit amplement. En 2004, le musée du Quai-Branly devra présenter l'ensemble de ses collections, et nul ne comprendrait que ses visiteurs soient privés des œuvres majeures que nous abriterons d'ici quelques semaines".

Sans commentaire ...

I-2-3. Destructures, vols et pillages perpétrés par les Européens

Le trafic des objets d'art volés et le pillage des antiquités n'est pas nouveau. Le phénomène était déjà perceptible il y a près de 4 000 ans en Egypte.

Mais le pillage a connu ces dernières années de vertigineux développements. Selon INTERPOL et Scotland Yard, ce marché en pleine expansion représenterait chaque année un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars. Ils avancent même qu'il constituerait la deuxième grande source de criminalité internationale organisée après le trafic de

¹ Emmanuel de ROUX, "Le Louvre s'apprête à accueillir froidement les "primitifs", *Le Monde*, 4/1/00.

drogue. Il est vrai qu'aucun pays au monde n'est épargné et qu'il touche aussi bien les nations occidentales que celles du Tiers monde. On peut malgré tout douter que les sommes engendrées soient supérieures au trafic d'armes, d'organes ou de combustibles nucléaires, sans parler des commissions occultes ou des sociétés "écrans".

Il est donc essentiel de relativiser ce type d'affirmation reprise pourtant en chœur par l'ensemble des universitaires, des professionnels de musée et des journalistes.

- Destruction par les missionnaires

Les influences externes touchent l'Afrique depuis longtemps. Les coptes d'Egypte et d'Ethiopie remontent presque au temps du Christ et la Nubie fut chrétienne dès le V^e siècle, avant d'être islamisée au début du XVII^e siècle.

En général, les missionnaires chrétiens ignoraient tout des religions indigènes. Tentant de les supprimer, ils s'en sont souvent pris à des sculptures qui en étaient l'expression. Ainsi, lorsque les missionnaires chrétiens promettaient d'offrir la vie éternelle et d'éclairer les esprits, ils demandaient souvent, en contrepartie, que les objets traditionnels, masques et statues, soient détruits comme preuve de la conversion des populations.

Ce fut une rupture brutale pour les Africains que de renoncer, de gré ou de force, à leurs croyances ancestrales. D'ailleurs, on remarqua souvent que ces conversions n'étaient ni sincères, ni profondes. En effet, ceux-là même qui leurs disaient de ne plus adorer leurs fétiches leurs demandaient maintenant d'en adorer de nouveaux, l'un représentant un homme crucifié que les marabouts blancs appelaient Jésus et l'autre représentant Jésus enfant, avec sa maman. Il ne fait aucun doute que si le Christianisme a pénétré moins profondément dans l'esprit africain que l'Islam, ce fut en partie à cause de cela.

Certains missionnaires ont même encouragé les nouveaux convertis de certains villages à leur dévoiler leurs cultes sacrés, à leur donner leurs objets religieux, soit pour les brûler, comme nous l'avons évoqué, soit pour les vendre. En effet, à la fin des années 1960, l'abbaye de Mortin, en Bretagne, proposa lors d'une vente aux enchères une superbe collection de fétiches et de masques et les Pères Blancs entretenirent pendant longtemps un dépôt d'objets africains à Sainte Foy les Lyon, d'où proviennent deux fauteuils de Tanzanie conservés au Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.

Encore aujourd'hui, des missions et des sectes chrétiennes ou musulmanes continuent leur action de conversion en conseillant aux Africains de brûler leurs anciens fétiches pour ne plus se consacrer qu'au nouveau dieu. C'est souvent source de déstabilisation chez la personne et au sein même des communautés où tous les membres ne font pas le choix de se convertir. Le converti, dont la vie ne sera plus régie par les mêmes règles, verra un certain nombre de liens qui l'unissaient aux autres membres du groupe être coupés. Cette rupture est souvent si difficile spirituellement et physiquement qu'il arrive que le converti trahisse ses nouvelles règles. Dans ce cas, honteux, effrayé et rejeté par les siens, il quitte le village.

Certains Occidentaux, soucieux de protéger tous ces fétiches de la destruction ont demandé aux représentants religieux de les leur confier, alléguant que puisqu'ils étaient désactivés, ils pouvaient être conservés dans un but d'étude et de connaissance des sociétés qui les ont produits. Mais même aujourd'hui, les refus restent massifs.

- Butins de guerre

Le 10 janvier 1897, on apprit à Londres la nouvelle du massacre d'une petite colonne de reconnaissance (neuf Anglais et deux cents porteurs) se dirigeant vers la ville de Bénin. Réaction immédiate : une expédition punitive de 1 500 hommes, appuyée sur d'importantes forces navales, s'empara sans peine, le 18 février 1897, d'une ville alors presque déserte. L'oba (roi), Ovoranmwun s'était enfui avec sa suite, laissant sur place les victimes souvent atrocement mutilées des sacrifices humains accomplis dans les semaines précédentes. Il en fut, à l'époque, beaucoup question.

Dans le palais de l'oba, on trouva, "enfouies sous la poussière des générations, plusieurs centaines de plaques de bronze qui rappelaient presque des modèles égyptiens mais avaient été fondues d'une façon étonnante. On trouva également d'autres œuvres de fonte d'une facture admirable et plusieurs défenses d'ivoire somptueusement sculptées, ... quelques groupes d'idoles en bronze, des sièges en bronze magnifiquement travaillés qui dataient sûrement d'une époque très ancienne." Cette citation d'un membre de l'expédition punitive, rapportée dans le "livre blanc" britannique paru dès 1897, éclaire la suite des événements.

Les quelques 2 500 objets d'art de cet extraordinaire butin furent considérés comme "prise de guerre" et distribués entre les officiers et les soldats. Une partie fut immédiatement revendue à des commerçants de Lagos. La majorité des objets fut transportée par la Royal Navy qui assura le transport vers Londres. Le British Museum en récupéra une partie, le reste aboutissant à une vente aux enchères "pour couvrir les frais de l'expédition". Des achats importants faits à Lagos ou à Londres alimentèrent les actuels musées d'Ethnologie de Vienne, Leipzig, Berlin, et de nombreuses collections privées.

Le pillage de la ville de Bénin n'eut pas que des effets négatifs. Surpris par la beauté plastique des objets, plusieurs amateurs d'art cherchèrent à comprendre leur signification religieuse et sociale. Ils firent appel à des ethnologues qui furent eux-mêmes considérablement aidés par deux groupes d'une population fortement hiérarchisée, les "classes nobles" et les "artisans artistes". Leurs informations furent très utiles car les Edo étaient les classes nobles proches du roi, gardiennes de la tradition orale, généalogistes de la dynastie royale et ritualistes chargés d'organiser les fêtes "nationales". Les "artisans artistes", quant à eux, étaient regroupés en corporations. Parmi eux, les sculpteurs travaillant le bronze, l'ivoire ou le bois avaient été longtemps nommés "serviteurs du roi". Plus que dans n'importe quel autre pays, l'art de cour du Bénin se trouvait donc intégré au cœur de l'histoire et de la religion "nationales" qui étaient toutes deux encore extrêmement vivantes à la fin du XX^e siècle.

En 1934, vingt années après que les colonisateurs britanniques aient remis sur le trône du Bénin le fils aîné de l'oba exilé en 1897, Chief Jacob Egharevba publia dans "Short History of Benin" l'essentiel de la tradition orale transmise de génération en génération depuis le XIV^e siècle. Ce livre, réédité maintes fois, est devenu la base des connaissances scolaires de l'Edo. Mais l'art de l'ancien Bénin est pauvrement représenté dans les musées nationaux du Nigeria alors qu'il l'est très richement dans certains musées et collections privées d'Europe et des Etats-Unis.

Cet exemple significatif dont nous avons pu connaître le moindre détail n'est qu'un cas parmi d'autres d'acquisitions d'objets comme butins de guerre qui ont fini dans les vitrines des musées occidentaux.

- Pillages à l'occasion des grandes expéditions ethnographiques.

En 1931, le colonialisme était à son apogée et affichait sa puissance avec fierté. A Paris, dans le bois de Vincennes, le gouvernement organisa l'Exposition coloniale. En 6 mois, 34 millions¹ de visiteurs s'y rendirent. A cette occasion fut inauguré le Musée des Colonies, devenu l'actuel Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Le succès de l'exposition incita l'Assemblée Nationale à voter les crédits destinés à financer l'une des plus importantes missions ethnographiques. Dirigée par Marcel Griaule et racontée au jour le jour par M. Leiris, on sait que plus de 3 500 objets, la plupart du temps volés aux villageois réticents, furent récoltés lors de cette expédition. Ils constituent aujourd'hui le fonds même des collections du Musée de l'Homme. Ainsi, en faisant la chronique de la première grande expédition ethnographique française en Afrique, alignant les détails concrets concernant l'acquisition d'objets aux fins d'étude scientifique, Michel Leiris (1931-1933) a produit un document² qui, lu aujourd'hui, est sidérant. En voici quelques extraits :

"6septembre [1931]

[Dans un petit réduit contenant des reliques sacrées nous voyons] à gauche, pendu au plafond au milieu d'une foule de calebasses, un paquet innommable, couvert de plumes de différents oiseaux et dans lequel Griaule, qui palpe, sent qu'il y a un masque. Irrités par les tergiversations des gens notre décision est vite prise : Griaule prend deux flûtes et les glisse dans ses bottes, nous remettons les choses en place et nous sortons. (...)

[Suivent d'autres palabres énervantes à propos des offrandes sacrificielles] Griaule décrète alors [...] que, puisqu'on se moque décidément de nous, il faut, en représailles, nous livrer le Kono en échange de 10 francs, sous peine que la police soi-disant cachée dans le camion prenne le chef et les notables du village pour les conduire à San où ils s'expliqueront devant l'administration. Affreux chantage ! [...]

- qui a fonctionné ! -.

7 septembre

Avant de quitter Dyabougou, visite du village et enlèvement d'un deuxième Kono, que Griaule a repéré en s'introduisant subrepticement dans la case réservée. Cette fois, c'est Lutten et moi qui nous chargeons de l'opération. Mon cœur bat très fort car, depuis le scandale d'hier, je perçois avec plus d'acuité l'énormité de ce que nous commettons. De son couteau de chasse, Lutten détache le masque du costume garni de plumes auquel il est relié, me le passe, pour que je l'enveloppe dans la toile que nous avons apportée, et me donne aussi [...] [une autre figure] qui pèse au moins quinze kilos et que j'emballerai avec le masque. Le tout est rapidement sorti du village et nous regagnons les voitures par les champs. Lorsque nous partons, le chef veut rendre à Lutten les 20 francs que nous lui avons donnés. Lutten les lui laisse, naturellement. Mais ça n'en est pas moins moche ...

¹ Ce chiffre nous paraît contestable étant donné son importance dans une durée si limitée. Il est noté dans le livre de Philippe BAQUE, *Un nouvel or noir. Pillage des œuvres d'art en Afrique*, Ed. Paris-Méditerranée, 1999, p.18. Dans le Quid, nous avons lu que la population de la France s'élevait alors à plus de 41 millions d'individus, soit l'équivalent de plus des $\frac{3}{4}$ des Français qui seraient venus à l'exposition en 6 mois ! En outre, le Quid estime à 22,6 millions le nombre de visiteurs sur toute la durée de l'Exposition Coloniale. Ce nombre, bien qu'élevé, semble être plus proche de la réalité.

² Michel LEIRIS, *L'Afrique fantôme*, Ed. Gallimard, 1934.

12 novembre

[...] Hier, on nous avait refusé avec effroi plusieurs statuettes à faire tomber la pluie, ainsi qu'une figure aux bras levés, trouvée dans un autre sanctuaire. Emportant ces objets, c'eût été la vie du pays que nous eussions emportée, nous disait un garçon qui [...] pleurait presque à l'idée des malheurs que notre geste impie allait déclencher [...]. Cœurs de forbans : en faisant ce matin des adieux affectueux aux vieillards ravis [...], nous surveillons l'immense parapluie vert, d'habitude déployé pour nous abriter, mais aujourd'hui soigneusement ficelé. Gonflé d'une étrange tumeur qui le fait ressembler à un bec de pélican, il contient maintenant la fameuse statuette aux bras levés, que j'ai volée moi-même au pied du cône de terre qui est son autel à elle, ainsi qu'à ses pareilles. [...]

14 novembre

[...] Les raptus continuent [...] Sanctuaires et trous où l'on jette les vieux masques sont systématiquement explorés. [...]

15 novembre

Nos amis Apama et Ambara ont apporté hier subrepticement des costumes de fibres pour masques que nous leur avions demandés. Ils nous ont priés, surtout ! de les bien cacher. Aujourd'hui je fais avec eux les fiches de ces objets. Apama et Ambara sont attentifs au moindre bruit. Un enfant qui veut entrer se fait réprimander.

Pas de doute : nos procédés ont fait école et les deux braves garçons ont été prendre les costumes de fibres à la caverne de masques où ils étaient cachés. L'influence de l'Européen ... Le cafard continue et j'ai parfois envie de tout casser, ou de retourner à Paris. Mais que faire à Paris ?

16 novembre

[...] Le "petit" frère d'Apama, qui porte le masque "maison à étages", ne voulait pas le vendre, car il lui venait de son grand frère, le chasseur mort du 20 octobre. Aujourd'hui il accepte, à condition que nous allions nous-mêmes enlever l'objet, afin qu'il puisse dire qu'il a été forcé [...]"

Et ainsi de suite. Les subtilisations de ce genre avaient également lieu dans d'autres sites explorés par les Occidentaux. Le texte de Leiris est une vraie mine de renseignements, parce qu'il ne cache rien. On constate que l'influence et la crainte des "Blancs" était encore très présente dans les esprits. Cependant, même si les gens étaient généralement réticents pour se séparer des vestiges de leur culture en voie de disparition, ils ne cherchaient pas à en empêcher la détérioration (cf. les "trous où l'on jette les vieux masques"). C'est cette attitude qui fait dire à certains "collecteurs" qu'ils approuvent les méthodes parfois irrégulières grâce auxquelles ces objets se sont retrouvés dans les collections.

Mais comme nous l'avons déjà noté, même des scientifiques soutiennent, non sans raisons, que ces interventions musclées ont permis le sauvetage d'œuvres qui auraient, sans cela, fini dans les fours à chaux, ou décomposées. Même aujourd'hui, il arrive que l'autochtone, qui accepte de vendre un vieux fétiche gardé depuis longtemps dans sa famille, préfère dire qu'on le lui a volé : ainsi, l'honneur sera sauf et il n'aura pas à subir le regard méprisant, ni le châtement que les siens ne manqueront pas de lui administrer. Et évidemment, il maintiendra cette version si il est interrogé lors d'un reportage ou à une autre occasion. D'ailleurs, nous aborderons dans un chapitre approprié ce qu'il arrive aux personnes coupables de vols, Africains ou Européens.

En tout cas, le récit de Leiris n'évoque qu'une seule grande expédition ethnographique parmi toutes celles qui ont fourni à nos musées, du Musée de l'Homme au Metropolitan Museum of Art, la masse de leurs trésors artistiques non occidentaux. En fait, si les musées devaient rendre tous les objets qui sont d'origine contestable à quelque niveau que ce soit (butins de guerre, pillages, vols, etc.) les célèbrissimes collections d'objets d'origine non occidentale du Louvre, du British Museum (etc.) s'en trouveraient considérablement appauvries.

- Pillage des sites archéologiques

Dans la plupart des régions, des sites archéologiques ont été saccagés par l'installation et le travail des Européens.

Dès le début du XX^e siècle, les sites archéologiques - surtout les grandes buttes du delta intérieur du Niger -, ont vite attiré la curiosité de fonctionnaires coloniaux (instituteurs, médecins, administrateurs). Ces derniers, à la recherche de "sensationnel" ont effectué des fouilles et des reconnaissances : El Oualadji, Kobadi, Tondidarou, auxquelles il convient d'ajouter des actions d'archéologues professionnels au milieu du siècle. Ces différentes investigations ont occasionné le recrutement de dizaines d'ouvriers originaires du pays, en fait, une population qui vivait au milieu des sites depuis longtemps, sans se rendre compte que ceux-ci pouvaient contenir des trésors.

Les archéologues, ces nouveaux missionnaires, ont promis d'expliquer aux fermiers comment leurs ancêtres vivaient, ce qui aurait permis de faire accroître leur amour propre et leur estime d'eux-mêmes. Mais le fermier pense que ce sera seulement l'archéologue qui gagnera l'estime des autres et le pouvoir.

Il est indéniable que les fouilles et reconnaissances effectuées depuis 1970 (équipes américaine, hollandaise et malienne) aient eu des effets secondaires sur le pillage. Mais il convient de signaler d'autres facteurs non négligeables : l'installation dans les grandes villes, d'Occidentaux finissant presque toujours par se passionner pour les cultures et les arts traditionnels africains, et l'engouement mondial croissant pour ces derniers, favorisent ainsi le développement des réseaux d'antiquaires ou encore de l'industrie du tourisme. Le pillage intentionnel peut donc être considéré comme un phénomène postérieur à la Deuxième Guerre mondiale. Le delta intérieur du Niger reste toujours une des régions les plus affectées.

Donc, comme ce fut le cas en Egypte, le premier contact entre les Européens et les peuples du Niger notamment, s'est traduit par d'immenses dommages culturels pour ces derniers. Leur patrimoine artistique a été pendant un siècle abondamment "exporté" vers les musées ou les magasins d'antiquaires. Il était temps d'arrêter cette hémorragie et de faire le point.

Presque tous les pays traversés par le fleuve Niger sont confrontés au problème des fouilles archéologiques clandestines, ainsi le Mali, où les sites archéologiques sont nombreux, notamment dans la région du delta intérieur, au nord-est de la capitale, Bamako. Ils sont localisés sur des buttes émergées lors des crues du fleuve et renferment des céramiques et des statuettes dont l'âge s'échelonne du V^e au XVI^e siècle. Après Nok, en même temps qu'Ife, la statuare malienne revêt un intérêt artistique considérable et les "amateurs d'arts primitifs" ne s'y sont pas trompés : l'exportation de ces statues a donné lieu à l'un des plus spectaculaires pillages que l'Afrique ait connus depuis les décennies qui ont suivi l'expédition de Bonaparte en Egypte.

Nous avons déjà évoqué le cas du site de Jenné-Jeno, aux portes de la ville de Jenné. "Le pillage a commencé dans les années 70, années de sécheresse, raconte Kléma Salogo, un archéologue responsable de l'Institut de recherches en sciences humaines (IRSH) de Bamako. Les paysans ont compris qu'ils pouvaient vendre ce qu'ils trouvaient sous terre. Mais tout cela restait encore anecdotique. Et puis, à partir de 1977, grâce à la publication d'un reportage, dans le National Geographic Magazine, sur les fouilles archéologiques entreprises par des Américains de l'université de Rice (Houston, Texas), Roderick et Susan McIntosh, fouilles tout ce qu'il y avait de plus officielles, on a assisté à une vogue de ces terres cuites sur le marché occidental, ce qui a provoqué une ruée sur ces vestiges." Les véritables amateurs n'avaient sans doute pas attendu cette publication. Il est néanmoins exact qu'au cours de cette décennie et de la suivante, de très belles pièces furent mise en vente dans l'hémisphère nord. D'autant plus facilement que Jenné-Jeno, à deux pas d'une agglomération de 16 000 habitants, est facile à exploiter. "Ce qui reste du site est aujourd'hui protégé", précise le directeur de l'IRSH.

C'est tout le Mali qui a été prospecté depuis une vingtaine d'années de manière sauvage. La région de Mopti, au nord-est, celle de Toguéré, au sud, vers Banamba où l'on trouve des vases dont la fermeture est assurée par des statuettes zoomorphes, celle de Méma, au nord de Jenné, connue pour ses bronzes, vers Limbola, où l'on repère des statuettes dites Bankoni et plus au nord encore, la zone de Kili, riche en grandes jarres et en perles. Au nord de Bamako, où les sites sont également saccagés, on trouve des vases funéraires sphériques, surmontés de têtes d'animaux, peut-être à rapprocher de ceux de Burra. Quant à la zone de Gao Salé (l'ancienne ville de Gao) elle ressemble aujourd'hui à un gruyère tant les excavations sauvages y ont été nombreuses depuis 1987. Une équipe conduite par l'archéologue néerlandais Diderik van der Waals a décidé de dresser un constat des sites pillés. Elle a patrouillé sur une vaste zone de 2 000 kilomètres carrés entre le plateau de Biandagara et la ville de Diafarabé, plus au sud. Sur les 834 sites repérés, 45% portaient des traces de pillages plus ou moins récents. "Comment surveiller une région aussi vaste ?" se demande Kléma Salogo.

I-2-4. Les influences étrangères sur l'Afrique

Il est indubitable que toutes ces années de contact avec le monde arabe et l'Europe ont influencé l'Afrique à différents niveaux.

Pour étudier les influences étrangères sur l'Afrique noire, il faut rapidement évoquer les effets de l'islamisation.

- Effets de l'islamisation

Du VII^e jusqu'au XV^e siècle, les Arabes – ou les musulmans, si l'on préfère – eurent le monopole presque absolu des contacts avec l'Afrique noire. Ils ont donné à une petite partie de l'Afrique noire une religion nouvelle, une écriture, des techniques, etc.

Mais il ne faut pas oublier l'hémorragie effroyable qu'ont causé les "guerres saintes", euphémisme masquant l'esclavagisme musulman qui du VII^e au XV^e siècle fut tout aussi meurtrier que la traite européenne du XV^e au XIX^e siècle.

Nous savons déjà qu'un aspect négatif de l'islamisation est la disparition de cultures locales, dont nous avons appris par les textes, l'archéologie et l'ethnologie, qu'elles étaient

arrivées à un degré élevé de civilisation. Les populations noires animistes étaient arrivées à créer une culture originale, comme l'étude de leur philosophie, entre autres, le laisse à penser. Fait récurrent dans l'Histoire, à chaque fois qu'un pays est envahi par un autre peuple, celui-ci a tendance à refouler, effacer puis à nier toute trace de civilisation antérieure à son arrivée.

Il en va de même, évidemment, toutes les fois que deux cultures prennent contact : Grecs et Romains, Celtes et Germains, Inde et Chine, Arabes et Byzantins, Européens et Indiens d'Amérique, Européens et Africains, etc. Dans les cas heureux, tout le monde y gagne. Mais dans combien de ces cas, n'y a-t-il pas destruction d'une civilisation à peine compensée par quelques éléments positifs ? Combien de peuples vainqueurs ont eu la sagesse de respecter la civilisation du vaincu, voire d'en adopter les meilleurs aspects ? Et que de cas où ce sont les vaincus eux-mêmes ont abandonné de leur propre gré leurs valeurs ancestrales ?

L'Afrique noire dans ses rapports avec le monde arabe – et il en ira de même avec le monde européen à partir du XV^e siècle – n'a pas échappé à cette règle mondiale. C'est ainsi que, dès les premières invasions musulmanes, les peuples ont commencé à brûler leurs anciens fétiches et à se convertir massivement à l'Islam. Dans la mémoire africaine ne survécut aucun vestige conscient de cultures antérieures à l'Islam, qui fut donc considéré, jusqu'à aujourd'hui, comme le point de départ de toute civilisation africaine. En effet, c'est avec lui, que l'Afrique entra dans l'Histoire avec l'apprentissage de l'écriture. Et les Musulmans ont toujours prétendu qu'avant l'Islam, il n'existait rien en Afrique. C'est une opinion encore profondément ancrée dans l'esprit des gens. C'est sans doute pour cela que l'Islam est aujourd'hui la première religion du continent avec 260 millions d'adeptes occupant surtout toute la partie nord de l'Afrique jusqu'aux limites de l'Afrique centrale suivie de près par le christianisme dont les 220 millions de fidèles sont répartis entre protestants et catholiques dans les parties centrales et sud du continent. Restent 40 millions d'adeptes liés à des églises indépendantes (sectes) mais les religions animistes demeurent très vivantes en Afrique noire chez plus de 100 millions d'adeptes.

S'il est un fait dont on peut être sûr, c'est que même aujourd'hui, ni l'Islam, ni le Christianisme n'ont intérêt à admettre que l'Afrique "existait" avant eux et qu'elle n'était en rien peuplée de sauvages que l'on a soit disant fait entrer dans le monde civilisé. Il ne faut pas sous-estimer l'influence profonde qu'ont eu ces religions dans l'esprit des gens. C'est d'ailleurs pour cela que leur passé pré-islamique ne leur évoque toujours rien dans la majorité des cas. Il y a donc un travail énorme à faire pour que l'Afrique puisse enfin découvrir, s'intéresser et accepter avec fierté l'existence de ses cultures passées.

- Un modèle européen à imiter

La conquête coloniale européenne du continent africain a atteint son point culminant lors de la conférence de Berlin de 1885 au cours de laquelle les grandes puissances européennes se sont partagé l'Afrique entière à l'exception de l'Ethiopie et du Liberia. La mainmise européenne signifiait, entre autres, l'arrivée de colons, d'hommes d'affaires, de chercheurs d'or et de diamants, une administration coloniale, la fondation de villes nouvelles, la construction de chemins de fer et de routes, l'introduction de nouvelles lois et de nouveaux systèmes économiques. Bref, consciemment ou inconsciemment, l'Europe a commencé à transformer l'Afrique et, dans la mesure du possible, a tenté de lui faire imiter son propre modèle. En outre, l'administration française s'est efforcée de faire des Africains des sujets français puisqu'elle considérait que les valeurs européennes représentaient le

pinacle auquel devaient aspirer les Africains. La révolution est venue à la fois par la paix et par la force et l'Afrique n'a jamais plus été la même.

Cette attitude a conduit à la déstructuration de nombre de sociétés et à la perte de leur identité culturelle traditionnelle.

- Evolution dans le domaine religieux

Le domaine religieux connut aussi des changements importants. Les pratiques et idées traditionnelles ne pouvaient pas complètement s'adapter à la situation en évolution. L'Afrique était divisée d'une nouvelle façon, par une scission entre la vie religieuse et la vie quotidienne. C'était la une chose inconnue dans la vie traditionnelle.

Le christianisme est arrivé d'Europe et d'Amérique du Nord, non pas simplement porteur de l'Évangile du Nouveau Testament, mais sous la forme d'un phénomène complexe fait de culture, de politique, de science, de technologie, de médecine, d'écoles et de nouvelles méthodes pour conquérir la nature, tout cela d'origine occidentale.

- Influence dans le domaine de la santé

Nous allons étudier un exemple typique d'action européenne en Afrique.

En 1931, Jamot maîtrise le fléau de la maladie du sommeil en Afrique équatoriale française et au Cameroun. Sa méthode, qui consistait à aller sur le terrain, fut élargie à l'ensemble de l'Afrique française et les résultats obtenus contre la trypanosomiase par les fameuses "équipes mobiles" furent un tel succès qu'au début des années 40, on les utilisait contre d'autres maladies endémiques. Ce système de prévention fut encore utilisé en Afrique bien après l'obtention de l'indépendance par les anciennes colonies françaises. Il bénéficia même, pendant les dix années qui suivirent, des soutiens accrus de la France. Puis il disparut, victime paradoxale de son succès dès lors que certaines endémies, à commencer par la maladie du sommeil avaient été maîtrisées, victime aussi des contraintes budgétaires (ces équipes coûtaient cher) et des nouveaux choix qui furent partout opérés en faveur du modèle occidental de distribution des soins organisé autour de l'hôpital.

"Le désastre sanitaire que l'on observe depuis plus de dix ans en Afrique, c'est tout simplement le résultat de vingt-cinq ans d'abandon de la méthode Jamot. Quand les Africains doivent marcher pendant quatre jours pour arriver au dispensaire le plus proche, comment voulez-vous qu'ils se soignent ? Qu'est-ce qu'on fait, on décide de les laisser crever en brousse ? C'est bien ce qui se passe aujourd'hui pour la trypanosomiase. Cette affection est bel et bien une maladie administrative !" constate le célèbre professeur Lapeyssonnie. Quant à l'OMS (Organisation Mondiale pour la Santé), institution officiellement en charge de ces questions et qu'il a bien connue de l'intérieur, il porte un jugement plus sévère encore : "Elle est faite de savants qui, pour la plupart, n'ont jamais mis un pied en brousse. Ils ne peuvent même pas imaginer."

Or ce que l'on peut observer dans le domaine de la santé, on l'observe dans bien d'autres domaines en Afrique où des décisions d'Européens n'ayant aucune idée des réalités du terrain ont pris des décisions péremptoires et inadaptées.

- Influences sur les arts plastiques

Dans les régions que la colonisation a sérieusement touchées, de tels changements se sont évidemment répercutés sur les arts plastiques.

S'ouvrant à des perspectives nouvelles et subissant tant soit peu l'accélération qu'une européanisation même partielle imprime au rythme de la vie, l'artiste d'aujourd'hui, bien souvent, n'a plus l'état d'esprit qui permettait à son aïeul de ne mesurer ni sa peine ni son temps pour l'exécution d'un travail. D'autre part, l'effritement des croyances et des coutumes ancestrales, atteintes à leur base même, tend à priver l'art de ce qui était en l'occurrence sa grande force motrice. On observe donc assez généralement une dégénérescence de la sculpture traditionnelle qui, jusqu'à présent, n'a pas trouvé de compensation. Malgré tout, à côté de la production commerciale, généralement très médiocre, destinée à satisfaire la demande d'une clientèle d'Européens et d'européanisés, une sculpture basée sur l'emploi de matériaux nouveaux s'est développée. A ce processus s'ajoute le fait que, pour des raisons de commodité, les Africains se servent de maints ustensiles de provenance européenne en remplacement d'objets que naguère ils fabriquaient eux-mêmes.

- Une influence toujours actuelle

Voici ce que dit John MBITI¹ : "L'Europe continue d'exercer un important contrôle et une influence profonde en Afrique, même si environ quarante pays africains sont légalement et rituellement indépendants. Le contrôle européen et américain sur l'Afrique est essentiellement économique et ecclésiastique, accompagné d'une influence subtile de la radio. La Russie, la Chine et le Japon pénètrent également de plus en plus en Afrique. Tout ce qui se passe en Amérique, en Europe et en Asie a son impact en Afrique, si bien que les peuples de notre continent sont de plus en plus solidaires des peuples du monde. (...) Aujourd'hui, deux mondes totalement différents coexistent : les enfants font des études universitaires tandis que les parents, illettrés, cultivent leurs champs avec des morceaux de bois. Le changement actuel se manifeste de façon visible dans de nombreux domaines tels que l'éducation, l'habillement, le logement, etc. Une économie essentiellement fondée sur l'argent a été instaurée en Afrique. Ses effets s'étendent aux régions les plus reculées. On fait pousser des denrées qui doivent rapidement procurer de l'argent (...) ou bien, on travaille à toutes sortes d'emplois rémunérateurs. (...) Le changement actuel tend à implanter une culture superficielle, tout au moins sur le sol africain. C'est la culture de l'alphabet, (...) de la télévision, (...), de l'individualisme et de la compétition économique (...). Le changement contemporain a importé en Afrique une dimension future du temps. C'est en cela que réside peut-être la découverte la plus dynamique et la plus dangereuse que les Africains ont faite au XX^e siècle. Leurs espoirs se sont éveillés et portés sur l'avenir ; les Africains travaillent pour le progrès, ils attendent une réalisation immédiate de leurs espoirs et ils créent de nouveaux mythes du futur. C'est là précisément la clé de l'instabilité africaine dans les domaines politique, économique et ecclésiastique. (...) On rejette bien plus rapidement les haillons de la vie traditionnelle qu'on ne revêt les ornements de cette dimension future de l'existence. L'illusion réside dans le fait que ces deux processus complètement différents paraissent identiques. Cette confusion se fait

¹ John MBITI, *Religions et philosophies africaines*, Ed. Clé, coll. "Etudes et documents africains", Yaoundé, 1972.

Originaire du Kenya, où il fit ses études dans la section kenyane de Makerere University, il obtint un doctorat de théologie à Cambridge, puis fut pasteur en Angleterre, et chargé de cours en Angleterre (Birmingham) et en Allemagne (Hambourg). En 1964, il fut chargé de cours dans la section ougandaise de Makerere University, où il est depuis 1968 professeur d'études religieuses, enseignant la théologie chrétienne et l'histoire comparée des religions. Auteur d'articles savants et littéraires en plus de quelques ouvrages.

sentir dans tous les domaines de la vie moderne ; tant qu'elle subsistera, la situation continuera d'être instable sinon dangereuse. Les structures actuelles de la vie politique, économique, de l'instruction et de l'Eglise favorisent, hélas, le maintien de cette illusion. C'est précisément le dilemme et la tragédie." (...) En surface, la solidarité tribale est disloquée. (...) Le nationalisme s'agite à la surface, c'est l'esprit conscient de l'Afrique moderne, mais le subconscient de la vie tribale n'est qu'en sommeil. (...) Ces deux plans ne sont pas toujours en harmonie et il arrive qu'ils s'affrontent en un conflit ouvert au détriment des deux parties. Le tribalisme est un phénomène nouveau et dangereux à l'intérieur de la conscience nationale. Certains cercles connaissent même un renouveau des rites et des coutumes tribales."

I-2-5. De la manière de racheter les erreurs du passé ?

Lorsque l'on observe l'histoire du colonialisme, on constate que les pays colonisateurs ou esclavagistes d'hier sont les pays intéressés par les biens culturels africains aujourd'hui : La France, les USA, la Belgique en sont les principaux. En effet, l'intérêt pour l'art africain n'est pas planétaire.

On pourrait supposer que cette omniprésence de ces pays serait une forme de paternalisme néocolonialiste. On ne peut pas et on ne veut pas abandonner l'Afrique noire. Ce serait notre façon de racheter les erreurs que nous avons commises dans le passé.

Au début des années 1960, après les indépendances des pays africains, accordées avec garanties par la métropole, il fut question de détruire le Musée de la France d'Outre Mer (ex Musée des Colonies), trop compromis avec le colonialisme. Mais André Malraux, désormais intouchable et devenu ministre de la Culture, s'opposa à sa fermeture et le transforma en Musée des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO). Dépendant de la Direction des musées de France, la vocation du musée était désormais de se consacrer à l'art. Les collectes cessèrent mais Malraux dota le MAAO des moyens financiers suffisants pour acquérir des collections achetées uniquement en galeries. En échange de cette caution apportée au marché, Charles Ratton et Tristan Tzara mirent en dépôt dans le musée quelques-uns de leurs objets d'arts "primitifs" afin de le doter de pièces importantes jusqu'à ce que les collections de l'institution fussent "esthétiquement" correctes. De cette époque date la proche collaboration entre conservateurs du MAAO et acteurs du marché de l'art.

Des chercheurs, tels que Raymond Mauny se sont évertués à rendre à l'Afrique le passé qu'on lui avait toujours refusé. De nombreuses missions de fouilles ont été entreprises, notamment au sud du Sahara afin de découvrir les plus anciennes racines du continent noir. Parallèlement, ces archéologues, ces scientifiques, par le biais d'ouvrages et de cours, ont tâché de porter à la connaissance de tous les découvertes les plus récentes et les plus significatives.

La justification de la collecte de terrain qu'on avançait le plus souvent, même au prix d'une entorse à la morale, c'était que la documentation et la conservation de "l'art primitif" constituait une contribution à la connaissance. Dans cette optique, les Occidentaux avaient l'obligation morale de protéger les objets d'art des cultures primitives, quoi que puissent penser les propriétaires d'origine de l'importance scientifique de l'opération de sauvetage.

En fait, quiconque travaillait de près ou de loin avec les musées souscrivait peu ou prou à cette opinion. L'un des premiers spécialistes de l'art africain, l'éminent William Fagg, avait d'ailleurs proposé que la conservation de la culture soit ce qui distingue la "civilisation" de la "culture tribale" et que "l'art tribal, comme toute forme d'art, appartienne au monde entier". De ce point de vue, il semblait encore légitime que les peuples "civilisés" gèrent le destin de l'art "tribal" et l'installent dans leurs conservatoires culturels dans l'intérêt de l'humanité.

En effet, comme son vieux parent, le colonialisme, et ses cousins plus jeunes, le journalisme de voyage et le tourisme, la protection de "l'art primitif" telle que le proposent les organisations internationales est fondée sur le principe occidental que "le monde nous appartient".

Mais grâce aux efforts d'un certain nombre d'organisations expressément créées pour aider à la protection des droits des peuples indigènes contre l'exploitation sous toutes ses formes, l'attitude acceptable en matière d'acquisition d'objets s'est complètement orientée vers le respect des droits indigènes. Ce qui avait permis à l'expédition Griaule de 1931-1933 de partir avec les trésors les plus sacrés des villages africains qu'elle traversait était devenu obsolète.

Ce n'est justement qu'après ce genre d'expériences où les objets avaient été arrachés à leur cadre indigène, et en grande partie à cause des scrupules moraux qu'ils avaient provoqué chez certains de ceux qui les emportaient, que les anthropologues et les spécialistes des musées ont commencé à considérer les conflits d'intérêt sur le terrain comme partie intégrante de leur responsabilité professionnelle.

Peu après l'expédition dont il avait fait la chronique, Leiris se mit à promouvoir activement la notion de respect pour la culture des autres peuples, et la Commission internationale des musées, dans laquelle, avec plusieurs collègues proches, il jouera un rôle prépondérant, a largement contribué, surtout après la Seconde Guerre mondiale, à amener un retournement de l'opinion publique sur ces questions. En 1950 quand il s'adressait à l'Association des travailleurs scientifiques, Leiris avait pris ses distances, géographiquement et idéologiquement, par rapport à ses aventures de collecte de reliques dans les cavernes et les sites sacrés d'Afrique : "Dans le cas au moins des objets religieux ou des objets d'art transportés dans un musée métropolitain, quelle que soit la façon dont on indemnise ceux qui en étaient les détenteurs, c'est une part du patrimoine culturel de tout un groupe social qui se trouve ainsi enlevée à ses véritables ayants droit, et il est clair que cette partie du travail qui consiste à rassembler des collections - s'il est permis d'y voir autre chose qu'une pure et simple spoliation (vu l'intérêt scientifique qu'elle présente et du fait que, dans les musées, les objets ont chance de se mieux conserver qu'en demeurant sur place) - se range du moins parmi les agissements de l'ethnographe qui lui créent des devoirs propres vis-à-vis de la société étudiée : l'acquisition d'un objet qui n'est pas destiné normalement à la vente est, en effet une entorse aux usages et représente donc une intervention telle que celui qui s'en est rendu responsable ne peut, lui non plus, se considérer comme tout à fait étranger à la société dont les habitudes ont été ainsi bousculées." dira Leiris dans les années 1960.

Beaucoup de chercheurs professionnels répugnent totalement à "collecter", estimant que cette activité risque trop de compromettre les relations qui leur permettent de faire leur travail et ils ne rapportent que les objets qui leur ont été donnés en témoignage d'amitié. D'autres énoncent des principes pour la collecte d'objets et l'information ethnographique

qui sont conçus pour respecter les intérêts de chaque propriétaire et de la collectivité. La nature exacte de ces principes varie d'un chercheur à l'autre et apporte des considérations différentes en fonction du cadre culturel, mais tous partagent une préoccupation commune pour les perspectives et les intérêts des peuples étudiés.

I-3-

QUEL CIRCUIT EN OCCIDENT POUR LES BIENS CULTURELS AFRICAINS ?

Il est indubitable que le contrôle exercé par le monde occidental sur les arts des autres peuples continue d'exister à plusieurs niveaux. Premièrement, presque tous les Occidentaux se considèrent encore comme les seuls capables d'élever un objet ethnographique au statut d'œuvre d'art. Deuxièmement, les Occidentaux agissent en grande partie selon leurs propres priorités quand ils utilisent la technologie pour sauver "l'art primitif" de la disparition physique. Ils ont le droit de vie ou de mort sur des objets qui ont été fabriqués dans des matériaux périssables par des peuples qui n'ont, à leurs yeux, guère plus que de l'insouciance par rapport à l'importance de préserver l'héritage des générations futures. Troisièmement, les connaisseurs occidentaux se chargent d'interpréter les objets artistiques produits par des gens qui, à leur avis, sont moins bien équipés qu'eux pour le faire. Bref, les Occidentaux ont assumé la responsabilité de la définition, de la conservation, de l'interprétation, de la commercialisation et de l'existence future des arts du monde entier.

Au cœur même de ce sujet s'animent les passions et les haines tantôt des institutionnels (archéologues, conservateurs, chercheurs, etc.) tantôt des acteurs du marché de l'art (marchands, collectionneurs, etc.)

I-3-1. Comment se détermine la valeur de ces objets sur le marché ?

Les œuvres d'art ne sont pas physiquement impérissables. Comme nous l'avons vu, il est impossible de faire le bilan de celles qui ont été perdues du fait des cataclysmes naturels ou des destructions humaines.

Il s'agit d'œuvres non reproductibles puisque leurs conditions techniques, sociales et économiques de production appartiennent à un passé révolu. Elles sont donc rares.

De plus, comme toute œuvre, elles sont tributaires de l'état de la science historique, comme de la vision que chaque époque a du passé.

Au début, seule la curiosité guidait l'acquisition de ce type d'objets. Puis, fin XIX^e ont été considérées les notions de rareté et de qualité. Longtemps frappées d'indignité culturelle, les objets ethnographiques ont bénéficié de la grande révision imposée au cours du XX^e siècle. Chaque œuvre a été regardée comme singulière et irremplaçable : elle est considérée désormais comme le produit unique du travail d'un créateur unique. Son authenticité et son originalité, tout autant que sa qualité, sont garanties par plusieurs corps de spécialistes, dont les historiens d'art et les experts.

En effet, les objets ethnographiques ont vocation à la reconnaissance artistique. Tous n'obtiennent pas cependant, droit d'entrée dans le royaume de l'art qui sera le plus souvent déterminé par les experts, qui se prononcent sur la valeur artistique de l'œuvre et, en même temps, un spécialiste du marché qui estime sa valeur marchande.

A l'intersection des rapports au temps, à la rareté et à la valeur, se situe la datation des objets dont on peut se demander si elle ne joue pas un rôle majeur dans le processus d'établissement économique ultime, au détriment des précédents critères. Si c'est vrai pour la plupart des arts, cela ne saurait en fait s'appliquer à l'art africain : on connaît rarement la date précise, le contexte ou la signification exacte des objets. Le collectionneur d'art africain est donc un esthète avant tout.

Alors que les premiers marchands ont pu récupérer des objets qui étaient laissés à l'abandon, la demande est devenue telle que l'on a trouvé de plus en plus rarement des objets authentiques. Ce problème de l'authenticité est plus compliqué qu'il n'y paraît. En effet, une bonne partie de notre système de valeurs est profondément empreint par la nostalgie d'un âge d'or définitivement révolu. Ces valeurs renvoient bien sûr à une conception évolutionniste pessimiste de l'humanité. Cette conception a pour corollaire un passé représenté comme l'unique source de beauté et de connaissance. Ainsi, une caractéristique dominante de ce système de valeurs est de trouver une beauté intrinsèque aux objets anciens. Certes, parfois, elle accorde de l'intérêt à la collecte d'objets quotidiens, mais ceux-ci appartiennent toujours à d'anciennes civilisations, si possibles disparues ! Par ailleurs, on sait bien que les statuettes authentiques, tant du point de vue des peuples, de l'ethnologue ou du collectionneur, fabriquées aujourd'hui aux mêmes fins que les anciennes, n'ont strictement aucune valeur. En effet, toute incidence monétaire disqualifie un objet de manufacture "indigène" et ne lui permet pas d'appartenir à la catégorie des "arts primitifs authentiques". Au fond, la notion d'authenticité en matière "d'art primitif", apparaît très comparable à celle de "tradition". Un objet est considéré comme authentique si il a servi. Si c'est le cas, il présentera des traces de patine d'usure ou de patine sacrificielle. Un objet qui a donc été conçu au seul but d'être vendu n'est pas considéré comme authentique.

Dans une large mesure, l'acquisition, la préservation et l'étude des objets dérive de leur valeur sur le marché.

I-3-2. Les marchands

Les marchands en antiquité sont souvent des autodidactes. Quelques uns toutefois, ont des diplômes en histoire de l'art. Quelques conservateurs de musées sont devenus des marchands et réciproquement. Les marchands ont des personnalités aussi variées que les objets qu'ils vendent. Les marchands s'inventent et se réinventent à travers les objets qu'ils négocient.

La responsabilité des marchands est de présenter des objets d'art clairement positionnés par rapport à une période, un style, un degré de qualité. Un marchand doit se consacrer à l'authenticité, qu'il déterminera grâce à la bonne connaissance de son champ d'activité. Il doit bien se documenter et si les objets ont besoin d'une restauration, il doit les confier à des restaurateurs expérimentés qui n'attaqueront pas leur intégrité. Un marchand ne doit jamais séparer les différents éléments d'un même objet.

Dans ses relations avec les clients, un marchand a une responsabilité morale au sens où il ne doit pas les tromper sur l'origine, la qualité, l'authenticité et la valeur des objets. La compétition entre les marchands pour un même client est censée rester honnête, mais ce n'est pas évident, même quand elle est fondée sur la confiance.

A titre informatif, voici un extrait du courrier adressé il y a quelques mois par la Galerie Walu (galerie d'arts primitifs à Zurich, qui n'hésite pas à se qualifier elle-même de "meilleure galerie d'art africain") à "Chère amatrice, cher amateur d'art africain" : "Fondamentalement, nous aimerions insister sur le fait que nous défendons les garanties d'authenticité et la transparence dans le commerce des objets d'art africain, et que nous collaborons avec toutes les parties intéressées en Afrique même, mais aussi dans le reste du monde. Nous vous informerons prochainement sur les méthodes de test et les résultats. De nombreuses nouvelles acquisitions accompagnées de descriptions attendent votre visite dans notre galerie réaménagée, qui s'offre ainsi comme l'extension d'une visite au musée". La volonté d'attirer le public à travers l'aura du musée est ici explicite. Mais tous les marchands ne fonctionnent pas de la même manière. La plupart du temps, le distinguo entre musées et galeries est clair. Les objets peuvent être de qualité équivalente mais dans les uns on contemple alors que dans les autres on participe de la vie des objets.

Dans le milieu de l'art africain, on trouve beaucoup de marchands honnêtes mais aussi des crapules jouissant d'une belle réputation. Poissons d'eaux troubles, ils sont souvent moins inquiétés par les inspecteurs du fisc et des douanes que leurs homologues un peu plus scrupuleux. Ce qui est certain, c'est que tous aiment et étudient les objets. Seulement, ils n'ont ni les mêmes objectifs, ni les mêmes intérêts dans l'affaire.

Il faut ajouter à cela que les bons marchands sont des vecteurs de transmission et donc de protection du patrimoine. Souvent, c'est grâce à eux que l'on découvre l'importance d'anciennes cultures. De même que ce sont les marchands qui ont révélé le talent d'un certain nombre d'artistes modernes dès la fin du XIX^e siècle, lesquels avaient été rejetés par les institutionnels et boudés par les musées, ce sont les marchands d'art africain qui, encore aujourd'hui, servent de détonateur à la reconnaissance de cultures jusqu'alors méconnues ou méprisées et suscitent par la même, des velléités de protection et de conservation

"Si on avait écouté les archéologues qui ne voulaient pas déplacer les objets tant qu'ils n'avaient ni le temps ni les moyens matériels de les étudier, toute la production en bois aurait disparue" ajoutent-ils. Certes, dans ces cas-là, on a parfois un problème de localisation des sites d'où proviennent ces objets mais au moins, ils ont été protégés d'une destruction certaine. Ne dit-on pas que le mieux est l'ennemi du bien ?

Malheureusement, à l'heure actuelle, être marchand ou collectionneur d'art africain, c'est, aux yeux des universitaires et des journalistes, porter sur son visage le masque de l'opprobre. Il est courant d'entendre dire que c'est à cause des marchands qu'il y a un marché et que puisque ce marché fonctionne, il favorise parallèlement l'existence d'un marché noir.

Dans le cas de l'Afrique cependant, les "marchandises" ont toujours été là avant le marchand. Un intérêt un jour s'est développé et le marché est né. Il faut peut-être cesser de voir les marchands comme ceux qui tirent les ficelles. En galerie, l'on observe quotidiennement que ce sont les objets qui viennent aux marchands par l'entremise des Africains et non pas le marchand qui commande les objets. Le marchand achète ce qu'il trouve. Si il n'y a pas ce qu'il veut, il n'achète pas et ce n'est pas pour cette raison là qu'il incitera les paysans à creuser la terre pour trouver des céramiques ou forcer les villageois à vendre leurs fétiches. Il y a des négociants qui utilisent de tels expédients, mais ils sont loin de représenter une majorité.

Il est aussi absurde de généraliser les comportements dans cette profession que dans une autre. N'apprenons-nous pas dès nos jeunes années à nuancer et à ne pas juger ce que l'on ne connaît pas ? Les vols, les pillages, les abus existent mais ils ne sauraient représenter la majorité des transactions. Les journalistes tels Emmanuel de Roux, Roland Paringaud ou Philippe Baqué qui ont publié des livres sur le sujet, se sont contentés pour une large part de jeter la pierre aux négociants plutôt que de tenter d'analyser le problème dans toute sa complexité.

En outre, ils ont généralement omis de parler des négociants africains qui sont aujourd'hui aussi importants que leurs homologues occidentaux. De stature internationale, nombre d'entre eux voyagent à New York, Paris, Bruxelles, Tokyo, etc. et leur carnet d'adresses n'a rien à envier à celui de leurs confrères occidentaux. Abonnés aux catalogues de Christies, Sotheby's et de Drouot, ils ont une connaissance très précise de la valeur des objets sur le marché. Ils emploient sur place des rabatteurs pour leur trouver les objets puis ils s'adressent directement aux professionnels ou aux collectionneurs. Les clients sont nombreux. Aussi, lorsque les marchands occidentaux vont en Afrique pour acheter des objets, c'est pour repérer et donc acquérir avant les autres et à meilleur prix (puisque'ils ne seront pas passés entre les mains de plusieurs intermédiaires), les objets de qualité. C'est le même esprit que lorsqu'on va aux Puces à l'heure où les camions déchargent ou à l'ouverture des stands. C'est la loi de la concurrence. Le marché est désormais très structuré en Afrique à tel point que l'on pourrait même dire qu'aujourd'hui, le marché de l'art africain pourrait se passer des marchands occidentaux. Compte tenu du nombre de marchands africains et de l'ampleur du réseau qu'ils ont développé, les marchands occidentaux ne représentent plus les intermédiaires indispensables dans le circuit des objets.

Dans les lignes qui suivent, nous allons donc essayer de replacer les affirmations reprises à tour de rôle par les journalistes et les universitaires dans le contexte africain.

I-3-3. Le commerce des objets dits "de surface"

Aujourd'hui, les objets sont achetés en Afrique auprès d'antiquaires africains dans les capitales généralement. Comment se procurent-ils ces objets ? On lit souvent que les marchands les font voler.

Partons en Afrique. Où se trouvent les masques et les fétiches ? Certes pas dans les grosses villes mais dans les petits villages, pour la plupart perdus au fin fond de la brousse. Certains d'entre eux, à l'heure actuelle, ne sont toujours pas accessibles par une route carrossable et la plupart ne connaissent pas l'électricité. Imaginons donc ce que peut être la vie dans ces villages de brousse. Ils ne comprennent guère plus d'une centaine d'habitants. Tous se connaissent ou ont des liens de parenté plus ou moins éloignés. Ils vivent en autarcie, à l'aide de quelques cultures et de quelques têtes de bétail. On y vit encore à demi nu. Cultivant la terre aux heures où le soleil est le moins chaud, la nuit, nombreux sont ceux qui restent dehors à bavarder, à jouer, etc. Le monde étranger commence à la sortie du village. Donc le moindre homme (blanc ou noir) qui arriverait d'ailleurs, qu'en penserait-on ? Lui ferait-on automatiquement confiance ? Serait ce possible pour lui de pénétrer sans se faire remarquer dans la case sacrée où les fétiches sont conservés ?

Si on arrive à voler quoi que ce soit, il faut en tout cas absolument penser à sa fuite. Aux alentours, c'est la brousse. Il existe ou pas une piste carrossable, sinon c'est une piste déjà

dégagée que l'on emprunte à pied ou à dos d'animal. Créer une nouvelle piste ? Compter alors plusieurs jours de travail et l'embauche d'hommes du pays robustes, habitués à trancher les ronces à coups de machettes sur plusieurs dizaines de kilomètres. Un amateur ?!

Comme nous l'avons évoqué plus haut, il y a eu des vols qui se sont produits lors des grandes expéditions de collecte pour le Musée de l'Homme entre autres. C'était l'époque coloniale et la crainte du Blanc a été, souvent, un étonnant moyen de persuasion. Mais dans les villages rebelles, nul autre choix que de dérober les objets convoités. Puis, le départ se faisait rapide après des adieux souvent émouvants. En effet, à l'époque des grandes collectes ethnographiques, les expéditions sillonnaient un pays de village en village pour récupérer dans chacun d'entre eux quelques objets. Il fallait rester quelques jours pour parvenir à convaincre les habitants de leur vendre tel ou tel objet. Des liens se lient. Quel marchand déciderait donc de partir en brousse des mois entiers pour rapporter quelques objets de tous les villages qu'il aura visités ? Perte de temps et perte d'argent. On pourrait rétorquer à cela qu'ils chargent des rabatteurs africains d'effectuer ce travail à leur place. Cela pourrait être un bon argument, sauf qu'en Afrique, le rabatteur, lorsqu'il a de la "marchandise", il la vend au plus offrant. Il est extrêmement rare que des marchands africains ou des rabatteurs ne travaillent exclusivement que pour un client précis.

Il faut ajouter à cela qu'il est improbable que ces rabatteurs africains soient des voleurs. C'est leur gagne pain et si ils volent effectivement, ils seront vite connus et vite rattrapés par la justice des villageois spoliés ...

Le vol est d'ailleurs une faute grave en Afrique. Les personnes (Africains ou Européens) dont les autochtones savaient qu'elles étaient les responsables de vols sont mortes peu de temps ou quelques années après, sur les lieux où ils avaient commis leur forfait ou dans un périmètre beaucoup plus éloigné ... Ceux qui ont eu un peu plus de chance ont été rattrapés par la loi du pays et ont purgé une peine de prison qui les a marqués à vie.

En fait, il arrive tout simplement que les objets soient vendus pour le creusement d'un puits, la construction d'une école ou autre projet important pour la vie du village. On ne remarque pas d'ailleurs de nouvelles productions de fétiches. En effet, ces fétiches auraient tôt ou tard finis dans les vitrines des marchands pillards si l'on suit la logique communément admise. On peut dire que dès qu'il y a eu pénétration profonde, que ce soit par la médecine, la construction de routes, le raccordement aux lignes électrifiées, les populations ont changé et leurs mentalités aussi.

De même qu'il y a des marchands honnêtes et d'autres qui le sont moins, certains autochtones refusent depuis toujours de céder leurs fétiches alors que d'autres consentent à les vendre.

Du coup, depuis que les Européens ont témoigné leur intérêt pour ces objets, rares sont ceux authentiques que l'on peut encore aujourd'hui acheter en Afrique. En effet, la demande est telle que l'on ne peut fournir tout le monde puisque les objets de culte sont souvent respectés et jalousement conservés tant qu'ils sont encore "en activité". Donc on propose des copies, des faux. C'est même moins dangereux.

Puisqu'il est nécessaire d'argumenter les propos lorsque l'on traite d'un sujet aussi litigieux, nous allons étudier plusieurs exemple précis. Nous commencerons par parler du Docteur Jean-Baptiste Kiethaga, professeur d'histoire et d'archéologie à l'université de Ouagadougou.

Lors d'une des conférences d'AFRICOM, programme de l'ICOM pour l'Afrique dans les années 1990, il a rappelé le cas des Lobi, peuple vivant sur une aire limitrophe au Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ghana, qui a toujours résisté aux lois coloniales parce que respectant fermement ses anciennes croyances et pratiques. Soudainement, dans les années 1960-1970, leurs statues apparurent, et en grand nombre, sur le marché de l'art international. Les sanctuaires des Lobi avaient été pillés a dit le professeur Kiethaga, en admettant que dans quelques cas, la culpabilité de certains villageois, comme complices des vols, avait été prouvée. Il a également observé que les villages devenaient de plus en plus conscients de se faire voler les vestiges de leur propre histoire. Désormais, rassura-t-il, des initiatives étaient prises pour protéger les masques sacrés, instruire la population Lobi sur son héritage culturel et demander au gouvernement de l'assistance pour la recherche des objets volés et la punition des coupables.

Voici les informations que nous avons obtenues au hasard d'une discussion avec un français vivant au Burkina Faso : dans les années 1960-1970, le gouvernement eut à cœur de "civiliser" ces populations restées "primitives" qui faisaient honte au pays en plein développement : les Lobi vivaient nus, pratiquaient encore le crime rituel (un homme chez les Lobi n'est vraiment un homme que si il a tué : homme, femme, enfant, vieillard au choix). On conseilla donc aux Lobi de jeter leurs vieux fétiches, de renoncer à leurs rites, en bref le gouvernement favorisa ouvertement l'abandon des fétiches. Qu'ils soient brûlés, jetés, donnés, vendus, peu importait.

Quant à la thèse selon laquelle des pillages aient pu être perpétrés, la connaissance de l'habitat Lobi suffit à exclure totalement l'idée que l'on puisse s'introduire dans une "soukala", une ferme fortifiée, qui est l'habitat de base du Lobi.

Certes, le professeur Kiethaga a reconnu que dans certains cas, la culpabilité de villageois avait été prouvée. Mais en Afrique, un homme qui vole un ou plusieurs fétiches le fait une fois et ne revient plus jamais chez lui, sous peine d'être massacré. Ou alors, il le vend en cachette mais se plaint qu'on le lui a volé. C'est la seule façon de rester chez les siens et d'être épargné. Donc parler de pillage massif pourrait sembler exagéré. Il faut du cran pour décider de voler les fétiches du village et ne plus jamais avoir la possibilité de revenir chez soi. C'est une situation très perturbante pour le fétiche et donc pour soi, selon les croyances locales. On peut donc penser que si vol par les villageois il y eut, ce ne furent que des cas isolés.

On peut lire également qu'un professeur d'histoire à l'université de Ouagadougou, le français Michel Voltz, s'est fait une réputation de pilleur massif d'antiquités du Burkina Faso, exportées vers l'Europe entre 1970 et 1982. Il est suspecté d'être encore entré dans le pays mais sous un faux nom, en 1994, et de s'être mêlé à un grand nombre de vols de masques sacrés. Les villages dans lesquels ces hauts masques jouaient un rôle crucial dans les rites annuels, gardaient ces masques dans des huttes spéciales ou des cavernes réservées. La disparition des masques a privé certains villages de la célébration de leurs rituels pour des années et auraient même conduit les gardiens de ces masques à se suicider. De la même façon que précédemment, nous allons essayer de retrouver les fondements de cette affirmation.

Dans les années 1970, le marchand d'art Henri Kamer, en collaboration avec le Musée National, prospectait en Haute Volta. Les objets récoltés furent présentés lors d'une exposition¹ en 1973. Mais les professionnels s'accordent à dire aujourd'hui que ces objets étaient déjà d'un style tardif.

¹ Henri Kamer, *Haute Volta*, Ed. by Henri Kamer, 1973.

A la même époque, Thomas Wheelock, directeur du Centre Culturel Américain à Ougadougou disposait de gros moyens pour constituer sa collection personnelle. Il a été un gros acheteur. La collection a d'ailleurs été exposée en 1978-1979¹ à l'African-American Institute à New York. Cette exposition présentait en majorité des objets de la collection constituée par T. Wheelock. Le Directeur des Musées et des Sites et Monuments de Haute Volta, Toumani Triande, a même préfacé le catalogue. Il y a raconté, entre autres, comment il avait conseillé T. Wheelock dès que celui-ci a entrepris de se constituer une collection d'objets originaires de Haute Volta. Content que cette exposition puisse provoquer l'intérêt des Américains pour cet art, il a rappelé que ces objets étaient les meilleurs ambassadeurs de leur culture. Or un ambassadeur n'œuvre jamais dans son pays mais pour son pays et à l'étranger. Il a d'ailleurs cité l'ambassadeur Georges Aïssé Mensah, représentant permanent de la Haute Volta aux Etats Unis, qui pensait que cette exposition allait contribuer à faire naître le respect des personnes qui estiment encore que la Haute Volta est un pays sans intérêt et sans avenir. Pour conclure, Toumani Triande a affirmé que cette exposition allait déboucher sur une collaboration internationale pour la préservation de ce trésor commun à toute l'humanité.

Donc si M. Voltz a effectivement réussi à voler des masques sacrés dans les années 1970-1980, il ne dut pas en obtenir beaucoup. En revanche, à l'époque de son retour présumé au Burkina Faso, en 1994, il est notoire qu'il n'y avait plus de masques authentiques dans ces régions qui avaient déjà été, comme nous l'avons vu, largement prospectées vingt ans plus tôt.

Nous allons étudier un dernier exemple : Louis Perrois, directeur de l'ORSTOM à Libreville (Gabon) à la fin des années 1960, retrouve la lettre d'un curé qui explique comment il a caché des reliquaires Mahongwé dans le marigot². L'information parvient par on ne sait quel canal au marchand parisien Jacques Kerchache qui se rend sur place, devance Louis Perrois et de retour à Paris, expose ces reliquaires et leur consacre un très beau catalogue. Louis Perrois est furieux. Il fait parvenir à J. Kerchache une fausse information selon laquelle un deuxième lot de reliquaires se trouverait dans le marigot. A sa descente de l'avion, il est accueilli par la police qui le menotte et l'emprisonne. J. Kerchache doit restituer tous les objets. C'est ce qu'il fait. Les objets sont mis au musée de Libreville. Aujourd'hui, il n'en reste plus un seul. Ils ont été vendus discrètement aux plus offrants.

Donc au vu de tous ces éléments qui, mis bout à bout, peuvent être troublants, il faut absolument relativiser tout ce qu'on peut lire ou entendre au sujet d'objets pillés. La réalité n'est pas si simple. Il arrive que les objets soient vendus ou alors qu'on refuse de les céder. C'est ce refus qui peut provoquer des vols, et non pas le prix, puisque celui-ci est toujours très bas. De toute façon, il est difficile d'acquérir un objet contre la volonté des représentants encore vivants d'une culture. Mais lorsqu'il y a vol, on a pu voir que les coupables restaient rarement impunis ...

¹ *Traditional sculpture from Upper Volta : an exhibition of objects from New York museums and private collection*, The African-American Institute, 24/10/1978-24/03/1979, Ed. by The African-American Institute, New York, 1978.

² Marigot : terme qui sert à qualifier les marais.

Il faut étudier enfin ce qu'il arrive à l'objet usuel extrait de son milieu, qu'il ait été volé, donné ou acheté.

Son "extraction" s'est déroulée au moins en deux temps : dans un premier temps, il est passé de son milieu local à celui des antiquaires régionaux puis nationaux. Dans un deuxième temps, il est passé à celui des antiquaires ou des musées des pays riches. Au cours de cette traversée de milieux socioculturels différents, son domaine de significations s'est profondément transformé. Sans doute l'objet a perdu, au passage, les valeurs d'usage qui lui étaient assignées, mais il en a pris d'autres : d'abord une valeur locale "d'antiquité" associée à la valeur esthétique qui "métamorphose" l'objet en "pièce de collection" ou en "objet d'art". Progressivement, une nouvelle signification apparaît : l'objet est détenu et manipulé de telle sorte que, dorénavant, être regardé est son seul véritable usage. Il obéit maintenant à une logique de distinction et sa fonction consiste souvent à signifier le statut de celui qui le détient. Il est investi de passion, de fascination et de projections diverses de la part de ses nouveaux contemplateurs. L'ensemble des produits disponibles sur le marché est strictement limité à la rareté, à partir de laquelle s'établit, du point de vue d'une logique strictement économique, la valeur marchande de l'œuvre "d'art primitif". Donc, quand on parle de décontextualisation, on veut signifier que l'objet a perdu ses significations originelles au profit d'une nouvelle signification, même si souvent, on continue à désigner l'objet par son nom propre spécifique tout en le qualifiant nouvellement de "pièce" ou "d'œuvre".

I-3-4. Le commerce des objets dits "de fouille"

En Afrique, la richesse du sous-sol en vestiges archéologiques n'est connue que depuis quelques dizaines d'années. Au Nigeria, mais aussi au Mali, au Niger et au Ghana, les fouilles archéologiques clandestines alimentent les marchés du monde entier. On peut aussi évoquer les conflits et les contradictions dans la conservation des sites et la négligence notamment en Tanzanie et au Kenya qui provoque la destruction des sites historiques et archéologiques. De plus, du Biafra à l'ex Zaïre en passant par le Liberia et le Mozambique, chaque conflit armé a contribué à jeter des masses d'objets – ceux du moins qui ont échappé au massacre – sur le marché occidental. La régression de l'animisme au profit de l'Islam, du christianisme ou de religions syncrétiques a eu le même résultat, la violence en moins. Il est donc tout à fait possible de trouver des objets authentiques. Mais pour savoir les distinguer d'entre les faux, il faut avoir l'œil averti et entraîné. Même des professionnels peuvent se tromper.

Le problème de l'approvisionnement en archéologie, c'est donc le pillage. Et il est généralisé. Mais ces pièces étant vendues dans des pays autres que leurs pays sources, il est impossible de savoir avec certitude si elles proviennent de fouilles illicites ou non.

Par exemple, au Nigeria, la prospection de ces pièces n'est pas, comme au Niger, abandonnée aux villageois et aux amateurs : "Ce sont des mineurs professionnels qui font ce travail, explique Sylla K., un des plus gros antiquaires de Lomé. Ils creusent jusqu'à huit ou dix mètres avec beaucoup de minutie. En effet, les statues sont souvent éclatées, à cause des racines végétales. Les moindres fragments sont soigneusement recueillis." Jusqu'en 1996, quatre à cinq mille hommes creusaient entre Jos et Sokoto, en présence de l'armée nigériane, en principe chargée de faire respecter la loi et l'ordre au milieu de cette nouvelle ruée vers l'or. Moyennant finances, l'armée assure également une partie du transport. Localement, presque tous les échelons administratifs prélèvent leur dîme au

passage. Faire sortir les pièces du pays ne pose donc guère de problèmes. Ce n'est pas plus compliqué dans les autres pays sources. Les grands antiquaires maliens, entre autres, sont tous en liaison avec des marchands occidentaux. Ce trafic au Mali a commencé à se développer à l'époque où l'arsenal juridique était inexistant. Il a fallu attendre 1985 pour voir les pièces archéologiques interdites de sortie, et une répression de ce commerce illicite se mettre en place avec saisie des objets et amende de 500 000 à 5 millions de francs CFA¹. Une répression encore toute théorique : "Ces dernières années, je ne suis pas capable de citer un cas où l'on ait arrêté des gens avec des pièces. Les frontières sont poreuses, les complicités avec la douane ou la police sont évidentes", indique Samuel Sidibé, directeur du Musée national du Mali. Les lois ne sont pas suffisantes. "Ainsi, le musée chargé de la protection du patrimoine n'est toujours pas équipé pour surveiller correctement les sorties. Quand on amène une caisse de copies pour l'exportation, il est souvent possible de les remplacer par des objets authentiques, une fois le certificat d'exportation obtenu. Et les douaniers ne sont pas assez formés pour distinguer l'authentique du faux." ajoute Kléma Salogo, un archéologue malien. Malgré la sévérité de la loi, on peut encore, à Lomé, passer commande d'une terre cuite de Jenné. Un antiquaire malien demande seulement un délai de deux ou trois semaines. "Il y a une faiblesse dans le dispositif officiel", reconnaît Sidibé.

Des marchands, bien informés, ne manquent cependant pas de faire remarquer que la méthode la plus courante en matière d'exportation n'est pas celle évoquée par S. Sidibé. Les certificats mentionnent la hauteur des objets ce qui exclut la présentation d'une copie destinée à leurrer les douaniers. En effet, vu le nombre d'objets circulant sur le marché, si l'on devait produire à chaque fois des copies de mêmes dimensions pour obtenir un certificat, nul doute que le temps consacré à les fabriquer rendrait rapidement l'activité trop compliquée. Et puis, selon ces mêmes marchands, à quoi bon présenter des copies au service des exportations alors que ce dernier laisse toujours sortir les objets en les décrivant comme modernes !

Il est vrai malgré tout que, comme l'approvisionnement pouvait manquer pour combler la demande, des contrefaçons sont apparues. Pour distinguer les faux des figurines authentiques, le Research Laboratory for Archaeology and the History of Art at Oxford University a entrepris de dater les figurines. Le laboratoire fournit des certificats d'authenticité pour les figurines qui ont réussi le test. Comme on pouvait s'y attendre, ces certificats ont eu un effet significatif sur le prix des figurines sur le marché puisqu'ils constituent en principe, un gage d'authenticité. En 1988, les figurines sans certificats, chez Christie's, avaient une estimation moyenne de 175 £² avant la vente. Les mêmes figurines avec un certificat avaient des estimations moyennes de 1 200 £.

Pour prendre l'exemple des statues Nok du Nigeria, elles étaient, il y a quelques années, pour les collectionneurs occidentaux des objets mythiques, pratiquement impossibles à trouver sur le marché. Elles sont désormais un peu plus courantes chez certains grands marchands de Paris, Bruxelles, Francfort ou New York. Têtes de terre cuite qui se négocient autour de 60 000 francs, mais aussi statues entières, parfois magnifiques, comme celle que l'on pouvait contempler en 1997 chez un spécialiste parisien, haute de plus d'un mètre, ornée de plusieurs personnages et d'un masque de ceinture – une pièce rare mise en vente à 600 000 francs.

Pourtant, nul n'a le droit de les vendre à l'intérieur du Nigeria même. Aussi, les marchands,

¹ 1 CFA = 0.01 FRF

² 1 £ = 10 FRF

quand ils achètent ce type d'objets en Afrique, ne vont jamais au Nigeria. Ils vont au Togo ou au Bénin. Donc rien de ce qu'ils font n'est illégal. Mais il est vrai que les objets issus des fouilles illicites, lorsqu'ils sortent illégalement du Nigeria, ont nécessairement bénéficié de l'accord des douaniers, rendus coopérants moyennant quelques billets. C'est ainsi que des objets authentiques mélangés à des faux sortent continuellement du Nigeria : les douaniers ne sont pas assez qualifiés pour repérer si ces objets sont authentiques ou pas. En revanche, le marchand à qui on proposera une sculpture au Togo, au Bénin ou ailleurs devra savoir faire la différence. La pièce une fois acquise, et expédiée aux USA ou en Europe, il fera exécuter un test de thermoluminescence qui confirmera son jugement sur l'âge de la pièce. Le métier des marchands est d'acheter les objets qui correspondront au goût de leur clientèle. Le marchand en l'occurrence, achète ce qu'il trouve mais ne saurait être assimilé à un pilleur. Il ne va jamais au Nigeria. Rappelons d'ailleurs qu'il n'est pas interdit au Togo, ni au Bénin d'importer ni de vendre des pièces provenant du Nigeria.

Aujourd'hui, comme nous l'avons évoqué plus haut, il existe des moyens techniques de dater un objet (spectroscopie, thermoluminescence, carbone 14, ...). Mais c'est quand même sujet à interprétation parce que cela ne détermine pas forcément si l'objet est authentique ou pas. Une statue composée de morceaux disparates de plusieurs statues anciennes se révélera bonne au test de thermoluminescence mais ne sera pas authentique pour autant. L'âge n'est pas le seul élément important : l'intégrité physique de l'objet l'est également. Si un marchand vend un faux en parfaite connaissance de cause, il commet clairement une fraude. Mais il subsiste un problème parce que la procédure coûte cher quand on souhaite faire réparer un abus dont on a été victime. Rappelons d'ailleurs que selon le droit français, pour ne citer que cet exemple, même l'expert n'a qu'une obligation de moyens et non de résultats. Et pour le marchand qui n'est pas un expert agréé le plus souvent, il achète et vend des objets sans être obligé de se prononcer ni de s'engager, sur leur authenticité.

Le Docteur Boube Gado, chef du Département d'Art et d'Archéologie à l'université de Niamey (Niger), a décrit un phénomène qui est très familier partout en Afrique : les fouilles dans la région de Burra pendant la période de 1983 à 1985 ont produit de nombreuses figures funéraires anthropomorphiques. Elles ont été montrées dans l'exposition "Vallées du Niger" qui a débutée à Paris en 1993 et a tourné dans les Pays-Bas et dans sept pays africains situés le long du Niger. La soudaine publicité au sujet de l'exposition et du magnifique catalogue a éveillé l'attention des chercheurs comme des marchands et des collectionneurs. Depuis lors, il est vrai que les archéologues ont observé une recrudescence des "fouilles sauvages". Mais leurs demandes pour une protection gouvernementale sont la plupart du temps tombées dans une oreille sourde.

Evidemment, à tous ces problèmes de pillages s'ajoute l'indifférence de l'administration, de la justice et de la police qui laissent plus ou moins agir les pilliers, soit par complicité, soit parce qu'elles considèrent ces agissements comme véniels. "Si la police est intervenue à Thial¹, c'est parce qu'il y a eu mort d'homme", remarque l'archéologue. D'ailleurs, peu

¹ Le site de Thial a livré plusieurs centaines de statues anthropomorphes et zoomorphes à la fin des années 1980. La plus célèbre d'entre elles est celle que le Président Chirac reçut en cadeau d'anniversaire de son gouvernement et qu'il finira par retourner au musée de Bamako, après que le Mali eut engagé une procédure pour la restitution de cet objet. Dans ce cas précis, signalons que l'antiquaire du Village Suisse d'où provenait le cadeau empoisonné ne pouvait pas ignorer qu'il recelait un objet provenant de fouilles illicites et interdites à l'importation en France.

après, les objets provenant de cette fouille "clandestine" étaient en vente sur le marché de Bamako au vu et au su de tous.

Il ne faut donc pas se voiler la face : il existe aussi des institutionnels qui participent au trafic, mais qui peuvent agir en toute impunité : il est par exemple tout à fait possible d'obtenir, moyennant quelques billets et les relations appropriées, un permis de sortie du territoire de la plupart des pays concernés pour des pièces dont on peut être sûr qu'elles ont été récemment et illégalement extraites.

I-3-5. Les collectionneurs

Il est courant d'entendre les journalistes ou les archéologues dire que les collectionneurs ont été "éduqués" par les marchands afin de collectionner un certain type d'objets qui s'avèrent être évidemment des pièces aussi rares que magnifiques mais exclusivement issues de pillages. Les collectionneurs seraient des marionnettes qui servent inconsciemment le syndicat du crime. En fait, ils semblent oublier que les œuvres des collections privées finissent très souvent dans les musées, qui ne sont, quant à eux, jamais mis en cause.

Il faut donc s'interroger sur ce que peuvent être les motivations d'un collectionneur : pourquoi collectionne t-il ? Par curiosité, pour comprendre le passé, connaître la vérité, pour amasser ? Il y a un désir d'accumuler des vestiges et de les organiser de façon esthétique. Collectionner, n'est ce pas avant tout respecter la culture dont on étudie les traces ? Les collectionneurs sont comme les chercheurs : ils sont curieux et ouverts aux autres cultures. Et en cela on ne peut concevoir qu'un véritable collectionneur soit dénué de tout sens critique et de toute morale quand il cherche à approcher et à comprendre une autre culture.

On entend également parler de spéculation à propos des collectionneurs. Il faut d'emblée remettre les choses à leur place. Le collectionneur a avant tout un rapport sensuel à l'objet. Puisqu'il vivra avec l'objet, il faut que l'attraction soit plus que passagère. Il faut que ce soit une relation sincère, harmonieuse. Après seulement, entre en ligne de compte le prix. Les objets ont une valeur et il existe un cours des œuvres d'art comme il existe des cours boursiers. Si il y a achat, c'est parce que le collectionneur estime que l'objet est proposé à la valeur conforme au marché. En ce sens, il est un homme d'affaires car ses choix sont réfléchis et avisés. Parfois, il se laisse emporter mais en aucun cas le véritable collectionneur n'achètera un objet en pensant uniquement au bénéfice qu'il fera à sa revente. Il n'est pas rare d'ailleurs, d'observer dans les ventes aux enchères des pièces surpayées qui se vendent trois à quatre fois leur estimation. Cela prouve qu'en matière de prix, la passion l'emporte généralement sur la raison.

Les archéologues reprochent cependant aux collectionneurs d'être "indifférents". Kléma Salogo, un archéologue malien s'explique : "Ces pièces, dit-il, ne sont pas seulement des objets de délectation esthétique. Pour un pays comme le nôtre qui n'a pas de tradition écrite, elles servent à déchiffrer notre histoire. Priver ces objets de leur contexte, c'est les rendre muets à tout jamais." Les collectionneurs répondent quant à eux qu'un objet dénué de valeur commerciale est un objet détruit, et qu'un objet même privé de son contexte vaut mieux que pas d'objet du tout. La querelle n'est pas prêt de s'éteindre.

Evoquons à ce sujet l'exemple du célèbre collectionneur George Ortiz : il fait régulièrement profiter ses contemporains de sa fabuleuse collection par le biais d'expositions ou de publications d'ouvrages. A la fin des années 1980, un vent de moralisation s'est levé et on a commencé à critiquer l'origine douteuse des pièces de sa collection. Voici ce qu'il a rétorqué : " Les collections anciennes ne sont pas plus identifiées que les miennes. Allez au Louvre ou au British Museum, et vérifiez !". Selon lui, le marché est alimenté à 80% de trouvailles fortuites. Quoi de plus normal qu'elles circulent ? Les archéologues feraient mieux d'examiner préalablement leur propre cas : combien de fouilles non révélées voire inutiles ont-ils entreprises ? Combien d'objets exhumés ont-ils été abandonnés ou oubliés dans des réserves inaccessibles ?

Pour prendre l'exemple d'un autre collectionneur, nous allons citer le cas de S. White¹ qui est également journaliste financier. Son mari est très riche. Ils considèrent tous deux, en tant que collectionneurs, qu'ils préservent et permettent d'étendre la connaissance du passé. Les archéologues pensent que collectionner encourage les pillages des sites archéologiques et que déplacer les objets de l'endroit où ils ont été trouvés est un handicap pour bien les connaître. Selon elle, ce n'est pas seulement le contexte qui les aide à comprendre un objet, c'est aussi l'enjeu de l'érudition. Par le passé, les marchands étaient heureux de révéler l'emplacement exact où l'objet avait été trouvé. Mais vu l'atmosphère hostile actuelle, beaucoup de marchands se sont rendus compte qu'il valait mieux ne plus révéler ces informations. Ils font une distinction entre un objet volé et un objet d'origine inconnue. Les White prêtent souvent les objets de leur collection au Metropolitan Museum parce qu'ils veulent que cela puisse profiter à des millions de visiteurs intéressés. "Comme tout collectionneur digne de ce nom, j'ai toujours pensé que les collectionneurs avaient la responsabilité de conserver, de protéger et de respecter les œuvres d'art en leur possession jusqu'à ce qu'elles soient transmises à un autre protecteur (...) Quand je parle de respecter l'art, je veux dire, bien sûr, l'exposer dans les meilleures conditions. [Suivent quelques conseils sur la manière d'atteindre ce but dans son salon ...] Par dessus tout, faites en sorte que votre collection fasse partie de votre vie. Vivez avec elle, regardez-la, caressez-la. "

En fait, même si des pièces issues du pillage vont dans des collections privées, il est certain que les musées africains, à un moment ou un autre, auront la possibilité d'acquérir ces pièces. C'est la loi du marché. Une pièce circule. Le directeur du musée de Bamako, Samuel Sidibé, n'est pas contre "a priori", mais il a eu du mal, pour citer un cas précis, à accepter la vente de la collection de Grunne. Cette collection de terres cuites archéologiques rassemblées au Mali, sans doute la plus belle dans des mains privées, fut constituée par un aristocrate belge, Baudouin de Grunne, dans les années 70. "Les pires années, où tout filait." A l'époque, l'amateur belge est déjà détenteur d'une belle collection d'art africain. En une dizaine d'années, grâce à quelques marchands européens et à un grand antiquaire de Bamako, il acquiert une centaine de terres cuites de premier ordre. Rarement exposées au public, elles ont fait l'objet d'un catalogue édité par le marchand d'art africain Philippe Guimiot, un Français installé à Bruxelles et gendre de Baudouin, qui a pris part à la constitution de cette collection. En 1991, celle-ci est mise en vente pour un montant de 350 millions de francs. Se portent acquéreurs le Mali et la Fondation Dapper, une institution de droit hollandais, installée à Paris. "C'était très cher pour nous, mais nous étions en train de monter le financement de l'opération", affirme Samuel Sidibé. De Grunne choisit la Fondation Dapper. Celle-ci affirme qu'elle ignorait tout de la demande africaine. Mais, du coup, la collection est restée en Europe, regrettent certains. Il n'est

¹ Shelly WHITE, "A collector's odyssey", *International Journal Of Cultural Property*, 1998, vol 7, n° 1, chapitre 15, Ed. by Oxford University Press, pp. 170-176.

pourtant pas plus préjudiciable pour les objets qu'ils appartiennent à une collection européenne plutôt qu'africaine. Depuis, que le Mali a interdit toute vente et toute exportation de son patrimoine archéologique, il est tout à fait exceptionnel aujourd'hui de trouver une terre cuite malienne proposée publiquement en Europe ou aux USA, à moins qu'elle ne soit dûment référencée. On peut donc supposer que le Mali a profité d'une diminution certaine des pillages pour pouvoir continuer les fouilles entamées et conserver les pièces extraites dans ses musées. Nous n'avons pourtant aucune trace de ces dernières.

I-3-6. Dans les collections des musées occidentaux

Nous avons étudié plus haut de quelle façon le fonds de la plupart des collections des musées occidentaux avait été constitué. Constance Lowental, ancienne directrice de l'Ifar, une banque de données recensant les objets d'art volés ajoute même : " Il y a différentes façons de contourner les règles. Par exemple, celle qui consiste à faire acheter un objet douteux par un membre du conseil d'administration qui en fait ensuite don au musée, ce qui lui permet de bénéficier d'une déduction d'impôts. Or, 90% des acquisitions sont des dons ! "

Dans le cas des objets maliens, des officiels comme les docteurs Samuel Sidibé et Kléna Sango directeurs respectivement du Musée National du Mali et du centre de recherche sur la région de l'Institut des Sciences Humaines pensent justement que certains musées devraient montrer l'exemple de leur bonne foi en restituant certains chefs d'œuvres au Musée National du Mali, au moins le temps d'une exposition temporaire. De telles expositions permettraient de sensibiliser le public malien et constitueraient de bons exemples d'une efficace coopération internationale aux niveaux national et international. Inutile de préciser que le Musée de l'Homme, comme les autres principaux intéressés, ne se sont toujours pas manifestés ...

Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, les nations européennes ont eu, très tôt, le sentiment d'appartenir au même fonds culturel et ont développé une idée tout à fait précise de ce qu'était un patrimoine et de la façon le protéger. Au moment où elles ont pénétré en Afrique, elles ont tenté d'imposer le modèle européen tout en établissant comme vérité absolue que l'Afrique était une espèce de cousine dégénérée sans science ni culture. C'est ainsi que les missionnaires favorisèrent la destruction des fétiches et des masques rituels et que les troupes armées emportèrent comme butins les traces de ces civilisations indigènes qu'ils avaient vaincues.

Et puis vint le temps des grandes expéditions ethnographiques où cet Autre devint sujet d'étude. Il devenait alors intéressant de lui prendre ses fétiches et ses objets usuels afin de les exposer comme preuves de sa différence, de ses cultes et de ses croyances si longtemps méprisés et si largement incompris.

Alors que nombre d'Européens pensent encore aujourd'hui que l'Afrique constitue un groupe homogène, une seule et même culture (de la même façon que les Africains de leur côté, doivent considérer tous les Occidentaux indifféremment comme des "Blancs"), il s'agit ici de montrer l'étonnante diversité culturelle qui subsiste en Afrique noire.

Mais il faut aussi parler de la pensée africaine et de ce que peuvent être les considérations des Africains au sujet de leur patrimoine. Nous avons certes une conception définie des biens culturels mais il serait malvenu de continuer à avoir une attitude, somme toute assez proche de celle de nos ancêtres qui ont fondé les colonies, en refusant d'écouter ce que l'Afrique a à dire.

Il faut donc montrer l'évolution des relations des populations avec leurs objets, étudier les mentalités et les croyances.

CHAPITRE II

—

LES CONCEPTIONS AFRICAINES

II-1-

L'AFRIQUE ET SON HISTOIRE OU LE PROBLEME DES SOURCES

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire dit le proverbe. Pendant longtemps, on a d'ailleurs refusé à l'Afrique le droit d'avoir une histoire. Aujourd'hui, celle-ci est redécouverte petit à petit malgré le problème des sources, qui comme toujours, est indissociable de deux notions : la fragilité et l'intégrité de l'information.

Nous allons donc envisager quels types de sources sont disponibles au sujet de l'Afrique noire.

II-1-1. Les sources écrites

C'est une tâche malaisée que de s'occuper de l'histoire de l'Afrique subsaharienne. Les documents concernant la côte orientale de l'Afrique avant le XVI^e siècle peuvent être classés en quatre catégories : gréco-romains du I^e au IV^e siècle, islamiques à partir du VIII^e siècle, chinois du VIII^e au XV^e siècle et portugais au XVI^e siècle.

Pays sans écriture jusqu'à l'arrivée des Arabes au sud du Sahara, il a fallu attendre de longs siècles avant que les Africains ne consignent les événements de leur époque : les chroniques de la côte orientale remontent aux XIV^e - XV^e siècles, les tarikhs soudanais, aux XVI^e et XVIII^e et encore ne s'agit-il ici que d'heureuses exceptions intéressant les franges touchées par la civilisation islamique. Il faut également faire attention, malgré l'apport de renseignements fort utiles, à une chronologie souvent fantaisiste et la part de légende qu'elle contient.

Il s'agit donc ici de relativiser l'approche du monde africain précolonial par le monde extérieur, arabe ou européen. C'est le drame éternel et universel de l'incompréhension réciproque, du sectarisme et de l'ignorance des mondes et des hommes différents qui fait juger les autres d'après ses seuls critères, personnels ou sociaux, chacun étant persuadé, ayant en mains sa Bible, son Coran ou son catéchisme politique, de détenir la Vérité ... Les hommes se sont étripés au cours des âges – et la fête continue – pour forcer les autres à adopter leurs propres points de vue, leur philosophie, leur religion, leurs idées politiques. Toute résistance – considérée comme le crime des crimes – a exposé le plus faible à subir la loi du plus fort : croisades, guerres saintes, aujourd'hui guerres idéologico-économiques ...

Il ne faut donc pas perdre de vue, en s'occupant d'histoire africaine, que ce sont des non Africains, jugeant avec leurs propres critères raciaux, religieux et socio-politiques, qui vont, pendant de longs siècles, fournir les seules sources écrites disponibles.

Cependant, même ces sources écrites étrangères sont parfois inaccessibles. En effet, De Pedrals, un archéologue, regrettait déjà en 1950, que des manuscrits arabes (les tarikhs), offrant le plus important recueil de source non européenne connu de textes relatifs à l'Afrique noire et à son passé, attendent d'être traduits depuis plus de vingt ou trente ans. D'ailleurs, à l'heure actuelle, excepté le Tarikh Es Sudan et le Tarikh El Fetta, il semblerait que cela n'ait toujours pas été fait. En dehors des titres vaguement traduits, on est dans une totale ignorance de ce qu'ils contiennent dans le détail.

Pour la quasi totalité du continent, c'est au XX^e siècle seulement que naît une école historique africaine, les Africains eux-mêmes écrivant l'histoire de leurs pays respectifs, telle la magistrale *Histoire de la civilisation noire* de Joseph Ki-Zerbo.

Auparavant, les seules traces étaient donc celles formées par leurs matériels usuels et rituels.

En tout cas, que les Africains n'aient pas fixé, ni provoqué, leur pensée par le truchement de l'écriture, on ne saurait leur imputer ce fait comme une carence, comme une déficience, intellectuelles. Car ce fait est inscrit dans la structure même de leurs cultures. L'écriture, dans l'Afrique Noire, n'est en effet pas ressentie comme une nécessité. Soit que le caractère ésotérique et secret de la pensée impose une limitation à la transmission et à la diffusion du savoir et de la connaissance, soit que la pensée s'incarne et se communique directement par un autre moyen, précisément par celui de la production d'ensembles figurés.

C'est ce qu'explique d'ailleurs Pierre Francastel : " Lorsque l'on a voulu entreprendre des études sociologiques sur l'art, l'on a généralement commis une double erreur. On a, en premier lieu, admis que l'on connaissait les structures réelles de la société, tandis que c'est l'art qui explique, en partie, les véritables ressorts de la société. On a toujours considéré l'art comme un ornement, comme un accessoire, une superstructure sociale au lieu de l'analyser et de l'interroger comme une fonction fondamentale."

II-1-2. Les traditions orales

Le fait de ne pas avoir eu d'écriture n'a pas privé l'Afrique d'avoir un passé, une histoire et une culture. Comme l'a dit Tierno Bokar, professeur d'Amadou Hampâté Bâ : "L'écriture est une chose et le savoir en est une autre. L'écriture est la photographie du savoir, mais elle n'est pas le savoir lui-même. Le savoir est une lumière qui est en l'homme. Il est l'héritage de tout ce que les ancêtres ont pu connaître et qu'ils nous ont transmis en germe, tout comme le baobab est contenu en puissance dans sa graine."

On pourrait se dire que faute d'avoir à sa disposition des documents écrits, l'historien pourrait donc s'appuyer sur les traditions orales, très nombreuses en Afrique. Recueillies quand l'isolement relatif de l'Afrique était rompu ou bien après nombre des événements qu'elles relatent, cela les rend évidemment peu sûres. De l'histoire du pays africain, l'on ne connaît que peu de choses certaines et assurées : le plus souvent, la conjecture relaye l'hypothèse. Ces peuples, qui n'ont pas choisi l'écriture comme véhicule de la pensée, ont gardé en mémoire les événements externes ou internes, tout en les enrichissant de composantes mythiques. Malgré tout, n'accorder qu'une faible valeur documentaire à la tradition orale, c'est aussi s'exposer à des reconstitutions arbitraires.

En Afrique, l'oralité demeure le seul garant de la tradition et rappelle la mémoire des ancêtres. La parole transmet l'héritage du savoir, structure l'organisation sociale. Cette parole est souvent transmise par l'intermédiaire de chants. Les traditions musicales sont très fortes en Afrique.

Chez maints peuples d'Afrique noire, la tradition orale et divers indices témoignent de transformations qui affectèrent leurs façons de vivre : changement, par exemple, dans le mode de filiation, introduction de nouveaux cultes ou de nouvelles techniques, de sorte que l'idée d'une stagnation de ces groupes et de leurs arts s'avère indéfendable. Mais le fait

est que nous possédons sur ces arts peu de matériaux historiquement utilisables et qu'il serait donc chimérique de vouloir retracer leur évolution, sauf en des cas très rares.

Quand, en l'absence de tradition écrite, l'histoire d'une société s'est perdue, l'historien démuné de ses outils classiques que sont les textes, peine à en reconstituer, même grossièrement, les plus grandes lignes. Si l'on s'accorde à reconnaître la puissance des méthodes de l'archéologie, pour identifier les cycles historiques sur la longue durée au moins, on a longtemps sous-estimé, en Afrique peut-être plus qu'ailleurs, les ressources du patrimoine historique que représentent les langues et les faits culturels.

Il y a une importante fragmentation linguistique en Afrique noire qui est à l'évidence le résultat d'une histoire que l'on devine intense et complexe, faite de migrations, de brassages et de contacts, mais dont on ne sait que très peu de choses. On pressent bien pourtant que l'identité culturelle des populations de cette partie de l'Afrique s'est enrichie au fil du temps des influences croisées des cultures du sud et du nord, mais aussi de l'est et de l'ouest.

Le plus souvent, les sources linguistiques accessibles sont d'une qualité très inégale. Une partie des termes a été recueillie au moment de la collecte des objets par des collectionneurs attentifs, mais non préparés à la transcription de noms difficiles à noter. Ils n'ont souvent mentionné qu'un nom d'ethnie sans la localiser précisément. L'autre partie de la documentation est plus récente et plus fiable, tant en ce qui concerne la notation des noms que la situation géographique de la population.

Ces données linguistiques, seules, restent donc impuissantes à pallier l'absence de documents écrits mais elles peuvent cependant contribuer à jeter quelques lueurs sur les contacts que les populations ont pu entretenir dans le passé, en autorisant des hypothèses qui pourront être confrontées à celles que les autres disciplines auront proposées.

Nous nous devons également d'évoquer un fait quasi unique : un africain, un dogon, nommé Ogotemméli, a parlé à Marcel Griaule, spécialiste de l'art dogon. Ce fut à l'origine de la rédaction de "Dieu d'Eau".

Dans la préface de son livre, M. Griaule a écrit : " L'auteur souhaite atteindre deux buts : d'une part, mettre sous les yeux d'un public non spécialiste, et sans l'appareil scientifique habituel, un travail que l'usage réserve aux seuls érudits ; d'autre part, rendre hommage au premier Noir de la Fédération occidentale qui a révélé au monde blanc une cosmogonie aussi riche que celle d'Hésiode, poète d'un monde mort, et une métaphysique offrant l'avantage de se projeter en mille rites et gestes sur une scène où se meut une multitudes d'hommes vivants."

Ces quelques mots rappellent ce que l'on peut considérer comme l'axiome de base énoncé par le poète malien Amadou Hampaté Ba : " En Afrique, lorsqu'un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle".

II-1-3. Le langage des signes et des formes

Les peuples traditionnels pensent donc directement avec des formes, avec des signes, beaucoup plus qu'avec des mots. Dès lors, la relation des œuvres sculptées et des mythes oraux devrait être renversée : le mythe oral se produisant à partir des œuvres sculptées, le discours est produit par les formes et par les systèmes d'agencement des formes et des objets figurés. D'ailleurs, la statuaire tient dans les sociétés traditionnelles la place que

l'écriture occupe dans la civilisation occidentale. " L'œuvre sculptée est le véhicule, l'agent et le mode de transmission d'une pensée qui s'élabore et se développe à travers elle, en ses systèmes formels" explique J. Laude, professeur et historien d'art.

Par exemple, la statuaire, en pays dogon, fabrique des significations, produit du sens. Elle ne symbolise donc pas une pensée mais elle provoque cette pensée. La statuaire du pays dogon est constituée d'idéogrammes à trois dimensions qui, au cours de leurs manipulations, créent une combinatoire où se produit le sens.

Comme l'a écrit Jean-Jacques Rousseau dans son "Essai sur l'origine des langues" : " Ce que les anciens disaient le plus vivement, ils ne l'exprimaient pas avec des mots, mais par des signes : ils ne le disaient pas, ils le montraient."

Témoignages concrets, les œuvres pallient l'absence d'une littérature écrite et orientent la recherche vers des problèmes auxquels n'a peut-être pas été portée une attention suffisante.

II-1-4. Les sources archéologiques

La prospection archéologique de l'Afrique est un phénomène qui n'existe seulement que depuis quelques dizaines d'années. Manque d'intérêt, mépris de cultures auxquelles on n'a jamais prêté attention, il faut dire malgré tout qu'en Afrique, la prospection archéologique n'est pas une chose facile, compte tenu de la géographie, du climat et parfois des contextes politiques environnants. Cependant, les moyens dont les archéologues disposent permettent de remédier de mieux en mieux à ces problèmes "techniques".

Malgré tout, les fouilles, bien qu'ayant livré des documents de valeur, sont loin d'être à la mesure des travaux entrepris avec de grands moyens pour l'Égypte, la Grèce ou le Proche Orient.

A première vue, l'association des termes Archéologie et Afrique noire peut paraître surprenante, tant les idées reçues venues du XIX^e siècle sur leur signification respective sont, aujourd'hui encore, enracinées dans les esprits.

Les mots Archéologie et Archéologue n'apparaissent dans le "Dictionnaire de l'Académie" qu'en 1835. Au XX^e siècle, on trouve au mot Archéologie des notices presque identiques dans un "Petit Larousse" de 1930 et dans deux "Petit Robert" de 1967 et 1993 : "Science (ou Connaissance) des choses anciennes et spécialement des arts et monuments antiques.". Ce qui conduit naturellement la plupart des personnes à exclure du champ archéologique tout ce qui est au sud du Sahara même si l'on sait aujourd'hui que l'art rupestre, témoignant des cultures des chasseurs et des pasteurs, est une source documentaire incomparable, dans l'immense bande qui s'étend de l'Atlantique à la mer Rouge, mais aussi en Afrique australe.

Il a fallu attendre la parution, en septembre 1997, de l'édition "entièrement nouvelle" du "Petit Larousse" 1998 pour obtenir une définition moderne de ce qu'on a appelé dans les années 1980 la Nouvelle Archéologie : "Science qui, grâce à la mise au jour et à l'analyse des vestiges matériels du passé, permet d'appréhender depuis les temps les plus reculés les activités de l'homme, ses comportements sociaux ou religieux et son environnement."

A la recherche des racines gréco-romaines et judéo-chrétiennes de la civilisation européenne, l'archéologie classique, développée principalement dans la Méditerranée orientale prise au sens large, réclame impérativement de ses praticiens la connaissance de

plusieurs langues mortes pour lire les inscriptions, base essentielle de l'interprétation des monuments dégagés. Grâce au déchiffrement de milliers de tablettes, la datation n'a pas posé de problèmes insurmontables.

A l'opposé, la Nouvelle Archéologie s'intéresse avant tout à la reconstitution de l'environnement et des modes de vie et son champ d'action est incomparablement plus vaste. Il englobe le monde entier et s'étend de l'époque des origines de l'espèce humaine fixée aujourd'hui à plus de quatre millions d'années jusqu'aux environs du XVI^e siècle. Par la force des choses, elle est beaucoup plus ouverte à toutes les techniques modernes.

Une campagne de fouilles est obligatoirement suivie par de longues études en laboratoire. Géologie, zoologie, botanique, physique, chimie ... interviennent dans des branches de plus en plus pointues. La photographie aérienne est suppléée par les images satellites à grande échelle. Images virtuelles et modèles informatiques sont également mis largement à contribution.

En l'absence de documents écrits, la question de la chronologie revêt une importance capitale. Elle n'a été véritablement abordée que depuis les années 1960 avec la vulgarisation des principales méthodes de datation absolue reposant sur la radioactivité.

Les grandes études régionales réalisées dans les années 1980 dans le Sahara oriental (Egypte, Soudan, Libye) et dans le désert malien, ont fourni des séries de dates calculées sur des échantillons homogènes. Malgré les difficultés particulières dues à l'aridité, elles ont permis de proposer un canevas intégrant les dates isolées, les seules disponibles auparavant. Travaillant en terrain vierge, les chercheurs ont donc établi une chronologie auparavant inexistante, qui s'est trouvée souvent en désaccord avec les idées reçues sur le retard culturel permanent attribué au continent noir. Il s'agit là d'une véritable révolution ignorée du grand public et encore mal perçue par la communauté scientifique à l'orée du XXI^e siècle.

Partis de préjugés philosophiques opposés, afrocentrisme et européenocentrisme ont généré depuis les années 1960 des polémiques loin d'être éteintes à la fin du siècle. Quelques uns de leurs partisans respectifs restent d'ailleurs figés dans un système de pensée aujourd'hui obsolète.

Les avancées spectaculaires enregistrées depuis 1980 dans le domaine de l'archéologie autorisent en effet à porter des jugements plus favorables aux Africains sur des questions essentielles comme les composantes saharienne et soudanaise de la civilisation pharaonique, la précocité des peintures et gravures rupestres dites "archaïques", l'antériorité, par rapport au Proche Orient, de la poterie utilitaire et de la domestication des bovins, la pratique de la métallurgie du fer dans les mêmes temps qu'en Europe, le développement de réseaux d'échange inter-africains avant l'arrivée des Arabes au Sud du Sahara.

Il ne fait donc aucun doute que la Nouvelle Archéologie appliquée au continent africain nous révélera encore de nombreuses informations.

II-2-

LA PERENNITE DES CROYANCES

L'Afrique noire a conservé dans certaines régions des "poches de survivance" d'un passé néolithique ou même paléolithique ailleurs révolu depuis longtemps. Jusqu'à aujourd'hui, des sociétés qualifiées de "primitives" parce qu'elles étaient restées en dehors du grand courant de la civilisation industrielle, ont su maintenir vivantes des traditions et des coutumes datant de plusieurs millénaires. D'ailleurs, l'art rupestre d'Afrique australe et celui des Aborigènes d'Australie représentent les deux seuls exemples dans le monde d'un lien direct entre des populations actuelles et leurs ancêtres préhistoriques. C'est pourquoi il existe aujourd'hui un clivage entre les populations citadines et les populations rurales.

Dans leur vie traditionnelle, les Africains se préoccupent peu de la question du temps ou s'en préoccupent d'une façon qui n'est pas théorique. La conséquence la plus significative de cette conception du temps, c'est que, selon les notions traditionnelles, le temps est un phénomène interrompu, avec un long passé, un présent et virtuellement aucun futur. Le concept linéaire du temps de la pensée occidentale, avec son passé indéfini, son présent et son futur infini, est étranger à la pensée africaine. Par exemple, les langues est africaines dans lesquelles J. Mbiti¹ a poursuivi ses recherches et vérifié ses théories ne possèdent pas de termes ou d'expressions pour donner l'idée d'un futur lointain. En fait, la notion du passé s'exprime souvent en allongeant le vocable qui y fait référence. Ainsi le mot "koro" qui signifie "vieux" en bambara, prendra-t-il la valeur de "très ancien" par simple "allongement" de sa prononciation [korooo...]. Il est même coutumier d'entendre dire qu'un objet est "vieux dépassé" pour exprimer qu'on ne se rappelle pas de son âge tant il est ancien.

"Dans les sociétés occidentales ou technologiques, le temps est une denrée qui peut être consommée, vendue et achetée ; le temps, dans la vie traditionnelle africaine, doit être créé ou produit. L'homme n'est pas un esclave du temps ; bien au contraire, il "fait" la quantité de temps qui lui est nécessaire." explique J. Mbiti. Les traditions orales très denses qui se transmettent de génération en génération n'ont d'ailleurs pas la mémoire des dates. Si on essayait de faire figurer ces traditions sur une échelle chronologique, elles sembleraient ne recouvrir que quelques siècles alors qu'en réalité elles remontent bien plus loin. L'homme regarde derrière lui d'où il vient et il a la certitude que rien ne mènera le monde à sa fin. Les Africains s'attendent à ce que l'histoire se poursuive éternellement.

Le jour est divisé par les événements significatifs qui s'y déroulent. De même pour les mois et les années. Au voisinage de l'équateur par exemple, les gens ont l'habitude de reconnaître deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Lorsque le nombre de périodes saisonnières est complet, l'année se termine puisque ce sont ces quatre principales saisons qui forment une année entière. Le nombre exact de jours n'a aucune importance puisqu'une année n'est pas formée de jours mais d'événements. Donc il n'est pas rare que la longueur des années diffère quant à leurs jours mais jamais quant à leurs saisons ou autres événements qui se produisent régulièrement. Les années ayant des longueurs

¹ John MBITI, "Religions et philosophies africaines", Ed. Clé, coll "Etudes et documents africains", Yaoundé, 1972.

mathématiques différentes, les calendriers numériques n'ont aucune signification dans la vie traditionnelle. En dehors de la notion d'année, le concept de temps reste vide. Nous verrons par la suite à quel point cela a influencé la relation des populations avec les vestiges de leur culture. Comment envisager la protection d'un patrimoine lorsque la notion même de futur n'est pas envisagée comme une durée à long terme ?

L'une des autres raisons à ce comportement se trouve dans des conceptions différentes de la vie et de la mort. Dans les religions animistes africaines, après sa mort physique, l'homme continue d'exister parce qu'il demeure dans la mémoire des parents, des proches et des amis survivants qui se rappellent son nom, sa personnalité, son caractère, ses paroles et les incidents qui ont marqué son existence. La reconnaissance de la personne par son nom est extrêmement importante. Les défunts apparaissent aux membres les plus âgés de leur famille. Ils sont alors reconnus par leur nom. Le fait que le défunt apparaisse et soit reconnu par son nom peut se poursuivre jusqu'à quatre ou cinq générations, aussi longtemps que reste en vie une personne qui, une fois, l'avait connu personnellement et par son nom. Cependant, lorsque cette dernière personne meurt à son tour, la première personne meurt alors complètement, c'est à dire, en ce qui concerne les liens familiaux. Elle entre alors dans une autre période de temps que l'on pourrait rapprocher de l'éternité, c'est à dire un état de survie collective. Dans ce contexte, on comprendra donc l'importance du mariage et de la procréation chez les Africains, qui sont l'unique façon pour un homme d'assurer sa survie personnelle. Chaque homme se sent ainsi un maillon dans la longue chaîne des générations.

L'espace et le temps sont étroitement liés et le même mot est fréquemment utilisé pour les deux. Comme pour le temps, c'est le contenu qui définit l'espace. Les hommes s'intéressent surtout à ce qui est proche géographiquement. C'est ce qui explique l'attachement des Africains à leur terre. "Arracher les Africains à leur terre est une offense dont nul étranger ne peut imaginer la gravité. Même lorsque des gens quittent de leur plein gré leur foyer à la campagne pour aller vivre et travailler dans les villes, il en résulte une rupture fondamentale et irréparable de leurs liens, cause souvent de problèmes psychologiques qui sont à l'heure actuelle insolubles dans la vie urbaine." dit J. Mbiti.

Parce que les hommes s'intéressent à ce qui est proche géographiquement, on peut comprendre que même si aux yeux des Occidentaux, le Yoruba, l'Ashanti, le Bassa, le Gikuyu ou le Mandingue sont tous Africains, ils ne sont pas le même Africain aux yeux des différents peuples d'Afrique.

C'est aussi à ce niveau qu'il faut évoquer le rapport des populations avec leur pays, leur gouvernement. Il n'existe pas réellement d'esprit national, ou bien il vient après le sentiment ethnique, tribal. Donc un gouvernement perçu comme "injuste" parce que comme les précédents, il ne peut rien faire (ou alors il ne fait rien) pour résoudre les problèmes économiques catastrophiques, a moins de chances d'inspirer aux populations une confiance et un dévouement total. Rappelons d'ailleurs que rien que pour le seul Nigeria, le général Sani Abacha gouverna le pays comme la pire des dictatures sud-américaines jusqu'à sa disparition, le 8 juin 1998. Comment donc ne pas comprendre une attitude individualiste de la part des populations concernées ? Et comment des peuples qui n'avaient jamais quittés leur territoire, qui n'avaient eu des contacts qu'avec les tribus voisines pouvaient-ils avoir le sentiment de former un seul et unique peuple – africain – et pourquoi se seraient-ils préoccupés de ceux dont ils ignoraient l'existence ?

Il faut donc pleinement comprendre qu'à l'heure actuelle, même si l'Afrique s'est éveillée au reste de l'humanité, il existe encore environ un millier de tribus. Les découpages arbitraires effectués à la décolonisation font que la majeure partie des populations, encore rurales, vivant en-dessous du seuil de pauvreté, ont un sentiment avant tout tribal plutôt que national et qu'elles ne se soucient absolument pas de ce qui se passe à l'étranger, dont les frontières ne sont jamais loin d'ailleurs.

Par exemple, à Lomé, les rues commerçantes ont beaucoup pour nom les dates – "24 janvier", "2 février" ... qui ont ponctué l'histoire agitée du Togo depuis son indépendance. "Lomé est depuis toujours surnommée la fille du commerce", explique Philippe Samain, conseiller culturel à l'ambassade de France. Son port est un des plus actifs de la côte occidentale africaine. La ville concentre près d'un quart des quatre millions d'habitants qui peuplent le territoire. "Dans ce petit pays, étroite bande de terre héritée d'un découpage colonial totalement artificiel, on parle une vingtaine de langues que l'on retrouve de l'autre côté de la frontière. Cela crée des liens avec les voisins", poursuit le diplomate. Lomé est la plaque tournante de la fripe et du tissu. Dans ce pays carrefour, la notion de patrimoine est totalement absente. A fortiori quand ce patrimoine vient de l'étranger. Et l'étranger n'est jamais très loin, puisqu'il commence pratiquement aux portes de la capitale.

Aussi, quand on pense au temps qu'il a fallu pour réaliser l'unité de l'Allemagne ou de l'Italie, ou même pour créer un sentiment européen, on comprend bien à quel point c'est compliqué pour un continent comme l'Afrique vaste de plus de 30 000 000 de km². Il y a aussi le problème des langues. Bien que la plupart des anciens pays colonisés aient adopté la langue de leurs envahisseurs, les dialectes sont restés très actifs. Une langue est un bien, un signe culturel. Or lorsqu'on sait que rien qu'en Côte d'Ivoire, il y a plus de 60 ethnies et presque autant de dialectes, on comprend à quel point cette étonnante variété est aussi facteur de clivages profonds.

Comme le fait remarquer Cheikh Anta Diop¹, alors que dans les langues occidentales le développement intellectuel de la société a exigé l'extension du sens des mots à des concepts abstraits, en Afrique Noire, actuellement, le sens des termes demeure essentiellement concret. Les concepts ne sont pas des expressions naturelles, mais des termes de culture d'un degré parfois très élevé et qui s'appuient les uns sur les autres. Anta Diop souhaite un tel développement des langues, mais ce serait inséparable de traductions d'ouvrages étrangers de toutes sortes (poésie, chant, roman, pièce de théâtre, ouvrage de philosophie, de mathématiques, de science, d'histoire, etc.). Ce serait inséparable également de la création d'une littérature africaine moderne, qui sera alors, nécessairement, éducative, militante, et essentiellement destinée aux masses. Mais cela implique par-dessus tout l'acquisition d'une discipline intellectuelle.

Il y a cinquante ans à peine, les Bushmen du Kalahari et les Pygmées de la grande forêt équatoriale vivaient exclusivement de chasse et de cueillette à peu près de la même façon que nos très lointains ancêtres du Paléolithique. Dans le même temps et à une distance de quelques kilomètres seulement des villages d'agriculteurs éleveurs vivaient en auto subsistance comme ceux du Néolithique. Ces communautés paléolithiques et néolithiques n'ont pas disparu avec l'urbanisation massive et désordonnée du dernier quart du siècle.

¹ Cheikh Anta Diop, "Nations nègres et culture", vol II, Ed. Présence Africaine, 1979.

L'archéologie africaine a donc un tout autre sens que l'archéologie classique. Elle ne révèle pas des civilisations disparues mais des comportements sociaux et religieux encore vivants.

En Afrique subsaharienne l'idée de succession doit donc être remplacée par celle de coexistence. Conservatisme et adaptation à des normes nouvelles, ces deux formes d'esprit antagonistes chez les Occidentaux sont étroitement liées en Afrique noire non seulement dans le cadre d'un groupe social donné, mais encore – et surtout – dans la tête des urbanisés ayant accédé à un mode de vie moderne.

La disparition des anciens modes de vie est fort regrettée par les auteurs occidentaux - bien moins par les Africains !? Les Européens et les Américains déplorent en particulier le déclin de la production d'art traditionnel. Mais si les amis de la vieille Afrique assistent couramment à des spectacles de nature à les affliger, ils ne devraient pas oublier que l'évolution est la vie même des cultures et qu'aucune ne saurait se fixer sans passer, par définition, à l'état de chose morte.

De plus, l'histoire politique, économique ou artistique de l'Afrique noire a montré à toutes les époques et dans des zones écologiques très différentes un remarquable pouvoir d'adaptation qui s'est manifesté non par des remplacements mais par des ajouts et des substitutions.

De génération en génération, les Européens se plaisent à regretter un âge d'or révolu. Le progrès n'est ni uniquement bon, ni uniquement mauvais. Mais il est le signe de toute évolution.

En fait, l'Afrique nage encore entre deux eaux. Les exemples montrant la coexistence des traditions et de la modernité ne sont pas rares. Ainsi, aujourd'hui, on peut voir par exemple quelques soldats en armes qui sont en faction, devant le portail de l'ancienne résidence de feu le président Félix Houphouët-Boigny, en compagnie de plusieurs Dozos, ces chasseurs traditionnels redoutables, originaires du Nord. "Initiés au sein de sociétés secrètes, ils sont, selon l'imaginaire ivoirien, dotés de pouvoirs magiques surnaturels. Leurs tenues traditionnelles, leurs coiffes d'épais coton ocre et leurs vieilles pétoires sont incongrues au milieu de tous ces treillis tachetés. Le téléphone cellulaire pendu à la ceinture en peau de bête de celui qui prend des postures de chef donne au tableau une petite touche anachronique."²

John Mbiti, qui a une éducation anglo-saxonne et chrétienne mêlées à une formation universitaire et à une sensibilité évidemment africaine, est conscient des bouleversements sociaux et religieux mais reste persuadé que les religions traditionnelles demeurent le fondement de la vie et des attitudes de la majorité des Africains, à des degrés variables bien entendu.

Il est notoire que les Africains sont des êtres religieux. Chaque peuple a son propre système composé d'un ensemble de croyances et de pratiques. La religion pénètre si intimement dans tous les domaines de la vie qu'il n'est pas facile ni même parfois possible de l'isoler. La religion est l'élément le plus solide de l'arrière-plan traditionnel. C'est elle qui exerce certainement l'influence la plus profonde sur le mode de pensée et la façon de vivre des Africains. La "philosophie africaine" se rapporte à la compréhension, à la tournure d'esprit, à la logique et à la perception qui sont le fondement de la pensée, de

² Frédéric FRITSCHER, "Le chef de la junte ivoirienne dévoile ses ambitions", *Le Monde*, 4/1/00.

l'action et du langage des Africains dans les différentes circonstances de leur vie. "Les Africains ne savent pas comment vivre sans religion"¹.

L'une des causes de la tension à laquelle sont soumis les Africains, exposés aux changements du monde moderne, c'est l'urbanisation et l'industrialisation, - le processus toujours plus accentué par lequel les individus sont arrachés à leur milieu traditionnel, abandonnés au vide, privés de fondement religieux solide. Ils sont tiraillés entre l'existence ancestrale qui – quoi qu'on ait pu en dire – a des racines historiques et des traditions fermement ancrées, et la vie de notre époque de technicité, qui ne présente encore, pour beaucoup d'Africains, ni forme concrète ni sens profond. Dans ces conditions, ni le Christianisme ni l'Islam ne paraissent porter remède à leur sentiment de frustration et de déracinement. Toute l'existence est pour les Africains un phénomène religieux. L'homme est un être profondément religieux qui vit dans un univers religieux. Faute d'avoir clairement compris et évalué ce point de départ, les missionnaires, les anthropologues et les administrateurs coloniaux et autres étrangers qui se sont penchés sur les religions africaines non seulement ont méconnu ces religions comme telles mais n'ont pas compris les Africains. Cela a, entre autres, abouti, depuis l'expansion missionnaire du XIX^e siècle à la tragédie de l'instauration d'un type de christianisme très superficiel sur le sol africain. C'est la même chose pour l'Islam, bien qu'il soit en général mieux adapté, du point de vue culturel. Aucune de ces deux confessions n'a encore pénétré profondément dans le monde religieux de l'Afrique traditionnelle selon J. Mbiti.

Toutes les statuettes appartenant aux sanctuaires les plus importants assurent in situ une fonction de représentation et sont encore gardées et regardées, par les Anciens, comme le témoin et l'image d'un ancêtre fondateur. Contrairement à l'Occident où l'objet d'art est exposé en permanence aux yeux de tous, certaines sculptures africaines ne sont vues que par un groupe d'initiés.

Chez les Africains, comme ailleurs, on finit toujours par oublier la signification des choses que l'on perpétue malgré tout. Mais, cependant, on est toujours prompt à forger des significations ou des étymologies nouvelles, ne serait ce que pour faire plaisir au "Blanc" et on lui explique ce qu'on ne sait plus. D'ailleurs ne dit-on pas au Sahel que "quand la mémoire va ramasser du bois mort, elle ramène le fagot qui lui plaît." ?

En Afrique, un cachet d'aspirine est tout aussi efficace attaché au cou, qu'avalé ou mélangé avec on ne sait quoi. Par exemple, les statuettes fétiches des Batéké pouvaient être désacralisées en enlevant les remèdes contenus dans la cavité abdominale. Le prêtre gardait alors la statuette chez lui et la remplissait avec un médicament destiné à un autre client. Il existait d'ailleurs pour les Batéké une nette distinction entre une statuette pourvue de remède et une autre, qui en est dépourvue, soit qu'elle n'en ait jamais eu, soit qu'elle n'en ait plus. Dans l'ensemble, les Africains font appel à toutes les vieilles médecines traditionnelles et si cela ne marche pas, ils vont voir le médecin blanc.

Chaque civilisation dans le monde a ses croyances et ses superstitions. Toutes sont ancrées dans nos esprits depuis des centaines voire des milliers d'années et force est de constater que lorsqu'un être cher est mal en point, invoquer le fétiche ou brûler un cierge et faire une prière, c'est du pareil au même selon le point de vue auquel on se place.

Pour prendre un exemple précis, il existe des petits bronzes représentant un enfant raidi, allongé sur les genoux de sa mère, qui représentent la copie d'une statuette qui se vendait

¹ John MBITI, *Religions et philosophies africaines*, Ed. Clé, coll. "Etudes et documents africains", Yaoundé, 1972.

sur les marchés de Ouagadougou dans les années 1940. Elle était connue sous le nom de "pissoni" ou de "pissono", vocable qui cachait le patronyme de Lapeyssonnie. C'était le premier agent prophylactique contre la redoutable méningite cérébro-spinale épidémique qui sévissait durement en Haute-Volta (Burkina Faso) et dans les pays voisins. Comme le petit peuple le croyait, cette maladie était apportée la nuit par un oiseau (lioula) dont les battements d'ailes précipités, lorsqu'il se posait sur le toit de la case, évoquaient les convulsions fréquentes chez les petits malades. Il suffisait donc d'enfouir le fétiche dans l'épaisseur de la paillote pour que l'oiseau fatal ne puisse se poser sur la case ainsi protégée et qu'il aille plus loin trouver une autre victime.

Le temps a passé et beaucoup de Mossi, surtout ceux de la brousse, continuent sans doute d'incriminer le fâcheux "lioula". Mais ils connaissent l'existence d'un vaccin antiméningococcique efficace, à la découverte et au développement duquel le Docteur Lapeyssonnie a contribué.

Pour prendre un dernier cas concret, voici ce que l'on pouvait encore lire dans la presse¹ dernièrement : "La découverte, ces derniers mois en Guinée-Equatoriale, d'une douzaine de corps humains horriblement mutilés est abondamment commentée par la presse de ce pays, qui dénonce l'utilisation des organes – testicules, vulves, langues, yeux, cœurs – dans la préparation de "mets destinés aux dieux terrestres". Et cela pour obtenir pouvoir, richesse, puissance, amour, etc. (...) "Pour le monde moderne, ces pratiques sont choquantes, mais elles sont normales du point de vue traditionnel, explique avec sérieux une vieille guérisseuse. Autrefois, on se constituait une famille nombreuse pour pouvoir offrir aux dieux des êtres humains coupés en tranche ! Chaque organe a un pouvoir magique spécifique. "

Ainsi, l'Afrique est aujourd'hui tiraillée entre tradition et modernité, tout au moins pour les hommes et femmes qui ont décidé de quitter leurs villages ancestraux pour aller travailler en ville. Quant aux populations rurales, elles continuent à vivre comme toujours, souvent peu touchées par les modifications profondes qui s'opèrent dans le mode de vie des citadins.

C'est ce phénomène qui va nous permettre d'aborder le sujet des relations actuelles entre les populations et leurs objets rituels ainsi que les vestiges archéologiques.

¹ D'après AFP, "En Guinée, on se les couperait pour plaire aux dieux", *Marianne*, 3 au 9/1/00.

II-3-

LES POPULATIONS AFRICAINES ET LA CONSERVATION DES OBJETS

II-3-1. La notion d'art pour les Africains

Alors que le concept "d'art pour l'art" ne date chez nous que de quelques siècles, il est totalement étranger aux Africains, si l'on entend par "art pour l'art" un art dont les produits n'ont pas d'autre justification que leur existence même : un objet doit être fonctionnel. Pour qu'il soit efficace, il doit correspondre à certains critères esthétiques différents selon les ethnies et les rites.

Qu'il s'agisse d'objets d'usage rituel, comme les masques et les statues appelées communément "fétiches", ou bien d'objets sans destination religieuse ou magique, par exemple des plaques de bronze provenant de l'ancienne cité du Bénin, on observe que chez les Africains l'art est généralement orienté vers des buts qui ne sont pas strictement esthétiques.

Masques de danse et fétiches sont des objets utilitaires dans la mesure où ils ont un rôle à remplir dans des rites liés à la marche de la vie. Reliefs de bronze et effigies royales, eux non plus, ne relèvent pas de "l'art pour l'art". En effet, qu'ils aient un rôle décoratif et historique ou commémoratif comme certaines effigies, destinés à enrichir une architecture ou à honorer la mémoire d'un grand homme, ces objets, comme beaucoup d'autres, échappent par définition à ce que l'on appelle "l'art pour l'art" soit un art exempt de toute alliance avec autre chose que lui-même.

Les Européens en ont déduit qu'en Afrique noire, il existait bien des arts appliqués, mais qu'en ce qui concernait les arts plastiques, il n'y avait pas "d'Art" à proprement parler. Mais cette position qui consisterait à dénier à l'art le droit d'être fonctionnel mènerait, notamment pour l'Europe, à rejeter du côté des arts appliqués non seulement toute la peinture religieuse et la peinture historique mais aussi tous les portraits et tout ce qui d'une manière quelconque revêt un aspect commémoratif.

Toutefois, la question de la valeur esthétique de l'objet dans son contexte originel doit être examinée, car on ne saurait sans égocentrisme le considérer comme "objet d'art" s'il n'était tel que pour nos propres regards.

Du point de vue de l'esthétique au sens strict l'on sait, par ailleurs, que la musique et la danse occupent non seulement une grande part des loisirs, principalement chez les jeunes, mais interviennent largement dans les rites et souvent même dans le travail comme si il n'était que peu d'actions qui puissent s'accomplir sans l'appui d'un certain rythme.

En outre, chez les Africains peu touchés par l'Occident, la religion et la magie sont mêlées à presque toutes les activités même les plus journalières, puisque selon les croyances ancestrales toutes choses sont liées à des puissances avec lesquelles il est d'une importance vitale de ne pas avoir maille à partir. Beaucoup d'objets sont ornés de motifs qui à l'origine avaient un sens magico-religieux mais qui, dans la suite des temps, sont devenus simplement décoratifs. Donc même si les sociétés noires ignorent toute préoccupation d'art

pur, la valeur artistique y reste très présente, au-delà des frontières où sa spécificité est reconnue.

Il faut également noter que, dans beaucoup de langues africaines, le mot pour "beau" est le même que pour "bon". Donc les objets sont perçus comme à la fois "bons" - au sens où leur fonction est efficace pour maintenir l'équilibre et l'ordre moral - et "beaux" - c'est-à-dire plaisants pour les yeux.

Longtemps les Européens ont refusé d'accorder aux Africains la possibilité de comprendre l'esthétique. Cela consistait évidemment à leur ôter une forme de dignité.

II-3-2. Les objets de culte, dits "objets de surface"

Raoul Lehuard, fondateur de la revue *Arts d'Afrique Noire*, raconte¹ comment son père, qui vivait au Congo dans les années 1920, devint l'un des premiers collectionneurs d'art africain. "Il récolta la plupart des statues qu'il ramena en France sur des tas de débris jetés (...) Ces "fétiches" avaient été écartés de leur sanctuaire pour avoir perdu leur force. Que serait-il advenu de ces bonhommes de bois ? Ils auraient été détruits petit à petit par les xylophages. Par la suite, sachant que mon père recherchait les statuettes, les Congolais venaient lui apporter celles dont ils voulaient se séparer et recevaient toujours un paiement. (...) Les administrateurs comme les religieux ont brûlé des pyramides de fétiches et de masques dans tous les villages où ils ont eu à exercer leur autorité. Les curés faisaient ça pour attirer de nouvelles âmes vers Dieu. Les administrateurs, pour alimenter les chantiers en main d'œuvre. Chacun avait son intérêt mais le résultat amenait tout le monde vers une seule et même chose : on était en train de détruire l'appareillage magico-religieux de ces populations. Mon père récupérait les plus beaux objets avant qu'on n'y mette le feu. (...) Beaucoup de gens s'insurgent contre le fait que désormais ces objets valent cher en Europe alors qu'ils sont payés un bouchée de pain aux autochtones par des antiquaires de chez eux. Quand ces derniers arrivent ici, ils nous vendent ces objets au prix normal. Les Africains connaissent les prix. Ils reçoivent mon journal dans lequel figurent les résultats des salles des ventes."

Nombreux sont les témoignages qui relatent les mêmes faits.

Ainsi l'insuffisance de notre information chronologique sur la sculpture africaine tient non seulement au manque de documents écrits mais à la disparition d'un nombre énorme d'objets, soit que le bois dont ils étaient faits n'ait pas résisté à l'épreuve du temps et qu'on n'ait d'ailleurs pas tenu à les conserver - les Africains procédant volontiers à des réparations mais n'hésitant pourtant pas à remplacer par un neuf l'objet même sacré qu'ils jugent trop usé pour remplir sa fonction -, soit qu'ils aient été victimes d'un fanatisme qui n'est pas imputable aux seuls tenants des principales religions monothéistes puisque des destructions, parfois massives, ont été opérées aussi par les adeptes des cultes chrétiens syncrétistes qui se sont développés, dans les régions ivoirienne et congolaise par exemple, en réaction contre la colonisation.

On peut noter également que bon nombre de statues en terre cuite dites de Jenné, au Mali, représentent des personnages dans une attitude de prière musulmane, agenouillés, bras

¹ Raoul Lehuard, "De la circulation de l'art nègre", texte dactylographié disponible à la bibliothèque du Musée de l'Homme sous la cote B 8605.

croisés sur la poitrine, ou bien le front touchant le sol. La plupart de ces statues ont été retrouvées brisées, sans leur tête, que l'on a retrouvée que très rarement. On imagine facilement que tous ces objets ont dû être détruits dans une sorte d'autodafé ou d'acte de contrition collectif. En effet lorsque l'on projette une statue sur le sol la tête se détache du corps et roule au loin. Donc, rien n'indique si ces statues sont issues d'une tolérance de l'Islam envers les cultes ancestraux, ou si elles sont à l'inverse issues d'une tentative d'intégration de l'Islam au culte traditionnel et la question reste ouverte de savoir si ce sont les musulmans qui ont détruit des idoles que leur religion interdit ou les animistes qui ont détruit des idoles d'inspiration islamique. La remarque d'un voyageur arabe du XIII^e siècle, Ibn Battouta, peut éventuellement nous apporter un élément de réponse : "Si les Africains ont épousé l'Islam ils n'en ont pas épousé les lois".

Compte tenu de ces destructions massives opérées tant par les Africains que par leurs envahisseurs, nombre de personnes pensent comme Philip Allison, journaliste et collectionneur qu'il était "préférable que ces objets importants fussent conservés (...) au lieu de (...) les laisser pourrir dans des lieux de culte négligés. Même les œuvres réalisées dans des matériaux moins fragiles que le bois n'étaient pas en sécurité. A Igalla, j'ai vu des bols de cuivre antiques servir de matière première pour réparer des ustensiles de cuisson en fer." ¹

Henri Kamer, ancien marchand d'art africain décédé aujourd'hui, pensait la même chose dans une déclaration où il soulignait le destin d'objets que des villageois africains refusaient de confier à des institutions occidentales : "Si un événement important (funérailles, sécheresse, épidémie) survient aujourd'hui dans un village [africain], des masques et des fétiches peuvent être fabriqués pour conjurer le mauvais sort. Suivant leur rareté et leur qualité artistique, ces objets auront une plus ou moins grande valeur ethnographique et commerciale auprès des musées et des collectionneurs. Les habitants du village ne s'en dessaisissent sous aucun prétexte et dans certains cas, les brisent ou les cachent dans la brousse. Ils sont alors définitivement perdus, détruits par les intempéries et les termites." ²

Dans les falaises de Biandagara, en pays dogon, au Mali, sont creusées des habitations troglodytes. Chez les Dogon, le masque n'est pas seulement un accessoire liturgique ou un insigne mais un objet sacré qu'il importe de soustraire à la vue des profanes, du moins quand il est au repos. Aussi, le conserve-t-on généralement dans un endroit spécial, souvent bois sacré ou caverne situé à l'extérieur du village. Toutefois, un masque usé n'est, à l'ordinaire, l'objet d'aucune vénération et, quand il a fait son temps, l'on se borne à le remplacer. "On "rafraîchit" des fresques comme on taille et peint un masque "frais". Un masque de bois décoloré, une cagoule non ornée de perles et de cauris, ne sont plus qu'un morceau de bois, un tressage de fibres, sans vie et sans valeur que l'on abandonne dans leurs abris.

Comme nous l'avons vu, les objets remplissent diverses fonctions dans une communauté africaine. Les masques de cérémonie et les costumes permettent à l'esprit d'une divinité de pénétrer l'âme de ceux qui les portent. Les statues représentant les ancêtres ou les dieux sont gardées dans des reliquaires et adorées, comme les crucifix dans les églises. Quand des objets sont emmenés loin du village et soustraits à l'usage rituel pour être installés

¹ Entretien réalisé en 1973.

² Entretien réalisé en 1974.

dans un musée, la plupart des Africains le ressentent comme une perte de pouvoir desdits objets et s'en désintéressent. "Pourquoi irais-je dans un musée, demandait une jeune Nigérienne, alors que j'ai été élevée parmi ces choses dans les reliquaires de mon village ?"

D'ailleurs, même en Europe, dans les musées ou dans les galeries d'art africain, jamais on ne voit un Africain pousser la porte par curiosité pour les objets ou parce qu'il est collectionneur. Tous ceux que l'on voit entrer dans les galeries proposent des objets pour le commerce desquels ils font régulièrement l'aller-retour entre leur pays d'origine et les grandes capitales du marché de l'art africain. C'est ce qui fait dire à Raoul Lehuard, "les vrais pilliers de l'Afrique, ce sont les autochtones. Je ne sais pas où ils trouvent l'argent pour se payer l'avion et ramener les objets à New York, à Londres, à Bruxelles ou à Paris. En tout cas, à partir du moment où ces objets sont là, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas le droit de les acheter."

Evidemment, rétorqueront certains, si il n'y avait pas de demande du côté des Occidentaux, les Africains ne feraient pas ce type de travail. Mais l'on voit bien pourtant qu'il ne s'agit pas de demande de la part des Occidentaux mais d'offre par les Africains. Il faudrait en fait que les marchands cessent d'acheter aux Africains qui se présentent dans leur boutique ? C'est totalement utopiste.

Donc pour ce qui est des musées, il faut reconnaître que le public africain y est généralement indifférent, les considérant comme des institutions n'existant que pour l'élite cultivée. Ce manque d'intérêt vient en partie d'une idée différente de l'importance à donner aux objets. Pour la plupart des Africains, peu d'objets ont une valeur purement esthétique. "La différence entre la conception de l'art de quelqu'un de chez vous et celle de quelqu'un de chez nous, c'est que pour nous l'art a toujours été considéré comme fonctionnel, utile", dit Ade Obayemi, directeur général de la commission nigérienne des Musées et Monuments. "Nous nous essayons à le faire aussi beau que possible, mais la beauté n'est pas une fin en soi".

Un Français marié à une Africaine nous a raconté récemment qu'une amie de sa femme s'était rendue en France à seule fin de visiter le musée du Louvre. A son départ de Paris, elle a demandé à son amie de cacher le véritable motif de son voyage. De peur d'être "ridicule" auprès de ses amies en Afrique, elle avait en fait prétexté un voyage "d'affaires".

Beaucoup d'Africains ne voient donc pas l'intérêt de conserver les objets, de les exposer : Desplagnes, un archéologue, raconta un jour comment il avait trouvé sur un lit de sable, à même le sol, autour d'une grande jarre, de nombreuses poteries, des bijoux, des armes, des perles, des figurines de terre représentant des animaux, etc. Toute personne qui habitait dans les parages aurait pu recueillir ces vestiges, s'interroger. Mais en Afrique, on laisse les choses du passé là où elles sont. De même, Bonnel de Méziers, dans les années 1920, étudia au Ghana, des ruines d'édifices, encore apparents. Comme il l'indiqua, "parfois, les bâtiments sont si bien conservés qu'il suffirait de peu de choses pour les rendre habitables à nouveau". Mais personne dans la région, ne semblait y avoir songé un seul instant. D'ailleurs, autour de ces monuments, il y avait des débris de poterie, des perles partout. Mais l'Africain n'a vraiment pas une âme de collectionneur.

Donc on peut remarquer que certains types d'objets, de par leur nature, sont appelés à disparaître. En effet, la majeure partie de la production africaine étant en bois, il est rare que ces objets aient survécu. Chez les Dogon, on observe d'ailleurs le caractère souvent

éphémère des masques, taillés dans des bois plus tendres et ne servant qu'en de certaines occasions. Ils ne se soucient donc pas de la conservation de certaines choses, ni de leur conférer une longue durée : tout dépend du type d'objets et de la fonction qui leur est assignée.

Il peut sembler surprenant aux yeux des Européens que des sculptures anciennes soient négligées pour la plupart. Cela est vrai en particulier des masques, qui ne sont d'ordinaire habités par l'esprit qu'au cours des cérémonies. Entre-temps, ce ne sont plus que de vulgaires bouts de bois. Certains masques Dogon, utilisés une seule fois, sont ensuite délaissés et se détériorent. Ainsi les récupère-t-on aujourd'hui pour les vendre aux collectionneurs européens, qui apprécient leur état de dégradation, gage d'ancienneté et d'authenticité ! D'autres sculptures seront abandonnées si elles ne remplissent pas leur fonction.

D'ailleurs, peut-être que les Dogon reprendraient à leur compte l'opinion des populations indigènes d'Amérique Latine qui ont commencé à faire remarquer leur propre sensibilité pour la conservation des objets dans les collections des musées, et pour leur préservation de manière générale. "Tout ce qui a été fait pour le cérémoniel, la religion, et les résolutions rituelles que ma culture a créées sont appelées à être désintégréées... à retourner dans le sol. La conservation dessert ma culture."

Les interventions pour traiter les objets créent donc des problèmes parce que de tels traitements sont contre les vœux du groupe particulier qui a fait l'objet. Il faut réellement essayer de comprendre que l'art africain est essentiellement un art éphémère.

D'ailleurs l'obligation de ces peuples, non seulement de rafraîchir, mais de renouveler souvent les masques, soit qu'ils aient été détériorés par les mouvements de leurs porteurs ou attaqués par les insectes dans leur lieu même de conservation, soit que des raisons de prestige poussent à en exhiber de neufs, n'aiderait-elle pas à leur évolution stylistique et thématique, l'abondance relative de la consommation suscitant une demande assez fréquente pour que maintes occasions se présentent d'innover, sans qu'il y ait jamais rupture brutale du style ?

Nous avons vu précédemment qu'il était reproché aux Occidentaux d'avoir effectué un certain nombre de pillages. Nous allons étudier une autre de ces histoires en tâchant de démontrer qu'il est improbable que les faits qui seront évoqués aient pu se produire sans la collaboration des autochtones

Il s'agit ici du cas de la disparition massive des piliers Toguna en pays Dogon au Mali et de leur réapparition juteuse pour le marché occidental. Les piliers Toguna, sont des troncs d'arbre sculptés qui permettent de soutenir le toit de maisons où se réunissent les Dogon. On a lu et on lit encore dans la presse que ces piliers ont été volés aux Dogon par les marchands occidentaux qui les revendent un très bon prix à New York, Paris, etc. Nous allons encore une fois essayer d'étudier les fondements de tels propos.

Ces piliers mesurent de 1m50 à 3 m de haut environ et doivent peser chacun une bonne cinquantaine de kilos. Disposés quasiment les uns derrière les autres, il en faut environ une trentaine pour porter le toit, généralement constitué d'une épaisseur de plus d'un mètre de tiges végétales et de cailloux superposés. Comme ces piliers sont sculptés à partir de tronc d'arbres, ils ont besoin d'être fixés profondément en terre pour porter solidement et efficacement le toit. Etant donné le contexte, si vol il y eu, cela ne put se faire que de nuit et encore : il aurait fallu retirer le toit, et trouver un moyen d'extraire le ou les piliers, tout ceci sans faire le moindre bruit. Puis il aurait fallu les charger dans une voiture.

Considérant la dimension de ces piliers, même avec une camionnette fantôme, on peut supposer que le chargement sans bruit et dans des proportions qui justifient l'emploi des termes "vol massif" a dû être tout à fait spectaculaire. Au vu de ces quelques précisions, nous sommes donc en droit de nous demander comment ces piliers Toguna ont pu se retrouver sur le marché international sans la coopération des autochtones.

A l'époque des événements d'ailleurs (années 1960), le Mali ayant obtenu son indépendance décida de prendre pour modèle la Russie. En conséquence, des barrages furent mis en place dans toutes les grosses bourgades situées entre le pays Dogon et Bamako, soit sur plus de 700 km. A chacun de ces barrages, les soldats sommaient les voyageurs de déballer le contenu de leurs caisses. Il est évident que si des piliers de plus de deux mètres de haut ou mêmes des petits objets de culte avaient été volés, cela se serait su. Bien sûr, il devait y avoir un moyen de "s'arranger". Mais réussir à convaincre tous les soldats sur 700 km, cela relève de l'exploit. Et puis ce serait devenu trop coûteux.

A cela vient s'ajouter un autre élément : les villageois qui devaient faire parfois plusieurs kilomètres pour aller chercher de l'eau ont trouvé le moyen de financer le forage de puits. On trouve d'ailleurs aujourd'hui des pompes à eau dans tous les villages concernés. Les villageois n'auraient-ils pas décidé de vendre leurs piliers Toguna pour financer ces puits ? Etrangement, les institutionnels et les journalistes brandissant la bannière du saint protecteur du patrimoine africain ont tous, sans exception, oublié d'évoquer ces "petits" détails. Sans importance ? ...

Le marché de l'art et des objets façonnées fonctionne dans toute l'Afrique sur le même modèle. Il est courant de lire ou d'entendre que les marchands volent ou passent "commande". En fait, il s'agit tout simplement de se rendre en Afrique pour trouver les objets sur les marchés.

Actuellement nombre de fétiches du Togo peuvent être payés 10 francs pièce pour être revendus parfois 800 à 1 000 francs sur le marché européen ou américain. Mais nul n'en parle ... Pour 10 francs, quel intérêt ? Cela ne vaut pas assez cher pour faire hurler les foules, ni même pour intéresser le gouvernement et les musées locaux. Tous ces objets sont achetés ou échangés contre des pots, des casseroles ou n'importe quoi d'autre dont ont besoin les villageois. En fait, quand on parle de pillages, c'est moins pour évoquer les vols des objets, qu'il faut relativiser, comme nous l'avons vu, que l'achat massif d'objets aux villageois. C'est tout simplement une question de moyens. Avant, les Africains qui allaient chercher des objets n'avaient que peu de moyens. Donc peu d'objets sortaient. Il arrivait aussi que les objets sortent parce que l'on donnait le fétiche en remerciement au médecin qui avait soigné un membre de la famille, etc. Aujourd'hui, il y a des Africains qui, au contact des Occidentaux, se sont rendus compte qu'ils pouvaient gagner de l'argent avec les objets de culte et qui disposent désormais de gros moyens. Voici ce que disent les Africains que l'on voit sur les marchés : "Ici, sur le marché, nous ne présentons que les pièces pour les touristes. Les vraies, celles qui viennent des villages, nous les conservons chez nous. Seuls les collectionneurs peuvent les voir. Nos clients sont des antiquaires américains et français, des professeurs, des diplomates. Les masques ne sont pas volés. Dans les villages, les anciens s'en débarrassent pour payer la scolarité de leurs enfants."

Parfois, les villageois négocient la construction d'une école ou le budget pour remplacer une pièce importante en échange des objets. Evidemment, cela laisse des gens sceptiques : "Aucun vieux n'acceptera jamais de vendre un masque quel qu'il soit. Seul un jeune initié du village peut commettre cet acte. S'il est découvert, soit il meurt une semaine après, soit il est envoûté et il devient fou. Il n'y a jamais eu de plaintes déposées auprès de la police. Le linge sale se lave en famille et les comptes se règlent entre Bobo." dit Sanou Soungalo,

président de l'association Madeseri¹ fondée par les anciens de la communauté bobo (Burkina Faso) pour protéger leur culture.

Un jeune antiquaire reconnaît que les masques authentiques sont forcément volés par un jeune du village. Mais il dit aussi : "Je suis contre la vente des anciens masques, mais si je gagne, je vends. Maintenant, tous les cultes sont gâtés. Tout est devenu commercial."

Cependant, tous les Africains s'accordent à dire que celui qui a volé un objet, puisqu'il a bouleversé la vie de l'objet, aura aussi sa vie bouleversée. S'il a de la chance, il est maudit. Sinon, il meurt. Comment croire alors à l'existence de commandes entre marchands et Africains et à la possibilité d'organiser des vols massifs pendant plus de trente ou quarante ans (parce que c'est approximativement la durée d'exercice d'un marchand) sans jamais être inquiétés ? Certes, cela s'est produit, se produit et se produira encore mais il est impossible que ce soit dans les proportions exorbitantes qui sont toujours annoncées.

C'est pourquoi sans doute, très souvent, faute de trouver encore ce type d'objets ou par peur de courir le risque, les Africains produisent des objets auxquels ils donnent un faux air de vétusté mais dont le style marqué par une dégénérescence artistique est difficilement trompeur tout comme le matériau et la technique utilisés. Ils essayent malgré tout d'appâter le client européen. Le touriste européen s'y laisse d'ailleurs prendre avec la meilleure volonté du monde. Mais il faut reconnaître que les vendeurs africains eux-mêmes ne semblent pas toujours établir de distinction entre le style indigène et le style importé.

II-3-3. Les pièces archéologiques, dites "objets de fouille"

Pour les pièces archéologiques par contre, la menace c'est le pillage. Les pièces étant issues de cultures anciennes et oubliées, peu d'Africains s'y identifient et leur vente peut être très avantageuse financièrement.

Par exemple aujourd'hui, si l'on désire se procurer à coup sûr une terre cuite de Burra de très bonne qualité, il faut se rendre à Lomé, capitale du Togo. C'est là que se trouvent les vrais "professionnels" (antiquaires, marchands d'art, intermédiaires) qui commercent avec l'Europe et l'Amérique du nord. Au domicile de Moussa T., un Malien corpulent, on trouve au moins une centaine de ces grandes poteries intactes. "Elles sont transportées à bord de camions qui arrivent du Niger chargés d'oignons", explique-t-il. Ici, les prix sont plus élevés qu'à Niamey : il faut compter 800 000 francs CFA pour une poterie moyenne. Ils vont sans doute grimper encore, car l'autre grande ressource des antiquaires de Lomé, les terres cuites nigérianes, est en train de se tarir.

Les pièces les plus prisées viennent de la région de Sokoto, de Katsina au nord du Nigeria, et surtout du plateau de Bauchi, autour de Jos, où l'on trouve sous terre les vestiges de la civilisation Nok. Depuis la colonisation, les lois nigérianes sont formelles : toute pièce archéologique extraite du sol est propriété de l'Etat ; les exportations sont interdites. Mais ces pièces ne sont interdites à l'achat et à la vente nulle part ailleurs. Donc en dépit de ces dispositions, une hémorragie considérable vide le Nigeria des témoignages les plus anciens de son passé depuis le début des années 90. Des Africains, des négociants, des collectionneurs prétendent que le marché des pièces archéologiques n'intéresse pas le gouvernement du Nigeria. Premier pays producteur de pétrole de l'Afrique, très riche en mines de pierres précieuses, le marché des œuvres d'art ne saurait générer des sommes

¹ Le terme "Madeseri" est sans doute une déformation du mot arabe "medresa" qui signifie "école". Certains pensent qu'une fois de plus la protection des objets passe par une censure religieuse déguisée. Ou alors, cela montre que certains musulmans africains croient encore profondément à la puissance de leurs anciens fétiches.

aussi intéressantes. Si il y avait un quelconque intérêt financier pour le pays, tout se passerait différemment.

A côté de l'hôtel du Golfe¹, à Lomé, non loin de la cathédrale, se trouve la rue des Arts où des boutiques proposent des "souvenirs" : objets artisanaux, masques et statues de médiocre facture, destinés à la clientèle pressée des touristes. Mais la plupart de ces galeries se doublent d'entrepôts, beaucoup mieux fournis, situés d'habitude au domicile même du marchand. Les antiquaires installés à Lomé sont souvent d'origine Bambara (Mali) ou Haoussa, l'ethnie majoritaire au nord du Nigeria comme au sud du Niger. Ils passent souvent la frontière pour aller au Nigeria choisir leur marchandise. "Il faut payer l'armée, les douanes, les notables et quelques fonctionnaires des musées avant de pouvoir recevoir les pièces à Lomé", commente Sylla K., un marchand de Lomé. Certaines valises diplomatiques africaines servent volontiers de relais. Il existe aussi un axe Lagos-Lomé-Accra, plutôt contrôlé par des représentants de la communauté malienne. "Lomé est un grand centre, dit l'un deux. On y vit pas mal, c'est tranquille ; et puis, personne ne nous emmerde. Alors, tout le monde vient ici, du Mali, du Nigeria, du Niger et du Ghana". Une figurine Nok accroupie – à qui il manque un bras – se négocie chez Sylla K. à partir de 4,5 millions de francs CFA. Le marchand la laissera à 2,5 millions, à condition que le collectionneur achète une seconde pièce. Celui-ci n'aura que l'embaras du choix, mais il devra se méfier des faux ou des pièces composites fabriquées à partir de morceaux d'origines différentes. L'achat conclu, l'exportation de ces pièces ne pose aucun problème : elle est parfaitement légale. L'antiquaire assure le conditionnement et l'expédition. Il délivrera un reçu officiel et la douane, un visa de sortie régulier. C'est ainsi que l'objet débarquera en France, en Belgique ou en Allemagne avec des papiers en règle.

En 1994, une grande exposition, "Vallées du Niger", a été organisée à Paris au musée des arts d'Afrique et d'Océanie, sous la direction de Jean Devisse, un archéologue qui a formé Boube Gado et qui enseignait dans la capitale. Elle recensait toutes les civilisations qui s'étaient épanouies le long du grand fleuve Niger. Comme la découverte de Burra était alors quasi inédite, elle a été mise en valeur : la couverture du catalogue s'ornait d'un splendide cavalier nigérien. L'inauguration de cette manifestation, fort réussie, fit grand bruit au sud du Sahara. Radios et télévisions s'emparèrent du sujet, d'autant plus que l'exposition devait être présentée dans chacun des pays riverains du Niger. Les médias de Niamey évoquèrent longuement le "cavalier", désormais fameux. Du coup, certains prirent conscience de la valeur marchande de ce patrimoine. Quelques notables de Bandio, la ville dont dépend Burra, récoltèrent une trentaine de têtes – en négligeant leurs supports de poterie – qu'ils tentèrent de vendre à l'IRSH (Institut de Recherches en Sciences Humaines). Mais l'Institut était sans le sou. "On avait si peu d'argent qu'on n'a pas pu les acheter, en dépit des sommes modestes qu'ils demandaient", indique Boube Gado qui s'en mord les doigts aujourd'hui, car, explique-t-il¹, "on aurait pu, à cette époque, juguler l'hémorragie en s'entendant avec les paysans ; en leur demandant de ne rien toucher et de nous prévenir dès qu'ils tombaient sur quelque chose. Mais, pour cela, il fallait une mise de fonds, même modique ; or nous n'avions pas même un centime en caisse." Ont-ils fait pour autant une demande de fonds auprès de l'UNESCO ou ont-ils essayé d'obtenir des crédits publics ou privés ? Nul ne le sait. En tout cas, ils ne purent acquérir les pièces. Les notables allèrent donc proposer les têtes aux antiquaires de Niamey. Ces derniers virent

¹ Emmanuel DE ROUX & Roland-Pierre PARINGAUD, *Razzia sur l'art : vols, pillages, recels à travers le monde*, Fayard, 1999, chapitre 9.

immédiatement l'importance qu'elles avaient et repérèrent rapidement le site de Burra. La chasse au trésor eut tôt fait de se propager dans la région. "Avant, quand les bergers trouvaient une tête, explique Tobbo, un jeune agriculteur, ils la cassaient. On pensait que c'était l'œuvre du diable. Aujourd'hui, on sait que ça a de la valeur. On les vend." A qui ? "A des gens qui passent dans les villages." Combien ? "Au début, on les cédait pour 250 ou 300 francs CFA ; maintenant, une tête vaut entre 2 000 et 4 000, voire 5 000 francs CFA pour les cavaliers. Mais leurs prix montent sans cesse, car on en trouve de moins en moins."

La plupart des scientifiques, des chercheurs, des institutionnels reprochent aux marchands d'acheter les pièces un prix dérisoire et de faire d'énormes profits dessus. C'est faux. Comme le disait Tobbo, le prix des pièces va croissant. D'ailleurs, tous les professionnels du marché de l'art savent que, selon les lois du marché, une pièce verra son prix augmenter à chaque étape, d'un bout à l'autre de la chaîne.

A cela s'ajoute la situation économique dramatique pour les Africains, dont la plupart vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le SMIC est à 120 francs par mois au Togo par exemple. Et encore, rares sont les personnes qui ont la chance de travailler à ce prix là. Donc le fermier qui trouve accidentellement une pièce dans son champ, qui connaît les lois sur les trouvailles, sait que si il va déposer l'objet aux autorités, elles demanderont l'arrêt des activités de la ferme en attendant l'hypothétique budget pour effectuer des fouilles en règle. Il préférera alors vendre la pièce rapidement au marché noir et fouiller son champ de fond en comble. D'autres abandonnent totalement les activités agricoles qui parviennent à peine à les nourrir eux et leur famille et travaillent avec des groupes organisés. Il faut savoir que ce commerce illicite des terres cuites fait vivre des villages entiers en Afrique. En effet, l'archéologie est ainsi devenue dans les dernières années du XX^e siècle, partie intégrante de la vie quotidienne de certains villages de la savane sahélo-soudanaise.

C'est justement ce qui rend le problème épineux pour les autorités et les mesures pour y remédier, inefficaces. Considérés sans valeur, ces objets étaient autrefois détruits. Aujourd'hui, on sait qu'ils ont de la valeur donc on les préserve pour les vendre. Dans un cas comme dans l'autre, force est d'admettre que le pillage¹ a joué un rôle alimentaire dans la vie de nombreuses personnes et a permis la préservation de milliers de pièces. Sans vouloir justifier ces méthodes, il faut tout de même reconnaître qu'il n'est pas facile de trouver à qui on va faire la leçon.

W. Wright², en cherchant une solution à ce dilemme a imaginé l'histoire fictive d'un fermier, Mamadou : un matin, à son lever, il rencontre son fils, 17 ans. Il lui demande pourquoi il s'est levé de si bonne heure. Le fils lui répond qu'il a trouvé dans un champ une figure en terre cuite et lui demande conseil. Le père réfléchit : "J'ai dix enfants. Lui est mon premier fils. Je l'aime plus que tout au monde. Mon fils, ma terre, ma maison, tous sont une part de moi. Maintenant, il a trouvé une figure de terre cuite sur notre terre mais nous appartient-elle pour autant ? Si elle ne nous appartient pas, à qui appartient-elle ? Le gouvernement et les étrangers disent que ces figures leur appartiennent. Mais qui est le

¹ Il faut relativiser ce terme de "pillage". Dans le "Petit Robert", on peut lire qu'il définit des activités de vols et de dégradations. C'est à dire que le paysan qui trouve une céramique en creusant son champ n'est à ses propres yeux, ni coupable de vol (c'est son champ), ni coupable de dégât. Ce terme reprit massivement par la presse et les institutionnels est donc souvent utilisé de façon impropre. Il faut distinguer les paysans isolés qui découvrent et vendent des céramiques et d'autres individus qui sont embauchés et qui travaillent en groupe pour aller fouiller et récupérer tout ce qu'ils peuvent trouver sur un site indiqué.

² W. WRIGHT, "Bring Beauty Back to Mali", *African arts*, automne 1995, pp. 84-89.

gouvernement ? Tout au long de ma vie, il n'a rien fait pour rendre ma vie meilleure, rien. Seules ma terre et mes femmes m'ont donné quelque chose. Les étrangers disent que les objets dans la terre doivent être laissés pour eux. Mais pourquoi ? Qu'ont fait ces étrangers pour moi, pour chacun d'entre nous ? Mon fils n'a pas de travail. Il de la bonté dans son cœur et aujourd'hui son corps est anxieux. Je ne veux pas le voir aller travailler au Sénégal. Les autres qui ont trouvé ces choses sur leurs terres les ont vendues à des hommes de la ville qui leur ont donné de l'argent comptant. Certains d'entre eux ont une mobilette et construisent une école. Que pourrais-je bien dire à mon fils?"

Cette histoire met en lumière l'aspect épineux de la question : qu'est-ce qui est mieux pour le pays ? Que le paysan trouve une terre cuite dans son champ et la donne au musée ou qu'il la vende et qu'avec cet argent il puisse nourrir ses enfants et les envoyer à l'école ? Peut-on réellement se préoccuper de biens culturels quand on a faim et soif et que le mode de vie relève plutôt de la survie ?

Pour Kléma Salogo, un archéologue malien, le vrai mal dont souffre le patrimoine, c'est l'indifférence. Celle des populations, d'abord. Les Maliens islamisés ne se reconnaissent absolument pas dans ces objets, vestiges d'une civilisation oubliée de tous. "Les manœuvres que j'emploie sur les champs de fouilles, raconte le directeur de l'IRSH, sont persuadés que nous cherchons autre chose que ces tessons de poteries ou ces statuettes. Au bout de trois ou quatre campagnes, ils commencent à comprendre l'intérêt de ces travaux. La protection assurée par la population reste la plus efficace." Mais pas toujours, car dans le cas de la découverte des vestiges de la civilisation Nok, bien que les mineurs fussent les premiers informés des découvertes archéologiques, la superstition restait présente : les poteries (têtes ou figures) étaient de mauvais présages. En effet, si l'une apparaissait, cela signifiait que la récolte d'étain serait pauvre, puisque l'étain était toujours plus noir et plus riche là où l'on ne trouvait pas les terres cuites¹. On sait donc aujourd'hui que de nombreuses têtes en terre cuite ont été délibérément brisées en morceaux pour des raisons de superstition et souvent par colère.

La tête complète la plus large découverte jusque là était juste sur le point d'être réduite en pièces par un nouveau mineur arrivé à Nok, quand un autre membre de l'équipe, qui avait précédemment travaillé pour un musée, est intervenu et a donc sauvé la pièce.

A cet effet, le nouveau musée national fut ouvert à Jos, au printemps 1952. A l'origine construit pour être un musée de recherche archéologique et pour conserver le matériel Nok, il réveilla l'intérêt du public et cela augmenta, en retour, le nombre de découvertes rapportées. Beaucoup de visiteurs travaillaient dans les mines d'étain. De leur vigilance dépendait les chances de découvertes. Bien que toutes les trouvailles ne proviennent pas des mines, elles étaient toutes rapportées par des mineurs ou des gens qui avaient visité le musée de Jos. De plus, les sites en dehors de l'aire étudiée étaient tous connus de la population. Il ne fait aucun doute que ces sites ont dû être fouillés en échappant au recensement des sites connus. Ce fut le début de la collecte systématique de tous les vestiges, complets ou fragmentaires provenant des mines fluviales.

Peu d'années se sont passées avant qu'un mineur hardi ne tente de réparer une tête cassée en attachant les deux fragments, utilisant de l'argile humide comme adhésif. La cassure

¹ Le débit du courant, lorsqu'il concentrait les cristaux d'étain mettait en péril la survie des terres cuites. Le même facteur hydrographique avait des effets positifs sur la densité des mines d'étain et négatifs pour la conservation des terres cuites. Et réciproquement. La présence de fragments archéologiques signifiait donc qu'on n'allait pas trouver d'étain à cet endroit là. Furieux et parfois méfiants, les mineurs cassaient alors ces objets qui leur portaient malheur à chaque fois qu'ils les rencontraient. Telles sont les explications de B. Fagg dans son étude sur les terres cuites Nok.

avait été bien dissimulée mais le résultat était incongru, parce que le menton émergeait de la couronne sur la tête. En évaluant la récompense à attribuer, Bernard Fagg décida de ne rien donner, de manière à décourager toute fabrication artificielle ou toute remise en état hasardeuse.

Quelques années plus tard, des étrangers vinrent au Nigeria en proposant des récompenses magnifiques pour les terres cuites Nok. A cette époque, il n'y avait aucun département au gouvernement avec pour responsabilité de préserver les traces historiques ou archéologiques, et il n'y avait pas d'université dans le pays non plus. Aucun texte ne parlait de contrebande des objets ou n'évoquait une interdiction de sortie. Il n'y avait pas non plus de fonds disponibles que ce soit de la part du gouvernement ou des relais locaux. C'est pourquoi des pièces furent sorties du pays, avec en plus des objets faux faits par les potiers de la région : toutes ces pièces ont depuis lors circulé sur le marché de l'art international.

Trente ans ont passé depuis la première reconnaissance de cette ancienne sculpture et malgré une superstition persistante, le pillage continue. Heureusement, certains travailleurs se sont sentis concernés par les campagnes d'informations.

Dans le delta intérieur du Niger, les sécheresses successives des années soixante-dix ont aggravé les conditions d'existence des populations et il semble que ce soit à partir de cette période que les pillages de grande envergure aient fait leur apparition et tout particulièrement ces dernières années. Les prospections dans le cadre du "Projet Togué" par exemple, ont édifié les archéologues sur l'ampleur du phénomène. Les Togué sont des buttes naturelles, portant la trace d'habitats anciens. Les Togué les plus touchés se trouvent à proximité de villages ou campements habités par les pilleurs. Là, le pillage se manifeste sous trois formes.

En premier lieu, un ramassage occasionnel qui est effectué par des femmes et des enfants, généralement sur les Togué proches des habitations. La période la plus favorable est la saison des pluies pendant laquelle les sites sont délavés par les eaux de ruissellement. Celles-ci font apparaître à la surface divers objets utilitaires : perles, bracelets, bagues, meules, etc. Au début, tous ces objets étaient utilisés sur place. Aujourd'hui, les perles, les pipes, etc., sont vendues à des marchands locaux.

On observe également un système de prospection individuelle : il consiste à extraire par exemple à la surface des Togué, des vases (surtout des jarres funéraires) en partie dégagés par l'érosion. Une fois enlevé, le récipient est vidé de son remplissage et le moindre objet utilitaire est recueilli. Dans d'autres cas, de petites excavations sont opérées çà et là, avec l'espoir de trouver un éventuel trésor.

L'activité de pillage se situe dans la période qui suit les récoltes de céréales. L'ampleur du phénomène varie selon que les récoltes sont bonnes ou mauvaises. Les objets recherchés sont principalement des statuettes en terre cuite, anthropomorphes ou zoomorphes, relativement courantes. D'autres objets, d'intérêt secondaire, sont aussi recherchés : décoration, bijoux, bref tout ce qui peut rapporter un peu d'argent par la vente aux antiquaires.

Parfois, les pilleurs opèrent dans des zones d'accès difficile, de crainte d'être repérés par les agents de répression.

Enfin, il existe des groupes organisés de pilleurs. Les groupes opèrent pour leur propre compte. Ils sont répartis en équipes de quatre à cinq personnes au moins. Ils sont encadrés par un chef qui négocie les trouvailles auprès des antiquaires les jours du marché hebdomadaire des centres potentiels de la région (Jenné, Sofara, Mopti, Kouakourou, San). Les groupes sont recrutés et entretenus par un antiquaire qui fournit les outils de

travail nécessaires et le ravitaillement. En retour, les trouvailles reviennent à l'investisseur qui, en fonction de ses dépenses, paie une certaine somme aux ouvriers.

Ce site des Togué a été le lieu de convergence des "bras valides" de tous les villages voisins, soit des dizaines d'hommes. Des groupes opéraient le jour, d'autres de nuit, comme dans une mine d'or. Il fallut la mort accidentelle d'un pillleur sur le site de Thial pour que les autorités administratives essayent de mettre un terme au désastre.

En dépit de ce tableau plutôt sombre, on constate que depuis deux ans, les pillages de grande envergure ont quelque peu diminué, du fait des actions de sensibilisation et de répression entreprises par l'Etat.

De façon générale, "le pillage ponctuel, qui a lieu surtout pendant la saison sèche, note Samuel Sidibé, directeur du musée de Bamako au Mali, est un pillage de surface. Les grands antiquaires des grosses agglomérations, qui ont besoin d'objets de qualité, organisent des expéditions avec des équipes structurées. Ils creusent profondément, comme à Thial, et exploitent à fond un site dont on leur a signalé l'existence. Après leur passage, il ne reste rien".

"Ce qui m'a choqué, raconte Boube Gado, c'est de voir un paysan détruire son champ de mil pour creuser et ramasser des poteries. Le mil, ici, c'est comme le blé en Europe, un aliment de base, et surtout quelque chose de sacré." Désormais, dans les villages, le prix des terres cuites oscille entre 10 000 et 20 000 francs CFA. A titre de comparaison, à l'époque (mai 1997), un sac de 100 kilos de mil qui peut faire vivre une famille nombreuse pendant trois semaines, coûtait 14 500 francs CFA.

Les marchands ont conseillé aux paysans d'exhumer leurs trésors avec plus de précautions, afin de sortir les poteries entières. A 10 kilomètres de Burra, à Dougoulou, un pot tubulaire complet avec un cavalier entier a été vendu 200 000 francs CFA, prix qui se rapproche de ceux pratiqués dans la capitale. A Niamey, une statuette se paie 150 000 francs CFA, une poterie complète, 350 000 francs, et il faut en déboursier 850 000 pour une pièce exceptionnelle. "Pour éviter le saccage qui commençait, se souvient Boube Gado, on a écrit au Ministère de la Culture, au Ministère de l'Intérieur, à la presse. En vain ...". Dans un pays aussi pauvre que le Niger, l'archéologie est vraiment la dernière roue du carrosse ! Sans compter qu'il s'agit là de vestiges d'une civilisation oubliée, relevant donc, selon les normes islamiques en vigueur aujourd'hui au Niger, de l'obscurantisme le plus profond.

Ici, comme dans bien d'autres pays, ce sont les fondements mêmes d'une politique archéologique qui sont à revoir. Mais qui s'en soucie ? Et, tant que la pauvreté affectera les campagnes maliennes, nigérianes, etc., on voit mal ce qui pourrait dissuader les paysans d'être des "pilleurs malgré eux".

Ce qui semble évident, c'est que le fait que les Africains aient longtemps été méprisés peut permettre de comprendre leur faible envie de respecter des objets témoignages de leur statut de "sous-hommes" : rappelons-nous les propos d'Arthur Gobineau "le Nègre possède au plus haut degré la faculté sensuelle sans laquelle il n'y a pas d'art possible" mais il lui faut "l'alliance de la race blanche pour mettre en valeur ses facultés".

Or, la perspective s'est en fait inversée puisque c'est chez les Noirs que ceux qui, à des titres divers, s'attachaient à une rénovation de l'art occidental, sont allés chercher des leçons.

Avant, les missionnaires leur disaient de détruire les masques, les statues, et autres objets de culte. Aujourd'hui, les Occidentaux s'y intéressent et les achètent. Les objets méprisables d'hier sont devenus intéressants aujourd'hui. Comment continuer à croire les Occidentaux ?

Mais il est clair que si le peuple africain trouvait un intérêt direct à aider les archéologues, le commerce deviendrait plus contrôlable.

II-4-

LA RECENTE PRISE DE CONSCIENCE DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS

Ainsi, en Afrique, faute de témoignages écrits et de récits oraux crédibles, il est difficile de reconstituer avec rigueur la réalité des mouvements de population et plus encore de les dater. On peut tenir pour certaine l'interpénétration des cultures, source d'une richesse dont va s'imprégner tout l'art africain, sans tenir compte à priori, des frontières artificielles créées par les puissances européennes à la fin du XIX^e siècle qui ont entraîné notamment la disparition de grands peuples.

Mais quelques Africains commencent à se rendre compte aujourd'hui que ces merveilleux conteurs qui ont délaissé l'écriture contre la poésie sculpturale ont laissé des messages qui ne sont pas perdus et qui ont marqué toutes les sociétés ultérieures sans le vouloir ni le savoir.

Nous verrons également pourquoi leur action est souvent perçue comme ambiguë.

Comme nous l'avons vu, longtemps avant que les Occidentaux admettent que l'Afrique avait un long passé, les premiers historiens se sont appuyés sur ce que disaient d'elles-mêmes les sociétés africaines à savoir qu'elles abandonnaient parfois leurs objets et qu'elles avaient pris l'habitude de les vendre parce qu'ils étaient désacralisés. De ce point de vue, tout un patrimoine de masques, de statues, a été emporté (quand ils n'étaient pas détruits par le feu de missionnaires de toutes obédiences dans leur lutte contre le "paganisme") vers d'autres continents où ils constituent les fonds – généralement bien traités – des collections africaines. Cette forme généralisée de pillage "du bois" a eu des conséquences négatives quant à l'étude des objets et des cultures qui les avaient produits.

Aujourd'hui c'est essentiellement le patrimoine souterrain qui est en cause, depuis une bonne vingtaine d'années. Les chercheurs "sérieux" commencent à s'émouvoir depuis quelques années mais les gouvernements africains, pris à la gorge par des problèmes d'économie sont encore, en général, peu sensibles à cette forme de destruction du passé de l'Afrique.

Ignorance et cupidité, pauvreté aussi, ont été les grandes sources de participation, parfois par villages entiers (Thial, Mali) à ces "fouilles clandestines". Précisons cependant que dans le cas précis de Thial, comme dans d'autres, c'est plus de 600 pièces qui ont été exhumées. Autant dire que pour les paysans du coin il s'est agi d'une véritable ruée vers l'or !

Alors que la plupart des œuvres sont aujourd'hui l'objet de transactions tout à fait légales entre l'Afrique et l'Occident, des Africains, dont nous avons déjà évoqué l'action au fil de ces lignes, commencent réellement à se préoccuper de leur patrimoine et souhaitent en limiter le commerce.

Les nations sources font preuve aujourd'hui d'une réelle détermination pour retenir leurs propres vestiges, mais elles n'ont commencé à faire attention à leur valeur culturelle que lorsqu'ils sont devenus une valeur marchande réputée, établie par le marché aux USA et en

Europe. Même certains conservateurs de musées africains confient qu'avant, ces biens pouvaient partir par convois entiers sans que personne ne s'en soucie.

On peut donc se demander si les gouvernements ne souhaitent pas protéger que ce qui est chiffrable et monnayable. Car on n'observe pas la même volonté de protéger entre autres les traditions orales ou musicales, qui pourtant s'effacent avec le temps.

Si dans le cas d'Ogotemméli avec M. Griaule, une cosmogonie transmise oralement a pu être transcrite par écrit, combien d'autres chefs d'œuvres se sont ainsi évanouis avec le temps ? Ces mythes, ces légendes, tous ces récits sont les vestiges d'une culture orale extrêmement riche et variée. Au même titre que les statues ou autres objets rituels, ils sont des biens culturels. Et pourtant, peu de personnes s'en préoccupent. Elles n'ont aucune valeur marchande et font probablement partie des seules œuvres que l'on ne pourra jamais piller. En fait, c'est le temps qui fera son ouvrage.

La prise de conscience de la valeur archéologique ou historique d'un bien dépend de sa valeur commerciale sur le marché international. Il semble d'ailleurs que les institutionnels africains et occidentaux s'éveillent toujours avec un temps de retard, comme si seuls les prix démesurés atteints par une catégorie d'objets leur conféraient le statut de bien culturel. Par exemple, en Guinée "Sekou Touré", lors de l'installation d'un régime d'inspiration marxiste léniniste dans les années 1960, la majorité des objets de culte ont été confisqués et détruits. L'art de la Guinée, si riche, est aujourd'hui l'un des moins biens représentés dans les collections publiques et privées. Dans un autre registre, les fameuses statues Nok dont tout le monde reconnaît l'importance capitale n'ont jamais donné lieu à des recherches approfondies depuis celle de Fagg parue en 1960. Si tout le monde s'accorde pour dire que c'est par milliers que ces statues ont été exportées illégalement depuis plus de dix ans, cela signifie aussi que cela n'était pas difficile d'organiser des fouilles conduites par des personnes qualifiées. C'est seulement depuis que les marchands les exposent, souvent à des prix qui font rêver, que la prise de conscience s'est éveillée. Que les statuette¹ vendues 10 francs aujourd'hui à Lomé valent 100 000 FRF et elles deviendront sans nul doute, les vestiges d'une culture pillée.

Comme nous l'avons vu, les mesures de préservation ne se situent pour l'instant qu'au niveau des objets. Nous allons donc étudier quelques exemples précis d'actions qui ont conduit au nouveau comportement en faveur de leur protection.

A Burra², en 1979, tout a commencé au moment de la saison des pluies. Dans cette région du Niger, la vague de sécheresse, installée depuis dix ans, a fini par ronger le tapis végétal, et les intempéries décapent le sol. Les fragments de statues sont nombreux à émerger. Il n'y a qu'à se baisser pour les ramasser. C'est ainsi que le site de la nécropole de Burra-Asinda-Sikka a été découvert de façon fortuite en 1975 au nord ouest de Niamey lorsqu'un jeune homme du village, Abdurahman Sindy, trouva au cours d'une partie de chasse, non loin de son hameau, deux têtes de statuette en terre cuite. Il les rapporta dans son village mais les laissa à des enfants qui en firent des jouets et en égarèrent une. Trois ans plus tard, en 1978, il en parla à son grand frère, Dulla Sindy, chauffeur à l'Institut de Recherches en Sciences Humaines qui, saisissant l'importance de la découverte, récupéra la tête restante et la rapporta au Département d'art et d'archéologie en racontant l'anecdote

¹ Les statuette dont nous avons évoqué le commerce dans la partie II-3-2.

² Emmanuel DE ROUX & Roland-Pierre PARINGAUX, *Razzia sur l'art : vols, pillages, recels à travers le monde*, Fayard, 1999.

à son patron et en l'informant que ces découvertes se faisaient de plus en plus fréquentes. L'IRSH entra ainsi en possession de la première tête de statuette en terre cuite de Burra.

Une première mission de reconnaissance fut effectuée la même année, sans succès. Pourtant, en 1980, l'érosion découvrit une partie du site et l'on délimita et carroya une aire de fouille de 20 m de long sur 5 m de large. Les crédits alors disponibles étant insuffisants, la campagne de fouilles fut ajournée jusqu'à des temps meilleurs.

De passage à Burra en janvier 1983, l'archéologue Boube Gado examina une pièce : elle ne ressemblait à rien de ce qu'il connaissait. Intrigué, il décida de faire un sondage dans le champ d'où elle provenait. Et là, à moins d'un mètre de profondeur, il tomba sur une série de grandes poteries : "On ne pouvait plus s'arrêter de creuser, tant on était fasciné", se souvient-il aujourd'hui.

A l'époque, l'IRSH disposait d'un peu d'argent. Le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) du Ministère français des Relations Extérieures fournit le complément et les fouilles purent commencer dans les règles sur 700 mètres carrés. Des séries de poteries ne tardèrent pas à apparaître : sphériques, ovales, tubulaires, de toutes tailles ; presque toutes étaient surmontées d'une figurine humaine, féminine ou masculine, personnage entier ou réduit à un buste, à une tête. Parfois, le torse faisait corps avec la poterie qui, dans presque tous les cas, était ornée d'un décor complexe. Certaines figurines étaient grossières, d'autres d'un raffinement extrême, hésitant entre la quasi abstraction et le réalisme le plus méticuleux. Les jarres étaient elles-mêmes décorées de pictogrammes dans lesquels Boube Gado vit la reproduction des scarifications traditionnelles. Les plus élaborées étaient surmontées d'un cavalier avec sa monture, son équipement et ses bijoux, bracelets ou colliers en bronze, que l'on retrouva souvent à proximité de la jarre avec des vestiges d'ossements humains. "Il s'agit là de nécropoles ; les figurines ont vraisemblablement un lien direct avec la personne inhumée ; peut-être représentent-elles les défunts", suggère l'archéologue. Dans quelques cas, les poteries ornées ont été remplacées par des pierres taillées, sortes d'idoles cycladiques très frustes.

Programmées à l'origine pour une durée maximum de 20 jours, les fouilles de la nécropole de Burra-Asinda-Sikka n'ont été arrêtées que le 25 mai 1983 sans que la totalité du programme ait été remplie.

Au début, les villageois employés à ces fouilles n'aimaient pas beaucoup ce travail : il n'est jamais bon de déranger les morts. De surcroît, les terres cuites n'intéressaient guère ces populations islamisées qui méprisaient souverainement les "idoles", tout juste bonnes à servir de cibles pour les frondes des bergers ou de jouets pour les enfants.

Les travaux archéologiques sont poursuivis en 1984 et 1985. Les pièces exhumées sont rapatriées à Niamey. Mais, bientôt, la situation financière du pays, de plus en plus difficile, interdit toute nouvelle campagne. Boube Gado doit se contenter d'opérer ici ou là quelques sondages qui lui confirment l'existence d'autres nécropoles. Les résultats de ces recherches ne sont connus que des spécialistes.

La seule façon d'endiguer le flot des exportations d'art, pense Bouadi Kindo, directeur du comité pour la Conservation, la Protection et la Valorisation du Patrimoine culturel, est de créer une économie de marché. A moins que le Mali et ses voisins ne paient les œuvres d'art à leur juste valeur marchande, celles-ci continueront à quitter le pays. Mais de telles acquisitions sont actuellement impensables en raison de la faiblesse des budgets accordés. Depuis des décennies, les gouvernements africains pleurent la perte de leur héritage due au vol et à l'exportation illégale, comme le Mali, mais ce dernier n'a adopté la Convention de 1970 de l'UNESCO, interdisant l'importation et l'exportation des biens culturels qu'en

1987. Quand on a demandé à Ahmadu Landouré qui appartenait au Ministère des Sports, des Arts et de la Culture du Mali pourquoi ni les marchands ni les villageois impliqués dans les fouilles illégales de Jenné n'avaient été poursuivis, il répondit que les objets façonnés n'étaient "pas considérés comme importants avant". Les autorités gouvernementales "n'avaient pas compris la signification des objets. Si c'est vieux, c'est hors d'usage et si ça n'a pas de fonction, ça n'est pas important".

En fait, avant que les Occidentaux ne s'intéressent à ces objets, pas même les autorités en Afrique n'avaient réalisé l'importance qu'avaient tous ces biens, tant culturels qu'archéologiques. Il n'est absolument pas question de leur reprocher de n'y avoir pas pensé avant les nations occidentales mais de montrer en quoi ce qui se passe aujourd'hui est peut-être encore une forme très élaborée de colonialisme. Les représentants africains qui œuvrent pour la défense du patrimoine sont tous allés étudier en Europe ou aux Etats-Unis, ce qui leur a donné l'idée d'appliquer le schéma occidental de protection du patrimoine sur l'Afrique alors que tout y est très différent, comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer plus haut.

Les préoccupations culturelles sont des préoccupations intellectuelles. On ne peut pas avoir ce type de considérations lorsque l'unique but est de survivre. D'ailleurs, il y a encore un fort taux d'analphabétisme en Afrique. L'accès à la culture y est bien évidemment très lié.

Cette nouvelle génération critique la fuite des objets africains hors du continent : mais l'Afrique est un continent exsangue, les populations peuvent-elles réellement se préoccuper de biens culturels et les Etats y consacrer le budget qui est nécessaire ? Cela a tout simplement à voir avec le problème des priorités en Afrique.

Au Mali et au Nigeria, dans deux des eldorados archéologiques de la planète, le phénomène des pilliers sévit à l'état endémique. Pilliers occasionnels ou professionnels, des milliers de villageois aiguillonnés par la pauvreté piochent sans ménagements dans cet immense filon hérité du passé. Mais sauf exception, ce sont les pilliers de tombes qui découvrent les sites archéologiques. Ils ouvrent la voie, ils ont un rôle à jouer. Les restreindre serait limiter les pillages, mais serait aussi limiter les découvertes, car malheureusement, les archéologues africains ne disposent pratiquement d'aucun moyen.

Pour eux malgré tout, il faudrait tout simplement que les marchands arrêtent d'acheter ces objets. Ainsi, personne n'aurait plus intérêt à effectuer des pillages. Mais c'est totalement utopique, parce que ce ne sont pas les marchands qui créent le marché mais le marché qui engendre les marchands.

Il est bien évident que du côté des marchands, africains ou occidentaux, on ne se prive pas pour dire que les institutionnels, les archéologues, en somme tous ceux qui font mine de combattre vaillamment pour la sauvegarde du patrimoine, prélèvent également leur dû au passage.

Lorsqu'on discute avec des personnes qui voyagent souvent en Afrique, marchands ou autres n'ayant rien à voir avec le marché de l'art, ils racontent que la plupart des conservateurs de musées en Afrique considèrent les vitrines des musées comme les réserves de leur propre magasin. Ils essaient de vendre ces pièces à des collectionneurs et quand l'affaire est conclue, ils en font une copie et remplacent l'original qu'ils donnent aux collectionneurs. Cette manière souvent brutale d'exprimer les choses ne rend pas bien compte encore, d'une certaine réalité.

Prenons l'exemple d'un conservateur de musée au Burkina Faso. Il est issu de l'ethnie Mossi. A son poste, il ne dispose d'aucun budget ni d'aucun moyen d'action. Son salaire ne

lui a pas été versé depuis plusieurs mois. Un jour, un touriste passe dans son musée et semble très intéressé par une statue Lobi, jusqu'au point de l'acheter au conservateur si celui-ci se montre compréhensif. Malgré ses quelques années d'études, le fétiche Lobi n'évoque rien pour lui, un Mossi. Alors il consent à le vendre. Généralement, il y gagne plusieurs mois de salaire. Personne n'en saura rien et si jamais il était accusé, il sait que comme les confrères dans son cas, il ne sera pas renvoyé. Au pire, il dira que l'objet a été volé.

Ainsi, les histoires d'officiels corrompus abondent. Les membres des directions des musées qui vendent des objets des collections ou délivrent des permis d'exporter en échange de pots-de-vin ne sont pas motivés par une avidité sans frein, selon Claude Ardouin, directeur du musée national de Bamako jusqu'en 1987, directeur du projet des Musées d'Afrique de l'Ouest à Dakar¹. " Quand les gens touchent de si bas salaires, et que les salaires ne sont pas versés depuis deux ou trois mois, et qu'il faut bien manger, la tentation de dérober quelque chose est forte. C'est un vrai problème. Je ne cherche pas à justifier mais à faire comprendre la situation. Je n'ai jamais entendu parler de quelqu'un travaillant dans un musée qui soit devenu riche en vendant des objets provenant des musées".

Le Docteur Yaro T. Galla, directeur général de la Commission Nationale pour les Musées et les Monuments du Lagos, est même allé jusqu'à dénoncer les effets "pervers" des conférences, expositions et publications sur les trésors de l'art du Nigeria en l'occurrence. Il est arrivé, a-t-il dit, que les voleurs soient attrapés avec l'illustration (une photographie ? un dessin ? le Dr. Galla ne le précise pas) des objets d'art volés sur eux. Le petit mais mondialement connu Musée d'Ile Ife, où une très belle collection de bronzes d'Ife et de poteries a été gardée, a été cambriolé trois fois depuis ces dernières années, malgré les mesures qu'il qualifie "d'extrême sécurité". Dans l'un des cas, les gardes ont été drogués jusqu'à l'évanouissement pendant le hold-up. Quant aux objets volés, certains ont été trouvés en Europe et depuis lors sont retournés au Nigeria. Ce qu'il est advenu des autres reste encore inconnu.

Les musées à Esie, Owo, Jos et Abeokuta ont tous eu des objets volés durant ces dernières années. La destruction de l'héritage culturel nigérian a pris des proportions internationales. Dans certains cas, des officiers de police semblaient avoir été impliqués dans les vols. D'autres fois, même les employés du musée ont pu être complices. L'état général de corruption dans le pays, qui est sous un régime militaire indigne de confiance, la détérioration des normes et valeurs de la société, autant que l'administration qui fait défaut quant aux problèmes de sécurité et de protection de la propriété, ont créé une situation de non droit et de non loi.

C'est pourquoi l'action de ces nouveaux défenseurs du patrimoine est souvent perçue comme ambiguë. Citons à ce sujet, pour aller plus loin encore, l'exemple de l'exposition "Naissance de l'art en Afrique noire"², où l'on pouvait voir soixante-cinq terres cuites Nok, Katsina et Sokoto. Des pièces datées grâce à des techniques de pointe (thermoluminescence et carbone 14), de 600 avant J.-C. à 300 après J.-C, certaines presque intactes. La manifestation était organisée par Bernard de Grunne, fils de Baudoin, lui aussi expert en art africain. Sans grands risques d'erreur, on peut affirmer que la plupart

¹ Organisation fondée en 1982 par Philip Ravenhill, conservateur en chef du musée d'Art africain de Washington. Elle subventionne et guide les musées.

² Bernard de GRUNNE, *Naissance de l'art en Afrique noire, la statuaire Nok au Nigeria*, Banque Générale du Luxembourg, éd. Adam Biro, 1998.

des objets exposés - sinon tous - étaient sortis du Nigeria à une date récente, sans autorisation. Or, non seulement le Nigeria n'a pas élevé la moindre protestation officielle lors de l'ouverture de cette exposition, mais P.B. Eta, secrétaire permanent au Ministère fédéral de l'Information et de la Culture du gouvernement fédéral nigérian, a préfacé le catalogue qui l'accompagne. Il y note que "les statues en terre cuite Nok ont stimulé l'intérêt de la communauté internationale" et ajoute : "La Banque générale du Luxembourg répond à cet intérêt en organisant une exposition pour contribuer à faire mieux connaître la richesse de cet héritage africain. En outre, cette manifestation facilitera sans aucun doute les contacts commerciaux et les possibilités d'investissements entre l'Europe et l'Afrique. De ce point de vue, l'exposition "Naissance de l'art en Afrique noire" est un élément catalyseur pour les échanges commerciaux internationaux dont l'aspect est louable". M. Eta, dans cette préface devenue célèbre semble plus intéressé par les débouchés commerciaux du Nigeria que par les vestiges de cette culture qui ont tout de même eu le mérite de stimuler l'intérêt de la communauté internationale comme il le dit lui-même. Voici encore des propos qui laissent songeur.

Qu'est-ce qui engendre donc le "marché noir" ? Est-ce la pauvreté des populations ? C'est effectivement l'une des raisons principales.

Est-ce que le "marché noir" est causé par les contrôles à l'exportation comme l'affirme John Merryman¹ ? Oui et non. Si l'exportation libre des biens culturels était possible, il n'y aurait évidemment plus, par définition, de "marché noir".

Aujourd'hui, dit Claude Ardouin, directeur du projet des Musées d'Afrique de l'ouest à Dakar, bien que ces problèmes économiques subsistent, tout homme politique ouest africain veut construire un nouveau musée. Nombreux sont les projets de construction qui traînent depuis des années. Quatre musées sont en construction au Nigeria. Un est prévu au Mali. Il y a quelques années, le gouvernement nord-coréen offrit au Ministère de la Culture du Sénégal 10 000 tonnes de ciment et 1 000 tonnes d'armatures métalliques. Les matériaux étaient supposés être vendus et les bénéfices servir à construire un musée juste derrière celui déjà existant à Dakar, mais le gouvernement ne les a ni vendus ni mis en vente. Les matériaux sont encore entassés derrière le musée.

Au Niger, les lois sur la protection du patrimoine national sont tout simplement inexistantes. Les "antiquaires" à la recherche "de pièces intéressantes" peuvent en toute liberté les faire livrer à des commerçants ayant pignon sur rue à Lomé (Togo) qui sont en relations officielles avec les professionnels de l'art africain d'Europe (Paris, Bruxelles, Francfort ...) ou d'Amérique du Nord. Au Nigeria, les lois punissant de lourdes peines l'exportation du patrimoine existent, mais elles sont allègrement contournées contre rétribution par tous les échelons de l'administration chargée de les faire appliquer.

Le problème, c'est qu'il faudrait instaurer une politique de protection du patrimoine sur le long terme en Afrique, pour que cela ait un réel impact. Par exemple au Mali, entre 1989 et 1991, du temps du gouvernement de Moussa Traoré, 834 sites avaient été répertoriés et 45% présentaient des traces de pillages. Mais le gouvernement de l'époque ferma les yeux sur le trafic pour ne pas gêner la femme du dictateur impliquée personnellement dans le commerce des statuettes. Quelle différence avec le gouvernement suivant qui débuta en 1992 et dont le président, un archéologue de formation et ancien directeur de l'ICOM, A. O. Konaré, entreprit de doter le Mali de moyens adéquats contre le pillage !

¹ John Merryman, suisse, professeur de droit et d'histoire de l'art à l'Université de Standford.

Au Burkina Faso, où existe une législation visant à contrôler l'exportation des objets, Roger Somé, auteur d'une thèse sur la statuaire lobi, a pu éprouver les failles du contrôle : "En 1987, dans le cadre de mes recherches, j'ai fait sculpter une statuette comme spécimen. Pour la sortir du Burkina, j'ai dû aller à la direction de la Culture pour demander une autorisation d'exporter. Comme les fonctionnaires ne connaissaient rien sur les objets lobi, c'est moi qui leur ai annoncé l'origine de ma statuette. Ensuite, je leur ai dit combien je l'avais achetée et qui me l'avait vendue. Ils n'avaient aucun moyen de vérifier. En entrant en France, je n'ai pas été contrôlé. Apparemment, personne ne voulait se donner les moyens d'effectuer un contrôle véritable. Ainsi un collectionneur français a circulé du nord au sud du Burkina et a réuni deux cent soixante pièces. Il a pu les sortir du pays et les faire entrer en France sans aucun problème."¹. Comment les fonctionnaires burkinabés pourraient-ils être motivés pour défendre leur patrimoine ? Le Musée national, dont la construction est prévue depuis 1962, n'existe toujours pas. Les quatre mille objets cédés par l'antenne locale de l'IFAN ont transité un temps dans un hall d'hôtel avant d'échouer dans le réfectoire désaffecté d'un lycée, sans aucune mesure de conservation, sans inventaire et sans contrôle. Un ancien conservateur put même se reconvertir en antiquaire sans la moindre difficulté.

D'aucun considère, en effet, que la situation des musées africains est catastrophique. Or l'héritage culturel africain est pour une large partie tributaire de l'état de santé de ses musées.

En Afrique, l'IFAN, rebaptisé Institut fondamental d'Afrique noire, était laissé peu à peu à l'abandon par les autorités sénégalaises, peu soucieuses du patrimoine des différents Etats de l'Afrique de l'ouest dont elles héritaient. En 1967, la tenue du "festival des Arts nègres" ne modifia en rien le destin des objets de la collection. Les réserves du musée constituées par plus de 20 000 œuvres rescapées des vagues d'exportation vers la métropole française ne furent l'objet d'aucune politique de conservation et sombrèrent dans l'oubli, livrées à la moisissure et aux insectes. Certaines furent également vendues à des antiquaires et collectionneurs européens. Résultat : en 1996, l'IFAN ne comptait plus que 8 000 objets. Les dirigeants des nouveaux Etats africains n'avaient certes pas manifesté une farouche volonté de protéger leur patrimoine culturel.

Il faut ajouter à cela, un autre problème : les termites. Les attaques sur les objets en bois sont massives. Elles viennent des insectes qui creusent des galeries et rongent le bois. Souvent, quand les personnes qui ont la charge des réserves prennent des objets en main, le bois s'effrite et la pièce part en morceaux entre leurs mains. De petits tas de poudre jaunâtre, attestant de l'activité des termites, jonchent les plate-formes. Même si les dernières inspections remontent à huit ou dix jours, tout peut se produire en trois ou quatre jours.

C'est le cas observé au musée de Jos mais il n'est pas unique. Des centaines de milliers d'objets des musées africains, pour beaucoup non catalogués, sont en voie de disparition, se décomposent ou sont dévorés. L'étendue des dégâts est considérable. La plupart des objets africains sont réalisés avec des matières organiques, bois, fibres, étoffe, peau et fourrure d'animal, plumes, corne et ivoire, donc hautement sensibles aux conditions naturelles. De plus, l'environnement africain, avec ses températures extrêmes, son haut degré d'humidité, ses insectes dévastateurs et ses invasions de rongeurs, est impitoyable.

¹ Entretien datant d'avril 1993.

Or, les techniciens formés, ainsi que l'équipement élémentaire de conservation, font désespérément défaut d'un bout à l'autre du continent.

Les effets catastrophiques de la négligence sont évidents dans tous les musées d'Afrique de l'ouest. Quand Massamba Ng Lame fut nommé directeur du Musée national de Dakar en 1987, il fit retirer des vitrines 40% des objets, trop endommagés : une houe en bois que les termites avaient rongée, des textiles décolorés au soleil qui n'offraient plus que les traces de leurs dessins d'origine. M. Ng Lame ne dispose pas de fonds suffisants pour réinstaller sa collection, et il dit qu'il ne remettra pas de sitôt des objets dans les galeries, pas avant que le toit du musée, qui fuit, ne soit remplacé. Il est en pourparlers avec le gouvernement à ce sujet. Il ignorait toujours, plus d'un an après, quand les fonds seraient alloués.

Une simple visite au laboratoire de conservation du Musée de Jos met en lumière l'immensité du problème que connaissent tous les musées d'Afrique de l'ouest. Située sur un plateau au centre du Nigeria, Jos est plus sèche que les villes côtières comme Lagos, Abidjan ou Dakar, mais elle est aussi plus chaude, avec des températures atteignant 50° C. Francis Ojeh, qui a étudié la chimie et la conservation à l'université de Londres décrit les effets de l'implacable environnement africain sur le matériel avec lequel il travaille : le bois est le plus vulnérable, sujet à l'invasion des coléoptères, des fourmis blanches et autres termites. Les objets en bois peuvent être traités par des produits chimiques (phénol, phénolsodium, pentachlorophénol) dissous dans un solvant organique, mais "les produits chimiques ne nous parviennent généralement qu'en quantité limitée et sont très chers". La formation que les conservateurs reçoivent à l'extérieur, principalement en Europe, n'est pas adaptée aux situations locales. On ne peut comparer une collection en Afrique avec une collection européenne. L'environnement est différent, le public est différent, la mentalité est différente. Il n'y a nulle part en Afrique une institution qui forme complètement, voire correctement, les gens. Le programme d'études du musée de Jos, l'un des rares à avoir un programme en Afrique de l'ouest, prévoit seulement huit mois de formation (contre quatre ans en général en Europe).

Ainsi, l'étendue des besoins est très vaste : la plupart des musées d'Afrique de l'ouest n'ont pas les moyens de former des techniciens ni d'acheter l'équipement de base qui aiderait à étancher la destruction, insecticides, poisons, chambres de fumigation, cabinets de stockage.

La ruine et le pillage des musées sont symptomatiques du manque d'aide gouvernementale. Les gouvernements dépensent de l'argent pour satisfaire des besoins plus urgents : l'alimentation, la santé et la construction. L'argent pour les musées est donné au compte goutte. Au Nigeria, où il n'y a pas d'autorité préposée aux arts, bien que tous les musées soient des institutions gouvernementales, ils relèvent du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le budget pour la protection des monuments historiques était de 3 000 F en 1988. Néanmoins, à l'occasion d'une visite du prince et de la princesse de Galles, le gouvernement nigérien avait débloqué plus de 50 000 F pour "mettre sur son trente et un" le musée de Lagos.

Quant aux vols dans les musées, qui sont assez fréquents pour être considérés comme une menace majeure pour les collections ouest africaines, ils sont étroitement liés à l'exportation illégale, puisque les objets volés finissent généralement à l'étranger. On fait remonter à la guerre du Biafra (1967-1970) le début de la braderie généralisée qui affecte les richesses artistiques du Nigeria. A cette époque, un antiquaire aventurier, aujourd'hui décédé, Georges Vidal, chargeait à camions entiers les statues ramassées dans les villages

Ibo en flammes. Une formidable campagne d'achat suivit et elle gagna peu à peu tout le Nigeria. Georges Vidal fut quant à lui retrouvé mort au Bénin, empoisonné dit-on alors qu'il s'intéressait de trop près aux objets du culte vaudou.

Aujourd'hui, on ne compte plus les vols dans les musées du Nigeria dont les lois sur la protection du patrimoine sont pourtant si strictes. Ces vingt dernières années, il y a eu deux vols majeurs dans les musées nigériens ainsi que plusieurs tentatives de vol. En 1981 par exemple, un homme d'affaires et collectionneur américain acquit trois bronzes du Bénin, du XVI^e siècle, et les emporta avec lui en Amérique pour les vendre. Feu Bryce Holcombe, alors directeur de la Pace Gallery de New York, reconnut les bronzes comme provenant du Musée National de Lagos. Il le signala aux autorités nigériennes qui déclarèrent le vol au FBI, mais la demande de restitution des pièces fut rejetée lorsque l'homme d'affaires produisit un permis d'exporter en bonne et due forme. Protestant du fait que le permis avait été obtenu par corruption et donc n'était pas valable, les autorités nigériennes entamèrent des poursuites contre le collectionneur, mais la faiblesse de l'argumentation et le montant astronomique des frais de justice les conduisirent à abandonner et à racheter les bronzes au collectionneur pour une somme non révélée. Ils sont à nouveau au musée national.

"En décembre 1994, trente pièces ont été volées au musée d'Ife, dont douze majeures : les fameuses têtes d'Ife, d'un réalisme minutieux, rare en Afrique, et datées du XIV^e siècle. Elles ont été exposées et reproduites partout. (...) En juillet 1995, deux d'entre elles sont proposées par un jeune Africain à un grand marchand parisien. Ce dernier, soupçonneux, envoie les photos à un spécialiste, Franck Willett, qui les reconnaît sur-le-champ. La police française les saisit. Une troisième arrive par la poste à l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), en provenance du Japon ! Elles sont restituées à l'ambassadeur du Nigeria". Telle est l'histoire racontée par E. de Roux et R-P. Paringaud¹. Il semblerait en fait qu'ils aient confondu deux épisodes d'une même histoire.

En effet, un article paru en 1997² parle de la restitution par la galerie Walu, le 3 octobre 1997, à Zurich, de six objets, dont quatre têtes d'Ife, à l'ambassadeur du Nigeria en Suisse, M. Ola Abiola. Quelques années auparavant, dans la journée du 17 avril 1993, (et non pas la nuit du 18 comme on peut le lire souvent, notamment dans une publication de l'ICOM³) un hold-up est effectué au musée d'Ile-Ife. Les objets parvinrent rapidement sur les marchés de Lomé (Togo) et de Cotonou (Bénin) et donc à Bruxelles, Paris, Zürich, etc.

Un marchand parisien en acheta deux et en revendit une au Kimbell Art Museum de Fort Worth au Texas. La tête, publiée dans la revue de l'ICOM évoquée plus haut, fut identifiée comme faisant partie du lot d'objets volés à Ile-Ife. Le musée texan aurait pu demander le remboursement de la pièce et la rendre au Nigeria. Mais grâce à un compromis avec le gouvernement nigérian, la tête est restée la propriété du musée texan.

Parallèlement, des marchands parisiens alertèrent des organismes officiels dont INTERPOL. Trois têtes furent rendues (dont l'une envoyée dans un colis postal anonyme) au directeur du musée de Lagos. D'autres furent réunies par la galerie Walu à Zurich. Pendant tout ce temps, l'Etat nigérian n'a déposé aucune plainte officielle pour vol. Quant

¹ Emmanuel DE ROUX & Roland-Pierre PARINGAUX, *Razzia sur l'art : vols, pillages, recels à travers le monde*, Fayard, 1999, chapitre 9, p. 142.

² Raoul LEHUARD, "A propos du retour d'objets d'art traditionnel au Nigeria", *Arts d'Afrique noire*, n° 104, hiver 1997.

³ *Cent objets disparus : pillage en Afrique*, ICOM, 1994.

aux pièces réunies à la galerie Walu, rien ne fut tenté par l'ICOM, l'UNESCO ou autres organismes compétents pour organiser leur rapatriement.

A cela, un nigérian interrogé répondit que "le conservateur actuel serait de confession musulmane, comme le sont, en majorité, les membres de l'Etat et du Gouvernement nigériens qui, d'un point de vue religieux, ne peuvent se prévaloir de considération pour des objets animistes d'origine, lesquels, *a fortiori*, peuvent encore être utilisés." Un autre ajouta que les plus hautes autorités de l'Etat et même le peuple, voyaient d'un mauvais œil intervenir les Blancs dans leurs affaires, considérant ces actions comme une forme de néocolonialisme. Et puis pour beaucoup d'Africains, ces objets n'évoquent rien. M. Ola d'ailleurs, lorsqu'il se vit remettre les objets, sembla les découvrir avec curiosité ...

En 1997, avant qu'un changement de régime n'intervienne au Nigeria, Samuel Sidibé, directeur du musée de Bamako, au Mali, jugeait que : "l'administration nigérienne [était] particulièrement corrompue et que le laisser-aller au Nigeria [était] un mauvais exemple pour toute l'Afrique".

Mais la situation est la même dans les autres pays : à la fin des années 1970, un musée européen fit donation de plus de cent objets, pris au temps de la colonisation au Zaïre. Au bout d'un an, certains de ces objets étaient à nouveau sur le marché.

Le problème du vol s'aggrave encore du fait que maints objets des musées ouest africains ne sont pas catalogués. D'après les sources, 35 000 environ des 75 000 objets appartenant aux musées d'Afrique de l'ouest, ne sont pas enregistrés. Ce qui veut dire que demain il pourrait y avoir 40 000 objets volés et aucun musée ne serait en mesure de produire un document permettant de déclarer le vol, d'où le projet de réunir des fonds pour former des archivistes et mener à bonne fin un travail d'enregistrement massif. Les musées africains comptent beaucoup sur l'assistance des conservateurs et des marchands européens et américains pour recouvrer les objets volés.

En attendant, les problèmes ne cessent de s'aggraver et des objets irremplaçables se désagrègent, sont vendus ou volés alors qu'il existe des moyens de les sauver. Arinze résume tristement la situation et le sentiment de frustration partagé par tous ceux qui travaillent à la sauvegarde du patrimoine africain : "Nous sommes furieux, mais que faire ? Nous sommes comme le docteur qui regarde son patient mourir alors qu'il pourrait le sauver s'il avait les médicaments".

CHAPITRE III

-

LES MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

III-1-

POURQUOI ET DEPUIS QUAND ?

A qui les vestiges culturels appartiennent-ils ?

C'est pour répondre à cette question que les premières lois traitant de la propriété culturelle furent promulguées il y a environ 150 ans. La première convention internationale pour protéger la propriété culturelle dans un temps de guerre a été organisée il y a 100 ans et il s'est passé environ un quart de siècle depuis l'adoption de la Convention de l'UNESCO concernant la propriété culturelle en temps de paix. La principale raison de ces premières mobilisations, comme des suivantes, est la prise de conscience que l'héritage culturel de la communauté internationale devrait être considéré comme la somme de tous les héritages nationaux.

Nonobstant cette longue histoire des lois, l'on sait qu'aujourd'hui, aucun des acteurs impliqués dans la propriété culturelle n'est satisfait. Les gouvernements essayent de retenir leur héritage ou d'obtenir son retour. Les musées, archéologues, anthropologues, ethnologues, historiens d'art, cherchent à protéger et étudier les témoins des cultures passées. Quant aux personnes participant, au sein du marché de l'art, à la transmission des biens culturels, ils sont également frustrés par l'état actuel des choses.

Tous sont d'accord sur un point cependant, la situation va probablement empirer et non pas s'améliorer avec le temps.

En tout cas, dans ce domaine difficile des antiquités, on peut toujours se demander si toutes les personnes impliquées, à quelque niveau que ce soit - nations sources, archéologues, ethnographes, musées, collectionneurs, négociants d'art, etc. - n'ont rien à se reprocher. C'est pourquoi on a songé à établir un code éthique pour chaque branche d'intervenants. Ces codes sont produits par les associations de commissaires-priseurs, archéologues, historiens d'art, négociants, restaurateurs, personnels des musées et autres. Ils sont typiques d'une tendance à moraliser l'exercice de toute profession liée à la propriété des biens culturels.

Il y a quelques années, une revue annuelle éditée par Oxford University Press a inauguré une nouvelle et vaste approche interdisciplinaire. Cette revue voulait essayer d'inspirer une nouvelle pensée chez les intervenants en publiant des articles couvrant toutes les perspectives sur la propriété culturelle, en explorant les aspects politiques, légaux, académiques, économiques et autres.

Daniel Shapiro, avocat spécialisé dans les lois sur l'art et la propriété culturelle et président de la Société Internationale pour la Propriété Culturelle, avait rédigé la préface¹ de la revue et avait expliqué que peut-être qu'avec cette approche si diversifiée le problème pourrait être considéré dans toute sa complexité et un progrès réalisé. Remarquant que, entre autres tentatives, l'approche légale avait échoué dans la résolution du problème, il envisageait de l'aborder sous un nouveau jour : à travers l'éthique. Il se rendait parfaitement compte que tout intervenant pensait sans aucun doute agir dans le sens de la

¹ Daniel Shapiro, "Ethical considerations and cultural property", *International Journal Of Cultural Property*, 1998, vol 7, n° 1 Oxford University Press, pp. 5-6.

morale tout en préservant ses intérêts. Selon lui, toute personne concernée par la lutte pour la disparition du marché illicite et par la protection des sites archéologiques, des objets et des informations dans leur contexte devrait profiter des collaborations internationales qui permettraient aux travaux artistiques, culturels et historiques d'être connus à travers le monde. En ce sens, la coopération internationale entre nations et institutions devrait être encouragée. D. Shapiro rappelait également les deux données majeures : premièrement, la destruction, l'endommagement, la falsification, ou la suppression des objets culturels, contextes et informations sur eux sont, par présomption, non éthiques, deuxièmement, le fait de collectionner et de faire le commerce des biens culturels ne sont pas des activités fondamentalement immorales, contrairement à ce qu'on lit souvent dans les rapports officiels ou dans les articles de presse.

C'est pourquoi il faut replacer les faits dans leur contexte : à l'époque où aucune loi n'existait au sujet du patrimoine, il n'y avait aucune raison de s'abstenir de rapporter les objets, qu'ils aient été donnés, achetés ou même volés. La question n'était pas posée en termes de destruction ou de protection du patrimoine. Si l'absence de conscience lorsqu'on réalise un acte n'est pas une excuse, il faut se garder de juger les actions passées avec des valeurs actuelles.

Bien évidemment, chaque société a des règles légales et morales propres. D'où la difficulté de fonder des arguments concernant la propriété culturelle sur des codes somme toute différents. La question se pose de savoir si l'on a l'obligation de respecter les lois de tous les pays ou seulement de sa terre natale. Le problème est plus complexe qu'il n'y paraît, étant donné l'immensité de l'Afrique et la diversité ethnique qui subsiste malgré les découpages modernes des territoires.

Certains gouvernements autorisent l'émigration, seulement pour ceux qui laissent leurs biens dans leur pays. Un universitaire allemand, le professeur Eric Jayme, a dit que la liberté de mouvements des hommes, impliquait nécessairement la liberté des mouvements des œuvres d'art, parce que les individus qui sont pénalisés quand ils bougent ne sont pas totalement libres. Le collectionneur qui n'a pas le droit de quitter son territoire national avec sa collection n'est pas réellement libre de partir, comme l'émigré qui n'aurait pas le droit de quitter son pays en emportant les témoignages de sa culture. Cela entre également en ligne de compte.

Il faut aussi savoir si le pays d'origine a envie et est capable de protéger ses biens avant qu'ils ne partent ou même à leur retour. C'est la meilleure protection présente et future des biens qui compte. En effet, qu'est-ce qui détermine la moralité d'un acte ? Sont-ce ses conséquences ou les motivations de la personne qui a agi ? C'est l'ambiguïté qui subsiste pour un grand nombre d'objets africains en bois ou en terre cuite, acquis plus ou moins dans les règles, mais qui auraient fini détruits avec le temps si nul ne s'y était intéressé.

On peut également évoquer la notion de culture mondiale. Pourquoi tout vestige du passé d'un pays devrait absolument rester dans ce pays si le fait d'aller ailleurs ne lui est nuisible en rien ? Il est naturel que chaque pays puisse collecter, exposer et conserver les œuvres produites par sa propre culture. Mais que cette culture soit également représentée dans des collections internationales ne saurait lui être préjudiciable. Au contraire, on peut même penser qu'elle favorise la compréhension des nations entre elles à travers la découverte d'autres cultures. C'est pourquoi il faut des lois tempérées. Une nation peut faire des lois

pour protéger ses trésors nationaux à l'intérieur de son territoire, autoriser la propriété privée (c'est à dire les collectionneurs privés) sans permettre la vente et l'exportation illégales. Beaucoup d'acteurs du marché de l'art pensent que le marché "illégal" a fait pour l'art africain en 30 ans plus que les 100 ans de colonisation et d'exploitation officielle par les institutions et les gouvernements. Vouloir à toute force que l'art africain reste en Afrique est une autre façon, selon eux, de le marginaliser. Il faut au contraire qu'il ait sa place dans le patrimoine mondial au même titre qu'une icône russe ou un bronze chinois. Une telle prise de conscience s'avérerait bénéfique. Mais c'est pour l'instant impossible en Afrique où s'est éveillé récemment, un sentiment de nationalisme culturel, dans l'esprit de ce qui reste encore aujourd'hui, une minorité.

Comme nous l'avons vu, la situation dans les musées africains peut être qualifiée de désespérée, malgré ce que l'on peut lire dans le rapport de l'ICOM *Pillage en Afrique* qui estime que les collections se trouvant dans les musées sont relativement à l'abri. En fait, elles souffrent désespérément du manque de soins. Beaucoup de musées ont eu leur part de vols et cambriolages, mais aussi d'attaques d'insectes de toutes sortes. A chacune de ces réalités doit désormais correspondre une réponse adaptée.

En outre, les collections des musées d'Afrique de l'ouest sont encore statiques et de peu d'intérêt aux yeux des citoyens et des gouvernements. Comme ces pays se modernisent et s'écartent de leurs cultures traditionnelles et de leurs religions, il sera de plus en plus difficile de sauver ou de réparer les magnifiques œuvres de leur passé culturel si une solution n'est pas trouvée.

La coopération internationale, enfin, est pour l'instant inefficace : certains experts occidentaux ont demandé que l'Afrique remette en premier sa maison en ordre. Les experts africains, quant à eux, ont blâmé l'Occident de ne pas prendre des mesures pour réfréner la demande pour l'art africain.

Face à toutes ces récriminations, nous pouvons maintenant examiner quelles mesures ont été prises.

III-2-

MESURES AU NIVEAU NATIONAL

Il est utile de savoir que de manière générale, les codes nationaux s'appliquent à tous les objets négociés dans le marché de l'art et à toutes les personnes concernées par ce marché. Ces mesures se situent à deux niveaux : il y a l'action des pays sources et celle des pays importateurs de biens culturels.

III-2-1. Mesures prises par les pays africains

Sur un continent où les frontières culturelles ne correspondent pas toujours aux frontières politiques actuelles, la coopération entre pays frontaliers pour la protection du patrimoine est vitale. C'est précisément pour cela que professionnels du patrimoine, des douanes et de la police se réunissent en ateliers régionaux.

Pour prendre un cas exemplaire d'action d'un pays africain en faveur du patrimoine, il faut parler du Mali. Ce pays a en effet été le théâtre de pillages pendant de nombreuses années. Mais aujourd'hui, il est le principal pays d'Afrique à avoir essayé d'établir une politique de protection du patrimoine. Il a même tenté d'encourager d'autres pays à ratifier la Convention de l'UNESCO de 1970 pour prévenir les importations et exportations illicites de biens culturels.

Le Mali a consacré une proportion tout à fait louable de son budget national à la recherche archéologique. Même si ce budget ne représente qu'une part infime de l'argent consacré à l'archéologie sur le globe. Le Mali est une jeune démocratie avec de grosses infrastructures, des problèmes concernant l'éducation, la santé, les services sociaux, et tous sont en compétition pour l'allocation des budgets. En conséquence, il serait malhonnête de ne pas reconnaître l'effort très significatif du Mali pour préserver les vestiges de son propre passé, eu égard à tous les problèmes auxquels il doit faire face. Des mesures concrètes liées à la sensibilisation des populations locales et des projets de protection sont le début d'un combat effectif contre le pillage des sites archéologiques. Cela donne de l'espoir pour le futur, et à cet égard, le Mali doit être félicité.

Voici l'énoncé de quelques textes montrant de quelle façon le Mali a songé à encadrer le problème du point de vue législatif :

- Ordonnance n°47/CMLN du 31 août 1973 approuvant la Convention de l'UNESCO de 1970.
- Loi n° 85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.
- Décret n° 275/PG-RM du 4 novembre 1985 portant réglementation des fouilles archéologiques.

- Loi n° 86-61/AN-RM du 26 juillet 1986 relative à la profession de négociant en biens culturels.
- Décret n° 299/PG-RM du 19 septembre 1986 relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels.

Ces textes abordent le sujet des biens culturels dont l'exportation est réglementée, notamment les biens culturels classés ou proposés au classement (loi n°85-40, art. 24, 12). Les biens culturels peuvent être classés lorsqu'ils font partie du patrimoine culturel (art. 10, 5), lequel est constitué des biens culturels meubles et immeubles qui, à titre religieux ou profane, revêtent une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique (art. 2). Le classement est prononcé par décret (art. 15). Entrent dans la catégorie des biens culturels les sites, les monuments, les biens archéologiques, les biens historiques, les biens ethnographiques, les ensembles architecturaux, les œuvres d'art, les collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de minéralogie et les objets présentant un intérêt paléontologique (loi n° 85-40, art. 3).

Ces textes abordent également la nature des restrictions à l'exportation, comme l'interdiction d'exportation des objets classés (loi n° 85-40, art. 12, 24) quoiqu'une autorisation spéciale puisse être accordée pour l'exportation temporaire de ces objets (art. 24). L'interdiction d'exportation des biens culturels concerne aussi le matériel provenant des sites archéologiques (décret n° 299, art. 3). Les négociants en biens culturels peuvent procéder à l'exportation de biens culturels s'ils sont munis d'une autorisation délivrée par le ministre chargé de la Culture (décret n° 299, art. 12). Les particuliers désireux d'exporter des biens culturels, dont la valeur totale maximale et la quantité excèdent celles fixées par un arrêté interministériel, doivent le faire sous le couvert d'un négociant malien en biens culturels (art. 17). Une autorisation spéciale peut être délivrée quand les biens exportés sont utilisés dans un but scientifique (art. 18). L'exportation de biens culturels est subordonnée au paiement d'une taxe fixée par arrêté interministériel (art. 15).

Ces textes traitent aussi du transfert de propriété : toute aliénation d'un bien classé doit être notifiée à l'autorité compétente dans un délai de quinze jours. Le nouveau propriétaire doit être informé du statut de ce bien avant l'accomplissement de l'acte d'aliénation (loi n° 85-40, art. 19). Le déplacement ou le transfert de propriété de biens proposés au classement doit faire l'objet d'un préavis de trois mois (loi n° 85-40, art. 12). L'aliénation d'un bien culturel inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel national doit être portée à la connaissance de l'autorité compétente dans les trente jours qui suivent l'acte (loi n° 85-40, art. 9). L'état jouit d'un droit de préemption sur tout bien susceptible d'enrichir le patrimoine culturel (loi n° 85-40, art. 4) et peut exercer le droit de revendication sur les objets trouvés lors de fouilles archéologiques (décret n° 275/PG-RM, art. 12). Les biens classés appartenant à l'état et aux collectivités locales sont inaliénables. Cependant, leur jouissance peut être transférée à un établissement public ou d'utilité publique (loi n° 85-40, art. 20). L'aliénation de matériaux ou de fragments illégalement détachés d'un bien immeuble classé, de même que tout acte ayant pour effet de transférer à des tiers la possession ou la détention de tels matériaux ou fragments, sont nuls de nullité absolue (loi n° 85-40, art. 20). La prospection et la commercialisation des biens culturels provenant des sites archéologiques sont interdites (décret n° 299, art. 3). Toute personne doit, pour pouvoir exercer la profession de négociant en biens culturels, être domiciliée au Mali et y avoir un lieu fixe de stockage ou de vente, être âgée de 25 ans révolus, être de bonne moralité. L'exercice de la profession est incompatible avec celui des professions d'agent de

voyages et de responsable ou employé de musée (loi n° 86-61, art. 1, 3). Le négociant en biens culturels ne peut acquérir, stocker et vendre que des biens culturels authentiques non classés ou non proposés au classement (art. 6, 1). Le négociant doit tenir à jour un document témoin reflétant toutes ses transactions (art. 8).

Enfin, voici les sanctions prévues par le Mali (loi n° 85-40) :

L'exportation illicite est punie d'une amende de 250 francs. S'il s'agit d'un bien classé, l'amende peut atteindre 20 000 francs et être assortie d'un emprisonnement allant de trois mois à trois ans, sans préjudice à l'action en dommages et intérêts (art. 38, 39).

Le défaut de notification du transfert ou du déplacement d'un objet proposé au classement est puni d'une amende de 250 francs (art. 38).

Le défaut de notification du statut de bien culturel classé au nouveau propriétaire de ce bien ou la non information de l'autorité compétente de l'aliénation envisagée entraînent la nullité de l'acte et sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 francs et d'une peine emprisonnement allant de trois mois à trois ans (art. 19, 39).

Le défaut de notification à l'autorité compétente de l'aliénation d'un bien inscrit à l'inventaire est puni d'une amende de 250 francs (art. 19, 39). L'aliénation de matériaux ou de fragments illégalement détachés d'un bien culturel classé est nulle de nullité absolue, et les tiers, au profit desquels ces matériaux ou fragments sont transférés, peuvent être sommés de les restituer et ne peuvent prétendre à aucune indemnité de la part de l'Etat. La loi prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 francs et trois mois à trois ans d'emprisonnement, sans préjudice d'une action en dommages et intérêts (art. 20, 39). Le négociant en biens culturels qui enfreint les lois relatives au commerce des biens culturels et à la protection du patrimoine culturel ou omet de tenir un registre de ses transactions peut se voir retirer sa carte (loi n° 86-61, art. 12). L'acquisition, le stockage ou la vente de biens autres que ceux qui sont autorisés, ou les infractions à d'autres dispositions de la loi sur la profession de négociant en biens culturels sont punies d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an ou d'une amende de 500 à 2 500 francs, ou de ces deux peines à la fois. En cas de récidive, ces peines sont portées au double (loi n° 86-61, art. 11).

L'acquisition et l'exportation illicites de biens culturels provenant de sites archéologiques sont punies d'une amende de 2 500 à 50 000 de francs sans préjudice de la confiscation des biens (décret 299, art. 21). En cas de récidive, la peine est portée au double (art. 22).

A ces textes, viennent s'ajouter la mise en place de mesures concrètes telle que l'organisation de petites équipes surveillant les sites. Elle eut des résultats efficaces sur les sites proches de la capitale. La mise en place de "tandems" de deux personnes issues des villages du delta du Niger, et rémunérées, pour informer les habitants et recueillir des informations sur d'éventuels pillages est prévue. "C'est une stratégie d'occupation du terrain, insiste le directeur du musée, Samuel Sidibé, pour qui il faut pouvoir acheter les objets à ceux qui les découvrent. On doit convaincre les paysans qu'il est préférable, voire aussi rentable de contacter le représentant du musée que l'antiquaire du coin, quand le hasard fait découvrir une pièce. Mais il faut accompagner ces achats d'un discours explicatif pour éviter que la vente ne devienne une habitude."

Si l'on écoute Samuel Sidibé, les musées n'envisagent pas, sur le long terme, d'acheter des objets qui auraient été découverts, par hasard ou non, par les paysans. Comment donc ne pas comprendre l'attitude des paysans qui continueraient à aller proposer ces pièces aux antiquaires plutôt qu'aux représentants du gouvernement ? Et puis quel discours tenir à des

personnes vivant dans la pauvreté et dans la misère ? L'argent est souvent l'explication la plus convaincante.

La bataille est menée par les archéologues qui essaient de faire comprendre aux agriculteurs que l'on ne peut pas reconstruire le passé si les objets ne sont pas laissés sur place. Mais les paysans qui ont besoin d'argent continuent à en vendre aux marchands locaux. Les archéologues¹ accusent les paysans de violer, piller et saccager leurs terres. Ils prétendent même que quiconque photographie, vend, achète ou publie des articles sur les antiquités maliennes se situe du mauvais côté. Leurs propos ont pris une ampleur médiatique démesurée et concrètement, ils ont conduit à une recrudescence des pillages. Pour y remédier, on a alors mis en place un arsenal législatif et envoyé des hommes sur le terrain.

Dans le cas du Nigeria, des réglementations ont été établies dès 1939 pour interdire l'exportation des antiquités nigérianes. En 1953, l'ordonnance n°35 sur les antiquités, a été finalement promulguée et la commission des antiquités a été créée et rendue responsable et compétente pour la considération des mesures concernant l'exportation d'antiquités. En 1974, de façon à durcir les sanctions contre le trafic illégal d'antiquités, le gouvernement militaire a approuvé un édit qui donnait des pénalités sévères, interdisant, sauf si il y avait licence spéciale, le commerce de toute antiquité même à l'intérieur du Nigeria.

Malgré ces dispositions, les pillages continuent de plus belle aujourd'hui encore. Ils mettent l'accent sur l'absence de mesures de sécurité adéquates, de recensement et d'informatisation des données pour tous les objets des collections privées et publiques, et de contrôles douaniers adaptés.

Dans d'autres cas, comme au Niger par exemple, en dépit des efforts de l'archéologue Boube Gado, il n'existe pas encore de textes protégeant le patrimoine. Un projet de loi passé en Conseil des ministres en avril 1997 devait être voté par l'Assemblée nationale, mais il a été ajourné. Cependant, si la loi est votée, que faire ? "Organiser un grand tam-tam médiatique dans la presse, à la radio et à la télévision, avec intervention du président de la République, s'il le faut ; sensibiliser les chefferies traditionnelles et mettre sur pied des missions de recherche internationales. Mais, pour réussir, ajoute Boube Gado, il faut que l'archéologie crée des emplois, qu'elle ait des retombées économiques dans les régions menacées. Sans cela, il n'y aura pas de solution. De toute manière, je préfère que les morts soient pillés plutôt que de voir crever les vivants ! "

En plus des lois existant dans la plupart des pays d'Afrique, mais souvent inefficaces, nous pouvons évoquer la mise en place d'études sur le terrain tel que le projet de recherche archéologique dans le delta intérieur du Niger (DIN) ou "Projet Togué", qui est né de la nécessité de poursuivre l'expérience acquise dans la zone lacustre avec l'Institut des Sciences Humaines du Niger. Le delta intérieur du Niger étant une aire très affectée par les pillages, on a eu l'idée de mettre sur pied un tel projet, placé sous la responsabilité de l'Institut des Sciences Humaines (ISH) de Bamako (Mali) et de l'Institut de Bio-archéologie (BAI) de Groningue (Pays-Bas).

La première phase, exécutée entre 1989 et 1991, concernait les prospections de sites archéologiques, en particulier les Togué. Elle utilisa des disciplines auxiliaires : étude géomorphologique de la région, enquêtes sur l'histoire du peuplement, sensibilisation des

¹ Brent et Mc Intosh, 1994.

populations sur la place des sites dans le patrimoine national et les dangers liés au pillage, etc. La deuxième phase qui a démarré en 1992, consistait en l'analyse des données et la mise en lumière des résultats en termes socio-économiques et écologiques : l'étude du matériel extrait devait permettre d'abord, d'établir la période d'occupation, ou du moins de l'abandon du Toguéré en question - condition impérative pour toute analyse et interprétation historique et socio-économique de l'occupation du delta inférieur du Niger. En outre, elle devait permettre de déterminer la distribution qualitative des formes, techniques et décors de poterie, ainsi que les activités des anciens occupants en général grâce aux méthodes de reconstitution par l'analyse des photographies aériennes¹, les recherches géomorphologiques², et l'étude des sources orales³. En réalité, il est rarement possible d'établir un lien entre les témoignages d'un groupe à un autre. Ce qui revient à admettre que l'exploitation de la tradition orale pour l'archéologie reste, comme partout ailleurs, sujette à caution. Cependant il existe un domaine où les recoupements et l'enregistrement sur le terrain⁴ sont possibles : la toponymie.

Toutes ces méthodes ont donné des résultats. Au total, une aire de quelque 2 000 km² a été étudiée entre le rebord ouest du plateau de Bandiagara et le Niger. On ne sait pas si les résultats de ces travaux ont été publiés mais ils ont abouti à l'organisation d'une exposition qui fit grand bruit : "Vallées du Niger".

Des programmes de recherche de ce type qui aboutissent parfois à l'organisation d'expositions internationales sont généralement très efficaces, et même souvent plus que les lois, en matière de prise de conscience.

Parmi les mesures prises par les Etats, il convient également de citer la Zambie qui, comme le Nigeria, a fait imprimer des affiches avertissant le public de l'existence de trafiquants d'objets culturels. Le Botswana réalise même des programmes radio sur le sujet.

Que dire enfin du rôle des musées ?

Samuel Sidibé a la réputation d'être le meilleur directeur de musée de l'Afrique francophone. A la différence de bien de ses confrères, il ne considère pas son poste comme une situation rentable, ni son musée comme un gisement à exploiter. Mais il reconnaît que le musée en Afrique "n'est toujours pas intégré à l'environnement social. Aussi, pour intégrer cet héritage colonial aux préoccupations de la population, il faut éviter de l'appuyer uniquement sur les arts traditionnels, il doit s'ouvrir aux préoccupations quotidiennes, contemporaines, comme la récupération des matériaux, aujourd'hui devenue un élément de la culture urbaine africaine". Certaines manifestations qui s'y déroulent ont déjà un impact réel sur la population. L'exposition "Vallées du Niger", issue de recherches

¹ La photo-interprétation consiste à repérer sur la photo (avant toute visite sur le terrain) toutes les buttes susceptibles de contenir des vestiges archéologiques.

² Les recherches géomorphologiques permettent d'étudier l'évolution du système hydrographique et du climat pour la datation relative des sites archéologiques, étroitement associés à ces systèmes.

³ Les sources orales apportent très peu d'informations sur les Togués. Elles demeurent étroitement liées au facteur ethnique. En effet, le delta intérieur du Niger connaît actuellement le brassage de plusieurs ethnies (Songhay, Bamanan, Peul, Bozo, Soninko, Dogon, Bwa, etc.). En réalité, il est rarement possible d'établir un lien entre les témoignages d'un groupe à un autre.

⁴ L'enregistrement sur le terrain : outre les informations sur les Togués recueillies auprès des villageois ou des bergers rencontrés sur place, étaient enregistrées toutes les données se rapportant au contexte topographique, dimensions, structures d'inhumation (pré-islamique ou non, orientation). L'état de conservation du site (érodé ou pillé) était également décrit.

que nous avons évoqué plus haut, remporta un gros succès au Mali : il s'agissait pourtant d'une manifestation qui évoquait le passé pré-islamique du pays.

Claude Ardouin, directeur du projet des Musées de l'Afrique de l'ouest à Dakar, pense quant à lui que les musées ouest africains ont sombré parce qu'ils ne se sont jamais posé les questions fondamentales, telles que celle du rôle qu'ils devraient jouer dans la société africaine. "L'étude des objets culturels clarifie et renforce la conscience qu'une société a d'elle-même, d'où elle vient, comment elle a évolué et où elle va. Ce concept est étranger à l'Afrique de l'ouest où l'histoire consignée ne remonte qu'à 200 ans".

Emmanuel Arinze, directeur des Musées et Monuments à la commission nigériane pour les Musées et Monuments de Lagos a une idée similaire de ce que devraient être les musées africains. "Dans le musée, tel que le conçoivent les Européens et les Américains, il n'y a pas de contexte, donc pas d'intérêt. Beaucoup de gens qui devraient aller au musée, ne le font pas parce qu'il ne signifie rien pour eux." Le musée idéal d'Arinze "raconterait une histoire africaine qui se focaliserait principalement sur les problèmes africains, en se servant des choses qui sont sur le continent, de sorte que l'Africain moyen en milieu rural éprouve le désir d'y entrer. Il y aurait des objets, mais ils seraient utilisés d'une manière résolument différente, non pas seulement pour leur valeur esthétique mais aussi pour leur fonction. L'approche que nous avons adoptée dans certains de nos musées est fondamentalement statique. Nous avons besoin de parler aux gens, d'envoyer un message aux gens. Si je présente un masque, je ne voudrais pas qu'il soit posé sur une étagère. J'y ajouterais une combinaison de musique et de sons. J'utiliserais le film, j'aimerais recréer la vie du masque pour que le visiteur regarde l'Afrique en face, pour qu'il n'y ait pas d'impression d'élitisme, pour que nous puissions devenir fonctionnels dans notre société. Le musée doit être un musée vivant".

Nous pouvons donc observer une large mobilisation des pays africains depuis ces dernières années. Leur action est ponctuellement efficace mais de nombreuses mesures restent encore à prendre. C'est un phénomène en pleine évolution dont on peut espérer des résultats probants.

III-2-2. Les mesures prises par les pays importateurs

Quels sont les pays importateurs ? Il s'agit essentiellement des nations occidentales qui se sont partagées l'Afrique au moment de la colonisation comme la France, la Belgique, l'Angleterre. Mais les Etats-Unis tiennent également aujourd'hui une place significative dans le marché de l'art africain. En fait, parmi les pays importateurs, on pourrait également évoquer les pays africains qui importent les œuvres de pays voisins pour les réexporter hors du continent africain. Au Togo et au Bénin par exemple, aucune loi n'interdit l'importation, le commerce ni l'exportation de terres cuites nigérianes alors que leur commerce et leur exportation sont en principe interdits au Nigeria.

Pour étudier les mesures prises par tous ces pays importateurs de biens culturels africains, il faudrait reprendre la législation de chacun de ces pays en matière de commerce de biens culturels. Si la plupart reconnaissent l'utilité de protéger le patrimoine culturel des pays sources, aucun n'empêche l'importation de biens qui sont interdits à la vente et à l'exportation dans les pays sources. Si ces lois ont une efficacité certaine sur le territoire national et en faveur de la protection du patrimoine national dans les pays occidentaux, les choses sont autrement plus compliquées lorsqu'il s'agit de gérer la diversité des législations

d'un pays à l'autre. C'est d'ailleurs pour cela que les pays importateurs – pour la plupart des nations occidentales – ont proposé la mise en place de mesures internationales telles que celles que nous étudierons plus loin.

Il est utile cependant de citer des exemples d'actions efficaces telle que l'organisation d'expositions thématiques, même dans des pays autres qu'africains, qui permettent de faire découvrir le patrimoine africain.

En 1999, le musée de la Musique de Paris a décidé d'organiser pour la première fois une exposition consacrée aux harpes africaines. Le Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education populaire de la République gabonaise, l'Institut de Recherche pour le développement, la Société d'ethnologie ainsi que le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative de l'université de Paris X-Nanterre et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris l'ont aidé à monter ce projet. L'histoire de ces instruments magnifiques, dont les premiers sont arrivés en Europe avec les voyageurs du XIX^e siècle, reste largement à découvrir. A cette occasion, une trentaine de prêteurs différents - musées et collectionneurs privés - ont accepté de confier ces objets d'art et de musique. Le musée leur a proposé de remettre les harpes en état et a mis en œuvre une campagne de restauration de grande ampleur. Ces harpes étaient de provenances et d'âges divers. C'est sans aucun doute ce qui pourrait expliquer le caractère variable de leur état de conservation. Depuis leur arrivée en Europe, certains instruments avaient été très protégés voire adroitement restaurés. D'autres, à l'inverse, portaient les traces d'un usage intensif ou de conditions de conservation médiocres (peaux déchirées, bois vermoulu, parties abîmées ou absentes). Loin de vouloir modifier d'une quelconque manière la nature de ces objets rares, il entrait cependant dans les préoccupations du musée de donner à voir des instruments de musique, identifiables comme tels, y compris par un public peu averti. Toutes les interventions ont été documentées par des rapports et des photographies avant intervention, décrivant l'état antérieur et la nature des travaux.

Il est essentiel de prendre en compte l'efficacité de ce type d'expositions et des publications qui y sont liées quant à l'impact sur le public. Cela permet aux gens de découvrir une culture encore largement méconnue et de les sensibiliser.

En matière de propositions, certains universitaires suggèrent également de mettre en vente des copies exactes des objets exposés dans les musées. Mais ils ignorent les réalités du marché de l'art africain : celui qui achète une copie est à distinguer de celui qui recherche les originaux. Le collectionneur ne s'intéresse qu'aux objets authentiques. Une copie d'objet est aussi muette et sans saveur qu'une statue de cire au musée Grévin. L'objet africain est unique. Bien que reconnaissable à leur style, tous sont différents. Il est impossible de reproduire de façon industrielle ni de façon manuelle la force et l'esprit que le sculpteur a mis dans sa statue. Et ce qui fait la valeur de ces objets sur le marché, c'est le rôle qu'ils ont eu à l'occasion de cérémonies rituelles ou autres. Un objet a de la valeur si il a servi. Jamais un vrai collectionneur ne pourra acheter une statue qui n'a été produite que pour être vendue à des pseudo amateurs. Si cela avait été une bonne idée, le succès des boutiques de copies du Louvre ou du British Museum aurait depuis longtemps provoqué l'extinction des galeries d'art africain.

III-3-

MESURES AU NIVEAU INTERNATIONAL

La lutte contre le trafic illicite de biens culturels passe aussi et surtout par une coopération efficace avec les pays d'Europe et d'Amérique. Elle nécessite une collaboration en matière de police (INTERPOL), entre institutions spécialisées : UNESCO, ICOM, musées etc., et elle requiert des accords internationaux pour lutter contre le commerce illégal d'antiquités et d'objets ethnographiques. C'est pourquoi la coopération internationale se situe à différents niveaux.

III-3-1. Conventions de l'UNESCO

Il faut bien évidemment parler de la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, adoptée à Paris le 14 novembre 1970. Bien qu'ayant déjà adopté, en 1964, une recommandation à cet effet, l'UNESCO a pris en compte de nouvelles propositions.

L'UNESCO rappelle l'importance de la coopération culturelle internationale et expose les raisons pour lesquelles elle a décidé de ratifier cette Convention. Nous étudierons quelques uns de ses principaux articles.

Tout d'abord, elle considère que l'échange de biens culturels entre nations à des fins scientifiques, culturelles et éducatives approfondit la connaissance de la civilisation humaine, enrichit la vie culturelle de tous les peuples et fait naître le respect et l'estime mutuels entre les nations. Selon elle, les biens culturels sont un des éléments fondamentaux de la civilisation et de la culture des peuples, et ils ne prennent leur valeur réelle que si leur origine, leur histoire et leur environnement sont connus avec la plus grande précision. Chaque Etat a bien évidemment le devoir de protéger le patrimoine constitué par les biens culturels existant sur son territoire contre les dangers de vol, de fouilles clandestines et d'exportation illicite. D'ailleurs, pour parer à ces dangers, il est indispensable que chacun prenne davantage conscience des obligations morales touchant au respect de son patrimoine culturel comme de celui de toutes les nations. A cet effet, les musées, les bibliothèques et les archives, en tant qu'institutions culturelles, doivent veiller à ce que la constitution de leurs collections soit fondée sur des principes moraux universellement reconnus. L'UNESCO rappelle que l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels entravent la compréhension mutuelle des nations. Comme la Convention a le devoir de favoriser cette compréhension, elle recommande aux Etats intéressés des conventions internationales. Pour être efficace, la protection du patrimoine culturel doit donc être organisée tant sur le plan national qu'international et exige une étroite collaboration entre les Etats.

Afin d'assurer la protection de leurs biens culturels contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites, les Etats signataires doivent s'engager, dans les conditions appropriées à chaque pays, à instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent

pas déjà, un ou plusieurs services de protection du patrimoine culturel dotés d'un personnel qualifié et en nombre suffisant pour assurer de manière efficace les fonctions suivantes : il faut avant tout contribuer à l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires en vue de permettre la protection du patrimoine culturel et notamment la répression des importations, exportations et transferts de propriété illicites des biens culturels importants. Il faut également établir et tenir à jour, sur la base d'un inventaire national de protection, la liste des biens culturels importants, publics et privés, dont l'exportation constituerait un appauvrissement sensible du patrimoine culturel national. Promouvoir le développement ou la création des institutions scientifiques et techniques (musées, bibliothèques, archives, laboratoires, ateliers, etc.) est nécessaire pour assurer la conservation et la mise en valeur des biens culturels. Il faut organiser le contrôle des fouilles archéologiques, assurer la conservation "in situ" des biens culturels et protéger certaines zones réservées à des recherches archéologiques futures. A cet effet, il faut établir, à l'intention des personnes intéressées (conservateurs, collectionneurs, antiquaires, etc.), des règles conformes aux principes éthiques formulés dans la Convention et veiller au respect de ces règles. Exercer une action éducative doit permettre d'éveiller et de développer le respect du patrimoine culturel de tous les Etats et diffuser largement la connaissance des dispositions de la Convention. Il faut enfin veiller à ce qu'un signalement approprié soit donné lors de la disparition de tout bien culturel. (article 5)

Il existe également un certain nombre d'engagements que doivent prendre les Etats souscripteurs, comme l'établissement d'un certificat approprié par lequel l'Etat exportateur spécifierait que l'exportation des biens culturels concernés est autorisée par lui, ce certificat devant accompagner les biens culturels régulièrement exportés. L'interdiction de sortie du territoire des biens culturels non accompagnés du certificat d'exportation doit être portée à la connaissance du public et en particulier des personnes qui pourraient exporter ou importer des biens culturels. (article 6)

Les Etats signataires s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à la législation nationale, pour empêcher l'acquisition, par les musées et autres institutions similaires situés sur leur territoire, de biens culturels en provenance d'un autre Etat signataire, biens qui auraient été exportés illicitement après l'entrée en vigueur de la Convention. Ils doivent interdire l'importation des biens culturels volés dans un musée ou un monument public civil ou religieux, ou une institution similaire, situés sur le territoire d'un autre Etat signataire après l'entrée en vigueur de la Convention, à condition qu'il soit prouvé que ce ou ces biens font partie de l'inventaire de cette institution. Ils doivent prendre des mesures appropriées pour saisir et restituer à la requête de l'Etat d'origine tout bien culturel ainsi volé et importé après l'entrée en vigueur de la Convention, à condition que l'Etat requérant verse une indemnité équitable à la personne qui est acquéreur de bonne foi ou qui détient légalement la propriété de ce bien. Les requêtes de saisie et de restitution doivent être adressées par voie diplomatique à l'Etat requis. L'Etat requérant est tenu de fournir, à ses frais, tout moyen de preuve nécessaire pour justifier sa requête de saisie et de restitution. D'ailleurs, toutes les dépenses afférentes à la restitution du ou des biens culturels en question sont à sa charge.(article 7)

Bien évidemment, les Etats signataires s'engagent à frapper de sanctions pénales ou administratives toute personne responsable d'une infraction aux interdictions prévues aux articles 6 et 7.(article 8)

Les Etats doivent également s'engager à restreindre par l'éducation, l'information et la vigilance, les transferts de biens culturels illégalement enlevés de tout Etat signataire et, dans les conditions appropriées à chaque pays, à obliger, sous peine de sanctions pénales ou administratives, les antiquaires à tenir un registre mentionnant la provenance de chaque

bien culturel, le nom et l'adresse du fournisseur, la description et le prix de chaque bien vendu, ainsi qu'à informer l'acheteur du bien culturel de l'interdiction d'exportation dont ce bien peut être l'objet. Ils doivent s'efforcer, par l'éducation, de créer et de développer dans le public le sentiment de la valeur des biens culturels et du danger que le vol, les fouilles clandestines et les exportations illicites représentent pour le patrimoine culturel.(article 10) Les Etats signataires doivent accepter de reconnaître, en outre, le droit imprescriptible de chaque Etat partie à la présente Convention, de classer et déclarer inaliénables certains biens culturels qui, de ce fait, ne doivent pas être exportés, et à faciliter la récupération par l'Etat intéressé de tels biens au cas où ils auraient été exportés.(article 13)

La Convention demande également aux Etats, dans la mesure de leurs moyens, de doter les services nationaux de protection du patrimoine culturel d'un budget suffisant et, si nécessaire, créer un fonds à cette fin. (article 14).

Les Etats signataires peuvent faire appel au concours technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment en ce qui concerne l'information et l'éducation, la consultation et l'expertise, la coordination et les services. Cette dernière pourra d'ailleurs, de sa propre initiative, entreprendre des recherches et publier des études sur les problèmes relatifs à la circulation illicite des biens culturels, et à cette fin, recourir à la coopération de toute organisation non gouvernementale compétente. Elle est également habilitée à faire, de sa propre initiative, des propositions aux Etats parties en vue de la mise en œuvre de la Convention. Si un différend oppose deux Etats signataires, l'UNESCO peut proposer ses services afin d'arriver à un accord entre eux. (article 17)

Le texte rappelle enfin, dans l'article 20, que la Convention est ouverte à l'adhésion de tout Etat non membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui est invité à y adhérer par le Conseil exécutif de l'Organisation.

Dans la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée à Paris le 16 novembre 1972, on évoque la création d'un fonds pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Il aura pour nom "le Fonds du patrimoine mondial". Le Fonds sera constitué en fonds de dépôt, conformément aux dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ses ressources seront constituées par les contributions obligatoires et les contributions volontaires des Etats signataires, les versements, dons ou legs que pourront faire d'autres Etats, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les autres organisations du système des Nations Unies, notamment le Programme de développement des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des organismes publics ou privés ou des personnes privées et enfin toutes autres ressources autorisées par le règlement qu'élaborera le Comité du patrimoine mondial.

Ces contributions et les autres formes d'assistance fournies au Comité ne peuvent être affectées qu'aux fins définies par lui. Le Comité peut accepter des contributions ne devant être affectées qu'à un certain programme ou à un projet particulier, à la condition que la mise en œuvre de ce programme ou l'exécution de ce projet ait été décidée par le Comité. Les contributions au Fonds ne peuvent être assorties d'aucune condition politique.

Afin d'assurer une protection et une conservation aussi efficaces et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire et dans les conditions appropriées à chaque pays, les Etats doivent s'efforcer dans la mesure du possible d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale, d'instituer sur leur territoire, dans la mesure où

ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent, de développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel, de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine, de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de sa protection, conservation et mise en valeur et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine.(article 5)

Bien que respectant pleinement la souveraineté des Etats sur leur patrimoine culturel et naturel, les Etats signataires reconnaissent qu'il constitue cependant un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer.(article 6)

Le Comité coopère avec les organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales, ayant des objectifs similaires à ceux de la Convention. Pour la mise en œuvre de ses programmes et l'exécution de ses projets, le Comité peut faire appel à ces organisations, en particulier au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (Centre de Rome), au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), ainsi qu'à d'autres organismes publics ou privés et à des personnes privées.(article 13)

Les Etats signataires doivent envisager ou favoriser la création de fondations ou d'associations nationales publiques et privées ayant pour but d'encourager la protection du patrimoine culturel et naturel.(article 17)

Le texte évoque aussi les formes que peut prendre l'assistance accordée par le Comité du patrimoine mondial : études sur les problèmes artistiques, scientifiques et techniques que posent la protection, la conservation, l'identification et la mise en valeur et la réanimation du patrimoine culturel et naturel, mise à la disposition d'experts, de techniciens et de main d'œuvre qualifiée pour veiller à la bonne exécution du projet approuvé, formation de spécialistes de tous niveaux dans ces domaines, fourniture de l'équipement que l'Etat intéressé ne possède pas ou n'est pas en mesure d'acquérir, prêts à faible intérêt, ou qui pourraient être remboursés à long terme, octroi, dans des cas exceptionnels et spécialement motivés, de subventions non remboursables. (article 22)

Bien évidemment, une assistance internationale très importante ne peut être accordée qu'après une étude scientifique, économique et technique détaillée. Cette étude doit faire appel aux techniques les plus avancées et correspondre aux objectifs de la Convention. L'étude doit aussi rechercher les moyens d'employer rationnellement les ressources disponibles dans l'Etat intéressé.(article 24)

Nous avons évoqué ici l'essentiel des mesures proposées dans le cadre des conventions de l'UNESCO. Force est de constater qu'elles ressemblent plus à une profession de foi qu'à une action concrète sur le terrain. Même si, idéalement, toutes ces propositions, dans leur application, pourraient contribuer à une meilleure gestion de la situation, ce ne sont malheureusement que des mots étouffés par les tirs des canons sur le champ de bataille. Etudions cependant quelques recommandations de l'UNESCO, censées aboutir au développement concret des mesures énoncées dans les conventions.

III-3-2. Recommandations de l'UNESCO

Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, adoptée le 5 décembre 1956 par la Conférence générale de l'Unesco à New Delhi.

L'essentiel est abordé dans l'introduction :

"La protection des vestiges du passé enfouis sous le sol ou dans les eaux pose des problèmes multiples dont la solution sur le plan international apparaît d'autant plus complexe que les intérêts des Etats peuvent s'opposer notamment en ce qui concerne l'appropriation des richesses archéologiques.

La Recommandation prévoit que chaque Etat devrait soumettre l'exploration archéologique à un régime de contrôle. Elle définit les conditions auxquelles une autorisation de fouilles pourrait être accordée ainsi que les obligations et les droits du concessionnaire.

La découverte fortuite d'objets archéologiques devrait faire l'objet d'une déclaration aussi rapide que possible.

En ce qui concerne l'épineuse question de l'attribution du produit des fouilles, la Recommandation consacre le principe selon lequel les objets découverts doivent être affectés avant tout à la constitution de musées dans le pays où elles sont entreprises. La remise au fouilleur national ou étranger de doubles ou d'équivalents devrait être soumise à la condition qu'ils seront affectés dans un délai déterminé à des centres scientifiques ouverts au public.

En cas de conflit armé, tout Etat qui occuperait le territoire d'un autre Etat devrait s'abstenir de procéder à des fouilles dans le territoire occupé.

Enfin, la Recommandation préconise une réglementation du commerce des antiquités."

Il existe également une "Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous", adoptée le 14 décembre 1960 à Paris. Elle préconise une liaison permanente entre les musées et les responsables de l'enseignement ainsi que les organisations professionnelles, les services sociaux des entreprises industrielles et commerciales, etc. Les Etats doivent s'efforcer d'encourager la fréquentation des musées et des expositions.

La "Recommandation concernant l'échange international de biens culturels", a été adoptée le 26 novembre 1976 à Nairobi, consciente que les deux conventions adoptées par l'UNESCO en 1964 et 1970 pour empêcher le trafic illicite de biens culturels peuvent avoir pour effet de trop restreindre la circulation des biens culturels. Aussi, cette Recommandation invite les Etats membres à développer la circulation licite d'objets de collection entre les musées et autres institutions culturelles de différents pays par des échanges ou des prêts ou, lorsqu'il s'agit de biens qu'une nation possède en de multiples exemplaires, par cession définitive. Evidemment, ces transferts doivent être entourés de toutes les garanties nécessaires, notamment en ce qui concerne la protection des biens pendant leur transport et la couverture des risques que peuvent encourir les objets prêtés.

Il faut évoquer ici le fait que pendant plus de vingt ans, seules l'Italie et la Grèce avaient ratifié ces conventions et leurs recommandations. La France s'est décidée en 1997. Pour les pays africains, il ne nous a pas été possible de découvrir qui, hormis le Mali, les avaient ratifiées. Il semble donc évident que tous les pays concernés par la propriété des

biens culturels africains ne sont ni protégés, ni partisans de telles mesures, ce qui réduit considérablement leur champ d'action et donc leur efficacité. C'est en partie pour cette raison qu'un texte majeur, la Convention d'UNIDROIT, a été proposé en 1995.

III-3-3. La Convention d'UNIDROIT

L'Institut international pour l'unification du droit privé, UNIDROIT, est une organisation intergouvernementale créée en 1926 et basée à Rome. Ses travaux sont à la source d'une quarantaine de textes législatifs devenus des accords internationaux. Sous sa houlette, une nouvelle convention destinée à réglementer la circulation des objets d'art a été élaborée au cours de ces dernières années.

Plusieurs réunions internationales se sont tenues. On y a constaté la croissance des vols, des pillages et des exportations clandestines d'œuvres d'art. Les pays du tiers monde, économiquement sous-développés, de ce fait désarmés pour protéger leur patrimoine, ont fait entendre leurs voix. "Ces pays, déclare l'Australienne Lyndel Prott, juriste à l'UNESCO, sentent la nécessité de protéger le peu de biens culturels qui leurs restent et, devant le cynisme des marchands d'art occidentaux, il n'est pas étonnant qu'ils aient réagi de manière assez radicale."

Si de tels propos sont pour le moins excessifs, les juristes d'UNIDROIT ont cependant estimé que la disparité des législations en la matière favorisait les trafics et les circuits clandestins, neutralisant du même coup la Convention de l'UNESCO de 1970 sur la protection des œuvres d'art, que plusieurs pays occidentaux n'ont d'ailleurs toujours pas ratifiée. La question est au cœur de la bataille du patrimoine qui met aux prises deux camps, dont le premier, représenté essentiellement par les organismes internationaux, une poignée "d'Etats-cibles" et bon nombre d'universitaires, souhaite réglementer de façon drastique l'acquisition des œuvres d'art. "La traite des esclaves a disparu quand l'achat des êtres humains a été interdit" soutient le Malien Kléma Salogo, directeur de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines de Bamako.

Comment donc arrêter cette hémorragie ? Une série de nouveaux textes a été proposée, tous destinés à mieux encadrer le marché de l'art, à lui conférer une plus grande transparence, à obliger les différents acteurs à faire preuve de plus de clarté et de responsabilité dans leurs transactions. Une conférence diplomatique organisée à Rome, en juin 1995, sous l'égide d'UNIDROIT, a donc abouti à l'adoption d'une convention internationale paraphée par vingt-deux pays, dont la France, la Suisse, les Pays-Bas, l'Italie et la Russie. Malgré tout, pour que le texte entre en vigueur, il devait encore être ratifié par les parlements des pays signataires.

Il est intéressant de savoir que les représentants de 70 Etats ont participé à la Conférence. Ce sont les représentants des Etats suivants : (dont pour les nations africaines), la République populaire d'Angola, le Burkina Faso, la République du Cameroun, la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée, la République fédérale du Nigeria, la République sud-africaine, la République de Zambie (et pour l'Occident) : les Etats-Unis d'Amérique, la République française, la République italienne, le Royaume de Belgique. Huit Etats ont envoyé des observateurs à la Conférence, mais pour l'Afrique, seulement le Ghana.

Cette convention avait pour objectif d'aider les "pays sources" à lutter contre le trafic illicite et à préserver leur patrimoine. Elle s'inscrivait dans la continuité de la Directive de restitution, et les pays de l'Union européenne ne pouvaient moralement et politiquement

pas refuser d'étendre ces principes de restitution à d'autres pays. Et puis, il y avait des pays, comme la France, qui se trouvaient aussi dans la position de pays "source", leurs églises, leurs châteaux et leurs musées suscitant de nombreux vols. Cela devait donc favoriser la compréhension des nations entre elles.

La Convention UNIDROIT s'applique à tous les biens culturels au sens large. Elle concerne notamment la restitution des biens culturels volés et le retour de ceux qui ont été illégalement exportés. Ce qui est nouveau par rapport aux textes existants comme la Convention de l'UNESCO déjà citée, ce n'est pas que le détenteur d'un bien volé ou pillé doive le rendre à son légitime propriétaire, c'est que, pour recevoir une indemnisation c'est à lui de faire la preuve de sa bonne foi. Entrent notamment ici en ligne de compte la qualité des parties, le prix payé, l'examen de catalogues et bases de données d'objets volés. Un Etat peut demander au tribunal ou à toute autre autorité compétente le retour d'un bien culturel illicitement exporté. D'après la Convention, "le tribunal ordonne le retour de ce bien lorsque l'Etat requérant établit que l'exportation du bien porte une atteinte significative (...) à la conservation du bien ou de son contexte ; (...) à la conservation de l'information, notamment de nature scientifique ou historique [de ce bien] ; à l'usage rituel ou traditionnel du bien par une communauté (...) ; ou établit que le bien revêt [pour lui] une importance culturelle significative". L'Etat qui s'estime lésé a trois ans pour réclamer le retour à compter du moment où il a eu connaissance de l'endroit où se trouvait ce bien. La prescription, pour un bien exporté illicitement ou volé, est de cinquante à soixante-quinze ans. La Convention n'est pas rétroactive et ne peut concerner les biens volés ou illicitement exportés avant sa date d'entrée en vigueur. Les collections déjà constituées aujourd'hui ne sont donc pas visées. Son application sera vraisemblablement complexe et dépendra en grande partie de la jurisprudence qui en sera tirée.

"Il faut bien voir, dans la pratique, que la récupération d'antiquités volées ou exportées illégalement n'est réalisable que lorsque celles-ci sont d'une valeur considérable.", écrit Patrick O'Keefe dans un rapport publié en 1997 par l'UNESCO, *Trade in Antiquities. Reducing Destruction and Theft*. Pour des objets mineurs, le coût d'une telle procédure est dissuasif.

Elizabeth des Portes¹, secrétaire générale de l'ICOM, tire, quelques années après, la leçon de cette expérience : "La "restitution" n'est plus à l'ordre du jour, du moins au sens où on l'entendait au temps des indépendances et où elle servait des intérêts nationalistes." Les pays "exportateurs" ayant une dette à rembourser, soumis aux volontés du Fonds monétaire international, ne peuvent prétendre obtenir des aides pour accueillir et protéger leur patrimoine culturel. Les pays pillés doivent d'abord restreindre leurs dépenses et payer leurs créanciers. Face à leur indigence, les pays du Nord s'instituent les dépositaires de leur patrimoine pour la durée nécessaire.

UNIDROIT a provoqué une véritable levée de boucliers chez les marchands d'art, les collectionneurs et les musées, en particulier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne où le libéralisme économique est un dogme. D'ailleurs, quelques années plus tard, ils ne l'avaient ni signée, ni ratifiée. En effet, dans ces deux pays, et tout particulièrement dans le second, les marchands d'art et les musées y restent farouchement opposés. En Suisse, en dépit de l'effervescence qui règne parmi les acteurs du marché de l'art, le Parlement de Berne aurait dû ratifier la Convention dans le courant de 1999. Le débat occupe des pages

¹ Elizabeth des Portes, "Patrimoine artistique, morale et politique", *Le Monde*, 14/01/1997.

entières de la presse helvétique. La Suisse est, on le sait, une plaque tournante du marché mondial de l'art et un véritable bastion pour les collectionneurs. Ce petit pays, qui compte huit cents musées, importerait chaque année pour un milliard de francs suisses (environ 4,3 milliards de francs français) d'objets d'art.

Les acteurs du marché de l'art comprennent mal pourquoi les autorités helvétiques, virant leur "cuti" libérale, s'apprêtent à ratifier la Convention UNIDROIT qu'elles ont été parmi les premières à signer, en juillet 1996. La réponse de François Curiel, président de Christie's Genève, est brutale : "La Suisse veut se racheter une conscience à cause de ses grands ports-francs où l'on peut faire entrer une œuvre pour 100 francs alors qu'elle ressortira au bout d'un moment avec trois ou quatre zéros de plus." Pierre Lalive d'Epinay, avocat genevois, dénonce lui aussi "le mouvement d'auto-intoxication des milieux de l'art" et "une ignorance du droit qui dépasse tout" : "La Convention, explique ce juriste, étend aux objets d'art ce qui existe déjà dans le domaine commercial. Pourquoi seuls les objets d'art pourraient-ils circuler à travers la planète sans papiers, sans certificats d'origine ? On sait très bien que les trafiquants d'art jouent sur la disparité des législations entre les pays. Mille cas le prouvent." "Nous voulons seulement moraliser ce marché, donner aux collectionneurs consciencieux une information avérée, et aux marchands honnêtes un avantage sur leurs confrères moins scrupuleux. (...) Si un pays n'est pas capable de protéger son patrimoine ou s'il s'en désintéresse, celui-ci va circuler, c'est quasi physiologique, et les plus belles pièces finiront par être recueillies par un musée. Elles seront donc ainsi protégées." Il va jusqu'à proposer que les musées mettent sur le marché "les doubles qui restent cantonnés dans les réserves".

A Paris, Jacques Kerchache se montre plus circonspect. Expert en art dit primitif, ancien marchand, il est aujourd'hui l'une des chevilles ouvrières du futur musée des Arts et des Civilisations (MAC), le grand projet culturel de Jacques Chirac. "Chaque Etat, est confronté à des problèmes économiques et matériels différents, mais aussi à des influences culturelles différentes. L'islam, dans les pays africains comme le Mali ou le Niger, en est une. Vouloir intervenir sur des terrains différents avec des solutions identiques relève de l'irréalisme et de la démagogie. Il faut allier les positions de l'UNESCO et d'UNIDROIT pour trouver une solution médiane qui ne pourra, dans le meilleur des cas, s'appliquer que dans cinq ou six ans. En attendant, poursuit-il, il faut développer une coopération constructive avec les pays les plus touchés. Par exemple, constituer des corpus de pièces essentielles à chacun des pays, et des bases de données informatisées accessibles à tous, enrichies à chaque instant d'informations nouvelles ; créer des cellules d'accueil pour ces objets (y compris sur Internet), multiplier les formations, responsabiliser les chercheurs, les musées, les marchands et les collectionneurs. Enfin, les pays sources peuvent signer des protocoles d'accord sur le partage des œuvres archéologiques exhumées et sur la vente des pièces non essentielles."

En octobre 1996, Philippe Douste-Blazy, alors ministre de la Culture déclarait à l'occasion de la clôture du colloque *Réforme des ventes aux enchères publiques et marché de l'art* : " (...) le projet de convention UNIDROIT (...) me paraît contradictoire avec notre tradition juridique. Vous savez que la France n'a pas encore confirmé sa signature. Je crois qu'il y a lieu de s'interroger très sérieusement avant de le faire (...) il convient de se donner le temps d'y réfléchir et de ne pas ratifier un peu à la sauvette et dans la précipitation un texte qui s'avérerait soit inapplicable, soit dangereux."

UNIDROIT est-elle l'arme miraculeuse que les pays spoliés attendent ? Est-elle, au contraire, une arme à double tranchant qui risque de se retourner contre ses auteurs et

contre la moralisation du marché ? Il est encore trop tôt pour répondre alors que la plupart des pays ne l'ont toujours pas ratifiée.

III-3-4. Actions de l'ICOM

On peut également évoquer le Code d'éthique professionnelle établi par l'ICOM (International Council of Museums) en 1986. Dans ce texte, que l'ensemble des musées s'est engagé, non seulement à respecter, mais aussi à faire respecter, l'ICOM estime que "le commerce illicite d'objets destinés à des collections publiques ou privées encourage la destruction des sites archéologiques, des cultures ethniques locales, les vols sur le plan national et international. [En conséquence], les musées devraient admettre la relation existant entre la loi du marché et le geste initial et souvent destructeur de prendre un objet pour le commercialiser, [et] ne pas encourager le marché illicite." Mieux, poursuit l'ICOM, "ils devraient prendre la tête de la croisade visant à mettre un terme à la dégradation de l'histoire naturelle, archéologique et ethnographique du monde". Pour ce faire, plusieurs paragraphes abordent la politique de collecte, dans lesquels il est spécifié que les objets acquis doivent être accompagnés d'un document légal valable. Quant aux études et collectes sur le terrain, il faut s'assurer que l'activité prévue est légale et justifiée d'un point de vue académique et scientifique. L'enregistrement correct et la documentation appropriée des nouvelles acquisitions et des collections existantes constituent une grande responsabilité professionnelle. Il est particulièrement important qu'une telle documentation comporte des détails sur la provenance de chaque objet et sur les conditions de son acceptation par le musée. En effet, les inventaires constituent une étape indispensable à la sécurité des collections. Pour de trop nombreux musées encore, ces inventaires sont inexistantes ou lacunaires. Or seule la fiche d'inventaire pourra à la fois prouver l'appartenance d'un objet au musée et aider à son authentification.

Les membres de la profession muséale ne doivent pas identifier ou autrement authentifier des objets lorsqu'ils ont quelque raison de croire ou de soupçonner qu'ils ont été illégalement ou illicitement acquis, transférés, importés ou exportés. En aucun cas ils ne doivent agir d'une façon qui puisse être considérée comme favorisant le commerce illicite de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement. Ils doivent donc observer les réglementations nationales et internationales.

Depuis quelques années, l'UNESCO et INTERPOL, de façon à améliorer l'application de la Convention de 1970, sur les moyens d'interdire et d'empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ont décidé de réunir les professionnels du patrimoine en ateliers régionaux. En septembre 1993, l'ICOM a décidé de s'associer plus activement à ces initiatives et de lever des fonds pour pouvoir réunir, à l'occasion de ces ateliers, les professionnels de musée, ceux de la Police et des Douanes. De cette façon, une collaboration nationale a pu s'instaurer entre les représentants de ces trois professions puis une collaboration régionale avec leurs homologues des autres pays. Cette collaboration, en mettant en place des équipes directement intéressées à la protection du patrimoine, permet d'améliorer considérablement la situation sur le terrain.

Dans le cadre du programme AFRICOM, programme de l'ICOM pour l'Afrique, des ateliers ont donc été mis en place. Le premier atelier de ce type jamais tenu en Afrique a eu lieu en Tanzanie en septembre 1993. Il a réuni 50 participants venus, entre autres, du Mali, du Bénin, du Kenya, du Zaïre et de Madagascar. Grâce à la collaboration avec le secrétariat d'INTERPOL en France, une importante représentation des services de police

nationaux était assurée. Les Actes de cet atelier ont été publiés et diffusés à tous les professionnels concernés. A la fin, un appel a été lancé par les professionnels afin d'obtenir une collaboration internationale pour que cesse l'hémorragie du patrimoine africain vers les pays occidentaux.

En octobre 1994, l'ICOM a organisé un deuxième atelier, pour l'Afrique de l'ouest, au Mali. Cet atelier a réuni plus de 80 professionnels venant de toute l'Afrique de l'ouest et du nord. Se joignant à leurs collègues de l'Afrique du sud, ils ont eux aussi lancé un appel à la communauté internationale, l'Appel de Bamako. Six musées se sont portés candidats pour jouer un rôle régional d'incitation et de formation : ils collaborent ensemble au projet commun de normalisation des inventaires de collections. Ils reçoivent dans ce cadre des équipements et une formation et s'engagent à diffuser le projet dans les autres musées de leur pays et des "sous-régions". Les musées concernés sont le Musée national de Nairobi au Kenya, le Musée national de Madagascar, le Musée national de Namibie, le Musée national de Bamako au Mali, l'Institut des musées nationaux du Zaïre, le Musée du Bardo en Tunisie. Les membres de l'atelier ont également élaboré un Manuel des normes qui a été diffusé à l'ensemble des professionnels de musée en Afrique. Ce manuel concerne, entre autres, les mesures de sécurité afin que leur mise en place dans les musées, qu'elles fassent ou non appel à des technologies avancées, permettent une protection utile contre le vol. Il évoque aussi la nécessité de favoriser la recherche et la documentation, car les musées devraient posséder des enregistrements détaillés de leurs collections, y compris des photographies et des fiches manuelles ou électroniques. Des inventaires adéquats augmentent les chances de retrouver les objets en cas de vol. La mobilisation des populations est présentée également comme très importante : dans de nombreux pays, le patrimoine culturel n'est pas exposé dans un musée : il est encore conservé par les communautés qui l'ont produit. Il convient donc de sensibiliser les populations à l'importance de ce patrimoine, gardien de leur identité culturelle. De la même manière, la protection des sites archéologiques pas encore ou déjà fouillés par des archéologues professionnels requiert la mobilisation des populations locales, considérées comme les seuls gardiens efficaces de ce type de patrimoine. A cet effet, le MEPOA (Projet d'éducation par le musée en Afrique) devrait permettre de répondre aux besoins de formation des pays africains en favorisant une réelle prise en charge des collections inventoriées dans les musées et sur les sites et en améliorant la circulation de l'information et la collaboration entre les professionnels et les populations locales.

Un groupe de directeurs de musées africains a également rencontré des professionnels de musées européens et américains à Amsterdam entre le 22 et le 24/11/1997 afin de délivrer son message aux pays où le marché de l'art est florissant. Ils ont discuté des possibilités de protéger l'héritage culturel africain, qui a disparu du continent à une vitesse alarmante depuis ces dernières années. La conférence a été organisée à l'initiative d'AFRICOM. On a vu qu'il y avait déjà eu plusieurs conférences tenues à Arusha (Tanzanie) en 1993, Bamako (Mali) en 1994, et Kinshasa (Zaïre), en 1996. Chacune de ces conférences en Afrique avait eu une orientation régionale dans laquelle les professionnels des musées participaient main dans la main avec des représentants des douanes et des départements de police. Durant chacune de ces conférences, les problèmes spécifiques à chaque pays ou région avaient été énoncés, avec un regard sur les vols dans les sanctuaires ou musées, le pillage des sites archéologiques, les failles dans la législation, l'application de la loi, et finalement, la manière avec laquelle le commerce illicite de biens culturels s'est développé. Naturellement, tous les participants restent convaincus que le problème du commerce illicite a plusieurs facettes et que des reproches peuvent être fait tant aux pays

africains qu'aux pays importateurs. D'un autre côté, il y aura toujours une demande pour les œuvres africaines.

A cette conférence d'Amsterdam, le Tropenmuseum, musée d'ethnographie d'Amsterdam, avait été invité à venir, en partie parce que la Hollande est un important point de transit pour les objets d'art africain, bien que le gouvernement hollandais ait contribué depuis de nombreuses années à la création d'un forum où les solutions contre le marché illicite pouvaient être discutées et transformées en résolutions. Parmi les participants à cette conférence comprenant les directeurs de musées africains, il y avait des représentants de ministères de la Hollande, Grande Bretagne, France, Suède, Belgique, Suisse, Allemagne, Portugal, USA, des représentants de l'UNESCO, ICOM, INTERPOL, New Scotland Yard et de la presse. Les directeurs des musées africains ont fait un rapport sur la situation dans leur pays, avec un regard sur le trafic illicite de leur héritage culturel. Voici quel fut le résultat de leurs délibérations : en premier lieu, il y avait une requête destinée à tous les professionnels des musées du monde pour faire pression sur leurs gouvernements respectifs afin de faire ratifier la Convention de l'UNESCO de 1970. Pendant plus de vingt ans, la Grèce et l'Italie ont été les seules nations européennes qui avaient ratifié la convention. C'était compréhensible parce qu'ils étaient les pays d'où la majorité des œuvres d'art étaient volées. Dans les années récentes, l'Espagne, le Portugal, la France ont pris leur suite. Le Royaume-Uni s'est opposé à la ratification de peur d'avoir à rendre les marbres pris par Elgin en Grèce. De même, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne n'ont pas ratifié la convention. L'exemple montré par la France en 1997 a encouragé d'autres pays d'Europe. Le Canada, les Etats-Unis et la France ont travaillé sur des accords bilatéraux avec certaines nations exportatrices d'œuvres d'art afin de réguler l'écoulement des biens culturels et de combattre le commerce illégal.

La Conférence d'AFRICOM a aussi appelé les gouvernements du monde entier à ratifier la Convention d'UNIDROIT de 1996 sur les objets de l'héritage culturel volés ou exportés illicitement. Cette convention devrait selon eux faciliter la retrouvaille de tels objets si et quand ils refont surface dans un autre pays, même si l'un des points controversés dans cette convention est la question de savoir si la loi veut protéger le propriétaire originel ou le possesseur de bonne foi.

La conférence a également recommandé l'établissement d'une liste de catégories de biens qui sont particulièrement vulnérables au pillage. Pour l'instant, cette liste devrait contenir les catégories suivantes : les statuettes en terre cuite Nok, provenant du plateau de Bauchi dans les régions de Katsina et Sokoto (Nigeria), les têtes en terre cuite et en bronze provenant d'Ifé (Nigeria), les statues en pierre provenant d'Esie (Nigeria), les statuettes en terre cuite, les bronzes, les poteries et les statues en pierre de Burra (Niger, Burkina Faso), les statues en pierre du nord du Burkina Faso et des régions avoisinantes, les statuettes en terre cuite de la région de Koma (nord du Ghana) et de la Côte d'Ivoire, les statuettes en terre cuite (appelées Sao) du Cameroun, Tchad, Nigeria.

On peut remarquer que toute la production en bois a été laissée de côté alors qu'elle est elle-même très menacée comme nous l'avons vu plus haut.

La conférence a incité les musées et collectionneurs à empêcher l'achat des objets de ces catégories. Les pays d'importation se sont vus demander d'agir afin de prendre des mesures de restrictions pour l'importation. Elle a également confié à INTERPOL le soin de publier les réglementations nationales se rapportant à l'héritage culturel des états membres et de les distribuer.

La conférence a insisté sur le besoin d'une coopération internationale entre les professionnels de musée et les scientifiques. Ceux-ci doivent se concentrer sur l'échange et

la recherche des informations et des données dans tous les champs : archéologie, histoire de l'art, ethnologie, informatisation, documentation des collections et l'élaboration de listes d'objets volés. Dans le passé, le travail sur le terrain fut trop souvent considéré comme un droit exclusif des érudits (surtout occidentaux) et le résultat de cette recherche ne fut pas souvent partagée avec les universités ou les musées nationaux des pays hôtes. Les musées d'Occident ont organisé des expéditions dans le but d'acquérir une collection représentative des vestiges matériels d'une culture. Généralement, les pays hôtes n'ont jamais participé à ces expéditions ni été invités à étudier ou récupérer des objets découverts. Pourtant, une coopération entre les chercheurs occidentaux et les chercheurs africains serait d'un intérêt mutuel. Les musées à l'ouest travaillent de plus en plus avec des systèmes informatiques pour mettre en réserve les informations sur leurs collections. Les musées africains sont certains que de tels systèmes jouent un rôle crucial dans l'enregistrement des collections et à travers cela, la protection de leur héritage culturel. Dans le cas de vols d'objets dans les musées, les informations relevées peuvent être immédiatement passées sur les canaux internationaux d'INTERPOL. Les objets volés seront plus facilement suivis. Mais jusqu'à présent, même les bases pour un enregistrement adéquat manquent à la majorité des musées africains. INTERPOL, par exemple, a fait la requête aux états membres en 1995 de fournir au bureau les données concernant les objets volés en 1994. Jusqu'ici, il a reçu 46 réponses dont 16 contenaient des informations insuffisantes. Des pays africains, seul le Zimbabwe était capable de fournir des données adéquates sur les objets volés. L'Afrique a donc besoin de façon urgente de l'assistance internationale pour vaincre ce problème. Cela demande des aides financières autant que des conseils qui puissent être profitables aux musées africains.

Selon les professionnels des musées africains, l'attitude des musées occidentaux est de s'octroyer pour toujours la propriété d'un objet ou d'une collection. Ils ont quant à eux une vision différente qui met en valeur la présentation temporaire d'objets spécifiques à un public qui est invité à venir apprécier une exposition particulière. En d'autres termes, on demande aux musées occidentaux de changer leur politique dans la directive suivante : coopérer avec les musées d'Afrique et d'ailleurs pour l'organisation d'expositions sur la base d'emprunts c'est à dire de rendre capable les musées africains d'emprunter des objets appartenant aux collections des musées occidentaux. On pourrait donc envisager une nouvelle attitude pour les principaux musées du monde. Avant, ils bâtissaient leurs collections principalement à travers le marché de l'art, soit comme acheteurs directs, soit comme les récepteurs d'objets et de travaux artistiques donnés. Dans le futur, les musées devraient chercher une alternative qui aille dans le sens d'une coopération internationale fondée sur des emprunts et des expositions itinérantes. Evidemment, on pourra toujours critiquer le lien entre les emprunts et les expositions itinérantes comme un retour à l'ancien système de l'échange au détriment de la mise en place d'un marché libre, plus caractéristique des temps actuels.

Donc, bien que la propriété des objets paraisse pourvoir à la permanence des collections, une approche fondée sur l'esprit de coopération apporte plusieurs avantages. Tout d'abord, cet esprit de coopération assure que l'héritage culturel et artistique mondial circule réellement à travers le monde, plutôt que de rester dans quelques institutions bien dotées ou des collections privées. Deuxièmement, il permet à ces institutions de s'écarter d'un marché qui propose des objets coûteux mais sans provenance donc sans contexte historique et scientifique. Troisièmement, cela permet aux musées d'Occident de mettre en place un système de partenariat profitable aux institutions et aux gouvernements des nations sources. En fait, la classification des nations soit comme nations sources, soit comme nations marché est d'une simplification extrême.

Un très bon exemple d'application de cette nouvelle approche est l'exposition "Vallées du Niger", assemblée avec l'assistance des musées nationaux des régions concernées le long du Niger et les musées d'ethnologie de Paris et Leiden (Hollande). Cette exposition itinérante a été la première de cette ampleur en Afrique.

Si les musées d'Occident adoptent cette nouvelle attitude, ils organiseront des recherches en coordination avec leurs homologues des musées africains. Les objets collectés deviendront automatiquement la propriété des musées nationaux des pays hôtes, mais seront disponibles dans le cadre de recherches ou d'expositions spéciales dans les musées occidentaux.

Les professionnels des musées africains ont aussi mis en valeur le besoin de formation de leurs personnels, insistant sur l'importance de leur identité nationale, leur histoire locale, leur héritage culturel, dans l'espoir qu'ils seront moins tentés de vendre les matériels culturels et les objets provenant des sites archéologiques aux négociants internationaux.

Au même moment, ils ont demandé aux industries touristiques d'adopter un code de conduite pour les Européens et Américains qui voyagent en Afrique, concernant la protection de l'héritage culturel dans les pays visités. Les touristes devraient être conscients qu'ils sont les complices des vols et pillages si ils emportent illicitement des objets chez eux. AFRICOM a donc imposé des codes de conduite internationaux pour les touristes, mais a ajouté qu'un tel code éthique devra aussi s'appliquer aux diplomates, missionnaires et autres résidents étrangers.

La conférence d'AFRICOM peut être considérée comme la preuve d'une nouvelle attention concernant les Africains et l'héritage culturel international. De plus en plus de musées en Europe et en Amérique ont adopté de nouveaux codes de conduite et de nouvelles règles concernant l'acquisition et la présentation des objets. Ils ont promis de ne pas acheter des objets dont l'origine est illégale ou au moins douteuse. Sotheby's a adopté la même ligne de pensée.

L'usage de publications est également un système qui peut s'avérer efficace à une échelle internationale. Un certain nombre d'organismes publient et diffusent des photos d'objets volés : INTERPOL et l'UNESCO en premier lieu, le magazine Trace au Royaume-Uni, différentes revues scientifiques comme Minerva aux USA ou catalogues de ventes comme La Gazette de Drouot à Paris.

Les Nouvelles de l'ICOM, bulletin trimestriel diffusé gratuitement aux 10 000 membres de l'ICOM dans le monde entier, reproduisent des photos et des notices d'objets disparus ayant été répertoriés par INTERPOL. Récemment, une tête d'homme en bronze volée au Musée National du Nigeria en 1987 a été retrouvé grâce à la rubrique "Patrimoine" des *Nouvelles de l'ICOM*. Compte tenu de ces succès, l'ICOM a souhaité renforcer cette politique en publiant une série consacrée au problème africain, *Cent objets manquants. Pillage en Afrique* (ICOM, 1995) et *Illicit traffic of cultural property in Africa* (ICOM, 1995) qui est largement diffusée aux professionnels de musée, aux services de Police et de Douane, aux professionnels du marché de l'art, salles de ventes et galeries. Cela a permis, entre autres, la restitution de pièces provenant d'Afrique : par exemple, le 28/11/1997, un collectionneur de Bruxelles a renvoyé une pièce à la Zambie (un masque Nalindele) parce qu'il était photographié dans la publication de l'ICOM : "Pillages en Afrique" .

INTERPOL a également mis en vente un CD-Rom en 1999 : 14 000 peintures, sculptures, tapisseries et autres objets d'art, bref le répertoire des œuvres volées qu'INTERPOL met ainsi à disposition des polices du monde entier, mais aussi des professionnels du marché de l'art.

III-3-5. Des accords bilatéraux

En 1993, un accord intervenait entre le Mali et USA pour lutter contre les pillages. Il interdisait l'importation aux USA de tout objet de fouille provenant du Mali afin de protéger l'héritage culturel malien. C'est un des rares exemples d'accord bilatéral. Voici l'opinion de Moussa Sow sur ces mesures d'urgence : " Nous reconnaissons que la protection de notre patrimoine archéologique et celui du reste de l'Afrique est une chose difficile qui requiert la participation conjointe d'institutions nationales et internationales. Nous remercions l'action d'agences internationales et d'institutions étrangères qui aiment et respectent notre culture et contribuent au fait que cette culture soit mieux connue par le monde extérieur. Par ailleurs, nous condamnons ces collectionneurs dont la cupidité a causé une hémorragie de notre héritage culturel. Nous allons employer tout ce qui est en notre pouvoir pour stopper leur action."

Mais la charte de 1993 n'insiste pas sur la restitution des objets pillés et ne prévoit ni sanctions, ni pénalités. Elle ne parle pas non plus d'indemniser les archéologues qui ont dû travailler sur les sites pillés afin de faire des états des lieux. Le Mali et les USA ont juste décidé de protéger les antiquités avec leur contexte scientifique encore intact.

L'accord signé entre le Mali et les USA était la première charte de ce type signée entre un pays source et un pays importateur. Cela montre bien que les relations entre nations ne se caractérisent pas toujours par des violations et des pillages. Ici, c'est une expression de respect mutuel entre deux pays, parce que le commerce illicite international continue d'être une des principales barrières pour la compréhension internationale. Le Mali était le cinquième pays à faire l'objet d'une telle décision de la part des Etats-Unis, les quatre autres pays étant latino-américains. Malheureusement, de telles lois sont encore trop souvent violées.

Malgré toutes ces conférences, ces recommandations, ces accords, un gros travail reste à accomplir. En effet, ces textes disent ce qu'il faut faire mais pas comment le faire. Rappelons tout de même l'avis de Kléma Salogo au sujet du Mali : "Je crois beaucoup à l'action d'organismes comme l'UNESCO ou UNIDROIT. Renforcer le contrôle international sur la circulation des objets archéologiques va rendre plus difficile l'accès au marché des pièces pillées. Des efforts ont été faits en ce sens, il faut aller plus loin. Les collectionneurs sont aussi responsables que les marchands maliens. On peut comparer l'histoire du pillage à celle de l'esclavage : la traite s'est arrêtée en Afrique quand la vente des esclaves a été interdite outre-Atlantique." Les collectionneurs et les marchands répliquent que, tant qu'il y aura une offre, il y aura une demande, et que la solution est d'abord à rechercher sur le terrain. Les autorités maliennes, tout en protestant contre la voracité des collectionneurs, veulent aussi agir à la source. Depuis l'arrivée à la présidence de la République d'Alpha Oumar Konaré, qui a une formation d'archéologue et a longtemps été président de l'ICOM, diverses solutions ont été proposées.

En dépit de ces efforts, il est clair néanmoins que dans ce domaine, seule la pression de l'opinion publique permettra de faire franchir un pas décisif à l'action des professionnels. Elle doit être largement mobilisée.

Il faut rappeler en outre que des documents considérés comme majeurs en leur temps (années 1960-1970) sont aujourd'hui critiqués comme étant les produits de leur temps, trop restrictifs dans leur façon de gérer les problèmes d'authenticité et inadéquat à refléter les valeurs hors d'Europe. On est en droit de se demander si dans vingt ou trente ans, la Convention d'UNIDROIT et autres conventions ne subiront pas une critique aussi sévère.

Enfin, il y a une forme de principe de libre mouvement dans le Traité de Rome et dans le GATT, Accord Général sur les Tarifs et Transports qui cherchent à promouvoir la libre circulation des biens en éliminant les frontières, même les contrôles à l'exportation. Chacun des deux traités permet expressément aux états membres de limiter l'exportation des "trésors culturels nationaux", une expression qui attend encore une définition juridique. Cela implique que les contrôles à l'exportation sur les transports communs (habituels) des objets d'art et d'autres objets culturels - ceux qui n'ont pas accédé à la dignité de "trésors nationaux" - ne sont pas permis.

Que devons-nous déduire ? Les relations entre nations concernant l'art sont plus dures que les relations entre nations concernant les individus ? Les hommes sont libres de quitter le territoire national mais pas l'art ? Pourquoi ? Est-ce parce que l'on croit que les individus sont nombreux et remplaçables alors que les grandes œuvres d'art sont uniques et irremplaçables ? Comment une telle proposition peut-elle correspondre avec le principe moral souvent exprimé que la vie humaine est précieuse et que chaque personne est unique ? Peut-être que cela illustre tout simplement le fait politique qu'il y a plus d'appuis pour le libre mouvement des humains et beaucoup moins pour le libre mouvement des objets d'art.

III-4-

LES MESURES PRISES PAR LES ACTEURS DU MARCHÉ DE L'ART

Il faut aborder deux points : les standards moraux qui gouvernent le marché dans les relations entre acheteurs et vendeurs tout d'abord, puis les nouveaux standards légaux qui touchent les marchands et collectionneurs. Ces codes représentent un consensus entre personnes engagées dans un domaine spécifique afin de proposer la "bonne conduite" à observer. La plupart de ces codes se trouvent en Europe de l'ouest, Amérique du nord, Australie, Nouvelle Zélande, etc. Ils proviennent généralement de la volonté de créer ou développer les relations entre les nations sources et les nations clientes. En effet, un partenariat entre les pays sources et les pays marché pourrait conduire à un dénouement satisfaisant si les intérêts propres à chacun d'entre eux ne semblaient pas si contradictoires.

Les frictions entre ces intérêts en compétition commencèrent avec la ratification de la Convention de l'UNESCO en 1972, et le passage au Cultural Property Implementation Act de 1983. Au nom de l'intégrité de leur "mémoire nationale", certains Etats réclamaient le retour de pièces prestigieuses qui se trouvaient depuis longtemps à l'étranger. La Grèce, entre autres, entendait ainsi rapatrier les frises du Parthénon déposées au British Museum de Londres depuis 1811.

De telles approches politiques irréalistes contre le marché des antiquités ont énervé les négociants et collectionneurs plutôt que contribué à résoudre le problème.

J. Ede, président à l'International Association of Dealers in Ancient Art (IADAA), dit pourquoi les systèmes légaux les plus draconiens ratent leurs objectifs et sont eux-mêmes amoraux puisqu'ils promeuvent la destruction des sites archéologiques et le marché noir des antiquités. Il pense avec IADAA que le premier rôle du marchand est la préservation des vestiges du passé. L'IADAA pense que chaque pays a le droit de préserver ses biens culturels les plus importants à travers la propriété publique, incluant un droit de préemption sur les nouvelles pièces trouvées. C'est à dire que le public aurait le droit de posséder les pièces restantes. Le marché des antiquités existe depuis des siècles et continuera à exister parce que l'homme s'intéresse au passé.

Lors de la deuxième réunion annuelle organisée par l'International Association of Dealers in Ancient Art (IADAA) tenue à Londres en juillet 1995, les intervenants ont traité des problèmes portant sur le négoce des antiquités, spécialement en vue de la possible adoption de la convention d'UNIDROIT, organisme international appuyé par l'UNESCO, qui proposait, comme nous l'avons vu, une charte afin d'encadrer plus solidement le marché de l'art. Le professeur Sir John Boardman, professeur à l'université d'Oxford, a exposé, lors de cette réunion, les raisons pour lesquelles il pensait que l'acquisition d'antiquités était une forme d'opération de sauvetage et que les collectionneurs agissaient comme des gardiens d'objets. Pour lui, les gouvernements des pays sources devraient être réalistes et adopter des mesures adéquates. Ils devraient un peu libéraliser leurs lois. Il dénonçait aussi le manque de publications concernant les collections des musées, alors qu'ils sont les dépositaires de témoignages, de vestiges de ces cultures : comme les

marchands, ils sont un relais dans le processus de préservation. Il estimait d'ailleurs que les objets étaient probablement mieux dans une collection particulière qu'au fin fond des réserves des collections nationales.

Ainsi, les collectionneurs et les marchands défendent massivement la libre circulation des objets d'art et jugent que les mesures proposées seraient difficiles à appliquer. Selon eux, la convention d'UNIDROIT, favoriserait, " plus encore qu'aujourd'hui, un marché souterrain nourri de faux certificats et elle donnerait bonne conscience à peu de frais aux gouvernements les plus laxistes et corrompus". D'ailleurs, beaucoup d'institutions et d'organisations de professionnels ont promulgué leurs propres codes d'éthique afin d'établir des pratiques professionnelles acceptées et acceptables dans les différentes disciplines concernées : parfois ces codes apparaissent justement parce que les gouvernements ne font rien.

En Angleterre, on peut d'ailleurs citer le cas, en 1984, du "Code of Practice for the Control of International Trading in Works of Art" adopté par un certain nombre d'organisations britanniques dont le CINOA (Confédération Internationale des Négociants en Œuvres d'Art). Les membres de ces organisations ne doivent pas importer, exporter, acheter ou vendre des objets dont ils ont des raisons de croire qu'ils ont été acquis illicitement, ni violer les lois du pays d'où ils viennent. Le gouvernement n'a joué aucun rôle dans la préparation de ce code. Cela apparaît donc comme une critique de l'inertie du gouvernement qui ne faisait rien pour contrer le commerce illégal des objets provenant des héritages culturels. En gage de sa bonne volonté cependant, le gouvernement a présenté le code à la quatrième session du Comité Intergouvernemental pour promouvoir le retour des biens culturels à leur pays d'origine. Donc même si les codes sont issus d'entités privées, il y a aussi des implications et extensions politiques. Les implications légales dépendront évidemment de la juridiction dans laquelle le sujet est posé.

Généralement, il n'existe pas de sanctions pour les individus qui ont profité de leur appartenance à une organisation professionnelle pour commettre des malversations. Dans l'une de ses déclarations, la Société pour l'Archéologie Américaine a longuement reconnu que l'achat et la vente d'objets hors de leur contexte archéologique, contribuent à la destruction des vestiges archéologiques sur le continent américain et partout ailleurs dans le monde. La commercialisation d'objets archéologiques résulte en la destruction de sites archéologiques et du contexte de l'information qui est essentiel pour les comprendre. Toutes les fois que ce sera possible, ils devront décourager et éviter les activités qui rehaussent la valeur commerciale des objets archéologiques surtout pour les objets qui ne sont ni protégés par les institutions publiques ni rapidement utilisables pour l'étude scientifique, interprétation publique et exhibition.

Le principe de la SAA est une déclaration de position contre les archéologues qui considèrent que les activités suspectes, grâce à une authentification, une préparation de catalogues ou d'autres publications, rendent l'art discutable respectable, augmentant ainsi la valeur d'objets qui ont une provenance obscure. Il faut des punitions appropriées et efficaces. Or dans les organisations, peu de membres sont renvoyés, quelques uns sont réprimandés.

L'existence de codes déontologiques est donc indispensable pour les personnes qui travaillent avec les biens culturels. Ils fournissent des standards pour la conduite des tâches journalières. Les codes sont aussi essentiels pour rassurer le public. Mais par dessus tout, ces codes doivent être respectés par ceux auxquels ils s'appliquent, dans un esprit de bonne volonté, et sans rechercher d'échappatoire.

Si chaque intervenant en matière de biens culturels était tenu de respecter un certain nombre de règles aussi précisément définies, provoquant l'exclusion en cas de manquement, cela pourrait s'avérer efficace.

Dans cette optique, des journalistes ont écrit, il y a quelques années, un article¹ sur les collectionneurs. Ils y dressaient le profil du "Bon Collectionneur" d'art africain. Voici les qualités requises : le "Bon Collectionneur" collectionne les objets pour l'amour de l'art et considère sa collection comme un moyen d'ouvrir les yeux des gens sur la grande valeur et la noblesse d'une culture. Donc sa collection est avant tout une marque de respect pour d'autres cultures que la sienne. Elle n'a pas été constituée pour le simple désir de posséder mais pour être un véhicule de connaissance. C'est pourquoi jamais il ne dira que le fait d'établir une collection justifie la destruction des sites archéologiques et donc de leur contexte historique par des méthodes non scientifiques et inconscientes. Il sait que la connaissance des objets et d'une culture passe par des fouilles méthodiques, des recherches scientifiques, un recensement minutieux, des publications. Il refusera toujours le principe que le fait d'apprécier la beauté est forcément contraire à la recherche de la connaissance. Il fera également attention à la provenance des objets et donc à l'intégrité des marchands auxquels il s'adresse. Avec d'autres collectionneurs ayant la même éthique que lui, il essaiera de "purifier" le marché et luttera contre ceux qui vantent les mérites des transactions illicites. Il luttera activement pour construire une relation de respect mutuel entre les nations.

Moussa Sow, directeur du personnel au Ministère de la Culture et de la Communication du Mali fait également une distinction entre les collections de musées, celles de particuliers ouvertes au public et celles jalousement fermées d'autres collectionneurs privés.

Heureusement, selon ces mêmes journalistes, il existe déjà de bons collectionneurs d'art africain. Jusque là, leur vision de l'éthique du "vrai bon collectionneur" est correcte. Mais après, ils repartent dans le système de ces vieux westerns américains avec les gentils cow-boys et les méchants indiens. Ils disent que même ceux qui ont acquis des terres cuites du Mali ont été manipulés, tout comme les habitants, par le syndicat des trafiquants. Ce cartel a des entrepôts en Afrique de l'ouest, à Bruxelles, Paris, Genève, etc. Si ces collectionneurs n'ont pas fait de requête officielle pour faire cesser les pillages, leur silence est une forme de complicité.

Nous nous devons encore une fois de relativiser ces propos. Parler de syndicat, de cartel, d'entrepôts dans toutes les places fortes du marché de l'art est une vue de l'esprit. nous ne le soulignerons jamais assez : les marchands n'ont en aucun cas formé de syndicat du crime disposant d'entrepôts entiers destinés au stockage d'objets illicitement exportés. En termes d'ampleur, de quantités, c'est totalement irréaliste. Si ces entrepôts existent bel et bien, comment se fait-il qu'aucun d'entre eux n'ait jamais été découvert par les douanes ? Comment expliquer qu'on n'ait jamais entendu parler de ce cartel ailleurs que dans la presse ? Et qu'aucun de ses membres ne se soit jamais fait pincer (ce qui aurait eu des retombées médiatiques importantes, on ne peut en douter) ?

¹ R. J. MC INTOSH, T. TOGOLA, S. KEECH MC INTOSH, "The Good Collector and the Premise of Mutual Respect among Nations", *African Arts*, automne 1995, pp. 60-69.

Selon les mêmes journalistes, le "Bon Collectionneur" n'a rien à craindre des textes et des réformes puisqu'il est seulement animé par l'amour de l'art africain et le désir de le préserver pour les générations futures. Même la police et les musées ont plus d'intérêt à louer ces accords. Mais voici le problème : les collectionneurs sont des médias de conservation du patrimoine. Si un collectionneur a pu par exemple se constituer une très belle collection de terres cuites maliennes avant la mise en vigueur des lois, une législation inappropriée empêcherait le retour de ces pièces dans leur pays d'origine. En effet, le collectionneur préférera se protéger plutôt que de s'attirer les foudres alors même qu'il souhaiterait rendre une partie de son patrimoine au pays concerné. C'est totalement absurde.

Nombre de personnes comme Anna Somers-Cocks, directrice générale de *The Art Newspaper* ou le collectionneur George Ortiz sont d'accord pour penser que les collectionneurs sont responsables de nombre de découvertes fortuites. Il est faux de dire, malgré ce que l'on entend souvent, que les collectionneurs ne contrôlent pas la provenance de leurs acquisitions. Qui irait acheter aux Puces une montre Cartier à un vendeur à la sauvette?!

On reproche souvent aux collectionneurs de ne pas donner accès à leurs collections. C'est encore une affirmation péremptoire puisque lors d'expositions, nombreux sont les cartels portant la mention "Collection privée". Et que dire des objets qui végètent dans les réserves des musées, le plus souvent ni répertoriés, ni publiés ?

Rappelons nous l'exposition consacrée aux terres cuites Nok organisée par Bernard de Grunne, un marchand, fils de Baudouin de Grunne qui collectionna les terres cuites du Mali à une époque où rien ne l'interdisait. Cette action a été largement appréciée par les autorités du Nigeria. C'est pourtant là bel et bien un exemple de collaboration internationale, entre pays sources et pays importateurs mais également entre institutions et particuliers.

Parfois, on observe des campagnes de désinformation menées par les archéologues ou autres institutionnels afin d'amoindrir la valeur conférée aux objets. W. Wright¹ l'a observé dans l'attitude de R. Mc Intosh. La réputation de ce dernier a été faite grâce à la découverte et l'étude d'une figure de terre cuite sans tête. A la façon dont il l'a décrite on peut sans peine en conclure qu'il a tenté de mettre en place une campagne de désinformation : de la même façon qu'il souhaitait que les collectionneurs cessent de collectionner, il a peut-être donné de fausses informations afin de dévaluer le matériel de l'ancienne culture du Mali. Ou autre explication : c'est caractéristique d'une tendance des archéologues américains des années 1970 de diminuer l'importance esthétique du matériel trouvé dans ces régions. Tout ceci, évidemment afin d'essayer d'ôter aux objets toute valeur marchande, pour faire cesser les pillages.

Mais de quel droit un chercheur peut-il mentir au public quant à l'importance d'une découverte ? Ils veulent sensibiliser la population à la protection de leur patrimoine et en même temps, ils en diminuent l'importance. Quelle crédibilité leur accorder? Quelle cohérence peut-on attendre de leur action ? Même le président Konaré a fait une déclaration où il expliquait qu'il fallait séparer la valeur esthétique d'un objet et les raisons pour lesquelles il avait été choisi par un musée.

¹ W. WRIGHT, "Bring Beauty Back to Mali", *African arts*, automne 1995, pp. 84-89.

C'était bien essayé mais cela manquait totalement de logique. Comme l'a justement fait remarquer W.Wright, est-ce que le parfum de la rose peut être dissocié de la rose elle-même ? Est-ce que le goût peut être dissocié d'un bon vin ? La beauté est une qualité inhérente à un objet d'art, quelle que soit la forme qu'elle revêt ou quelle que soit ce qu'on entend par "beauté".

Un objet important historiquement, culturellement, esthétiquement, est un objet qui vaut cher. Cela a toujours été ainsi et c'est d'ailleurs en partie pour cette raison que les gens s'extasient devant les vitrines des musées.

Voici ce que pense le professeur Guzzo : "On doit pouvoir concilier le désir des particuliers et les exigences des scientifiques. On pourrait envisager de remettre sur un marché légal un certain nombre de pièces archéologiques mineures après les avoir étudiées. Cela aurait notamment pour avantage d'éradiquer un marché noir qui a presque toujours un lien avec la pègre."

Citons également Franck Goddio, passionné d'archéologie : " En 1983, j'ai créé une association, l'Institut européen d'archéologie sous-marine (IEASM), dont le but est de rechercher des épaves, de remettre aux Etats sur le territoire desquels ces campagnes seraient menées la part qui leur revient de droit, et de conserver pour moi la part de l'inventeur, non pour la vendre, mais pour la présenter au public. Je savais qu'au début, il me faudrait financer seul ces opérations et faire mes preuves avant de trouver des mécènes. Je me suis donné cinq ans pour réaliser ce programme." Le champ d'exploration privilégié de Goddio est la mer de Chine au large des Philippines. Il a réussi et travaillé avec des mécènes importants tels Elf. Evidemment, les archéologues d'Etat critiquent son travail comme pas assez scientifique ni approfondi. Ces critiques irritent Goddio qui rétorque : " Chacune de mes fouilles a fait l'objet d'une publication scientifique dix mois au plus tard après sa conclusion. Tous les archéologues professionnels ne peuvent pas en dire autant ! Je ne manque jamais de m'entourer de spécialistes. Je n'ai jamais vendu un seul objet tiré de mes recherches. Mes trouvailles ont toujours fait l'objet d'expositions publiques. J'ai donné une part de ce qui me revient à des institutions comme le musée Guimet de Paris, le musée naval de Madrid ou le musée d'archéologie sous-marine de Port-Louis, en face de Lorient." Evidemment, certains archéologues trouvent ça trop beau pour être honnête ! Malgré tout, on peut penser que la création de ce type d'organisations serait peut-être tout aussi efficace en Afrique.

En tout cas, au terme de cette étude sur les mesures qui ont été prises en faveur de la sauvegarde du patrimoine, on peut constater que seuls les chercheurs privés, les collectionneurs et les marchands ont cherché à concilier leurs intérêts à ceux des gouvernements africains et des institutions internationales.

Il s'agit maintenant de dresser un bilan de ces différentes actions.

Le problème dans cette question de sauvegarde du patrimoine d'Afrique noire est, comme nous l'avons vu, la multitude d'intervenants et le bien fondé de leurs considérations. Les négociants reprochent aux institutionnels de passer leur temps à les critiquer et à créer des lois désuètes et les institutionnels font du marché de l'art un poison que les Africains absorberaient à leur insu, ce qui reviendrait encore une fois à sous estimer leur intelligence et leur capacité à gérer ce type de situation.

Car dans cette histoire, objectivement, il est difficile de prendre parti. Il y eut et il y a encore des officiels qui abusent de leur position, font mal leur travail, autant qu'il y a de marchands malhonnêtes. Mais il ne faut pas généraliser. Or comme chacun aujourd'hui fait la sourde oreille, tout dialogue est devenu impossible.

Il faudrait presque faire table rase d'une histoire douloureuse entre Africains et colonisateurs européens, entre négociants à l'activité légale, difficile mais souvent rémunératrice et officiels en mal de moyens, de reconnaissance et de résultats.

CHAPITRE IV

—

PREVISIONS ET BILAN PROVISOIRE

IV-1-

LES PREVISIONS DES ACTEURS DU MARCHE DE L'ART

En 1970, les pays européens étaient déjà dotés de réglementations très sévères, de services douaniers et policiers compétents, pour protéger leurs biens culturels tout en ménageant la liberté du marché. Leurs patrimoines nationaux étaient constitués en partie d'œuvres issues du pillage de l'Egypte, de la Grèce, de l'Asie, du Moyen-Orient et de tant d'autres régions que cela les rendit méfiants vis à vis des résolutions de l'UNESCO. Ne devraient-ils pas un jour restituer tous ces biens ? En tant que pays "importateurs" du marché de l'art, ils s'estimaient plus menacés par la convention que protégés par elle. Ils refusèrent de la signer, de crainte d'avoir à restituer la majeure partie de leurs collections. D'ailleurs, les pays qui avaient rapidement signé cette convention étaient essentiellement des pays "sources".

Antony Mair, du Stephenson & Harwood, conseiller légal du British Fine Art Trade Liaison Committee, signale que ce n'est pas son devoir de rendre plus fortes les lois des autres pays qui ne sont pas capables de les renforcer elles-mêmes.

Pour la plupart des acteurs du marché de l'art, les législations en vigueur semblaient déjà suffisantes. Pourquoi, dans ces conditions, ajouter un verrou juridique de plus ? C'est pourquoi nous étudierons principalement les réactions face à la Convention d'UNIDROIT, qui sont symptomatiques de l'opinion des acteurs du marché de l'art au sujet des propositions officielles.

La France, le 23 juin 1995 a signé à Rome, la convention internationale d'UNIDROIT. Cette convention aurait dû être approuvée et ratifiée par notre parlement mais plus de quatre ans plus tard, nous en sommes toujours au même stade.

A l'époque, les professionnels du marché de l'art, dont Claude Blaizot, alors président du Syndicat national des antiquaires, avaient souhaité alerter l'opinion publique sur les dangers que représentait l'adoption de la Convention d'UNIDROIT pour le marché de l'art en général, et les collectionneurs en particulier.

A Rome, la France s'était déclarée profondément préoccupée par le trafic illicite des biens culturels et les dommages irréparables qui en étaient souvent la conséquence. Dans le souci de préserver le patrimoine culturel des communautés nationales, tribales, autochtones ou autres c'est à dire le patrimoine commun à tous les peuples, elle déplorait en particulier le pillage des sites archéologiques et la perte d'irremplaçables informations archéologiques, historiques et scientifiques qui en résultait.

Mais à cette date là, seuls le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Zambie avaient signé cette convention. Tous les autres pays s'étaient abstenus ou avaient montré de fortes réticences face à une rédaction jugée imprécise et inapplicable.

Les acteurs du marché de l'art ne voyaient pas, dans de telles conditions, la nécessité pour la France de ratifier un texte qui faisait si peu l'unanimité et dont la délicate mise en place risquait de faire fuir le commerce de l'art vers les Etats non signataires.

Ils observaient que les modalités d'application étaient muettes en ce qui concernaient les preuves qui devraient être fournies par les Etats à l'appui de leurs démarches. Les Etats étant dans l'impossibilité de dresser l'inventaire des objets à récupérer et de dater les sorties illicites, il était donné la possibilité de réclamer les biens quand ils apparaîtraient

dans une exposition, lors d'une vente publique ou dans une galerie. La restitution serait sans appel si le propriétaire ne pouvait produire la preuve formelle qu'il détenait le bien avant l'entrée en vigueur de la convention. Comment donc le collectionneur de bonne foi, accusé de recel, pouvait-il défendre ses droits de propriétaire s'il ne pouvait plus prouver qu'il possédait le tableau avant l'entrée en vigueur de la convention, par exemple si la sculpture était dans sa famille depuis plusieurs générations ?!

Les professionnels du marché de l'art proposaient donc, pour éviter de jeter le doute sur l'ensemble des objets d'art qui circulent dans le monde, de lier la mise en place d'une telle convention à la création d'un organisme international auprès duquel les pays auraient l'obligation de déclarer les objets disparus et dont le fichier serait consultable librement par tous, sur Internet par exemple. A leur avis, il s'agissait du meilleur outil contre la fraude et le vol. Le problème des pillages était certes très grave, mais les carences des pays incapables de surveiller leurs frontières ne devaient pas amener à signer une convention qui détruit les fondements du marché de l'art.

Voici la réaction de John Eskenazi, grand marchand d'art asiatique. Les pièces qu'il négocie sont de tout premier ordre et pourvues d'un certificat d'origine. Ses clients, collectionneurs et musées, aussi. Mécène, il est l'un des fondateurs d'*Art Newspaper*, version anglaise du *Giornale degli Arti* italien et du *Journal des arts* français. "C'est à travers la diffusion de l'art que l'on peut comprendre les autres civilisations, les autres cultures. L'art a toujours représenté, à toutes les époques, une valeur marchande." Et puis, art et nationalisme sont incompatibles ! Le nationalisme est toujours myope ; l'art, lui, se moque des frontières et souvent même de l'Histoire. "Sotheby's et Christie's ne parlent jamais d'art dans leurs campagnes planétaires, mais toujours du prix record atteint par une pièce." En fait, ces usines à vendre de l'art se soucient assez peu de l'origine des objets qu'elles vendent, du moment que le propriétaire affiche sa bonne foi.

Il juge sévèrement les dispositions d'UNIDROIT. D'abord à cause de ses effets pervers : "Elles vont geler le marché. Les prix vont encore monter. Les premiers pénalisés seront les musées, qui ne pourront plus acheter." Il redoute aussi qu'elles favorisent un marché parallèle. "Le marché existe et existera toujours. Il faut donc qu'il soit légal." Il évoque également les objets archéologiques visés par UNIDROIT : "Un grand nombre de ces pièces sont trouvées fortuitement par des paysans en retournant leur terre. Si les lois sont trop lourdes, le paysan ira les vendre discrètement, sachant que les autorités officielles ne le dédommageront jamais et que, s'il va les voir, son champ risque d'être réquisitionné en prévision de fouilles archéologiques qui, bien souvent, ne se feront même pas." En évoquant ce problème, il parlait de l'Italie mais cela ressemble, à s'y méprendre, à ce que nous avons étudié plus haut pour les cas du Nigeria et du Mali. Pour le marchand londonien, les dispositions d'UNIDROIT présentent le défaut d'avoir été élaborées par des fonctionnaires qui n'ont aucune pratique de l'art et de son marché.

Il faudrait donc savoir "doser" : on pourrait prévoir des récompenses pour motiver la population à remettre les pièces au musée lorsqu'elle en découvre mais sans cautionner un rafistolage hasardeux exécuté à l'aide de bris de plusieurs pièces .

Lord Renfrew, professeur à l'université de Cambridge, et pourtant combattant de longue date contre le commerce illégal de l'art, estime lui aussi " qu'UNIDROIT veut régler trop de choses à la fois". Le vol est une chose, le pillage des sites archéologiques et la destruction des informations qu'ils contiennent en est une autre. "La Convention d'UNIDROIT n'est pas particulièrement adaptée à l'archéologie. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un accord spécifique sur la protection et la préservation de l'information

contenue dans ces sites. UNIDROIT est trop ambitieuse, elle mélange trop les genres ; et elle est trop influencée par les pays sources."

Les pays sources sont, dans bien des cas, des pays pauvres qui voient leur patrimoine s'évaporer au profit de l'Occident, souvent avec la complicité des autorités locales. Dans ces conditions, disent les adversaires de la Convention, vouloir tarir la demande par la vertu du seul arsenal répressif risque de relever au mieux de l'incantation, au pire d'un retour à l'époque de la prohibition (qui n'a pas éteint la soif de la population américaine, mais a considérablement enrichi les trafiquants). Le nécessaire durcissement des lois réglementant tous les aspects du marché de l'art ne sera efficace que si, à l'autre bout de la chaîne, donc dans les pays sources, des actions d'aide et de coopération sont mises en place par les pays riches.

Pierre Huber, propriétaire d'une galerie d'art contemporain à Genève, est l'un des piliers de la Foire de Bâle. Pour lui, la première conséquence de la Convention sera d'étendre le marché noir de l'art et d'opacifier davantage les échanges.

Etienne Clément et Lyndel Prott, juristes à l'UNESCO, citent le cas de deux peintures de Dürer, volées dans un musée de Weimar en 1973 et réclamées par la République démocratique allemande (RDA). Les œuvres avaient été repérées à New York. La procédure a été si longue et onéreuse que trois autres tableaux de moindre importance, dérobés en même temps et au même endroit, mais identifiés ultérieurement, toujours aux Etats-Unis, n'ont pas été revendiqués. Or, pour l'Afrique, nous avons vu qu'en plus, les objets provenaient de pays où les autorités sont, de notoriété publique, complices, par action ou par omission, des sorties clandestines.

Cäsar Menz, directeur du musée d'Art et d'Histoire de Genève, est amer : "UNIDROIT introduit les collectionneurs dans l'ère du soupçon. Un acheteur devient un receleur en puissance. Le délai de prescription très long - soixante-quinze ans ! - impose aux amateurs d'art des recherches qu'ils ne pourront pas toujours faire, s'agissant par exemple d'objets reçus à l'occasion d'un héritage. Ils vont donc se fermer, fermer leurs collections, moins prêter. Les musées et le public en pâtiront, car ce sont les collectionneurs d'aujourd'hui qui font les musées de demain."

Donc, pour beaucoup d'acteurs du marché de l'art, la Convention d'UNIDROIT ne va faire qu'aggraver la situation déjà existante. Les autres, comme P. O. Keefe, bien qu'ils reconnaissent que c'est souvent difficile de faire appliquer ces codes, pensent qu'ils servent un rôle valable dans l'éducation des membres des différentes organisations ainsi que dans celle du public en établissant des buts auxquels tous aspirent.

Pierre Amrouche, antiquaire et expert des commissaires-priseurs, expliquait déjà en 1993 : "C'est un combat d'arrière-garde. Il faut laisser les choses se faire. Après, elles se stabilisent. Le jour où l'on veut que les pièces reviennent dans leur pays d'origine, c'est très facile : elles passent en vente. Par exemple, le Nigeria, un pays disposant de ressources pétrolières, a racheté sur le marché international des pièces qu'il jugeait importantes pour son patrimoine. C'est la solution adulte. Il ne faut pas traiter éternellement les Etats africains comme des assistés. Moins de réglementations, moins d'assistance et les gens prendront en charge leur destin. (...) Les conventions sont trop rigides. Elles sont pensées par des technocrates qui n'ont aucune idée de la réalité. Sur le terrain, si un paysan montre

un objet qu'il a trouvé dans son champ à un employé du musée, ce dernier va le saisir sans lui donner aucune compensation. Alors, ce paysan qui crève de faim, s'il peut vendre son objet, il le vend. Il a un sens de la propriété immédiat qui est plus fort que la notion de patrimoine national dans des pays où n'existe pas de concept national, où les gens s'entretuent entre ethnies ou entre religions."

Enfin, citons le collectionneur George Ortiz, qui reconnaît volontiers que l'existence d'un marché stimule les fouilles clandestines et les déprédations des monuments. Il ajoute même : "Pas de pitié pour les massacreurs". Mais pour lui, ces dommages, bien réels, sont moindres que les prétendus remèdes proposés par UNIDROIT. D'abord parce que le marché noir existera toujours, "mais qu'il sera noir, donc encore plus difficile à contrôler. Ensuite parce que les trouvailles accidentelles sont sauvées par l'existence dudit marché. La dissémination, liée elle aussi au marché, sauve dans bien des cas des objets menacés par les guerres, les révolutions, le vandalisme politique ou religieux." Mais, objecte-t-on, un objet privé de son contexte est muet, mutilé, il ne dira rien, ou bien peu, sur la civilisation qui l'a produit. Or, la plupart des objets qui arrivent sur le marché sont dans ce cas. " Les archéologues s'arc-boutent tous sur le contexte, parce que beaucoup d'entre eux sont incapables d'appréhender convenablement une forme. Or les objets n'ont pas tous besoin d'un contexte ! On met trop l'accent aujourd'hui sur la technique et la science, au détriment de l'art. L'homme est de plus en plus asservi par la technologie, alors qu'il a besoin de rêve et de beauté. L'art est le meilleur trait d'union entre les peuples ...". Pour éviter l'éventration clandestine des tombeaux, il est partisan d'organiser des fouilles archéologiques officielles et de rémunérer les trouvailles. "Mais, s'emporte-t-il, c'est contraire à la morale des archéologues qui s'indignent de voir qu'un bronze qui valait 50 francs il y a quelques années soit maintenant payé 50 000 francs. C'est pourtant ce qui arrive aussi avec l'art contemporain !"

Vers la fin des années 80, il a voulu faire profiter de sa collection à ses contemporains. C'est ainsi que quelque trois cents pièces sont sorties pour des expositions organisées en 1993 à Saint-Petersbourg, au musée de l'Ermitage, puis à Berlin et Londres en 1994. L'exposition coïncide avec un changement des mentalités. Un vent de moralisation commence alors à souffler sur le monde de l'art. Les collections, publiques ou privées dont les origines incertaines peuvent être considérées comme des incitations au pillage, sont stigmatisées. C'est ce que n'a pas manqué de faire lord Renfrew, un professeur de l'université de Cambridge particulièrement actif dans la lutte contre le trafic des pièces archéologiques. Lord Renfrew a rencontré G. Ortiz lors d'un débat devant les caméras de la BBC. L'universitaire a déploré que la Royal Academy exhibe ainsi des objets à l'origine incertaine, "vraisemblablement pillés" à l'occasion de fouilles sauvages. Ortiz a rétorqué : "Les collections anciennes ne sont pas plus identifiées que les miennes. Allez au Louvre ou au British Museum, et vérifiez !" L'argument est jugé faible : autres temps, autres mœurs. Deux ans plus tard, la même Royal Academy, lors de la grande rétrospective consacrée à l'art du continent africain, "Africa", écartera un grand nombre de terres cuites de la vallée du Niger, faute de documents convaincants sur leur origine.

Selon Ortiz, le marché est alimenté à 80% par des trouvailles fortuites. Quoi de plus normal qu'elles circulent ? Les archéologues feraient mieux de balayer devant leur propre porte : combien de fouilles non révélées, voire inutiles, ont-ils entreprises ? Combien d'objets exhumés ont-ils abandonnés ou oubliés dans des réserves inaccessibles ? Il ajoute qu'il trouve essentiel pour la sauvegarde des objets le fait qu'ils puissent circuler librement. Or cette circulation est de plus en plus menacée, tout particulièrement par des textes comme la Convention UNIDROIT. George Ortiz voit dans ce dispositif la mainmise des

administrations étatiques sur le commerce de l'art. "Les gens qui ont élaboré ces textes sont des juristes ou des bureaucrates. Le monde de l'art, les artistes et les collectionneurs n'ont pas été consultés". Selon lui, UNIDROIT "signifie virtuellement la fin de tout commerce légal des objets d'art anciens se trouvant dans le sous-sol d'un pays". C'est aussi, affirme-t-il, un "texte d'encouragement à l'ethnocentrisme le plus rétrograde." Revenant sur les bienfaits contestés de la dissémination, il constate : "Si le trésor de Begram n'avait pas été partagé entre la France et l'Afghanistan, il serait, depuis le pillage du musée de Kaboul, totalement anéanti". Il soutient qu'en Egypte, certains paysans préfèrent désormais jeter leurs trouvailles archéologiques dans le Nil, parce que les pouvoirs publics se montrent trop tatillons quand ils leur en apportent. "Pendant ce temps, au musée du Caire, des tissus trouvés lors des fouilles de Toutankhamon sont encore dans les réserves, non déballés !"

Face aux critiques, il ne rechigne jamais à glorifier le rôle économique et social du collectionneur, quel qu'il soit : "Si c'est un spéculateur, il préserve pour augmenter la valeur de sa collection ; si c'est un véritable amateur, il préserve par amour." Le collectionneur privé, ajoute-t-il, sert de filtre aux collections publiques, puisque, tôt ou tard, ces ensembles arrivent jusque dans les musées.

Pour Lord Renfrew, la plupart des antiquités ne sont menacées par personne. Pour cet archéologue, le temps des collectionneurs amateurs est révolu. Il ajoute même, sans états d'âme : "Ils ont eu un rôle important à l'époque où les musées nationaux et les services archéologiques n'existaient pas dans la plupart des pays. Aujourd'hui, ceux-ci ont été créés et n'en ont plus besoin. (...) M. Ortiz n'a raison que sur un point : trop de gouvernements n'assument pas leurs responsabilités en matière de protection de leur patrimoine archéologique."

Toutes ces raisons expliquent pourquoi la convention d'UNIDROIT a rencontré beaucoup d'oppositions et n'a pas été ratifiée par la plupart des nations. Elle serait également un lourd fardeau pour le marché de l'art international et les maisons de ventes mais cela n'a pas empêché Sotheby's d'annoncer malgré tout qu'elle ne vendrait plus que des objets à l'origine certaine.

Les journalistes qui donnent des compte rendus plus ou moins fidèles de ces débats, traitent du sujet de façon très hargneuse et ne cessent d'aboyer leur haine contre les acteurs du marché. Ils affichent un parti pris qui est devenu totalement déplacé et hors des réalités qu'englobe la question. En outre, aucun ne propose de solution à part celle de supprimer le marché de l'art.

Un livre comme celui de Philippe Baqué qui ne cesse d'exposer des données toujours présentées au détriment des acteurs du marché de l'art est rageur et il est pesant de le suivre jusqu'au bout de son développement. Il se permet également de cacher toute information qui aurait pu aller à l'encontre de son argumentation. Ainsi, il utilise les mêmes méthodes qu'il reproche aux marchands et aux collectionneurs. Cela en fait un ouvrage très "vendeur" puisqu'il est de bon ton aujourd'hui de fustiger le marché de l'art. Malheureusement, le côté subjectif et manichéen de l'argumentation ne saurait pas même en faire un livre de référence. Ce type d'ouvrages a même pour conséquence d'envenimer la situation et de bloquer toute possibilité de dialogue.

En fait, toutes les personnes qui souhaitent par dessus tout détruire le marché international des antiquités en conseillant aux nations sources d'avoir des politiques de contrôle à l'exportation très strictes sont malgré eux, complices de l'accroissement de ce marché noir

dont ils déplorent tant l'existence. Il est vrai que les Occidentaux pensent que la plupart des pays sources ne sont pas encore capables ou ne souhaitent pas conserver les vestiges de leur propre passé. Evidemment, ces considérations se font selon nos propres références en la matière, tout simplement parce qu'il n'en existe pas d'autres. On dira peut-être plus tard que c'était une mauvaise raison pour ouvrir des musées, organiser des conférences, rédiger des conventions ou vendre des objets en galerie ou dans les ventes aux enchères, tout ceci évidemment, sous le haut patronage des nations occidentales. Cependant, comme nous l'avons déjà étudié, ces vestiges restent encore très menacés en Afrique dans les lieux où ils sont conservés. La véritable raison de cette action est que nous nous intéressons au patrimoine et au passé de l'Afrique et que nous souhaitons les préserver en attendant qu'elle en ait réellement l'envie et les moyens.

Les Africains ont coexisté depuis toujours avec des vestiges du passé et ils n'ont commencé à y prêter attention que lorsque les Européens leur ont reconnu une grande valeur artistique puis monétaire. On ne peut nier qu'il y ait eu des abus mais cette reconnaissance a contribué à la découverte de la richesse culturelle de l'Afrique. Aujourd'hui, les Africains maîtrisent parfaitement le commerce de leurs biens culturels.

Les institutionnels ont tendance à penser que tous ces objets exportés depuis plus d'un siècle sont définitivement perdus pour l'Afrique. C'est un faux problème. Une œuvre n'appartient jamais définitivement à quelqu'un. Le mobilier de Versailles vendu à la Révolution, les œuvres de nos maîtres impressionnistes achetés par les Américains sont-ils perdus pour la France ? Non, parce qu'aujourd'hui nous tachons d'en récupérer les pièces les plus significatives. Ce sont les aléas de l'histoire. On ne peut pas non plus jalousement garder sa propre culture à l'intérieur de ses frontières. A l'heure de la mondialisation, les échanges sont capitaux. Un patrimoine local est à la fois national et mondial.

On peut également ajouter que nombreux sont les objets qui sortent aujourd'hui d'Afrique et qui sont vendus une peccadille aux négociants sur les marchés. Les musées africains pourraient acquérir sans difficulté ces objets mais ils ne les remarquent pas parce qu'ils n'ont pas encore attiré l'attention de la communauté internationale. Donc de ce point de vue là malheureusement, rien n'a changé. Ce qui n'a pas de valeur, n'est pas remarqué ni considéré et le jour où ces objets feront des prix importants en Occident, on recommencera à jeter la pierre sur les négociants car c'est par eux que les objets auront été connus.

C'est le cas de fétiches originaires d'une ethnie du Togo, que l'on trouve massivement proposés à la vente en Afrique depuis ces derniers temps. Les négociants internationaux qui découvrent aujourd'hui ces objets sur les marchés n'ont rien demandé ni rien provoqué. Ils en connaissaient de rares exemplaires répertoriés sur quelques livres ou catalogues, mais c'est un fait nouveau qu'ils soient ainsi proposés par les marchands africains. En les achetant, ils font leur travail qui est de faire découvrir la valeur historique et esthétique d'une culture, jusque là méconnue. Comme toujours, nul doute qu'au moment où ces pièces feront des prix conséquents, on reparlera de pillage. Et pourtant, tel n'aura pas été le cas.

IV-2-

QUELLE EFFICACITE POUR CES MESURES EN AFRIQUE ?

Voici pourquoi, dans le cas africain, les mesures que nous avons étudiées sont inadaptées :

IV-2-1. Mépris ou incompréhension des réalités économiques

A la lecture des différentes conventions ou des textes proposant des mesures pour la protection du patrimoine, rares sont les intervenants qui ont pris vraiment en compte une réalité de base : celle de la situation d'extrême pauvreté qui règne en Afrique. Or il nous semble qu'il s'agit d'une donnée essentielle à la bonne compréhension et la bonne résolution du problème.

L'Afrique est un pays exsangue. La majorité des Africains vivent en dessous du seuil de pauvreté. La préoccupation quotidienne c'est de trouver de l'eau et de quoi se nourrir. Avec une population à dominante rurale, la majeure partie de l'Afrique n'est pas encore entrée dans l'ère moderne. Les Européens ne peuvent absolument pas se rendre compte de la situation qui règne là-bas. Tout juste s'intéresse-t-on à l'Afrique lorsqu'il y a un coup d'état, une campagne contre la faim ou un reportage sur une équipe de la Croix Rouge en mission dans un petit village perdu dans la brousse.

Il existe certes des Africains – qui ont fait, pour la plupart, des études en Europe ou aux USA – qui revendiquent le droit à l'Afrique de conserver son patrimoine. Ils représentent tout au plus ce qu'est une mare à l'échelle d'un océan. Pourquoi ? Parce que l'Afrique crève la faim, parce que l'Afrique préfère vendre ces objets dont on commence à lui dire qu'il faut les conserver plutôt que de ne plus exister demain.

Bien sûr les villes se développent et les mentalités évoluent. Mais nous avons étudié plus haut, à l'écoute de John Mbiti, quelle allure cette évolution avait.

Certes, il y a des fonctionnaires qui sont rémunérés pour la protection du patrimoine : conservateurs, douaniers, etc. Quand ils disposent d'un budget, ce dernier est trop maigre pour permettre un champ d'action réellement constructif. Et quand ils touchent leurs salaires, c'est souvent avec tant de mois de retard qu'il a fallu trouver un expédient plus rapide, mais moins souvent honnête, pour pouvoir se nourrir et se loger.

Voilà quelle est la première cause de corruption en Afrique, et faute de leur reprocher de s'enrichir, on ne peut leur jeter la pierre d'avoir voulu survivre.

La Banque Mondiale a déclaré lors de la réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU concernant la lutte contre le sida en Afrique, au mois de janvier 2000, que "la priorité numéro un" de la Banque en Afrique serait la lutte contre ce fléau. En effet, selon les estimations, les personnes qui vont mourir du Sida pendant la première décennie du XXI^e siècle seront aussi nombreuses que les morts comptés dans les guerres tout au long du XX^e siècle. Et la lutte contre la faim ?! ... Les gens n'ont pas le temps de mourir du sida lorsqu'ils meurent de faim. Et c'est justement parce qu'ils meurent de faim que hommes et femmes vendent leur corps pour satisfaire les besoins des touristes.

Avec 9 millions d'habitants, le Mali est un des pays les plus pauvres du monde. Sur sa terre aride, seuls 15% sont cultivables. Il n'y a presque pas d'industries ni de sources d'énergie, le système éducatif est à refaire (80% des adultes ne savent ni lire ni écrire), et le système de soins est défaillant (292 enfants sur mille meurent avant l'âge de 5 ans). D'où une émigration massive : entre 4 et 5 millions de Maliens vivent à l'étranger, en Europe et dans d'autres pays d'Afrique. Mais le Mali est un des premiers pays africains à avoir essayé de consacrer un budget pour la sauvegarde du patrimoine. Evidemment, les problèmes prioritaires restent les dettes, la croissance de la population, la diminution des aides étrangères. Au Mali, comme ailleurs, c'est la pauvreté qui permet d'alimenter le marché noir. Tant que la pauvreté ne sera pas jugulée, le trafic continuera. Entre les archéologues et les paysans, ce sont ces derniers qui ont une meilleure raison pour lutter et gagner : survivre. Il est clair que nous devons aider à la reconstruction d'une histoire que seule l'archéologie peut permettre. Mais en même temps, pour les fermiers, pourquoi le passé aurait-il de l'importance alors qu'ils ne peuvent même pas anticiper le futur ? Si les paysans étaient correctement indemnisés, ils indiqueraient les lieux de leurs découvertes, confieraient les objets et protégeraient les sites. Ce serait la seule preuve valable à leurs yeux que leur patrimoine historique a une réelle importance pour eux, pour le pays et pour le reste de l'humanité. Ce serait une source de cohésion sociale et cela permettrait de créer des emplois dont bénéficieraient les populations locales. En attendant, chaque découverte est confisquée par les autorités. Son inventeur est considéré comme un criminel. Les objets déterrés par les paysans, c'est ensuite avec l'aide des soldats qu'ils sortent illégalement du Mali ou d'ailleurs. Lorsqu'ils ont plusieurs mois de salaires impayés, les objets sortent facilement, moyennant une généreuse récompense.

C'est ce qu'explique également W. Wright¹. Après son service militaire, il décida de devenir marchand d'art africain. Sa famille ne voyait pas ce choix d'un très bon œil: selon lui, c'était en partie dû au fait que ces objets étaient acquis auprès de villageois agriculteurs qui avaient besoin d'argent désespérément. A cette période, dans les années 1970, les paysans maliens ont commencé à découvrir dans leurs champs des sculptures en terre cuite qui ont été vendues en Europe, aux USA, et à travers le monde entier. Ces vingt dernières années, le commerce d'antiquités continua au Mali et le pays connut le régime démocratique avec Alpha Oumar Konaré, qui était également un archéologue distingué. Mais il eut des problèmes autrement plus graves à régler avec la dévaluation du franc CFA, les révoltes étudiantes et les Touareg du nord réclamant leur indépendance. Aussi, l'exportation des terres cuites lui sembla être, même à lui, archéologue de formation et ancien président de l'ICOM, un problème d'importance secondaire.

Il est évident que les Occidentaux cherchent à faire adhérer les Africains à leurs propres conceptions de protection du patrimoine alors qu'elles sont encore totalement inadaptées au cas africain. En effet, dans de nombreux pays africains, l'économie relève encore plutôt du système de la débrouille. Etant donné le niveau de pauvreté, il faut de l'argent pour survivre, et rapidement. Or le commerce des objets de s'y prête très bien. En Afrique, peu de personnes ont de quoi vivre décemment mais ceux qui le peuvent sont généralement les principaux acteurs de ce qu'on appelle, souvent de façon exagérée, le trafic.

En outre, en matière de protection du patrimoine africain, il faut relativiser ce que l'on lit dans la presse. Les journalistes fustigent les paysans et les négociants. Mais l'agriculteur qui trouve une terre cuite sur son champ et qui décide de faire lui-même les fouilles, est-il un pillier ? En théorie oui, puisque tout ce qui est dans le sol d'un pays appartient au

¹ W. Wright, "Bring Beauty Back to Mali" , *African Arts*, automne 1995, pp. 84-89.

gouvernement. Mais comme son champ sera gelé en attendant d'hypothétiques fouilles et indemnités, qui va l'aider à gagner sa vie afin de pouvoir manger ? Personne. Alors qui est le criminel dans ces cas-là : le gouvernement qui bloque l'unique ressource d'un pauvre homme et qui avant longtemps n'aura probablement ni le désir, ni les moyens de l'indemniser ou le paysan lui-même ?

C'est pourquoi, on ne peut objectivement "blâmer la victime", comme on l'entend parfois, même si cela reviendrait à dire que le trafic international est excusable si la nation victime consacre ses ressources à l'établissement d'infrastructures, santé, services sociaux plutôt que de surveiller ses frontières et si le paysan, plutôt que de remettre le fruit de ses découvertes aux autorités, préfère le vendre au marché noir.

Justement, selon Yasmina Chenoufi, marchand d'art africain à Paris, il faut dépasser ce stade de "blâmer la victime" ou "trouver des coupables". En effet, en attendant que les Africains règlent leurs sérieux problèmes de malnutrition, d'épidémies, de pauvreté endémique, il revient à d'autres personnes, d'autres nations, d'autres institutions, le devoir de protéger leur patrimoine à leur place. Et le jour où ils auront réglé leur situation dramatique, ils pourront réellement se consacrer à l'établissement de collections publiques par le biais d'achats, d'échanges, etc. Mais tant que la population a faim, tant qu'on n'aura pas eu l'occasion de la sensibiliser, inutile d'ouvrir des musées, car elle passera à côté.

Si l'on admet donc que les Etats africains n'ont pas de moyens pour effectuer des fouilles, pourquoi les USA ou l'Europe n'ont-ils pas demandé des permis de fouilles au Nigeria ? Après tout, ces fouilles pourraient se faire avec l'accord des autorités nigérianes comme cela se fait en Grèce, en Egypte, etc.

Rappelons le cas des terres cuites Nok qui étaient connues depuis 1943. Les pillages n'ont vraiment pris de l'ampleur que depuis dix ans environ. Entre temps, hormis le livre de Fagg publié en 1960 et qui ne présentait que des objets aujourd'hui considérés comme médiocres, qu'est-ce qui a été fait pour la découverte et l'étude de la civilisation Nok ? Honnêtement, pas grand chose. Et maintenant que ces œuvres atteignent des prix considérables sur le marché, on accuse leurs acquéreurs de favoriser les pillages, d'empêcher l'étude de cette civilisation. C'est étonnant, parce qu'auparavant, nul ne s'en souciait ...

Des institutionnels européens ont aussi parfois des idées brillantes comme celle de Paul Marks, qui a proposé, dans le cas du Mali, de faire quadriller les frontières par les soldats. Mais le Mali a une population de 9 millions d'habitants et une armée de 3 500 personnes. Il y a à peu près 400 sites archéologiques. Les frontières du Mali s'étendent sur près de 6 000 km. Le calcul est clair : la proposition de P. Marks est utopique et irréflectée.

Même les Africains aisés, qui sont au gouvernement par exemple, n'agissent pas personnellement pour la protection de leur patrimoine : ils pourraient organiser des fouilles, établir des collections, créer des fondations, etc. Mais ils n'en font rien. Pas même des dons pour aider un musée, etc. Il ne faut pas oublier que pour les Africains, tous ces objets sont certainement encore dépositaires de forces que l'on ne maîtrise pas, surtout quand ils sont issus d'un passé oublié.

Lors de l'exposition de Bernard de Grunne sur les terres cuites Nok, des remarques ont été faites. Voici ce qu'on pouvait lire dans *Le Monde* : "L'interdiction d'exportation n'empêche ni les fouilles clandestines ni l'exportation illégale, avec l'aval tacite — et rémunéré — de

certaines autorités locales. Les pièces exposées sont, de toute évidence, sorties illégalement. Or non seulement le gouvernement nigérian n'a élevé aucune protestation, mais le ministre fédéral de l'information et de la culture du Nigeria, P.B. Eta, a même préfacé le catalogue."

En effet, comme nous l'avons évoqué plus haut, il y a le problème de la corruption jusqu'à un très haut niveau : en Afrique, l'argent est détourné. Par exemple, lors de l'organisation de l'exposition "Vallées du Niger", un budget avait été alloué pour la réfection des modestes salles d'exposition des principales villes bordant les rives du Niger. Le but était de faire tourner l'exposition dans cette région afin de sensibiliser le public aux questions du patrimoine. Mais l'argent a été détourné et rares sont les villes nigériennes où l'exposition a pu être montrée.

Pour montrer à quel point la corruption touche de hautes sphères, rappelons ce communiqué de presse de la Banque du Nigeria, paru notamment dans une pleine page du quotidien *Le Monde*, qui exposait les raisons pour lesquelles il fallait se méfier de toute proposition "concernant la Fraude/l'Escroquerie sur le Paiement Anticipé des Honoraires" : "La Banque Centrale du Nigeria a pris l'initiative d'avertir encore une fois la communauté des affaires et les individus à cause de son souci de maintenir la bonne réputation de la Banque et sa renommée publique ainsi que celle de ses cadres supérieurs. Souvent, les noms de la Banque, des membres de son équipe d'encadrement supérieur, y compris les présidents (passés et présents) et les vice-présidents ainsi que ceux d'officiels du Gouvernement hautement placés, ont été utilisés de manière frauduleuse et abusés par les fraudeurs avec une désinvolture insouciant, pour rendre l'escroquerie respectable et crédible. (...)"

C'est comme si la Banque de France mettait en garde les gens contre toute proposition reçue sur le papier à en-tête de la Banque et signée par le directeur de la Banque de France.

"Je suis tombé à pieds joints dans un système que je ne soupçonnais pas" a confié le général Robert Guei¹, qui a pris le pouvoir à la fin du mois de décembre 1999 en Côte d'Ivoire, en évoquant la nature des "détournements importants" qu'il a découverts. "L'Union Européenne nous demande de donner des gages d'ici à la fin du mois. Quels gages puis-je donner ? Les détournements dont je vous parle étaient connus de tous, notamment de l'Union européenne puisque aussi bien il s'agissait de fonds émanant de ses caisses" a-t-il remarqué, soulignant que le Comité national de salut public était occupé "à faire l'inventaire de toutes les malversations" commises sous l'administration précédente. Il a notamment cité plusieurs ministres et conseillers de Henri Konan Bédié et expliqué que "tous ceux qui sont emprisonnés actuellement le sont pour détournement de fonds publics". Il a également annoncé qu'il venait de "préparer une lettre destinée au gouverneur de la Banque de France pour lui demander d'aider les nouvelles autorités ivoiriennes à déterminer quels comptes avaient été ouverts en France à partir de fonds publics ivoiriens" Des milliards de francs CFA ont également été engloutis dans un projet qui ne verra jamais le jour, alors que le pays exsangue ne peut faire face à ses échéances. Ce projet, c'est la construction de la résidence de M. Bédié à Daoukro, près de son village natal. On se rappelle également la construction de la cathédrale de Yamassoukro par Houphouët-Boigny ...

¹ Frédéric Fristcher, "Le chef de la junte ivoirienne dévoile ses ambitions", *Le Monde*, 04/01/2000.

"Il y a une logique terrible sur ce continent : si vous n'êtes pas courtisan, vous êtes considéré comme un adversaire, et le monde des affaires ne parvient pas à se libérer des pouvoirs politiques" déplore M. Placca, journaliste originaire du Togo.

On sait également que les dirigeants du FMI – Fonds Monétaires International – lorsqu'ils débloquent un crédit à destination d'un pays africain pour l'établissement d'infrastructures, hôpitaux, écoles, etc. savent exactement quel pourcentage profitera effectivement aux populations concernées. Il est rare que cela dépasse les 20%. En effet, chaque échelon prélève sa quote-part au passage.

IV-2-2. Problème des relais locaux et nationaux pour appliquer les mesures : lourdeur des administrations, etc.

Jean-Michel Mimran, commissaire confie : "Ce sont les filières qui nous importent, beaucoup plus que ceux qui réalisent le coup proprement dit. Ceux-là font en effet partie d'une pièce interchangeable". "Du côté des trafiquants, tout va très vite alors que la coopération policière, quand elle fonctionne, est ralentie par les lourdeurs institutionnelles. Nous avons souvent un problème d'urgence. Si on tarde, si la coopération policière et l'entraide ne démarrent pas au quart de tour, c'est fini" constate un magistrat.

" La circulation des objets est si rapide entre les marchés européens aux frontières grandes ouvertes, que l'on retrouve souvent, le mardi matin à la brocante du Vieux Marché de Bruxelles, à Tongres ou encore à Munich et à Amsterdam, des objets volés pendant le week-end en France, en Pologne ou en Tchécoslovaquie" explique Luc Leemans, un policier belge du service de répression des objets d'art. La ville de Tongres, située stratégiquement aux frontières de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne, est une ville-brocante où l'on trouve de tout. Un supermarché où tout se passe sans facture, comme chez tous les brocanteurs en Belgique, et ailleurs. Dans les conditions actuelles, les autorités ne voient pas l'intérêt qu'il y aurait à épilucher les listes des marchands. Tant qu'il n'existera pas un système central répertoriant les objets volés, leur découverte, tout comme celle des receleurs et des commanditaires, dépendra encore longtemps du hasard et de la délation.

La circulation des objets archéologiques issus de pillages est tout aussi rapide en Afrique, parce que les frontières, sont pour d'autres raisons qu'en Europe, ouvertes. La raison, c'est qu'en fait, là-bas, tout se monnaie. Donc les objets transitent d'un pays à l'autre sans grande difficulté. C'est toujours délicat : si le pays où l'objet a été volé a les infrastructures nécessaires pour récupérer l'objet et le protéger et qu'en plus il le réclame, soit; mais si le pays n'a pas réclamé l'objet et que l'on sait que les collections sont régulièrement vendues par les conservateurs, alors là, c'est différent.

On a créé des commissions régionales du patrimoine qui n'ont pas fonctionné, indique Kléma Salogo, l'archéologue malien. On a alors installé des commissions culturelles près des commandants de cercles. Sans résultat non plus. Depuis 1994, on a mis en place des commissions culturelles expérimentales à Jenné, Tombouctou et Biandagara. Elles projettent des films, montrent en quoi un objet est important pour la connaissance de l'histoire du Mali. Celle de Jenné a l'air de marcher. Mais il est encore trop tôt pour en tirer vraiment les enseignements."

IV-2-3. Textes inefficaces en raison de l'absence d'un arsenal répressif ?

Les archéologues maliens ont été des partenaires efficaces à part entière de l'effort international pour dater et comprendre la civilisation qui occupait le centre du Niger du premier millénaire av. J.C au premier millénaire ap. J.C. Malheureusement, trop du temps des chercheurs maliens est occupé par la lutte contre les pilleurs ou pour faire l'inventaire des sites dévastés. L'héritage archéologique de ces vallées est fragile et non renouvelable. Selon eux, il faudrait que les décrets maliens soient plus coercitifs et donc plus convaincants. Pour l'instant, considèrent-ils, ces décrets ne sont accompagnés que de peu de moyens réels de répression ou de punition. En attendant, les pillages sont autant d'offenses à toutes les nations spoliées. Le problème au Mali, ce n'est pas le manque de volonté mais le manque de ressources.

La loi de 1993 avec les USA interdisait l'exportation d'antiquités trouvées au Mali. La seule punition : la confiscation de la pièce, que ce soit pour le paysan, le marchand, le collectionneur, avant qu'ils n'arrivent à sortir la pièce du pays.

Ricardo Elia, qui ne cesse d'accuser les collectionneurs, dit : " Dans n'importe quelle autre affaire de vol, il y aurait une enquête judiciaire, des poursuites, voire de la prison. Mais, en matière d'objets d'art, les voleurs et les receleurs jouissent d'une quasi impunité. A peine un sur mille se fait prendre, et il s'en sort le plus souvent en restituant simplement l'objet, comme si voler des objets d'art à certains pays n'avait, au fond, pas la même importance que n'importe quel vol perpétré ailleurs ..."

Les codes sont performants seulement quand ils peuvent évoluer avec la situation. Ils peuvent avoir un bon impact dans l'objectif premier d'éduquer. Les sanctions viennent après. La nécessité de prévoir des sanctions et les formes qu'elles doivent prendre nécessitent des délibérations prudentes avant de les appliquer.

Une politique purement répressive rencontre vite ses limites. "Les gens vont se lasser de nos discours si nous ne mettons pas en place une politique archéologique positive", dit Samuel Sidibé qui rejoint sur ce point Boubé Gado et plaide pour une "action scientifique agressive", c'est-à-dire pour la multiplication de fouilles archéologiques officielles. Mais ils reviennent toujours à la question de fonds : avec quels moyens, quel personnel ?

De même, certains professionnels répliquent que ce n'est jamais l'établissement d'un arsenal coercitif qui résout le problème : la prohibition aux Etats-Unis, n'a-t-elle pas généré la création d'organisations du crime puissantes ? La nature de l'homme est ainsi faite qu'il éprouve un plaisir malin à braver les interdictions. Mais dans le cas de l'Afrique, c'est encore différent : comme ces paysans de Colombie qui cultivent des champs de coca, les Africains songent avant tout à gagner de quoi nourrir leur famille pendant quelques temps. A l'heure actuelle, les négociants internationaux en art africain font vivre des villages entiers. Si les sanctions sont inadaptées, plus que les marchands et les collectionneurs, ce sont des familles entières qui vont en pâtir.

Donc plutôt que de blâmer les gens – allez reprocher ou punir un homme de vouloir gagner de quoi vivre – il faudrait mettre en place des structures de remplacement, c'est-à-dire trouver un moyen pour que les fouilles légales deviennent une source de revenus pour les intervenants, comme le sont aujourd'hui les fouilles sauvages. C'est ce que nous étudierons à la fin de ce chapitre.

IV-2-4. Incohérence des actions, formation des personnels et moyens insuffisants

Kléma Salogo, formé en URSS, est l'un des douze archéologues maliens. En réalité, il n'y en a pas plus de cinq sur le terrain. Son institut, qui dépend du ministère de l'Education nationale, ne dispose toujours d'aucun moyen. Sa pauvreté est symbolisée par la misère de son environnement : les bâtiments, d'une incroyable vétusté, font pitié à voir. Il faut donc encore compter sur la coopération internationale.

Un tour au musée national de Lagos au Niger, considéré comme "le meilleur musée du pays" révèle également que les mesures de sécurité du musée, le personnel, et les équipements sont toujours inadéquats. Les vitrines ne sont pas assez spacieuses pour mettre en valeur les objets donc on les place les uns sur les autres. Le musée n'a même pas de chambre forte à l'intérieur de ses réserves. En bref, aucun des musées du pays n'a les standards requis par un musée digne de ce nom.

Les personnels africains en charge de protéger le patrimoine sont peu ou pas formés, et ne disposent que de très peu de moyens face à un problème de grande ampleur.

Prenons le parcours classique des objets de fouille : l'objet est déterré à l'occasion d'une fouille sauvage donc tout le monde ignore son existence. Comme nous l'avons vu, toute exportation d'objets trouvés dans les sols maliens et nigériens est interdite. Mais beaucoup de faux sont produits chaque année pour la clientèle européenne. Or aux frontières, les douaniers ne sont pas assez expérimentés pour distinguer un vrai d'un faux en sachant que même des experts parfois peuvent s'y tromper. De vrais objets sortent donc du territoire en tant que copies. Cela revient à dire qu'une fois qu'une pièce est sortie, il devient impossible de retrouver sa trace.

Les falsifications en matière d'objets sont de plus en plus perfectionnées et très difficiles à reconnaître. Des applications issues de recherches très pointues, utilisées par des scientifiques spécialisés deviennent aujourd'hui indispensables pour distinguer le "vrai" du "faux" et pour confirmer l'authenticité et l'âge d'une pièce archéologique ou d'un objet d'art. Cette recherche ne peut s'effectuer avec précision qu'à l'aide de matériel scientifique de pointe et de méthode d'analyse élaborées et de plus en plus performantes tels que la thermoluminescence, l'optoluminescence, le carbone 14, et la microanalyse. Quelques experts sont capables de reconnaître un bon objet d'un mauvais sans le tester scientifiquement mais les douaniers en sont totalement incapables.

Il est donc quasiment impossible d'empêcher la sortie des objets à moins d'embaucher des experts pour travailler aux passages des frontières.

Dans le cas des vols perpétrés dans les musées, on pourrait se dire qu'une organisation telle qu'INTERPOL pourrait très bien gérer le problème. Mais INTERPOL n'est efficace que pour les pays riches qui se préoccupent des objets volés chez eux. Plus exactement, de pays européens, car les Amériques, l'Asie et l'Afrique font peu appel à INTERPOL. Des réunions internationales sont organisées régulièrement en Afrique pour faire bouger les choses, sensibiliser les autorités locales aux mesures à prendre et développer la coopération entre les polices. Mais ces dernières manquent toujours du minimum de moyens (téléphone, fax, ordinateur) pour faire face aux problèmes de manière efficace. Certains renseignements sont donc inexploitablement : quand il y a un vol dans un musée africain, en l'absence d'inventaire ou de photos, on ne peut rien faire.

Le Comité intergouvernemental pour le retour et la restitution des biens culturels, créé par l'UNESCO pour examiner les demandes de restitution d'objets pillés avant 1970, connut une activité quasi nulle. La seule restitution conséquente fut l'œuvre du musée belge de Tervuren qui rendit plusieurs centaines d'objets du Zaïre. Mais les pillages successifs du Musée national zaïrois renvoyèrent sur le marché de l'art nombre de ces statuettes et de ces masques. Cet échec mettant en lumière les faiblesses des musées africains servit de prétexte aux institutions muséales des pays "marché d'art" pour écarter définitivement toute restitution.

Le PREMA – un programme spécial financé par l'UNESCO, les principaux pays occidentaux et une poignée de grandes entreprises – forme depuis quelques années des gestionnaires, des documentalistes et des conservateurs de musée pour les pays soucieux de préserver leur patrimoine. Mais, souvent, il faut d'abord appeler à la rescousse les spécialistes de la lutte contre les termites.

J. Ardouin pense que même la construction de nouveaux musées ne résoudra pas les problèmes. "Les musées ne sont efficaces que s'ils ont un programme d'activités. S'il n'y a pas de recherche, s'il n'y a pas d'archives, pas de travaux de recherche sur le terrain, il ne vous reste qu'un édifice. Le musée, c'est ce qu'il y a dans l'édifice et ce qu'en fait le musée, avec le public, avec les enfants des écoles, avec les personnes lettrées ou illettrées. Un musée ne se résume pas à un édifice". Un expert, critique à l'UNESCO, dit : "Je connais deux ou trois cas en Afrique de l'ouest où des gens sont désireux de créer des musées. L'UNESCO dépêche un architecte. C'est mettre la charrue avant les bœufs. On devrait envoyer quelqu'un qui sait en quoi consistent les programmes du musée plutôt que de quel type d'édifice il s'agit". Ardouin, tout en tenant au courant de ses programmes les gouvernements fédéraux, travaille directement avec les musées eux-mêmes. "Quand vous commencez à vous frotter aux bureaucraties politiques de certains pays, les projets deviennent laborieux et parfois meurent."

IV-2-5. Les aspects positifs

Il serait injuste cependant de dire que tous les moyens mis en œuvre par les nations africaines, européennes, et américaines n'ont servi à rien.

En 1993, le président Konaré a inauguré les missions culturelles dans les aires archéologiques proches de Jenné, Tombouctou et Bandiagara. L'opinion publique, encouragée par la décision de l'UNESCO de placer Jenné et la civilisation ancestrale de Jenne-Jeno sur la liste des monuments mondiaux à protéger, a compris que par la reconnaissance de son passé, la ville est devenu un trésor qui a enrichi tout le Mali et par là même, toute l'Afrique, en les faisant entrer dans l'estime mondiale. Du coup, cela a eu pour effet de voir presque totalement disparaître les pillages à Jenne-Jeno. Voici l'extrait de la lettre d'un archéologue à un autre de ses confrères : " Je peux maintenant rapporter des nouvelles très encourageantes. Je commencerai par les sites. Après avoir sensibilisé le public à l'art primitif, nous pouvons constater une réduction considérable des excavations clandestines. A l'intérieur d'un périmètre de 10 km², nous pouvons confirmer une réduction de ces activités de près de 95%."

Désormais, autour de Jenné, les populations ne sont plus indifférentes aux pillages perpétrés à côté de leurs villages : mais maintenant, la menace est plutôt l'érosion. Des arrestations de pilleurs, suivies de condamnations à des peines de prison, ont eu lieu surtout après les événements de Thial. Cependant, force est de reconnaître qu'en raison de

l'immensité du pays et surtout la faiblesse des moyens (humains et matériels), le phénomène se poursuit toujours. La perméabilité des frontières favorise le trafic.

Il reste un gros travail d'éducation à entreprendre, et peu de moyens à la disposition des responsables du patrimoine. Mais on peut citer le cas du musée de Bamako au Mali, construit grâce aux fonds de la coopération française, en 1979 et qui a été implanté au bout de l'avenue de la Liberté, où se trouvent la plupart des ministères. Il reçoit officiellement 15 à 16 000 visiteurs par an, scolaires compris. Il conjugue salles d'expositions temporaires et permanentes. Dans ces dernières, les pièces ne sont pas toujours de très bonne qualité mais elles sont bien présentées.

A partir de 1991, le malien Samuel Sidibé a commencé à dresser, avec le concours de Michel Raimbault, de l'université d'Aix-en-Provence, la carte archéologique de son pays. Les Anglais travaillent déjà à Gao et à Douanza (près de Mopti), les Américains (les époux Mc Intosh) sont revenus à Jenné-Jeno en 1996 et 1997 et l'université d'Utrecht (Pays-Bas) s'intéresse à la région du delta du Niger. Mais ces interventions ne sont pas assez nombreuses. Il faut les multiplier sans négliger de maintenir la pression sur la scène internationale. Vaste programme !

Cette politique encore embryonnaire a déjà obtenu un résultat concret : les objets en provenance du Mali sont plus rares sur le marché international. Les antiquaires hésitent à en proposer ouvertement. Des contrôles ont été effectués à Paris chez quelques grands marchands afin de vérifier leurs livres. Un accord Mali/Etats-Unis a été signé pour interdire l'entrée de ces pièces archéologiques sur le territoire américain. La présence de terres cuites maliennes non référencées a été bannie de l'exposition "Africa" qui s'est tenue à Londres en 1996-97. La France a signé la convention de l'UNESCO, et des actions ont été entreprises auprès des grandes sociétés de vente anglo-saxonnes, Christie's et Sotheby's. Enfin, rappelons que Samuel Sidibé s'est même dit favorable à une politique de prêts et d'échanges avec les grands musées occidentaux.

Donc le mieux, c'est encore d'essayer de sensibiliser le public. Beaucoup d'Africains, spécialement des ruraux illettrés n'imaginent pas l'importance de leur héritage culturel et ne comprennent pas la nécessité de le protéger. Peu sont hostiles, mais dans l'ensemble, ils sont tout simplement indifférents à un passé pré-islamique. Cependant, on constate que les lieux où le gouvernement malien a consacré des ressources pour surveiller, il y a eu des exemples spectaculaires d'indifférence locale transformée en active vigilance. Le Mali a entre autres reconnu le rôle de l'éducation du public dans le milieu des années 1980, quand la Commission Nationale pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel a été établie. Cette commission est présente dans 50 villes à travers le pays. Elle est chargée d'informer les communautés locales sur l'importance de leur héritage culturel et d'aider le public à réaliser le besoin de prendre une part active dans la protection des ressources culturelles. En réaction à la montée sans cesse croissante des pillages, des crédits ont été accordés dans certaines régions et cela s'est soldé par une baisse significative de ces actes répréhensibles dans les sites proches des agglomérations.

Que faire des antiquités obtenues à l'aide du pillage est également un dilemme pour les historiens d'art et les archéologues. Beaucoup de ces pièces sont conservées dans des musées : elles sont arrivées là entre autres par le biais de dons de collectionneurs. Mais c'est quand même un bien que ces pièces finissent par arriver dans des musées.

Pour montrer un autre exemple de collaboration, dans le magazine *Tribal Arts* d'automne 1999, figure un article de Claire Boulier et Alain Person, "La statuaire Nok masculine, iconographie des personnages assis". A la fin de l'article, ils consacrent le dernier paragraphe aux remerciements. La nature des personnes auxquelles ils s'adressent nous a semblé révélatrice : "Les auteurs tiennent à exprimer leur sincère reconnaissance aux instituts de recherche (en particulier pour les nouvelles datations au Carbone 14) et aux musées, en Afrique comme en Europe et aux Etats-Unis, ainsi qu'aux collectionneurs et aux professionnels du marché de l'art qui ont mis leur documentation à leur disposition. Que ces derniers soient tout particulièrement remerciés pour la confiance qu'ils ont bien voulu leur accorder. Leur contribution à ce travail a été déterminante." Pour une fois, c'est comme si tous avaient travaillé de concert ... Il est regrettable que cela ne se produise pas plus souvent et pour des projets de grande ampleur.

IV-3-

PROBLEMES NOUVEAUX LIES AUX DIFFERENTES CONVENTIONS

Nous étudierons tout d'abord un exemple¹ qui nous a semblé révélateur de l'incohérence des mesures dans certaines de leurs applications.

Le musée Barbier-Mueller, situé à Genève, expose sept jours sur sept des éléments de la collection d'art primitif constituée au début des années 20 par Joseph Mueller. Après sa mort, sa fille Monique et son gendre, Jean-Paul Barbier, ont considérablement enrichi cette collection d'art qui couvre l'Afrique, les deux Amériques, l'Océanie et l'Asie du sud-est. Certains ensembles ont été vendus ou prêtés à de grands musées européens (les collections nigérianes au musée des Arts d'Afrique et d'Océanie de Paris, l'Art précolombien à Barcelone). Il s'agit donc d'une collection largement ouverte au public et scientifiquement étudiée dans diverses publications et catalogues. Le musée est un établissement privé affilié à l'ICOM, le Conseil international des musées. "Mais, aujourd'hui, le musée genevois et l'organisation non gouvernementale ne communiquent plus que par l'intermédiaire de leurs avocats. Une série de malentendus, explique-t-on à l'ICOM. Une démarche inadmissible, réplique Jean-Paul Barbier."

Tout commence à Paris en 1985. J. P. Barbier achète à un marchand d'art du Village suisse, à Paris, un masque-heaume makondé, ethnies vivants aux confins de la Tanzanie et du Mozambique. La pièce est inscrite sur les registres du marchand depuis juin 1984. Elle a été importée régulièrement en Suisse. "En 1987, préparant une exposition sur les arts d'Afrique noire, le collectionneur suisse demande à un spécialiste de l'Afrique orientale, le professeur italien Enrico Castelli, de l'université de Pérouse, de rédiger une notice sur le masque makondé. (...) Deux ans plus tard, Enrico Castelli visite le Musée national de Dar es-Salaam, capitale de la Tanzanie. Il est frappé par le nombre d'objets manquants dans des vitrines qui étaient pleines à craquer dix ans plus tôt. De retour en Italie, il consulte ses archives et constate que le masque makondé dont il a assuré la description ressemble étrangement à l'un de ceux qu'il a photographiés des années auparavant dans une vitrine du musée tanzanien."

E. Castelli "fait part de ses doutes à Jean-Paul Barbier qui écrit sans attendre, en juillet 1990, à l'ICOM pour savoir si le musée tanzanien a déposé une plainte pour vol. Il signale qu'il est prêt à restituer l'objet qu'il possède si il correspond bien à la pièce manquante. L'ICOM contacte en vain la Tanzanie, puis ne se manifeste plus. En 1995, Jean-Paul Barbier prend l'initiative de relancer l'affaire. Le dossier est rouvert par le nouveau secrétaire général de l'ICOM. A sa demande, le collectionneur suisse lui communique l'adresse du professeur Castelli, qui fournit la photo prise à Dar es-Salaam. Sur ce cliché où figurent quatorze masques-heaumes, celui de J. P. Barbier pourrait être le deuxième en partant du haut. Mais le cliché n'est pas très net et le musée tanzanien n'a toujours pas signalé de vol. Pourtant, en février 1996, l'ICOM propose au musée Barbier-Mueller de restituer, à titre gracieux, l'objet makondé. Jean-Paul Barbier répond qu'il ne saurait

¹ Emmanuel DE ROUX & Roland-Pierre PARINGAUX, *Razzia sur l'art : vols, pillages, recels à travers le monde*, Fayard, 1999, chapitre 20, pp. 309-312.

envisager de restituer un objet non réclamé. Un dialogue de sourds, de plus en plus aigre, va alors se développer.

En février 1997, l'ICOM indique au musée genevois que le directeur du musée de Dar es-Salaam lui a fourni une "documentation convaincante". Pour une large part, celle-ci se résume à la photo prise par Castelli, sur laquelle l'établissement tanzanien a coché les objets manquants. Par ailleurs, le ministre de la Culture tanzanien saisit INTERPOL en Suisse. Des policiers rendent visite à Jean-Paul Barbier à Genève, en septembre 1997, et lui présentent la demande de restitution du musée tanzanien. Mais, sur ce document, il est signalé que le vol a eu lieu à Dar es-Salaam en janvier 1986. Or, à cette date, le collectionneur avait déjà fait l'acquisition du masque makondé. Il ne peut donc pas s'agir du même objet, fait remarquer à juste titre Jean-Paul Barbier. En novembre 1997, le bureau d'INTERPOL de Dar es-Salaam rectifie le tir : il indique qu'il y a eu erreur matérielle dans la requête, et fait état de courriers datés de janvier 1991 et de juillet 1994 dans lesquels il signalait des vols effectués "entre 1984 et 1986". Il fournit même le numéro d'enregistrement du masque : E66. 1363. Or l'ICOM n'a jamais transmis ces informations. Ces preuves tardives ne convainquent guère Jean-Paul Barbier qui affirme en outre que son masque, examiné attentivement par un spécialiste, ne porte aucune trace de numéro, même gratté.

Entre-temps, la publication par l'ICOM, en juin 1997, dans sa collection *Cent objets disparus*, d'une nouvelle édition de sa brochure *Pillage en Afrique*, a mis le feu aux poudres. En effet, alors que, dans l'édition de 1994, aucune pièce du musée de Dar es-Salaam n'était mentionnée, celle de 1997 intègre la photo de Castelli (sans en indiquer la source), assortie d'une légende précisant que l'un des masques manquants a été volé entre 1984 et 1986, et qu'il se trouve au musée Barbier-Mueller ! Fureur de Jean-Paul Barbier." (...) Par l'intermédiaire de son avocat, "il exige la reconnaissance de sa bonne foi, des excuses officielles et un rectificatif public. En janvier 1998, l'ICOM, gêné, reprend contact avec le collectionneur pour négocier un compromis honorable. Mais, un an plus tard, rien n'est encore réglé. Et le mal est fait.

Jean-Paul Barbier est persuadé que le musée tanzanien n'a jamais porté plainte en 1991 et qu'il n'a agi, à l'instigation de l'ICOM, que par pure opportunité politique. Evoquant la confusion qui a entouré cette affaire et la légèreté avec laquelle elle a été menée, il en profite pour faire le procès d'UNIDROIT, cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de tous les collectionneurs du monde, qu'ils soient publics ou privés : " La convention d'UNIDROIT, estime-t-il, risque de nous placer devant des revendications basées sur des motivations politiques, qui conduiraient au renvoi dans leur pays d'origine d'objets dont lesdits pays se moquent éperdument." Selon lui, la mésaventure qui lui est advenue avec son masque makondé serait une bonne illustration de cette attitude."

De même, nous pourrions raconter cette mésaventure arrivée à un marchand parisien : le 12 mai 1992 se tient une importante vente aux enchères à Drouot Montaigne, sous le ministère de Maître Jean-Louis Picard. Le numéro 12 du catalogue décrit un masque Bété de la Côte d'Ivoire. Cette belle et ancienne pièce est estimée à 60 / 80 000 francs. La veille de la vente, lors de l'exposition publique, des inspecteurs de la Brigade de Répression du Banditisme, Groupe Objets d'Art saisissent le masque au prétexte qu'il provient des collections du Musée de Dakar où il aurait été volé , sans préciser qui a porté plainte ni sur quel document ou preuve cette plainte est fondée.

Ce masque figure en bonne et due forme sur les registres de l'antiquaire qui l'avait mis en vente et l'enquête aboutit rapidement à la fille d'un ancien ambassadeur qui l'aurait acheté quelques années auparavant sur un marché local, à Abidjan.

Deux à trois ans plus tard, le propriétaire du masque se renseigne pour savoir ce qu'il est advenu de la pièce qui lui a été saisie. Stupeur: le masque n'a jamais été réclamé par le musée de Dakar malgré les nombreux fax qui ont été envoyés aux autorités compétentes, ce qui semble indiquer que la plainte venait d'une institution internationale ou d'un musée français.

L'antiquaire laisse passer encore deux ans et essaie de connaître le fin mot de l'affaire. Les inspecteurs de la BRB lui indiquent que le masque n'a jamais été réclamé mais qu'il n'est pas envisageable aujourd'hui de le lui restituer, l'affaire étant trop vieille, et encore moins de remettre la main sur le dossier. La BRB est tout simplement incapable de dire où le masque est passé, et n'envisage pas d'avoir à rendre des comptes.

Une lettre recommandée avec accusé de réception en juin 1998 restera sans réponse de la part de la BRB et l'antiquaire soucieux de son avenir renoncera à porter plainte contre l'administration.

Dans le même ordre d'idée, une tête Katsina du Nigeria a été saisie lors de l'exposition d'une vente publique à Nice¹. Le propriétaire a pu conserver sa pièce mais on lui a signifié qu'il en avait la garde et qu'elle devait être tenue à la disposition de la justice. Il n'a jamais eu de nouvelles depuis...

¹ Hôtel des ventes Gioffredo, vente des 27 et 28 mai 1998, numéro 116 du catalogue.

IV-4-

UN AVIS PERSONNEL

En matière d'objets volés, les pays adoptent différentes dispositions. Or tous ont des cultures, des traditions de droit et des opinions propres. Comment parvenir à faire concorder toutes les aspirations ? Nous ne pensons pas que ce soit pessimiste de dire que pour l'instant, c'est impossible. On y arrive pour l'instant difficilement en Europe malgré notre passé commun alors que dire pour l'Afrique ?

Il faut de tout pour faire un monde, dit le proverbe. Il est totalement utopique de voter des lois excessives contre l'exportation des biens culturels : ces lois inadaptées font généralement plus de tort que de bien. Il y aura toujours un marché de l'art et les universitaires, archéologues, et autres personnes adoptant des positions extrémistes ne pourront rien faire pour le détruire. Ils ne feront que contribuer à la méconnaissance des objets et de leur culture puisque les collectionneurs désormais soupçonnés et accusés à l'emporte pièce éviteront de dévoiler aux yeux du monde entier ces œuvres dont ils sont les dépositaires momentanés. C'est donc qu'ils ne comprennent pas encore qu'il n'y a rien de pire pour arranger une situation que de vouloir bloquer toutes les issues. Manquant d'esprit ouvert et de volonté de négociation, ils en arrivent à produire des textes inefficaces en affirmant des inepties quant à une certaine réalité qu'ils croient pouvoir maîtriser alors même qu'ils ne la connaissent pas bien. En effet, malgré de nombreuses mesures, le marché noir continue.

S'il n'y a pas de réelle efficacité, nous pouvons nous permettre de suggérer, au terme de cette étude, que c'est sans doute parce que le problème a été mal posé : plutôt que de voir la question dans sa complexité, tous ont préféré se focaliser sur la notion de pillage, qui, on l'a vu, rend souvent compte d'une réalité tronquée, déformée et mal comprise. Puisque nous avons essayé de rendre compte objectivement, dans la mesure du possible, de cette réalité, nous nous permettons, avant de conclure ce dossier, de proposer un avis personnel quant au règlement éventuel d'une telle situation.

Nous avons vu tout au long de ce développement les différentes données du problème. Comment arriver à concilier l'envie récente, mais légitime, de quelques représentants africains de conserver leur patrimoine et l'intérêt que les nations occidentales vouent à ces objets ? Nous pensons que plutôt que de reprocher ou punir une conduite, il faudrait lui substituer un nouveau comportement. Comment faire donc, pour que ce nouveau comportement soit adopté par tous ? Il faut préserver les intérêts de chacun en les regroupant dans un intérêt commun. Il faut créer des liens de solidarité et de compréhension mutuelle.

Les pays d'Afrique ont une économie exsangue et des villages entiers vivent "grâce" au commerce illicite ou pas des biens culturels. Dans le cas des objets dits "de surface", les villageois sont libres de les vendre si ils le souhaitent. Quant aux objets archéologiques, il faut que les populations africaines puissent continuer à vivre de la recherche de ces objets, mais plus dans un contexte hors la loi. Il faut préserver l'intégrité scientifique de l'objet en respectant toutes les informations qu'il peut révéler : emplacement et nature du site, étude,

etc., en bref tout ce qu'est censé engendrer une fouille archéologique en bonne et due forme. Il faut également permettre aux musées occidentaux de présenter de tels vestiges afin de contribuer à la meilleure connaissance des cultures. Il faut enfin que les marchands et les collectionneurs puissent continuer leur activité, si importante depuis des temps anciens, pour la vie des objets et la transmission des cultures dont ils émanent.

Pour l'instant, tous les intervenants sont trop catégoriques et ne sauraient admettre une position autre que la leur : les institutionnels, par exemple, n'acceptent pas l'idée que les objets, une fois découverts et étudiés puissent figurer dans la vitrine d'un marchand et être vendus à un collectionneur. Pour eux, c'est comme si l'objet était perdu à jamais. Ils oublient évidemment dans ces instants que ce sont les plus belles collections particulières qui fournissent les fonds des musées par le biais de donations. Les marchands quant à eux, considèrent qu'un objet doit évidemment faire l'objet de fouilles autorisées et d'études scientifiques appropriées mais ils n'acceptent pas que les institutions africaines ou occidentales aient le droit de conserver toutes les pièces. Pourquoi ne pas vendre toutes les pièces oubliées dans les réserves et qui parfois, même dans les plus grands musées, ne sont pas inventoriées ?

En voulant tout filtrer et garder, les institutionnels favoriseront, bien malgré eux, les fouilles sauvages et les transactions illicites. On a tendance à présenter les marchands occidentaux comme des voleurs sans foi ni loi, qui exercent leur activité pour déposséder les "pauvres Noirs" de leur culture et défier l'ordre établi. Mais loin de cette légende transmise dans les milieux officiels et par les journalistes, le négociant occidental est tout simplement un homme comme les autres, avec ses défauts et qualités, et si certains sont effectivement sans scrupules, la majorité d'entre eux font leur métier honnêtement et préféreraient sincèrement pouvoir vendre des objets étudiés et répertoriés. De plus, le marchand africain n'a désormais plus rien à envier à son homologue occidental. Malgré ce que l'on dit, avec les contrôles de douanes fréquents en France et ailleurs, il est extrêmement difficile, voire impossible, lorsque l'on a pignon sur rue, de vendre des objets issus de vols ou de pillages. Enfin, il est évident que les marchands gagneraient plus d'argent si ils avaient la possibilité de vendre des pièces dont on sait précisément le lieu et la date d'extraction, les recherches dont elles ont fait l'objet, le numéro d'enregistrement qui leur a été attribué. La culture qui a produit la pièce étant mieux connue, elle n'aurait que plus de valeur aux yeux du collectionneur qui serait également rassuré par les certificats attestant la provenance et l'enregistrement de la pièce. Il est dans l'intérêt de tous de faire les choses de manière transparente. Dans ces conditions, il est faux de dire que la vente des pièces illicitement exportées sera toujours plus rentable. Au lieu de cela, il est impossible aujourd'hui de savoir, lorsqu'on propose une terre cuite nigériane au Togo, si, malgré l'autorisation de sortie des musées du Nigeria, elle a été extraite légalement ou pas.

Imaginons qu'au premier stade d'un nouveau processus, une organisation internationale finance des fouilles, comme cela se voit en Egypte, en Grèce ou ailleurs. Il faut avant tout prendre garde d'embaucher les anciens pilleurs¹, en les sensibilisant aux mérites et aux intérêts des fouilles en bonne et due forme. Ces anciens pilleurs, dont l'efficacité n'a jamais été mise en doute, pourraient se sentir grandis de participer à la mise en valeur d'une

¹ Le SMIC dans la plupart des pays africains représente environ un salaire de 120 francs par mois. Rares sont les personnes qui sont "si bien" payées. Mais à l'échelle d'une campagne de fouilles, financée par des organisations internationales, etc., cela ne coûterait pas grand chose que de payer les anciens pilleurs à ce tarif là et même plus.

culture dont ils n'ont jamais rien su mais dont ils découvrent aujourd'hui que c'est aussi la leur. Ils gagnent ainsi leur vie "honnêtement" et participent à l'étude de leur patrimoine oublié, vestige de la grandeur pendant si longtemps méprisée, de l'Afrique. Si les Africains deviennent pleinement conscients du rôle que chacun a à jouer et de l'importance de leur patrimoine, l'illégalité ne sera plus l'unique moyen de gagner de l'argent.

La gratuité des études jusqu'au plus haut niveau comme on l'observe en Egypte par exemple, permettrait de former des professionnels qui participeraient aux recherches scientifiques, aux publications et à l'archivage de ces pièces et des informations qu'elles ont révélées. La collaboration internationale est ici très importante mais nul doute qu'on y parvienne aussi bien que dans les autres eldorados archéologiques de la planète.

Après l'étude et l'enregistrement des pièces, viendrait le moment de nommer une commission, composée d'archéologues, de professionnels de musées ainsi que de négociants africains et internationaux, qui décide de placer les pièces. Une partie reviendrait de droit aux musées du pays où les fouilles ont été effectuées alors que l'autre, mise sur le marché, permettrait d'endiguer le marché noir en permettant de proposer aux musées occidentaux, aux marchands et par l'intermédiaire de ces derniers, aux collectionneurs, des pièces issues de fouilles, légales, répertoriées et dont on commence à connaître l'histoire. La commission passerait évidemment par l'intermédiaire des négociants d'art car il ne s'agit pas pour les musées d'ouvrir des boutiques. Inutile donc, d'aller dans le sens boulimique des musées qui tassent et entassent, souvent au détriment des objets, confinés et oubliés dans les réserves. On sait aujourd'hui que même un musée tel que celui du Louvre a, au fin fond de ses réserves, des objets qui ne sont pas répertoriés. De quoi faire le vol du siècle, sans vraiment craindre d'être repéré.

Mais surtout, cet argent récolté serait exclusivement consacré à l'organisation de nouvelles fouilles, à la formation des personnels et à la constitution de fonds nécessaires à la bonne gestion des collections des musées. Les musées pourraient évidemment demander aux acheteurs de pièces importantes de les tenir à disposition en cas d'exposition. Des certificats de provenance seraient délivrés aux négociants, qui les donneraient à leurs collectionneurs en cas d'achat, évitant ainsi trop de dérèglements.

Evidemment, rien de plus facile que de soudoyer quelqu'un pour l'obtention d'un certificat mais si chaque intervenant peut trouver les mêmes intérêts à tout faire dans la légalité alors en principe, les transactions illicites ne devraient plus rapporter plus d'argent que les transactions légales. Et tous pourraient enfin admettre que les négociants et les collectionneurs privés qui créent des fondations ou qui prêtent leur collection à l'occasion d'expositions ne sont pas dangereux pour le patrimoine culturel africain.

L'Egypte, dont la civilisation a duré plus de 3 000 ans et dont des experts avaient dit, il y a plusieurs années déjà, qu'elle ne révélerait plus rien, continue de dévoiler ses trésors le long des rives fertiles du Nil. L'Afrique noire, sur un territoire de plusieurs millions de kilomètres carrés, n'a encore révélé que d'infimes indices de civilisations qui ont vécu il y a plus de 8 000 ans. Son histoire et ses vestiges sont donc un véritable trésor, à tout niveau, pour les Africains et pour le monde entier.

CONCLUSION

Le confrontation des sources, livres, articles de presse, conventions et rapport internationaux, discussions avec des Africains ou des Occidentaux impliqués dans le sujet a permis de montrer le problème dans sa complexité et son ambiguïté, ce que nous n'aurions pu faire si nous avions privilégié l'une ou l'autre de ces sources.

Pour trouver les bonnes solutions, il était nécessaire de regarder la réalité en face et de reprendre les données du problème point par point. Il n'y a pas en réalité, de coupable ni de victime. Dans cette histoire, au fond, nul n'est innocent. Tous participent d'un même mouvement. Peu importe que cela ne plaise pas, peu importe que ce parti soit contesté mais justement, il s'agissait ici de ne surtout pas prendre parti. Il ne fallait pas suivre le chemin tracé depuis quelques années par la plupart des intervenants qui ne se contentaient plus que de mettre en cause les Africains, le marché de l'art, les institutions, la presse en bref, les représentants du "camp" adverse. L'erreur que tous ont commis est de n'avoir voulu tenir compte que d'un certain aspect du problème. Ce faisant, ils se sont éloignés de notre but à tous : permettre la transmission du patrimoine d'Afrique noire aux générations futures et non pas trouver un coupable. Ainsi, dans les solutions qu'ils ont proposées, ils ont répondu aux mauvaises questions.

Nous n'avons pas cherché à nier l'existence de vols et de pillages pas plus que la malhonnêteté de certains intervenants, toutes professions et nationalités confondues. En revanche, il nous a fallu relativiser un certain nombre de propos acerbes colportés par les uns et les autres qui étaient ravis de pouvoir tous désigner en chœur l'ennemi commun à abattre.

Certes, on ne peut qu'approuver la mise en place d'accords internationaux, de mesures nationales et d'initiatives privées dans ce domaine, mais encore faut-il que ces dispositions soient applicables et acceptées par tous les intervenants. Car il convient d'éviter de jeter un doute sur l'ensemble des objets d'art qui circulent dans le monde. Leur sauvegarde ne doit pas se faire non plus à n'importe quel prix. Si cela s'est produit par le passé, nous disposons aujourd'hui des outils pour le faire différemment. En fait, la majorité des intervenants est d'accord sur ce point. En l'absence d'un cadre légal préservant de façon équilibrée les intérêts de chaque intervenant, il n'y a pas de solution possible. Et ces intérêts, nous pensons l'avoir démontré, ne sont pas contradictoires.

N'hésitons pas à le répéter : si de nombreux musées à travers le monde peuvent aujourd'hui s'enorgueillir de la richesse et de la diversité de leurs collections, c'est en grande partie à la générosité de collectionneurs passionnés qu'ils le doivent. Des collectionneurs qui préservèrent de la destruction des objets qu'une fonction usuelle vouait à la disparition après usage, ou qui stoppèrent les processus de détérioration des sculptures récoltées. C'est l'existence d'un marché qui a permis cette sauvegarde, car il est encore, la plupart du temps, impossible de demander aux pays d'origine d'assumer seuls le poids financier de la conservation et de la restauration, leur situation politique et économique leur imposant souvent d'autres priorités.

Sauvegarder les biens culturels d'Afrique noire est un problème moral qui doit concilier un intérêt historique et un intérêt financier. Il est difficile de prévoir son évolution. Au vu du durcissement des législations et du poids médiatique des accusations dont nous avons démontré l'absence de bien fondé, nous pensons que : un, les Africains vont pouvoir

continuer à vivre, voire à s'enrichir grâce à la vente de leurs biens culturels, deux, les collections des musées africains vont rester désespérément vides, trois, le marché noir va se développer, quatre, les marchands et les collectionneurs occidentaux vont devenir des parias, cinq, les musées occidentaux vont donc perdre ce qui constituait de façon anticipée leur plus beau fonds d'acquisition.

Ou alors ... on peut penser que de nouvelles perspectives sur le sujet permettront aux intervenants d'acquérir une maturité qui joue enfin en faveur de la sauvegarde des biens culturels d'Afrique noire. Mais une chose est sûre : le débat est loin d'être clos.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES SPECIALISES :

- Philippe BAQUE, *Un nouvel or noir. Pillage des œuvres d'art en Afrique*, Ed. Paris-Méditerranée, 1999.
- *Cent objets disparus : pillage en Afrique*, ICOM, 1994.
- *International Journal Of Cultural Property*, 1998, vol 7, n° 1-2, Oxford University Press.
- Emmanuel DE ROUX & Roland-Pierre PARINGAUX, *Razzia sur l'art : vols, pillages, recels à travers le monde*, Fayard, 1999.
- P.R. SCHMIDT & R.J. MC INTOSH, *Plundering Africa's past*, Indiana University Press, Bloomington and Indianapolis, 1996.

OUVRAGES GENERAUX :

- Cheikh ANTA DOP, *Nations nègres et culture*, vol I & II, Ed. Présence Africaine, 1979.
- M. CORNEVIN, "Secrets du continent noir révélés par l'archéologie", Ed. Maisonneuve et Larosse, Paris, 1998.
- Bernard FAGG, *Nok Terracottas*, Ethnographica, Londres, 1960, rééd.1990.
- Bernard de GRUNNE, *Naissance de l'art en Afrique noire, la statuaire Nok au Nigeria*, Banque Générale du Luxembourg, Ed. Adam Biro,1998.
- Ghislaine GUILLOTREAU, *Art et crime, la criminalité du monde artistique, sa répression*, Presses Universitaires de France, Paris, 1999, pp. 68-72.
- Amadou HAMPATE BA, *Amkoullel, l'enfant peul*, Ed. Actes Sud, 1991.
- Joseph KI-ZERBO, *Histoire de la civilisation noire*, Ed. Hatier, 1978.
- Michel LEIRIS, *L'Afrique fantôme*, Ed. Gallimard, 1934, rééd.1981.
- M. LEIRIS & J. DELANGE, *Afrique Noire, la création plastique*, Ed. Gallimard, coll. Univers des Formes, 1967.
- Raymond MAUNY, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Ed. Fayard, 1970.

- John MBITI, *Religions et philosophies africaines*, Ed. Clé, coll. "Etudes et documents africains", Yaoundé, 1972.
- Raymonde MOULIN, *Le prix de l'art*, Flammarion, Paris, 1995.
- D.-P. DE PEDRALS, *Archéologie de l'Afrique noire*, Payot, Paris, 1950.
- Nicolas POWEL, *Les aventures extraordinaires des œuvres d'art*, Editions Les Belles Lettres, Paris, 1999.
- Maurice RHEIMS, *Les fortunes d'Apollon. L'art, l'argent, les curieux, de Crésus aux Médicis*, Ed. du Seuil, 1990.
- F. WILLETT, *L'art africain*, éd. Thames and Hudson, 2ème édition, 1994.

CONVENTIONS INTERNATIONALES :

- Conventions et recommandations de l'UNESCO, relatives à la protection du patrimoine culturel, éd. UNESCO, Paris, 1990.
- La convention UNIDROIT

CATALOGUES D'EXPOSITION

- Henri Kamer, *Haute Volta*, Ed. by Henri Kamer, 1973.
- *Traditional sculpture from Upper Volta : an exhibition of objects from New York museums and private collection*, The African-American Institute, 24/10/1978-24/03/1979, Ed. by The African-American Institute, New York, 1978.
- *Vallées du Niger*, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1993
- *Dogon*, Musée Dapper, Ed. Musée Dapper, 1994.
- *La parole du fleuve : harpes d'Afrique centrale*, Cité de la Musique, Musée de la Musique, 29/5-29/8/1999, Paris, 1999.

ARTICLES DE PRESSE :

- Andrew DECKER, "La grande misère des musées africains", source et date non mentionnées.
- R.J. MC INTOSH, T. TOGOLA, S. Keech MC INTOSH, "The Good Collector and the Premise of Mutual Respect among Nations", *African arts*, automne 1995, pp. 60-69.

- W. WRIGHT, "Bring Beauty Back to Mali", *African arts*, automne 1995, pp. 84-89.
- Raoul LEHUARD, "A propos du retour d'objets d'art traditionnel au Nigeria", *Arts d'Afrique noire*, n° 104, hiver 1997.
- Jean-Luc PORQUET, "Dakar - Le Caire : Alerte, le Mali boude !", *Le Canard Enchaîné*, 12/1/2000.
- *Figaro Magazine*, 09/10/1999, rubrique "Ligne de mire".
- Elisabeth des PORTES, "La lutte contre le trafic des biens culturels : une priorité pour les professionnels de musée", *Gazette du Palais*, 19-21/3/1995.
- Jean POLET et Michel BESSAGUET, article sur l'archéologie du Niger dans la rubrique Géotraditions (titre exact non mentionné), *Géo*, septembre 1993.
- Jason Edward KAUFMAN, "L'héritage culturel africain menacé", *Le Journal des Arts*, avril 1994, N°2.
- Pierre MARCELLE, "Le Dakar dégonflé !", *Libération*, 13/1/2000.
- D'après AFP, "En Guinée, on se les couperait pour plaire aux dieux", *Marianne*, 3 au 9/1/00.
- "The future of collecting antiquities : ethical and legal considerations", *Minerva*, septembre-octobre 1995, volume 6, numéro 5.
- Emmanuel de ROUX, "La beauté de l'inconnu dans les masques d'Afrique", *Le Monde*, 28/9/99.
- Emmanuel de Roux, "Le Louvre s'apprête à accueillir froidement les "primitifs"", *Le Monde*, 4/1/00.
- Frédéric FRITSCHER, "Le chef de la junte ivoirienne dévoile ses ambitions", *Le Monde*, 4/1/00.
- Jean-Yves NAU et Claire TREAN, "Lapeyssonnie, l'éveilleur d'Afrique", *Le Monde*, 15/1/00.
- Régis GUYOTAT, "Zoos humains", *Le Monde*, 16-17/01/00.
- Jean-Jacques BOZONNE, "L'hebdomadaire "L'Autre Afrique" a cessé de paraître", *Le Monde* 21/1/2000.
- *Tribal Arts, Le Monde de l'Art Tribal*, été/automne 1999

